Le Monde

CINQUANTE ET UNIÈME ANNÉE – N° 15773 – 7 F — JEUDI 12 OCTOBRE 1995 — FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

M. Juppé fait face à l'offensive des balladuriens et aux conclusions du parquet sur son logement

Le procureur de la République de Paris estimerait constitué le délit de « prise illégale d'intérêt »

LES BALLADURIENS ont marqué leur retour dans le débat politique, mardi 10 octobre, en faisant adopter par la commission des finances de l'Assemblée nationale, sur proposition de Nicolas Sarkozy, ancien ministre du budget, un amendement visant à rétablir dans le projet de budget pour 1996 la réduction d'impôts pour les souscripteurs d'une assurance-vie. Le gouvernement prévoyait de supprimer cet avantage afin de montrer que la rigueur budgétaire imposée aux fonctionnaires s'appliquait aussi aux épargnants.

Cette décision, mal reçue par les quelque sept millions de titulaires d'un contrat d'assurance-vie, a fourni aux partisans d'Edouard Balladur l'occasion de démontrer leur influence, de faire comprendre à Alain Juppé que leur soutien n'en fait pas les « muets du sérail » et de lui rappeler que l'ancien premier ministre avait lui-même souligné, le 4 octobre, que le chef du gouvernement doit être *« à l'écoute »* de sa majorité, *« notamment,* avait-il ajouté, *lors de la discussion budgétaire »*. La démarche des balladuriens est renforcée par les déclarations du président de la commission des finances, Pierre Méhaignerie (CDS), ancien ministre de la justice, qui a relevé, mardi, sur France 3, *« un besoin de clarté »* est nécessaire car *« la campagne électorale* [présidentielle] *n'a pas été placée sous le signe de la vérité, ni pour les uns, ni pour les autres ». « Aujourd'hui, il faut dire la vérité et partager équitablement les efforts »*, a souligné l'ancien garde des sceaux.

Bruno Cotte, procureur de la République de Paris, devait faire connaître, mercredi dans l'après-midi, ses propositions sur le dossier de l'appartement loué par M. Juppé à la Ville de Paris. Il semblait acquis que M. Cotte conclurait à la constitution du délit de prise illégale d'intérêts. En revanche, les suites judiciaires ne semblaient pas définitivement tranchées mercredi matin.



Lire page 8

La pollution de l'air atteint un sommet en région parisienne

LA POLLUTION atmosphérique a atteint, en région parisienne, mardi 10 octobre, un nouveau *« seuil d'alerte »*. Pour la première fois depuis la mise en place de la procédure d'information du public, en avril 1994, le « niveau 3 » – le plus élevé – a été déclenché.

C'est le dioxyde d'azote qui est à l'origine de ce « pic » historique. Les conditions climatiques (une atmosphère très stable, des températures inhabituellement élevées) et la circulation automobile particulièrement intense en raison de la grève des transports en commun se sont conjuguées pour empêcher la dispersion du dioxyde de soufre produit par les gaz d'échappement.

La préfecture de police de Paris a diffusé les précautions médicales de rigueur à destination des populations les plus fragiles. Elle a aussi recommandé de limiter l'usage des véhicules durant la journée de mercredi qui devrait connaître des conditions météorologiques presque similaires à celles de la veille.

Lire page 9 et notre éditorial page 13

Le premier film d'un touche-à-tout du spectacle



ROBERT LEPAGE

CE QUÉBÉCOIS sait tout faire : écrire des pièces de théâtre, interpréter, mettre en scène dans presque toutes les langues, monter des opéras et des spectacles de rock.

Robert Lepage, trente-huit ans, fait ses débuts au cinéma en signant *Le Confessionnal*, film à cheval sur deux cultures (anglaise et française) et deux époques : aujourd'hui et 1953, l'année où Alfred Hitchcock tournait *La Loi du silence*. Un long métrage qui a profondément marqué la ville par son sujet : le secret de la confession, au moment où le clergé exerçait toute son influence sur la société québécoise. *Le Confessionnal* oscille pour sa part entre présent et passé, anglais et français, Orient et Occident, homo- et hétérosexualité.

Mais, déjà, Robert Lepage se consacre à d'autres projets : un *one-man show* sur Hamlet, un CD-ROM, et un autre film tiré d'une de ses pièces.

Lire page 27

Les grandes peurs des Français

L'ALGÉRIE est le pays qui menace *« le plus la paix dans le monde »* et, singulièrement, *« les intérêts français »*. C'est en tout cas l'opinion de 50 % des Français, selon un sondage réalisé par la Sofres et Lavialle pour le compte du ministère de la défense. Arrivée au premier rang des pays les plus menaçants, l'Algérie est suivie par la Russie, les Etats-Unis, l'Iran, le Japon et l'Irak.

Ce classement, étonnant par certains aspects, est l'un des résultats de cette enquête d'opinion qui vient de paraître dans la lettre mensuelle d'information du ministère français de la défense, *Impact*. L'étude a été réalisée en juin 1995 – donc avant la série d'attentats commis en France et la mise en place du plan Vigipirate – sur mille Français de plus de 15 ans.

« Ces craintes sont le reflet de plusieurs types d'inquiétudes », note *Impact*. Le terrorisme et l'islamisme radical, sans doute, pour l'Algérie et l'Iran. *« Des menaces culturelles pour les Etats-Unis, économiques pour le Japon, et militaires pour l'Irak »*, ajoutent les auteurs.

Le cas de la Russie est moins original. Dans les sondages que le ministère de la défense commande régulièrement, ce pays est toujours apparu menaçant : la nouveauté est qu'il est perçu cette année comme l'étant davantage, avec 16 points de plus qu'en 1994.

Impact ne mesure pas seulement la peur des Français. La revue analyse leurs avis – très partagés – sur la politique de défense. Cette année, le soutien aux opérations en Bosnie (52 % des personnes interrogées) subit *« un net infléchissement »*, avec une baisse de 10 points par rapport à 1994.

La difficulté des « casques bleus » à remplir leur mission est probablement à l'origine de cette attitude, et le nombre des tués – 53 dans le contingent français depuis 1992 – n'y est sans doute pas pour rien. Du reste, 79 % des personnes interrogées jugent l'ONU *« peu efficace »*.

En revanche, les armées sont plébiscitées lorsqu'elles interviennent au secours d'otages français ou de nationaux menacés à l'étranger : entre 85 et 91 % des « sondés », selon les circonstances. Ils sont même 84 % à approuver une opération militaire qui consisterait à aller *« détruire un foyer de terrorisme »*, ce qui correspond à l'une des grandes peurs exprimées auparavant. A propos des essais nucléaires, le sondage, effectué une semaine après l'annonce de leur reprise par Jacques Chirac, confirme ce qu'on savait déjà : une majorité de Français (59 %) y est hostile ; mais une plus large majorité encore des personnes consultées (67 %, soit le résultat le plus élevé depuis 1990) considère que la possession d'une arme nucléaire est *« un point fort »* dans la défense d'un pays.

Ainsi ce sondage confirme-t-il que les Français ont *« une bonne image »* de leurs armées. *« Face à des menaces de plus en plus proches de nos frontières,* écrit *Impact*, *cette inquiétude engendre une plus grande confiance envers la politique de défense de la France, avec une armée qui inspire aux Français sympathie (pour 81 %), fierté (69 %) et sécurité (68 %). »*

Ces nouvelles menaces expliquent probablement que 70 % des Français interrogés se déclarent plutôt partisans de l'instauration d'une armée composée de professionnels. Bref, d'une armée de métier.

Jacques Isnard

Une révolution nécessaire pour les services publics

LES AGENTS de l'Etat sont inquiets pour leur avenir. Les fonctionnaires ont manifesté leur mécontentement face au gel de leurs salaires. Les employés des services publics, cheminots, postiers, gaziers-électriciens et autres agents, craignent, eux, pour leur statut.

Le jour même de la grève, le bulletin du syndicat CFDT d'EDF-GDF publiait les résultats d'un sondage réalisé par la direction auprès de cinq mille agents. Si 88 % d'entre eux sont satisfaits d'être employés à EDF-GDF, 63 % sont pessimistes sur leur avenir professionnel. Beaucoup accusent la construction européenne de vouloir casser les services publics *« à la française »*. Comme l'a montré la semaine dernière le rapport rédigé par le député RPR Franck Borotra, proche de Philippe Séguin, sur l'avenir du service public, une partie de la majorité parlementaire reprend cette thèse à son compte.

Pourtant, celle-ci se révèle, en grande partie, erronée. Non seulement parce qu'elle attribue à la Commission de Bruxelles des pouvoirs qu'elle n'a pas, mais surtout parce que l'évolution des services publics dépasse le simple cadre de la construction européenne. Certes, les directives de Bruxelles ouvrent une brèche dans le monopole d'exploitation des services publics. Mais qui peut croire, par exemple, que la dette de la SNCF, plus de quatre fois supérieure à son chiffre d'affaires, n'est insu pportable qu'en raison des pressions de Bruxelles ?

Les « services publics » ne l'ont pas toujours été ou ont cessé de l'être. Certains sont aujourd'hui gérés par des sociétés privées – en particulier la distribution d'eau en France –, et la « déréglementation » à laquelle on assiste dans la plupart des pays occidentaux prend des formes extrêmement variées en fonction des pays et des structures concernées. Dans tous les cas, le terme même de « déréglementation » est abusif. Deux ouvrages récemment rédigés pour le Commissariat général du Plan (*Les Réseaux de services publics dans le monde*, de Michel Walrave, aux éditions Aspe, et *Services publics, question d'avenir*, de Christian Stoffaës, aux éditions Odile Jacob) ont le mérite de rappeler que, dans tous les pays occidentaux, les anciens règlements ont laissé la place à de nouveaux, généralement plus complexes.

Frédéric Lemaître

Lire la suite page 13

La Bosnie entre guerre et paix

L'entrée en vigueur du cessez-le-feu, prévu initialement pour le 10 octobre, a été de nouveau retardée. Chaque camp met à profit les dernières heures de guerre pour tenter de consolider, côté bosniaque, ses lignes de front ou poursuivre, côté serbe, son entreprise de « purification ethnique ». p. 2

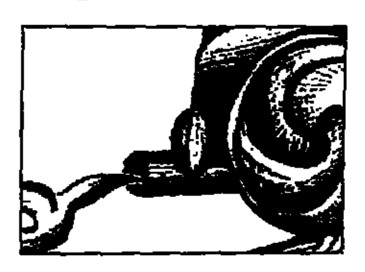
Les souvenirs de cinq « grands » à la retraite

Six ans après la chute du mur de Berlin, cinq des principaux acteurs de la fin de la guerre froide – MM. Bush, Gorbatchev, Mitterrand, Mulroney et Mme Thatcher – se sont retrouvés aux Etats-Unis. Retour sur une page d'histoire dont l'interprétation est toujours sujette à débats. p. 3

Les syndicats envisagent une nouvelle riposte

Malgré l'ampleur de la protestation syndicale, le gouvernement reste ferme sur les rémunérations dans le secteur public. Après leur démonstration de force, les syndicats envisagent une nouvelle action. p. 6

Sur la trace des pèlerins tibétains



Au pied du versant septentrional de la chaîne himalayenne, sur le haut plateau tibétain, se dresse le mont Kailash. Longtemps interdite aux étrangers, cette montagne sacrée est désormais accessible à ceux que ne rebutent pas une incursion dans le monde des caravanes de yacks et de nomades solitaires. Nous commençons la publication du récit en six étapes de Jean-Claude Buhrer et Claude B. Levenson. p. 22

Portrait d'un nationaliste tahitien

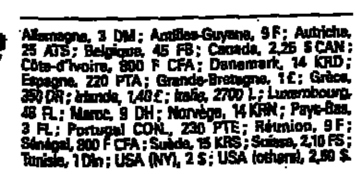
Fondateur de Hiti Tau, organisation non gouvernementale, Gabriel Tetiarahi milite pour l'indépendance de la Polynésie française. En homme mesuré mais déterminé, car le « temps d'agir » lui semble venu. p. 12

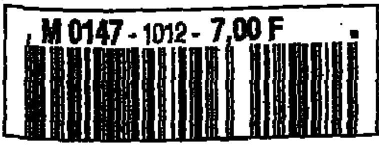
Perte semestrielle de 4 milliards pour Suez

Le groupe financier annonce une perte semestrielle de 3,976 milliards de francs. Ainsi le nouveau président de Suez décide-t-il une nouvelle opération-vérité des comptes. p. 17

Les éditoriaux du « Monde »

Bosnie : jusqu'au bout... ; Alerte à la pollution. p. 13


Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 800 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 350 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2700 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 9 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 230 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 800 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.


M 0147 - 1012 - 7,00 F

INTERNATIONAL

LE MONDE / JEUDI 12 OCTOBRE 1995

EX-YOUGOSLAVIE Alors que l'entrée en vigueur d'un cessez-le-feu en Bosnie, initialement prévue pour le 10 octobre, a été de nouveau retardée, chaque camp met à profit à sa manière les dernières heures de la guerre. Les forces serbes, qui ont reçu le renfort des milices d'Arkan, achèvent dans la région de Banja Luka, au nord, leur entreprise de « purification ethnique ». ● LES FORCES croates et musulmanes poursuivent de leur côté leurs offensives pour consolider les lignes de front qui pourraient devenir des lignes de partage territorial dans un futur plan de paix. Elles auraient repris aux Serbes, dans la nuit du 10 au 11 octobre, la ville de Sanski Most, au nord-ouest. ● L'ONU a annoncé la démission de M. Akashi, son représentant spécial des Nations unies et son remplacement par le Ghanéen Kofi Annan. ***(Lire notre éditorial page 13).***

Les belligérants jouent les prolongations en Bosnie

Chaque camp cherche à pousser son avantage jusqu'au bout ; les combats et les exactions se poursuivent dans le nord du pays, alors que, une nouvelle fois, le cessez-le-feu a été reporté

SARAJEVO
de notre correspondant

Le gouvernement bosniaque a de nouveau, mardi soir, repoussé de vingt-quatre heures l'entrée en vigueur du cessez-le-feu en Bosnie-Herzégovine, estimant que l'alimentation de Sarajevo en gaz et en électricité, bien que rétablie, n'était pas suffisante. Après l'engagement de la Forpronu à effectuer des dernières réparations sur les lignes électriques dans la journée de mercredi, les Bosniaques se sont engagés à signer le cessez-le-feu mercredi 11 octobre, dans la soirée. Toutefois, les Serbes ont indiqué qu'ils réservaient leur réponse jusqu'en fin d'après-midi.

Le nouveau refus de Sarajevo d'entériner le cessez-le-feu aurait deux raisons, selon des sources diplomatiques occidentales. La première raison, officielle, est d'obtenir le rétablissement complet des services publics dans la capitale bosniaque. Le gaz ne semble plus poser trop de problème, mais l'électricité n'a pas encore retrouvé son niveau du mois de mai, avant que les Serbes n'interdisent l'alimentation de la ville. *« Environ 20 mégawatts parviennent à Sarajevo, contre 30 à 40 mégawatts en mai »*, a reconnu William Eagleton, le coordinateur de l'ONU pour Sarajevo. M. Eagleton a précisé qu'une dernière ligne électrique serait réparée mercredi, rétablissant ainsi la situation que connaissait Sarajevo au printemps dernier.

La seconde raison de l'intransigeance bosniaque serait la poursuite des combats en différents points du pays. Mardi, les forces croates ont remporté un succès stratégique, en s'emparant de la ville de Mrkonjic Grad, dernier verrou serbe sur la route qui relie Bihac à Sarajevo. De son côté, l'Armée gouvernementale bosniaque semble avoir repris aux Serbes de Bosnie la ville de Sanski Most, à majorité musulmane avant-guerre et située à une cinquantaine de kilomètres à l'ouest de Banja Luka. Elle poursuivait également ses offensives dans les monts Ozren, en direction de la ville sous contrôle serbe de Doboj et sur le mont Vis, d'où les artilleurs serbes pilonnent régulièrement Tuzla. La région de Tuzla a été victime de violents bombardements ces derniers jours, qui ont principalement touché le camp de réfugiés de Zivinicev et l'aéroport, où sont stationnés les « casques bleus ».

« Les Bosniaques espèrent conforter certaines positions avant la trêve, qui devrait durer au moins deux mois, jusqu'à l'arrivée de l'hiver », déclare un officier de la Forpronu. Il sera ensuite trop tard pour reprendre des offensives, en cas d'échec du processus de paix. Vingt-quatre heures supplémentaires ne vont pas permettre de succès spectaculaires. Mais ces quelques heures pourraient amener certains à revoir le tracé de leurs lignes de manière plus réaliste. Des diplomates ont également la conviction que *« les Bosniaques prennent l'Occident au mot. Puisque le discours est désormais plus ferme vis-à-vis des Serbes, le gouvernement de Sarajevo n'a aucune raison d'accepter que l'électricité soit réduite de près de 50 % par rapport au printemps »*.

Les prochaines discussions politiques ne devant reprendre que le 31 octobre aux Etats-Unis, le cessez-le-feu peut bien attendre un jour ou deux. Les Sarajéviens, satisfaits d'avoir remis en service leur chauffage – essentiellement grâce au gaz – attendent que l'électricité réapparaisse dans l'ensemble de la capitale. Le report du cessez-le-feu ne les concerne guère puisqu'il est déjà respecté dans la région de Sarajevo.

Rémy Ourdan

Conférence pour les Anglais aussi...

L'annonce, par Washington, que les futures négociations pour un règlement global dans l'ex-Yougoslavie auront lieu aux Etats-Unis et que l'accord sera entériné à Paris fait des jaloux. Après les Russes, ce sont les Britanniques qui expriment aujourd'hui le souhait d'avoir « leur » conférence. Le secrétaire au Foreign Office, Malcolm Rifkind, a annoncé mardi à Blackpool que Londres accueillerait une conférence sur *« la réalisation de la paix »* en Bosnie peu avant la signature d'un éventuel accord entre les parties en conflit.





La Bosnie à la veille du cessez-le-feu

Le remplacement de Yasushi Akashi est accueilli positivement

NEW YORK (Nations unies)
de notre correspondante

Yasushi Akashi, le représentant de l'ONU pour l'ex-Yougoslavie, sera déchargé de ses fonctions le 1er novembre prochain. Le diplomate japonais sera temporairement remplacé par le Ghanéen Kofi Annan, actuellement responsable des opérations de maintien de la paix. M. Annan sera également chargé des relations de l'ONU avec l'OTAN. En annonçant cette décision, lundi 9 octobre, le porte-parole de l'ONU a mis l'accent sur le fait que M. Akashi a pris lui-même l'initiative de ce départ (on lui prête l'intention de participer aux prochaines élections législatives au Japon). Dans sa lettre au Conseil de sécurité, le secrétaire général estime que M. Akashi *« mérite les remerciements sincères et la reconnaissance »* de la communauté internationale.

La première réaction est venue de l'ambassadeur américain auprès de l'ONU. Sans mentionner M. Akashi, Mme Madeleine Albright a parlé de l'*« énorme admiration »* qu'elle a pour son successeur. Selon elle, la nomination de Kofi Annan *« va améliorer les perspectives d'une coordination efficace entre les Nations unies, les Etats-Unis et l'OTAN »*. La réaction à Washington au départ du diplomate japonais a été un *« bon débarras »* unanime, précisaient en privé des sources américaines. Les Américains ont souvent accusé M. Akashi de mener envers les Serbes une politique d'*« apaisement »* et ils ont à plusieurs reprises réclamé son départ.

LE DESTIN PROMETTEUR DE KOFI ANNAN

Certains diplomates à l'ONU estiment cependant que les critiques dont M. Akashi a fait l'objet sont infondées. *« Il est très injuste de le blâmer pour ne pas avoir fait ce que ni les Européens, ni les Américains, ni surtout – M. Boutros Ghali – ne voulaient faire, à savoir la guerre aux Serbes »*, dit l'un d'eux. M. Akashi, quant à lui, reste très philosophe. De passage à New York, mardi 10 octobre, il s'est dit convaincu d'avoir choisi *« le bon chemin »*. Il rappelle que ses décisions ont été *« invariablement »* prises en consultation avec le commandant de la Forpronu Bernard Janvier, ainsi qu'avec le secrétaire général M. Boutros Ghali.

Quand on l'interroge sur les leçons qu'il a tirées de son expérience yougoslave, M. Akashi passe à l'attaque : *« Il y a surtout des leçons pour le Conseil de sécurité ; les membres du Conseil ne devraient pas donner des mandats à l'ONU qu'ils sont incapables d'appliquer, comme la protection des zones de sécurité. »* Il reproche aussi au Conseil d'avoir *« perdu son impartialité et ouvertement choisi les Croates contre les Serbes de la Krajina »*.

La nomination de Kofi Annan a été accueillie positivement : il est *« le meilleur atout »* de M. Boutros-Ghali, disent certains, et il jouit en même temps de la pleine confiance des Etats membres, en particulier des Américains. D'autres cependant soulignent le fait que, dans certains milieux, M. Annan est considéré comme un candidat potentiel pour le poste de secrétaire général et que l'envoyer *« dans la poudrière de l'ex-Yougoslavie »* pourrait *« ruiner sa bonne réputation* à *tout jamais »*.

Afsané Bassir Pour

Les miliciens serbes d'Arkan achèvent la « purification ethnique » de la région de Banja Luka

SARAJEVO
de notre correspondant

L'armée serbe achève, ces derniers jours, la « purification ethnique » des territoires qu'elle contrôle dans le nord de la Bosnie-Herzégovine, autour de la ville de Banja Luka. Selon le Haut-Commissariat de l'ONU aux réfugiés (HCR), les expulsions sont accompagnées de *« meurtres, viols, menaces de mort et pillages »*. Depuis 1992, les évictions de Musulmans et de Croates n'avaient jamais vraiment cessé, mais les récentes déportations sont marquées par le retour des célèbres miliciens d'Arkan dans le rôle des exécutants. Le HCR a indiqué que 4 000 femmes, enfants et vieillards ont été expulsés depuis quatre jours et que 8 000 à 9 000 personnes pourraient subir un sort semblable dans les jours prochains.

Selon l'agence humanitaire des Nations unies, les hommes d'Arkan, aidés de la population locale, se livrent à une féroce chasse aux non- Serbes. Zejlko Raznatovic, surnommé « Arkan », est l'un des chefs de guerre les plus redoutés depuis l'attaque contre Vukovar, en Croatie, à l'automne 1991. Sa milice paramilitaire, forte de plusieurs milliers de combattants au début de la guerre, a semé la terreur en Slavonie orientale puis en Bosnie de l'Est. Soutenus par l'armée régulière serbe et le régime du président Slobodan Milosevic, sans l'autorisation duquel ils ne pourraient pas franchir ainsi frontières et postes de contrôle, les « Tigres » d'Arkan *« nettoient »*, au fil des années, les territoires d'ex-Yougoslavie inclus dans la « Grande Serbie » de leurs rêves.

CAMPS DE CONCENTRATION

Lorsqu'une ville est prise par l'armée, ils arrivent afin d'entériner l'« épuration ». Partout, ils s'assurent la participation des Serbes de la région à leurs exactions. Ces derniers obéissent, certains par plaisir, d'autres par crainte d'être montrés du doigt, voire menacés.

« Arkan et ses hommes sont arrivés le 21 septembre à Sanski Most (ouest de Banja Luka), raconte Kris Janowski, porte-parole du HCR à Sarajevo. *Ils étaient transportés dans des bus portant des plaques d'immatriculation de Vukovar. Ils ont créé des camps de concentration provisoires où les gens sont privés de nourriture et certains sont tués. Nous avons également des rapports de femmes violées. »*

Le HCR a recueilli de nombreux témoignages, soit à Banja Luka, lorsque des non-Serbes parviennent à rejoindre cette ville, soit à Zenica, en territoire contrôlé par l'armée gouvernementale, où Musulmans et Croates sont déportés par les autorités serbes. Le HCR, de même que le CICR (Comité international de la Croix Rouge), précisent que leurs employés à Banja Luka ont été menacés par les soldats serbes qui leur ont ordonné de quitter la « République serbe » (autoproclamée en Bosnie-Herzégovine).

M. Janowski ajoute que *« les hommes en âge de combattre ont été séparés de leurs familles et emmenés vers des destinations inconnues »*. A Sarajevo, les organisations humanitaires estiment que certains de ces hommes sont forcés d'intégrer des *« brigades de travail »* créées par l'armée serbe. Le CICR tente actuellement, sans succès, d'obtenir des listes des hommes détenus par les Serbes dans la région de Banja Luka, désirant les identifier en vue de futurs échanges de prisonniers.

Le refus persistant des Serbes de fournir la moindre indication sur les Musulmans ou les Croates fait craindre qu'ils ne subissent le sort qu'ont déjà connu plusieurs dizaines de milliers d'hommes en Bosnie, à savoir une disparition totale. En juillet dernier, entre 5 000 et 10 000 hommes ont ainsi disparu à Srebrenica, lors de la conquête de l'enclave par les troupes du général Ratko Mladic. Depuis, les enquêteurs de l'ONU estiment qu'ils pourraient avoir été systématiquement abattus et les services secrets américains ont diffusé des photos satellites d'un stade dont la terre venait d'être retournée. Lorsque femmes et enfants avaient été expulsés, une partie des hommes avait justement été réunie dans l'enceinte de ce stade.

La campagne de « purification ethnique » s'est intensifiée depuis l'été, au fil des conquêtes de l'armée croate en Krajina, puis des forces croato-bosniaques en Bosnie occidentale. Les réfugiés serbes arrivant à Banja Luka expulsaient eux-mêmes Croates et Musulmans afin de prendre leurs maisons. Certains responsables de l'ONU, certes choqués par ces pratiques, confiaient en privé qu'elles étaient des *« conséquences inévitables »* de la guerre.

Mais depuis deux à trois semaines, les Serbes renouent avec les heures les plus noires de la « purification ethnique », n'hésitant pas à tabasser, voler, et parfois tuer les expulsés sur le chemin de l'exil. Les témoignages de femmes violées, souvent confirmés par des médecins, s'accumulent également dans les dossiers du HCR et du CICR, qui seront transmis au Tribunal pénal international (TPI) sur les crimes de guerre.

R. O.

Le HCR prépare les rapatriements

GENÈVE
de notre correspondante

Mme Sadako Ogata, qui dirige le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), a évoqué, lundi 10 octobre à Genève, *« un processus de rapatriement en trois étapes »* des personnes déplacées, dans la perspective d'un accord de paix global dans l'ex-Yougoslavie. Ce problème des réfugiés et des déplacés est à lui seul énorme.

Prenant la parole devant le groupe de travail sur les questions humanitaires de la conférence internationale sur l'ex-Yougoslavie, Mme Ogata a insisté sur les problèmes surgis ces derniers mois. Elle a précisé que 200 000 Serbes, à la suite de la guerre éclair menée par l'armée croate au mois d'août, ont fui la Krajina, que 127 000 autres Serbes ont été déplacés dans le nord-ouest de la Bosnie, tandis que 20 000 Croates et Musulmans ont été expulsés de la région de Banja Luka (où il ne reste plus que 30 000 non-Serbes alors qu'on en comptait presque un demi-million avant l'agression) et qu'environ 20 000 Musulmans de Velika Kladusa ont été refoulés de la Croatie. A ce chassé-croisé de civils errants s'ajoutent ceux que les autorités croates refoulent... Tandis que sévissent dans tout le pays la misère et la peur d'un quatrième hiver de guerre.

Mme Ogata a indiqué que le HCR souhaitait aider d'abord au retour des personnes déplacées en Bosnie et en Croatie. S'y ajouteront probablement d'autres déplacements de populations *« consécutifs à des ajustements territoriaux »* décidés entre les parties. La deuxième étape serait le rapatriement de personnes réfugiées dans d'autres Républiques de l'ex-Yougoslavie et la troisième le retour de réfugiés accueillis temporairement dans des pays tiers. Elle a noté que certains souhaiteront rester dans leur pays d'accueil pour des raisons de sécurité.

Isabelle Vichniac



La France et l'Espagne signent une convention pour le TGV Montpellier-Barcelone

Jacques Chirac et Felipe Gonzalez ont affirmé leur « identité de vues sur l'Europe »

Le IXe sommet franco-espagnol, qui s'est tenu lundi 9 et mardi 10 octobre à Madrid, a donné l'occasion aux présidents Jacques Chirac et Felipe Gonzalez de souligner que les relations entre les deux pays *« n'ont cessé de se renforcer, au point d'être tout à fait exemplaires dans l'ensemble européen »*. Un climat *« excellent »* qui n'a pas été troublé par la présence de quelques manifestants antinucléaires.

MADRID
de nos envoyés spéciaux

« Il y a une vraie solidarité entre la France et l'Espagne, qui ne comporte aucun ferment de difficultés », a affirmé, mardi 10 octobre, le président Jacques Chirac, lors de la conférence de presse conjointe avec Felipe Gonzalez qui marquait la fin du IXe sommet franco-espagnol. *« Il n'y a pas de contentieux, mais un désir de promouvoir les relations et une volonté de travailler en commun pour la construction de l'Europe »*, a pour sa part résumé le président du gouvernement espagnol, rappelant au passage que la France restait le premier client et le premier fournisseur de l'Espagne.

Mettant l'accent sur l'identité de vues entre les deux pays, les deux présidents ont annoncé que deux conventions avaient été signées : la première en matière fiscale, pour éviter la double imposition et lutter contre la fraude, et la seconde sur la construction et l'exploitation du tronçon Figueras-Perpignan du TGV qui reliera, en principe en l'an 2004, Montpellier à Barcelone.

Cette section internationale comprendra un tunnel de 8,2 kilomètres, dont le coût est estimé à 40 milliards de pesetas (1,6 milliard de francs) par José Borrell, ministre des transports et des travaux publics, tandis que la portion entre Barcelone et Narbonne reviendra à 400 milliards de pesetas (16 milliards de francs). La signature de la convention, qui devra être ratifiée par les Parlements respectifs, a satisfait les Espagnols, qui déploraient un manque d'empressement côté français.

M. Borrell a néanmoins fait remarquer que Paris n'avait toujours pas approuvé la construction du tronçon entre Nîmes et Narbonne, ajoutant que *« le gouvernement espagnol sera au rendez-vous avant la France »* pour que l'on puisse aller de Séville à Paris en TGV. En ce qui concerne l'acquisition par Madrid d'une quinzaine d'hélicoptères Cougar de l'Aérospatiale – en concurrence avec des Black Hawk américains –, Felipe Gonzalez a indiqué que les directeurs généraux des ministères de la défense se réuniront la semaine prochaine *« afin d'orienter une décision dans un très proche avenir »*.

Le président français a d'autre part confirmé sa rencontre, à New York à la fin du mois, avec le président algérien Liamine Zeroual *(lire page 4)*. Les autres questions sur lesquelles il pouvait y avoir des divergences n'ont officiellement pas soulevé de difficultés. Le rebondissement du scandale des GAL (groupes antiterroristes de libération) n'a pas été évoqué. La mise en application des accords de Schengen par la France sera effective, selon Jacques Chirac, *« quand les problèmes aux frontières seront réglés »*.

CONTROVERSE SUR « GUERNICA »

Enfin, concernant l'organisation de la conférence euroméditerranéenne de Barcelone, à la fin du mois de novembre, Jacques Chirac a souhaité que ce ne soit pas *« une grande messe internationale »*, mais l'occasion de *« faire un premier pas dans l'affirmation d'une solidarité euroméditerranéenne, qui est une dimension importante de la construction européenne »*. *« Ce pas peut être franchi »*, a-t-il estimé, parce qu'au sommet de Cannes il a été décidé que des fonds importants seraient débloqués pour la coopération avec les pays méditerranéens. *« Nous avons donc des moyens et une volonté pour assurer la paix, la stabilité et le développement de cette région »*, a-t-il conclu. Par ailleurs, Jacques Chirac a affirmé qu'il avait *« la conviction, sans aucune réserve, que la France remplirait les critères de convergence à la date prévue »* pour la troisième phase de l'Union économique et monétaire, en précisant que les deux pays avaient *« une vision qui est la même de l'Europe »*. Pour compléter le tableau de la bonne entente entre les deux pays, Felipe Gonzalez a spécifié, à propos de la controverse sur l'œuvre de Picasso *Guernica* (*Le Monde* daté 1er-2 octobre), qu'il n'y *« avait pas d'autres limitations* [à un éventuel prêt] *que la condition du tableau, à savoir s'il résisterait ou non à un transfert en France »*.

Cette précision fait suite aux réticences manifestées par le ministère de la culture espagnole à céder la célèbre toile de Guernica au Centre Pompidou pour une exposition intitulée « Face à l'histoire ». Le chef de l'exécutif a indiqué que des techniciens étaient en train de procéder à l'examen de l'œuvre emblématique de Picasso. *« Nous examinerons* [ce prêt] *au regard de l'amitié et de la solidarité, tout particulièrement dans ce cas »*, a-t-il souligné.

Michel Bole-Richard et Denis Hautin-Guiraut

Le prix Nobel d'économie est décerné à l'Américain Robert Lucas

Un théoricien des « prévisions rationnelles »

LE PRIX NOBEL d'économie 1995, attribué mardi 10 octobre à Robert Lucas, professeur à l'université de Chicago, récompense assurément l'économiste qui a exercé la plus grande influence sur la macroéconomie contemporaine. A l'aube des années 70, la théorie keynésienne y constituait la référence principale. Elle orientait les recherches fondamentales, dictait leur structure aux modèles macroéconomiques de prévision, inspirait des politiques fondées sur la régulation de la demande globale. La critique monétariste avait marqué des points, restreignant au court terme l'espace du keynésianisme. Mais la perspective générale pour rendre compte des fluctuations de l'activité et de l'emploi restait keynésienne.

En moins d'une décennie, les travaux de Robert Lucas vont réussir ce que Milton Friedman n'était pas parvenu à faire. Ils dessinent une alternative assez cohérente et puissante pour séduire le monde scientifique et pour remettre en cause la pratique des « modélisateurs » chargés d'élaborer les politiques économiques. Une nouvelle école classique est née, dont Robert Lucas est le chef incontesté. Mais on ne peut pourtant réduire son rôle à celui d'un chef de courant. Par leur profondeur et leur rigueur, les travaux de Robert Lucas ont marqué toute la discipline.

S'il n'a pas inventé la notion de prévision rationnelle, Lucas a su en dégager toute la portée. Sur le plan le plus théorique, il a puissamment contribué à la définition générale d'un équilibre avec prévision rationnelle, conçu maintenant comme un ensemble de croyances « autoréalisatrices » des individus. Il a mis en œuvre cette notion en construisant des modèles macroéconomiques rigoureux, où l'activité et l'emploi fluctuent de manière aléatoire autour d'un niveau naturel, déterminé de manière endogène. Ces modèles ont une structure fortement classique : tous les marchés, y compris le marché du travail, sont supposés fonctionner de manière concurrentielle. La distinction entre chômage volontaire et involontaire disparaît donc pour laisser la place à l'étude des fluctuations du niveau d'emploi.

Dans le modèle initial de Lucas, les individus sont dans un cadre d'information imparfaite. Bien que parfaitement rationnels, ils ne peuvent distinguer les chocs « réels » et les chocs monétaires qui frappent l'économie. Ils réagissent donc d'une manière qui montre un lien inverse entre chômage et inflation. En tant qu'explication générale du chômage, le modèle s'est révélé peu convaincant, et Lucas lui-même y a apparemment renoncé.

CONTRIBUTIONS DÉCISIVES

Cette analyse a pourtant exercé une influence fondamentale sur la pratique économétrique et l'évaluation des politiques économiques, à travers ce qu'on apppelle *« la critique de Lucas »*. De manière très ingénieuse, Lucas montrait en effet que, si le monde réel était conforme à son modèle, des économètres utilisant leurs méthodes habituelles seraient amenés à prôner des politiques keynésiennes, qui se révéleraient en fait radicalement inefficaces. La raison en est que les économètres ont pris l'habitude de considérer comme structurels des paramètres de comportement qui dépendent en fait – à travers les anticipations des individus –, du régime de politique économique mis en œuvre.

Lucas a ainsi poussé les économistes à se garder d'une attitude trop naïve lorsqu'ils tentent de tester et de mettre en œuvre leurs théories. Il a apporté aussi des contributions décisives dans d'autres domaines de l'analyse économique. Il est à l'origine des travaux sur la croissance endogène, démontrant ainsi une absence de rigidité idéologique puisque ces travaux l'amènent à examiner sans *a priori* le rôle de l'Etat dans le processus de développement économique. Ses travaux sur la détermination des prix des actifs financiers font aussi autorité.

Antoine d'Autume

★ Antoine d'Autume est professeur à l'université Paris-I.

Le pétrole de la Caspienne échappe à l'emprise russe

EN ANNONÇANT officiellement, lundi 9 octobre à Bakou, avoir choisi deux itinéraires – russe au nord et turc à l'ouest – pour le transport du pétrole azerbaïdjanais, le consortium chargé de son exploitation, dominé par des firmes américaines, conforte le poids de la Turquie dans la région, tout en ménageant la Russie. En privilégiant ce double tracé, les Etats-Unis, détenteurs de 44 % des parts du contrat, se dotent d'une alternative en cas de conflit local. De fait, ceux-ci ne manquent pas : la guerre du Karabakh à l'est, le conflit tchétchène au nord, la poudrière abkhaze à l'ouest et au sud, et enfin, la guerre que se livrent l'armée régulière turque et les maquisards du PKK.

Mais le trajet du pétrole de Bakou représente plus qu'un simple apport de devises pour les pays traversés. Il est l'un des motifs de la guerre en Tchétchénie, un des enjeux de la rivalité russo-turque, source de pressions incessantes de Moscou sur son arrière-cour de Transcaucasie. Si la Turquie, ancienne puissance impériale, est à la recherche d'un nouveau rayonnement *« des Balkans au Baïkal »*, la Russie, quant à elle, ne peut se résoudre à perdre sa mainmise sur les ressources énergétiques de son « étranger proche ». Chacune tente d'entraîner dans son orbite les Républiques turcophones, riveraines de la Caspienne. Dotées du réservoir d'hydrocarbures le plus prometteur de la planète, ces dernières sont en passe de devenir les nouveaux Emirats du XXIe siècle.

Pour le gouvernement turc, il s'agit d'une victoire diplomatique et économique. Après le pétrole de Bakou, celui extrait du riche gisement de Tenguiz au Kazakhstan pourrait aussi transiter par la Turquie, jusqu'au terminal pétrolier de Ceyhan, dont l'activité a été réduite à néant dès 1990 par l'embargo sur le pétrole irakien. Ce tracé présente, en outre, l'avantage d'éviter le détroit du Bosphore, par lequel transitent déjà un million de barils par jour.

MULTIPLES PRESSIONS

La décision du consortium de *« préférer »*, à terme, l'itinéraire turc, desserre l'emprise russe sur les riches pays de la Caspienne. Certains voient dans ce choix l'expression du mécontentement américain dans l'affaire du développement du gisement de Tenguiz au Kazakhstan, dont les Etats-Unis, par le biais de la firme Chevron, sont également partie prenante. Furieux de voir l'exploitation des énormes réserves kazakhes freinée par la Russie – depuis la signature du contrat, en 1993, l'affaire piétine –, les Américains privilégient aujourd'hui un partenaire plus fiable commercialement.

Car la Russie, qui n'a pas toujours pas digéré la perte de son statut de puissance impériale lors de l'effondrement de l'URSS en 1991, essaie de reconquérir le terrain perdu, en utilisant les méthodes chères à la diplomatie soviétique : chantage, menaces et déstabilisation en sous-main. Moscou ne peut décidément traiter le problème des ressources énergétiques de ses anciennes républiques satellites comme une simple affaire commerciale, comme en témoignent les multiples pressions exercées sur l'Azerbaïdjan. Ainsi, à la veille de l'annonce de la décision du consortium, une délégation russe, conduite par le vice-premier ministre Alexandre Bolchakov, arrivait à Bakou afin de remettre sur le tapis le problème du partage des eaux de la Caspienne.

Marie Jégo

Les deux itinéraires du pétrole de Bakou

Bakou-Novorossiisk
Longueur : 1 346 km
Coût : 56 millions de $
Mise en service : mars 1997

Bakou-Batoumi
Longueur : 926 km
Coût : 231 millions de $
Mise en service : juillet 1997

Novorossisk — Makhatchkala — Mer Caspienne — BAKOU — Batoumi — Mer Noire — TURQUIE — IRAN — RUSSIE — AZERBAÏDJAN

OCAR/AFP

Cinq « grands » à la retraite revivent la chute du Mur

COLORADO SPRINGS (Etats-Unis)
de notre envoyée spéciale

Le décor était planté : cinq drapeaux dominant une photo de la chute du mur de Berlin, le tout encadré par trois présidents à la retraite, George Bush, François Mitterrand et Mikhaïl Gorbatchev, ainsi que deux anciens premiers ministres, Margaret Thatcher et son homologue canadien Brian Mulroney. Le forum *« Un monde transformé, nos réflexions sur la fin de la guerre froide »*, qui s'est achevé lundi 9 octobre, avait débuté, samedi, à Colorado Springs, par un avertissement : *« On ne parlera ni de O. J. Simpson ni des présidentielles* [américaines et russes] *de 1996 »*...

Les « cinq » commencent par leur premier souvenir de rapprochement Est-Ouest : Margaret Thatcher fait part de sa rencontre avec Mikhaïl Gorbatchev en 1984, et de son coup de fil à Ronald Reagan : *« We can do business with this man »* (avec cet homme-là, on peut travailler). Pour François Mitterrand, la révélation a lieu lors d'un dîner officiel, où il découvre la liberté de ton de M. Gorbatchev : *« Trop de centralisation, pas assez de liberté »*, commente alors le dirigeant soviétique. Depuis quand ? *« Mais depuis 1917 ! » « Alors là*, ironise M. Mitterrand, *j'ai compris qu'il se passait quelque chose ! »* Pour M. Gorbatchev, ces débuts furent difficiles : *« Aux Etats-Unis, ils y voyaient une supercherie politique de plus, la perestroïka comme une nouvelle manœuvre. »*

L'initiative de défense stratégique (IDS) anime le débat. M. Mitterrand fait rire la salle quand il raconte sa réponse de 1986 à son nouveau premier ministre, Jacques Chirac, qui place l'IDS parmi ses priorités : *« Si vous voulez rester premier ministre plus de vingt-quatre heures, ne m'en parlez plus... Il ne m'en a plus jamais parlé ! »* A l'idée commune que les événements de Pologne furent un moment symbolique, M. Mitterrand rétorque : *« Le point par lequel tout a craqué, c'est l'Allemagne de l'Est. Le nœud est là, à partir du moment où M. Gorbatchev a dit à la RDA qu'il ne comptait pas utiliser la force. »* Quand on demande à M. Gorbatchev s'il avait envisagé une intervention militaire, il ne répond pas vraiment.

C'est sur la réunification de l'Allemagne que le débat s'envenime. Margaret Thatcher lance à ses collègues un reproche cinglant : *« Vous avez facilité la réunification. »* M. Bush précise : *« Nous divergions avec la France. Nous ne partagions pas ses réserves. Le temps était venu de faire confiance aux Allemands. Mais notre propre administration était divisée. »* M. Mitterrand, quant à lui, explique ainsi sa position : *« Ce n'est pas la question d'être pour ou contre, de plaire ou pas. C'est la leçon de l'Histoire. (...) Malgré la séparation artificielle de 1945, l'Allemagne existait. (...) Le mur est tombé tout seul, c'est dire à quel point la situation était avancée. Je l'ai dit dès 1989 : si l'Allemagne veut se réunifier pacifiquement, c'est inévitable. »* Et pour Mikhaïl Gorbatchev *« il fallait la perestroïka pour envisager la réunification. Mais l'Histoire nous a pris de court. La décision n'a pas été facile. »*

UNE PETITE LEÇON DE COMMUNISME

Margaret Thatcher reviendra sur *« la fin des empires »*, qui, selon elle, définit ce siècle : *« Mais il en reste deux : la Chine et l'Europe. »* Elle va jusqu'à prédire que *« la Communauté européenne ne va pas durer »* et elle est fort applaudie par l'assistance. François Mitterrand commente : *« Vous applaudissez parce que vous êtes américains »*...

Mikhaïl Gorbatchev a utilisé cette séance de « debriefing » pour tenter de s'expliquer plus longuement que les autres, et il est le seul à avoir critiqué son successeur, Boris Eltsine, qui *« a informé M. Bush du démantèlement de l'Union soviétique dans mon dos »*, lance-t-il, visiblement courroucé. Mais la surprise, pour ce parterre de républicains venus assurer le financement de la bibliothèque George-Bush, fut une petite leçon de communisme. Emanant de François Mitterrand d'abord : *« Je pense que la révolution communiste de 1917 avait sa raison d'être. Quand un groupe social est écrasé, une révolte se produit. »* M. Gorbatchev renchérit aussitôt : *« Le communisme a échoué mais le libéralisme économique, qui ne donne des conditions de vie satisfaisantes qu'à un tiers de la population, n'est pas la solution. »* En conclusion, George Bush a regretté que trop de responsabilités internationales incombent aux Etats-Unis. N'empêche, ce grand optimiste avait l'air content de son sommet, qui lui a fait réaliser *« à quel point ça* [lui] *manquait »*.

Claudine Mullard

M. Mitterrand : « une occasion agréable »

Malgré le temps qui passe, François Mitterrand n'a perçu *« ni chez Mme Thatcher, ni chez M. Gorbatchev, ni chez M. Bush, de changement profond par rapport à ce qui était dit et fait en 1989 »*. C'est ce qu'a déclaré au *Monde* l'ancien président français lors du Forum de Colorado Springs, destiné à récolter des fonds pour la Bibliothèque George-Bush. A propos du but lucratif de cette rencontre, M. Mitterrand a affirmé : *« Pourquoi pas ? C'est l'habitude des présidents américains. (...) Si M. Clinton me demande un jour de faire la même chose, je le ferai avec plaisir. »* Pour M. Mitterrand, cette rencontre *« était une occasion agréable de retrouver des partenaires avec lesquels j'avais beaucoup travaillé pendant de nombreuses années »*. Quel est celui dont il se sent le plus proche ? : *« C'est impossible à dire, et puis M. Kohl était absent. »*

Le chef du principal parti de l'opposition tunisienne a été arrêté

La mesure intervient peu après le soutien apporté par M. Chirac au président Ben Ali

Les partis de l'opposition tunisienne, dont le Mouvement des démocrates socialistes (MDS), ont été « convoqués », mardi 10 octobre, au ministère de l'intérieur, après l'arrestation, la veille, du président du MDS, Mohamed Moada. C'est la première fois qu'un dirigeant important de l'opposition non islamiste est inquiété de cette façon. Cette arrestation survient quelques jours après la visite de M. Chirac en Tunisie.

MOHAMED MOADA, président du Mouvement des démocrates socialistes (MDS), principal parti de l'opposition légale, a été appréhendé, dans la soirée du lundi 9 octobre, à son domicile tunisois, et placé *« en garde à vue »*, a-t-on indiqué, mardi, de source judiciaire, à Tunis. A cette occasion, plusieurs documents (télécopies, lettres, etc.) révélant des relations *« secrètes et compromettantes »* avec un *« pays étranger »*, selon l'expression des autorités, ont été saisis lors d'une perquisition au domicile.

Selon le MDS, deux députés de ce parti, Smaïn Boulahya et Tayeb Mohsni, ont été *« convoqués »*, dans la journée de mardi, au ministère de l'intérieur. Une invitation analogue aurait été adressée à l'ensemble des dirigeants de l'opposition légale, ainsi qu'aux principales associations nationales – dont la Ligue tunisienne de défense des droits de l'homme (LTDH). Cette dernière était attendue au ministère, à 8 heures, mercredi matin.

La nouvelle de cette arrestation – la première à viser le représentant d'un « parti poids lourd » de l'opposition non islamiste – a provoqué un vif émoi dans les milieux politiques de la capitale tunisienne et suscité, à Londres, les protestations d'Amnesty International. Exprimant sa *« grande inquiétude »*, l'organisation de défense des droits de l'homme a affirmé, mardi soir, que M. Moada avait été arrêté et placé *« au secret »*, après que sa maison ait été fouillée par des membres des forces de sécurité, opérant sans mandat d'arrêt ni de perquisition. Amnesty dit redouter que M. Moada ait été arrêté *« en raison de ses activités politiques pacifiques »* et ne subisse un procès *« inéquitable »*.

CONVICTIONS PANARABES

Agé de cinquante-sept ans, le dirigeant du MDS – qui a pris la succession d'Ahmed Mestiri, en janvier 1991 – n'a jamais fait mystère de ses convictions panarabes et de ses sympathies pour la Libye. En mars 1994, une enquête préliminaire avait même été ouverte contre lui, après l'arrestation, à Tunis, d'un ressortissant étranger, accusé de lui avoir remis une importante somme d'argent. La rumeur évoquait un montant de 84 000 dollars, versés par traites. Lors de leur perquisition, lundi, les policiers auraient mis la main sur quelque 13 000 dollars d'origine suspecte, indique-t-on de bonne source.

A lui seul, ce soupçon persistant – et ancien – à l'encontre du dirigeant du MDS ne suffit pas à expliquer cette arrestation inattendue. Faut-il y voir, comme le suggèrent la plupart des opposants au président Zine El Abidine Ben Ali, un acte de représailles après la publication, sous le manteau, d'un mémorandum, en forme de réquisitoire, adressé, fin septembre, au chef de l'Etat, par le bureau politique du MDS ?

Non content de dénoncer le caractère *« hégémonique »* du parti au pouvoir, le Rassemblement constitutionnel démocratique (RCD), dirigé par M. Ben Ali, ce document s'indignait de l'extension des pratiques de *« corruption »* et de la dérive *« autoritaire »* du régime – notamment en matière de défense des droits de l'homme et de liberté d'expression. Ce texte, diffusé quelques jours avant la visite d'Etat du président français Jacques Chirac, devait être transformé en *« lettre ouverte »* et très largement distribué à travers le pays. C'est, du moins, ce qu'avait décidé, lundi 9 octobre au matin, le bureau politique du MDS. Quelques heures plus tard, M. Moada était arrêté. Difficile de ne voir, dans cette affaire, qu'une simple coïncidence.

L'arrestation du dirigeant du MDS vise-t-elle à *« calmer le jeu et isoler Moada »* du reste de la direction de son parti, comme certains le supputent ? Le MDS, qui dispose de dix sièges de députés sur les dix-neuf réservés à l'opposition légale, n'avait pas, mercredi matin, fait connaître sa réaction après l'arrestation de son président.

HOMMAGE APPUYÉ

Quoi qu'il en soit, cette affaire apporte un cinglant démenti aux bienveillantes déclarations du président Chirac, qui s'était publiquement félicité, le 5 octobre, de voir la Tunisie s'engager, grâce aux efforts de M. Ben Ali, *« dans la voie de la modernisation, de la démocratisation et de la paix sociale »*. L'hommage appuyé du président français à son homologue tunisien s'était accompagné de l'annonce du doublement de l'aide financière de Paris (*Le Monde* du 7 octobre). Le choix, fait par Paris, de ne pas recevoir les représentants de l'opposition légale, pas plus que ceux des associations militant pour la démocratie, comme la LTDH, a sans doute pesé lourd dans la balance. Sans cet éloge, qui avait des allures de soutien inconditionnel, il n'est pas certain que M. Moada ait pu être inquiété aussi rapidement.

Catherine Simon

Retrait israélien d'une première localité de Cisjordanie

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Conformément aux accords de Taba, signés le 28 septembre par Itzhak Rabin et Yasser Arafat, plusieurs centaines de détenus palestiniens, en majorité des « droit commun », ont été libérés, mardi 10 octobre, par les autorités israéliennes. Au total, selon un porte-parole de la police, 960 détenus – sur 5 300 – devaient être élargis dans le cadre des accords. Mais, mardi soir, à la suite d'une *« énorme confusion »* reconnue et déplorée par Moshe Shahal, le ministre de la police, seuls 425 hommes avaient effectivement recouvré la liberté. Les autres devaient, selon le ministre, quitter à leur tour les prisons israéliennes dans la journée de mercredi.

Les hommes n'ont fait guère de cas du mot d'ordre de solidarité lancé par le Fatah de Yasser Arafat. Pour protester contre le maintien en détention, en violation des accords, de cinq prisonnières au motif qu'elles ont *« du sang juif sur les mains »*, vingt autres femmes refusent toujours, en effet, de signer l'engagement de ne plus avoir recours à la violence. *« Aucun prisonnier de sécurité,* a affirmé un porte-parole de la police en référence aux détenus politiques, *n'a refusé de signer l'engagement attendu d'eux. »* Cette déclaration a été contredite par l'OLP, selon laquelle *« certains détenus »* se seraient refusé à sortir de prison.

LA COUR SUPRÊME SAISIE

L'application des accords de Taba ne se passe donc pas sans accrocs. *« Tout cela commence bien mal »*, a commenté Ahmed Tibi, l'un des conseillers de Yasser Arafat. Ce Palestinien qui, à l'instar de neuf cent mille autres, dispose de la nationalité israélienne, a saisi la Cour suprême de l'Etat juif et accusé le pouvoir de *« violation d'un accord international voté par le gouvernement et ratifié par la Knesset »*. L'accord de Taba précise effectivement que *« toutes »* les prisonnières palestiniennes doivent être libérées sans condition, alors que le président de l'Etat, Ezer Weizman et, à sa suite, la hiérarchie militaire ont refusé de signer l'ordre d'élargissement pour cinq femmes.

Par ailleurs, mardi, comme prévu, l'administration militaire des affaires civiles palestiniennes a solennellement fermé l'un de ses bureaux à Salfit, une localité de 6 000 habitants arabes à 50 kilomètres au nord de Jérusalem, en Cisjordanie occupée. Les Palestiniens ont sorti les drapeaux et quelques affiches représentant Yasser Arafat en scandant les habituels slogans anti-israéliens. Ce retrait s'est effectué dans le calme, mis à part quelques insultes et un bref moment de tension pour les soldats chargés de protéger le retrait du matériel lors de la passation des pouvoirs civils au maire palestinien.

Salfit se situe dans une zone de la Cisjordanie où Israël, conformément aux accords, garde la charge des questions de sécurité et où la police palestinienne armée n'a pas le droit de se déployer. Le retrait proprement dit des soldats hors des six villes arabes prévues par les textes devrait commencer à Djénine, à la mi-novembre. En attendant, pour la sixième fois consécutive, le gouvernement israélien a décidé mardi de proroger, jusqu'au 17 octobre au moins, le bouclage complet de tous les territoires, occupés et autonomes.

Patrice Claude

L'ancien président nigérian est condamné à quinze ans de prison

LA JUNTE MILITAIRE au pouvoir a rendu publique, mardi 10 octobre, la liste des condamnations prononcées lors des procès secrets organisés après la tentative de coup d'État de mars dernier, ainsi que les mesures de grâce qui ont été prises. Le général Olosegun Obasanjo, ancien président et seul militaire de l'histoire du Nigeria à avoir remis (en 1979) le pouvoir aux civils, avait été condamné à la prison à perpétuité pour *« recel d'informations »* relatives au complot, avant que sa peine soit fixée à quinze ans de détention. Les quatorze condamnations à mort – y compris celle qui visait le général Shehu Musa Yar'Adua, ancien vice-président de M. Obasanjo – ont été commuées en peines de prison à perpétuité, ou de vingt-cinq ans dans le cas de M. Yar'Adua. Au total, le sort de quarante-quatre accusés a été rendu public. Il n'y a eu qu'un acquittement.

Le commandant à la retraite Akinloye Akinyemi, frère d'un dirigeant du principal mouvement, la Conférence nationale pour la démocratie, a vu sa condamnation à mort commuée en détention à perpétuité. Le docteur Beko Ransome-Kuti, président de la Campagne pour la démocratie, a été condamné à quinze ans de prison.

La *« clémence »* du général Abacha se limite donc, comme il l'avait annoncé dans son discours du 1er octobre, à ne pas faire couler le sang. Mais il apparaît bien que les peines prononcées à l'encontre d'organisateurs d'un putsch dont la réalité n'a pas été établie – les procès s'étant déroulés à huis clos – visent essentiellement à mettre à l'écart quelques-uns des principaux acteurs de la vie publique nigériane. Le long processus de retour à la démocratie exposé par M. Abacha le 1er octobre se déroulera en l'absence à la fois d'opposants civils comme M. Ransome Kuti et de rivaux militaires qui devraient – dans le schéma mis au point par la junte – être toujours en prison lors de l'élection présidentielle annoncée pour 1998.

On remarque la présence, parmi les condamnés, de plusieurs officiers originaires du nord du pays, base traditionnelle du pouvoir militaire au Nigeria. Un mandat d'arrêt a été lancé contre le lieutenant-colonel à la retraite Sambo Dasuki, présenté par les autorités comme l'un des organisateurs du complot. Celui-ci est le fils du sultan de Sokoto, la plus haute autorité musulmane du pays.

Le général Abacha devra maintenant faire face aux réactions internationales que ne manquera pas de susciter la sévérité des condamnations, et tout d'abord lors du sommet du Commonwealth qui doit se tenir à Auckland à partir du 7 novembre. L'opposition nigériane fait pression sur plusieurs pays membres de l'organisation pour que ceux-ci demandent l'exclusion du Nigeria.

T. S.

Damas « souhaite » la prolongation du mandat du président libanais

LE PRÉSIDENT syrien, Hafez el Assad, s'est prononcé en faveur de la la prorogation du mandat du président libanais, Elias Hraoui, mercredi 11 octobre, dans un entretien accordé au quotidien égyptien *Al Ahram*. Alors que le mandat de M. Hraoui doit venir à expiration le 24 novembre, le président syrien assure que les dirigeants politiques *« aboutiront à un accord »* pour la prorogation de ce mandat. *« Nous tentons de les unir et je ne pense pas que leurs divergences soient importantes »*, a-t-il ajouté, avant de justifier ce choix en indiquant que *« la guerre au Liban sud se poursuit toujours »* et qu'*« une telle situation exige la stabilité »*. La Constitution libanaise précise que le chef de l'Etat, un chrétien maronite, est élu par la Chambre des députés pour un mandat de six ans non renouvelable. Pour que M. Hraoui puisse rester trois ans de plus en fonctions, il faut que les députés modifient la Loi fondamentale à la majorité des deux tiers du Parlement (128 députés). Celui-ci doit se réunir en session à partir du 17 octobre.

La presse libanaise, informée de la teneur des propos du chef de l'Etat syrien, a réagi dès mardi en estimant que la prorogation du mandat de M. Hraoui est une affaire conclue. Selon *An Nahar*, le propos du président syrien équivaut à un *« mot d'ordre »* et illustre le rôle prépondérant joué par la Syrie au Liban, où sont stationnés près de 30 000 soldats syriens. Ce journal fait état de démarches conclues, lundi soir, par des entretiens entre le chef des services de renseignements syriens au Liban, le général Ghazi Kanaan, et le président Hraoui, le chef du Parlement, Nabih Berri, ainsi que le premier ministre, Rafic Hariri. Le quotidien pro-syrien *Ach Chark*, estime que *« la prorogation a été décidée »* et qu'*« il ne reste plus qu'à s'entendre sur le mécanisme d'amendement »*. – *(AFP.)*

M. Chirac confirme qu'il rencontrera M. Zeroual

MADRID. Jacques Chirac a confirmé, mardi 10 octobre, à Madrid, à l'issue du sommet franco-espagnol, avoir *« accepté le principe »* d'un entretien avec son homologue algérien, le général Liamine Zeroual, à New York, en marge des cérémonies du 50e anniversaire de l'ONU, à la fin du mois. Le président espagnol, Felipe Gonzalez s'est engagé à faire la même démarche. Selon M. Chirac, l'élection présidentielle algérienne, dont le premier tour est prévu le 16 novembre – et à laquelle M. Zeroual s'est porté candidat –, représente un *« premier pas »* vers la fin de la crise. Mais *« le pas essentiel,* a ajouté M. Chirac, *c'est de constituer une majorité, et donc faire des élections législatives libres et démocratiques le plus vite possible »*.

La décision du président français a suscité, en France, les critiques du Parti socialiste. En revanche, la nouvelle a été bien accueillie par la presse algérienne, et saluée, mardi, dans un entretien accordé au *Figaro*, par le secrétaire général du Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD), Saïd Sadi. *« Ce serait grave qu'une action terroriste et des menaces viennent à déterminer, à freiner, ou, plus grave, à réorienter la diplomatie française sur le Maghreb et l'Algérie »*, a déclaré M. Sadi. – *(AFP, Reuter.)*

L'extrême droite aurait commis l'attentat contre un train en Arizona

WASHINGTON. L'attentat perpétré contre le Sunset Limited, le train Miami-Los Angeles qui a déraillé dans la nuit du dimanche 8 au lundi 9 octobre, a fait un mort et plus de soixante-dix blessés. Bien que la piste d'une vengeance d'un employé d'Amtrak, la compagnie américaine de chemins de fer, ne soit pas encore écartée, des tracts signés *« Fils de la Gestapo »* (une organisation inconnue) retrouvés sur les lieux incitent les enquêteurs à concentrer leurs recherches dans les milieux violemment opposés à l'Etat fédéral. L'un des documents fait notamment référence au drame de Waco (Texas), cet assaut de la police contre la ferme-forteresse de la secte des davidiens, en avril 1993, qui avait provoqué la mort de quatre-vingt-six personnes. Le président Bill Clinton s'est déclaré *« profondément indigné »* par cet attentat. – *(Corresp.)*

AMÉRIQUES

■ **CHILI : la Cour suprême a décidé,** mardi 10 octobre, que le général Manuel Contreras devra purger sa peine de sept ans de prison à partir du 23 octobre. Reconnu coupable dans l'assassinat de l'ancien chef de la diplomatie chilienne, Orlando Letellier, en 1976, l'ex-chef de la police secrète du général Pinochet se trouve actuellement dans un hôpital militaire. – *(AFP, Reuter.)*

■ **MEXIQUE : le violent séisme** qui a frappé l'ouest du Mexique, lundi 9 octobre, a fait 48 morts, 166 blessés et quelque 9 500 sinistrés, selon un premier bilan officiel fédéral, publié mardi 10 octobre. Par ailleurs, plus de 20 000 touristes ont été évacués mardi à Cancun, dans le sud-est du Mexique, où l'état d'alerte a été déclaré avant le passage de l'ouragan Roxane. – *(AFP.)*

EUROPE

■ **PORTUGAL : le premier ministre sortant, Anibal Cavaco Silva,** dont le parti social-démocrate a été battu aux élections législatives de la semaine dernière, a annoncé mardi 10 octobre sa candidature à l'élection présidentielle de janvier prochain, pour succéder au socialiste Mario Soares, que la Constitution empêche de briguer un troisième mandat. M. Cavaco Silva sera opposé au maire socialiste de Lisbonne, Jorge Sampaio. – *(Reuter.)*

■ **ESPAGNE : des jeunes gens masqués** ont tenté d'incendier un autobus transportant vingt personnes, dans la nuit du 10 au 11 octobre à Vitoria, au Pays basque. Ayant arrêté le bus, ils ont aspergé l'intérieur d'essence et jeté avant de s'enfuir un cocktail Molotov contre une vitre qui, heureusement, a résisté. La police locale attribue cette action à des militants séparatistes de Jarrai, les jeunesses du parti Herri Batasuna. – *(AFP.)*

ASIE

■ **INDONÉSIE : l'université de Dili, le chef-lieu du Timor-Oriental,** a rouvert ses portes, mercredi 11 octobre, après quarante-huit heures d'émeutes, mais la situation demeurait tendue dans la ville, où la plupart des magasins sont restés fermés. Les affrontements qui ont opposé, lundi et mardi, partisans et opposants de l'annexion de l'ancienne colonie portugaise par l'Indonésie ont fait deux morts et cinq blessés. – *(AFP.)*

AFRIQUE

■ **NATIONS UNIES : M. Ould Abdallah, représentant spécial du secrétaire général,** a quitté définitivement le Burundi mardi 10 octobre, au terme de deux ans d'une difficile mission pour ramener la paix. D'autre part, dans un rapport publié mardi, Boutros Boutros-Ghali a déclaré qu'il envisageait *« une réduction très importante »* des effectifs de « casques bleus » au Rwanda. – *(AFP, Reuter.)*

■ **COMORES : le président Said Mohamed Djohar,** évacué vers la Réunion par les troupes françaises lors de leur intervention après le putsch du mercenaire Bob Denard, est libre de ses mouvements, a déclaré mardi 10 octobre le ministère français des affaires étrangères. M. Djohar a pour sa part affirmé qu'il voulait rentrer dans son pays, à condition que la France assure sa sécurité. – *(Reuter.)*

ÉCONOMIE

■ **RUSSIE : l'Etat cédera 25 % du capital de Sviazinvest,** l'une des principales entreprises de télécommunications, à des intérêts étrangers, et espère lever jusqu'à 2 milliards de dollars (environ 10 milliards de francs) avant la fin de l'année, selon le Centre russe des privatisations. La Russie entend par ailleurs emprunter sur les marchés internationaux des capitaux au premier semestre de 1996, a déclaré mardi 10 octobre à Washington le vice premier-ministre Anatoli Tchoubaïs. – *(AFP.)*

■ **ALLEMAGNE : l'excédent commercial a augmenté en juillet,** s'établissant à 5,9 milliards de marks (20 milliards de francs), contre 3,6 milliards en juillet 1994. Les exportations ont augmenté de 3,6 % sur un an, atteignant 56 milliards de marks, tandis que les importations ont diminué de 0,8 %, à 50,1 milliards. – *(AFP.)*

Polémique sur la participation américaine dans l'aide multilatérale

WASHINGTON. Le secrétaire au Trésor américain, Robert Rubin, a affirmé mardi 10 octobre à Washington que son gouvernement était *« totalement déterminé à répondre à ses engagements »* envers les institutions internationales, et notamment l'Association internationale de développement (AID), filiale de la Banque mondiale. Le Congrès américain menace actuellement de réduire de moitié la participation des Etats-Unis à l'AID. Le président de la Banque mondiale, James Wolfenshon, a déclaré mardi : *« Je ne suis pas sûr que les autres donateurs paieront aussi »*, si les Etats-Unis diminuaient leur apport. M. Wolfensohn a invité l'institution multilatérale à *« briser la contrainte de la bureaucratie »*, être plus proche de ses *« clients »* (les pays emprunteurs), et jouer davantage un rôle de conseil : *« Les projets que nous finançons ne sont pas ceux de la Banque, ils sont chinois ou haïtiens... Nous avons à les soutenir et les conseiller, mais ils appartiennent aux pays qui en sont responsables. »*

صكرا من الاهل

La Corée du Nord n'a toujours pas de « numéro un »

L'investiture de Kim Jong-il se fait attendre

SÉOUL
de notre envoyé spécial

Quinze mois après le décès du « Grand Leader » Kim Il-sung, il n'y a *toujours pas en* Corée du Nord de titulaire officiel pour les plus hautes fonctions du dernier véritable régime stalinien de la planète : secrétaire général du Parti des travailleurs (communiste) et chef de l'Etat. Le cinquantième anniversaire de la fondation du parti, mardi 10 octobre, a été célébré en grande pompe, et si Kim Jong-il, fils et héritier de Kim Il-sung, a fait une *apparition publique lors d'un* défilé militaire, il n'a *toujours pas été nommé.* Les titres de Kim Jong-il demeurent inchangés. Radio-Pyongyang l'a désigné comme *« président de la commission de la défense »* et *« commandant en chef des armées »*. Bien que la plupart des spécialistes de la Corée du Nord, à Séoul, estiment qu'il s'agit d'une question protocolaire et que Kim Jong-il assume déjà tous les pouvoirs, les délais dans son accession formelle au pinacle de l'Etat et du parti accentuent les incertitudes *sur l'avenir d'un* pays où de récentes inondations ont encore aggravé une situation économique désastreuse (*Le Monde* du 20 septembre).

Facteurs d'incertitude, la stabilité du régime, mais aussi le regain de tension avec Séoul

La péninsule coréenne n'est plus la poudrière qu'elle fut au temps de la guerre froide, mais la ligne de démarcation qui sépare les deux pays à la hauteur du 38e parallèle reste l'une des régions les plus militarisées du globe, avec, du côté sud, 37 000 soldats américains. Plus que l'aventurisme militaire, c'est la stabilité du régime du Nord qui constitue le plus grand facteur d'incertitude. Le regain de tension entre les deux Corées en est un *autre : les relations intercoréennes* sont à nouveau au plus bas après la rupture des pourparlers sur les livraisons de riz du Sud pour venir en aide aux victimes des inondations.

A la moitié de son mandat, le *président sud-coréen* Kim Young-sam, qui est en perte de vitesse, *comme en témoignent une chute* vertigineuse de popularité et la cuisante *défaite* de son parti aux élections locales de juin, paraît captif des partisans de la ligne dure vis-à-vis de Pyongyang. Le refus de son gouvernement d'autoriser une importante mission d'hommes d'affaires sud-coréens à se rendre *au Nord est un autre signe du* raidissement de Séoul. Il est vrai que les Sud-Coréens n'ont guère de choix : au cours des négociations entre les Etats-Unis et la République populaire démocratique de Corée (RPDC) sur le gel du programme nucléaire de celle-ci en échange de la fourniture de centrales à *eau légère*, Pyongyang a sans ménagement écarté la Corée du Sud, *qui assumera pourtant* la plus large part du coût financier du projet (4 milliards de dollars).

La guerre verbale que se livrent Pyongyang et Séoul fait de la situation de la péninsule coréenne un théâtre d'ombres. Mais, contrairement aux thèses alarmistes sur l'effondrement imminent *du régime du* Nord, la plupart des spécialistes sud-coréens de la RPDC estiment qu'il n'est *pas* si menacé. Ainsi font-ils valoir que la non-accession de Kim Jong-il aux fonctions suprêmes serait moins due à des résistances au sein de l'appareil du pouvoir qu'à une politique délibérée de respect de la mémoire de Kim Il-sung : dans un pays marqué par l'éthique confucéenne, *où le stalinisme* est mâtiné des valeurs traditionnelles, un héritage se mérite. En allant trop vite, Kim Jong-il faillirait à cette loyauté.

Ce dernier est déjà le numéro « un » du comité central du parti et il a *surtout en main* le levier essentiel du *pouvoir : une armée* de 1,2 million d'hommes, dont il est commandant en chef depuis 1991. La visite du président chinois, Jiang Zemin, à l'ambassade de Corée du Nord, à Pékin, pour l'anniversaire de la fondation du Parti du travail, au cours de laquelle il a qualifié le *« camarade Kim Jong-il »* de *« leader »* de la RPDC, *est interprétée* comme la reconnaissance officielle par la Chine *de la position de l'héritier* de Kim Il-sung.

Sur le plan diplomatique, à la suite de l'accord d'octobre 1994 avec les Etats-Unis, la RPDC poursuit activement sa politique de rapprochement avec Washington (qui doit prochainement ouvrir un bureau de liaison à Pyongyang) et Tokyo. La fourniture à la RPDC par le Japon de 200 000 tonnes de riz (après 300 000 tonnes en juin) est perçue comme un premier pas sur la voie de la normalisation des relations entre les deux pays : les pourparlers suspendus depuis 1992 ont récemment repris. La levée par *les Etats-Unis de l'embargo sur* les échanges avec la RPDC devrait en outre faciliter le commerce entre les deux pays. Mais Washington entend tenir la dragée haute à Pyongyang : la coopération économique étant le seul levier dont disposent les Américains pour obliger les Nord-coréens à respecter l'accord de 1994 sur la neutralisation du programme nucléaire. La RPDC a *pour sa part indiqué qu'elle était* prête à assouplir sa position sur la question de la présence des troupes américaines au Sud, dont le retrait était jusqu'à présent la condition *sine qua non* de la normalisation des relations avec les Etats-Unis.

En matière d'ouverture du pays, Pyongyang conserve en revanche sa prudence. Lors d'un récent séminaire à Pékin réunissant 250 hommes d'affaires étrangers, la Corée du Nord a demandé 3 milliards de dollars d'investissements et a reconnu que la zone économique spéciale de RajinSonbong, ouverte, en 1991, près de la frontière avec la Russie et la Chine, avait attiré des projets pour 200 *millions de dollars* dont 10 % seulement s'étaient concrétisés. Mais les dirigeants nord-coréens sont placés devant un dilemme : ils sont conscients qu'une ouverture sur le modèle chinois est un risque trop grand pour un régime qui maintient sa population dans une ignorance quasi totale du reste du monde.

Etant donné la détérioration de la situation *économique et sociale*, cette prudence ne risque-t-elle pas d'entraîner un effondrement de l'intérieur du régime, comme le prédisent des observateurs occidentaux évoquant l'exemple des régimes de l'Europe de l'Est ? La demande d'aide de Pyongyang à la communauté internationale semble *indiquer que le régime*, qui a toujours affiché une orgueilleuse position d'autosuffisance, a peine à faire face à la situation. A Séoul, on estime cependant que Pyongyang a exagéré les dommages des inondations (15 milliards de dollars de dégâts et 2 millions de tonnes de céréales perdues) afin d'obtenir *davantage* d'aide et que, en tout état de cause, la population ignore cette *demande d'assistance*.

Les spécialistes sud-coréens de la RPDC font valoir plusieurs facteurs qui tendent à écarter l'hypothèse d'un effondrement du régime. Tout d'abord, l'endurance de la population, au sein de laquelle a été cultivée une mentalité d'assiégé qui se renforce dans l'adversité. *Le régime* incarne en outre toujours la valeur nationale suprême : *le patriotisme. Cette fois, la population* est victime d'une catastrophe naturelle dont le régime ne peut être tenu pour responsable mais qui, en revanche, peut lui servir pour justifier la pénurie alimentaire plus grave qui s'annonce pour cet hiver. Le pays est enfin très compartimenté (contrôle des *déplacements*), *et d'éventuels* mouvements de mécontentement peuvent être rapidement circonscrits.

Philippe Pons

Le président bolivien affirme que l'Etat d'urgence sera bientôt levé

Paris assure le président Sanchez de Lozada de son soutien dans sa lutte contre la drogue

Le président Jacques Chirac a souhaité, mardi 10 octobre, à l'issue de son entretien avec le président bolivien, Gonzalo Sanchez de Lozada, voir l'Union européenne appuyer les efforts de la Bolivie dans sa lutte contre la drogue. M. Chirac s'est engagé à *ce que ce* sujet soit évoqué lors du prochain sommet européen de Madrid, en décembre, et lors du sommet du G 7 qui se tiendra en 1996 à Lyon.

LE PRÉSIDENT de la Bolivie, Gonzalo Sanchez de Lozada, a estimé, mardi 10 octobre à Paris, que l'état d'urgence qu'il a imposé dans son pays le 18 avril dernier *« pour rétablir la paix sociale » « pourra être levé le 15 octobre »*. La Constitution bolivienne autorise le chef de l'Etat à recourir à ces mesures d'exception durant trois périodes de quatre-vingt-dix jours au maximum pendant son mandat. Au cours de l'entretien qu'il a accordé au *Monde*, lors de sa première visite officielle en France, M. Sanchez de Lozada a dit *« espérer que le climat social resterait calme jusqu'aux élections municipales de décembre »*.

La suspension des libertés fondamentales avait été imposée après une succession de violents affrontements entre les forces de l'ordre et les enseignants en grève illimitée, appuyés par la puissante Centrale ouvrière bolivienne (COB). Près de cinq cents personnes avaient été arrêtées les 18 et 19 avril. *« Elles sont toutes libérées aujourd'hui »*, assure le président. *« L'éducation en Bolivie est dans un état lamentable depuis quarante ans, mais tout changement se heurte à des résistances*, estime le président élu en 1993, onze ans après la fin des dictatures dans son pays. *La décentralisation que nous avons imposée vers les municipalités, désormais pourvues de ressources pour administrer les services publics et la santé, a remis en cause l'autorité des chefs traditionnels et des syndicats de paysans. Tout ceci a mené à beaucoup de désordres. »*

INFLATION RAISONNABLE

M. Sanchez de Lozada, qui a vécu aux Etats-Unis jusqu'à l'âge de vingt et un ans, parce que ses parents avaient été chassés par les militaires, s'est aussi heurté à une forte opposition envers son programme de privatisations (*Le Monde* du 11 octobre), dont *« les syndicats commencent à voir les mérites en termes de création d'emplois »*, estime-t-il. La Bolivie, dont 70 % des huit millions d'habitants vivent sous le seuil de pauvreté, a un taux officiel de chômage d'environ 6 %. M. Sanchez de Lozada a été l'artisan, sous le mandat de son prédécesseur, d'un plan de rigueur qui a contribué à ramener l'inflation de 23 000 % en 1985 à 9 %.

L'état d'urgence a aussi été décrété à un moment où les relations entre le gouvernement de La Paz et celui de Washington viraient à l'aigre. Le 2 mars, les Etats-Unis avaient menacé la Bolivie – deuxième producteur mondial de feuilles de coca après le Pérou – de suspendre leur aide et de s'opposer à l'attribution de prêts par les organismes multilatéraux si les autorités locales ne détruisaient pas des cultures de coca. Au début de son mandat, l'actuel président avait prôné l'éradication totale de ces plantations (à travers des programmes de substitution des cultures notamment) mais avait battu en retraite devant la révolte des producteurs « légaux » qui mâchent traditionnellement ces feuilles.

Environ 5 400 hectares de *cultures de coca devaient être détruits* d'ici à la fin de l'année, sous la vigilance d'une police « anti-narco » (formée par les Américains). La Bolivie, qui accepte, contrairement à *la Colombie*, que ses trafiquants de drogue soient extradés vers les Etats-Unis pour y être jugés, n'a pas été payée de retour pour ses efforts. Washington a refusé d'augmenter, en août, son aide destinée à combattre le trafic de drogue. *« La lutte contre ce fléau est en partie la responsabilité des pays consommateurs de drogue. Mais les Etats-Unis, au Congrès surtout, pensent que la faute est aux pays producteurs et qu'il faut faire pression sur eux au lieu de les aider. C'est insensé »*, dit le président bolivien venu demander en France, en Belgique et en Italie plus de compassion à cet égard.

M. Sanchez de Lozada a aussi évoqué, devant le président Chirac qui l'a reçu, les essais nucléaires français vivement condamnés par le Groupe de Rio, dont la Bolivie assure actuellement le secrétariat tournant. *« Plutôt que de rompre des relations diplomatiques, il est préférable de chercher à obtenir des explications et voir quelles sont les solutions, s'il y en a »*, a-t-il conclu.

Martine Jacot

SOCIAL **La grève générale de la fonction publique, mardi 10 octobre, a concerné 55 % des agents, selon le ministère, soit un taux record au cours des quinze dernières années. Les administrations ou les services publics les plus touchés ont été l'éducation nationale, l'équipement, la SNCF, la RATP, France Télécom, La Poste et l'ANPE.**

● LE PREMIER MINISTRE a reconnu, devant le groupe UDF de l'Assemblée nationale, l'existence d'un *« malaise »* qui, davantage que la question des rémunérations, affecte les agents du public. Le premier ministre a récusé toute *« démagogie antifonctionnaires »*.

● LES MANIFESTATIONS, d'une ampleur considérable, revendiquaient à la fois considération et pouvoir d'achat. Parmi les responsables syndicaux, l'idée se fait jour de prolonger le mouvement par une manifestation organisée un dimanche.

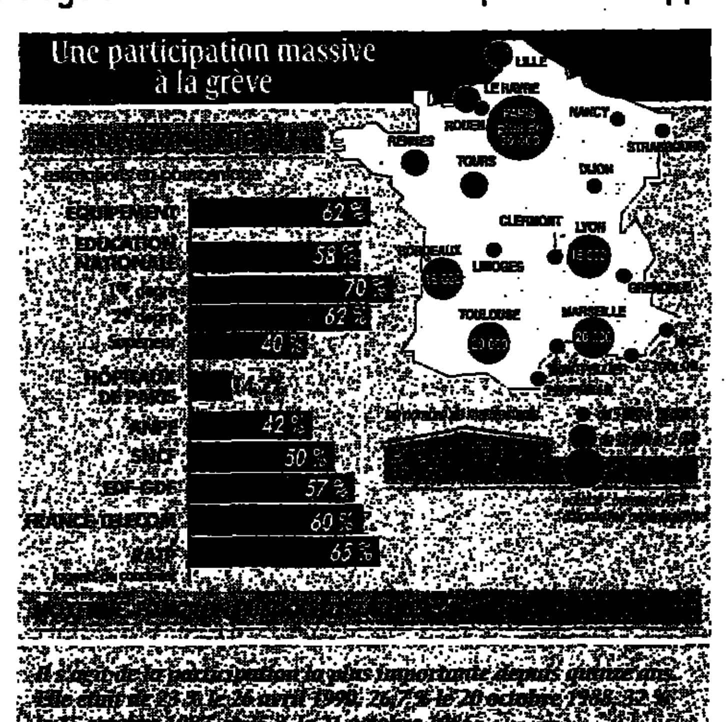
Les syndicats de la fonction publique envisagent une seconde riposte

Le gouvernement reste ferme sur la question des salaires, malgré l'ampleur de la protestation, mais le premier ministre entend prendre en compte le « malaise structurel » des agents de l'Etat et des services publics et s'opposer à toute « démagogie anti-fonctionnaires »

SUCCÈS : les sept fédérations syndicales de la fonction publique s'accordaient pour juger exceptionnelle, mardi 10 octobre, l'ampleur de la mobilisation des fonctionnaires. En début de soirée, sur France-Info, le ministre de la fonction publique, Jean Puech, a donné son estimation du nombre des agents *« dont le poste de travail n'était pas occupé »* : *« autour de 55 % »*, ce pourcentage désignant les employés qui ont fait grève et ceux qui n'ont pas pu se rendre à leur travail.

C'est un taux record. La grève générale de la fonction publique la plus suivie au cours des quinze dernières années – le 21 octobre 1986, contre le gouvernement de Jacques Chirac – n'avait mobilisé que 35 % du personnel. Les grèves ont été fortement suivies dans l'enseignement, où travaille la moitié des fonctionnaires de l'Etat (un million de personnes environ), avec 58 % d'*« absents »*, selon le ministère de l'éducation nationale ; soit, plus précisément, 70 % dans le premier degré, 62 % dans le second degré et 40 % dans le supérieur. Le ministère de l'équipement, qui compte plus de 123 000 agents, indiquait que le nombre des grévistes était de 62 % en fin de journée. Le ministère de la fonction publique n'était pas en mesure de fournir davantage de détails.

Le secteur public s'est fortement associé à la grève, comme l'ont montré les nombreuses perturbations dans les transports : on dénombrait 50 % de grévistes à la SNCF (70 % chez les agents de conduite et 65 % chez les contrôleurs), le trafic ayant été très ralenti, en Ile-de-France comme en province. Il y avait plus de 90 % de grévistes chez les agents de conduite de la RATP, où plusieurs lignes ont été fermées. On dénombrait 64 % de grévistes à France Télécom, 60 % à EDF-GDF, 57 % à La Poste, 42 % à l'ANPE.



UN CORTÈGE IMPOSANT

L'ampleur du mouvement s'est traduite par de très nombreuses manifestations. Dans les rues de la capitale, un cortège imposant a défilé, composé de 22 000 personnes selon la police, 100 000 selon la CGT, 50 000 selon les observateurs. En outre, quelque 360 000 personnes, selon le ministère de l'intérieur (500 000 selon la CGT), ont défilé en province.

Les slogans ont montré que les agents de l'Etat ne protestaient pas tant contre le « gel » des salaires que contre la façon dont ils estiment avoir été montrés du doigt par un gouvernement qui prétend réduire la fracture sociale. Ils ont été blessés par les propos de l'ancien ministre de l'économie et des finances, Alain Madelin, sur *« certains avantages acquis »*, et par ceux du chef de l'Etat, Jacques Chirac, lorsque ce dernier a laissé entendre que la fiche de paie des fonctionnaires pèse sur la feuille d'impôts des contribuables.

Les fonctionnaires se sont sentis confortés dans leur action par l'opinion publique. Un sondage du CSA, publié par le *Parisien* du 10 octobre, montre qu'une majorité (57 %) de Français, y compris les salariés du secteur privé (53 %) et les chômeurs (58 %), les soutiennent (*Le Monde* du 11 octobre). Interrogé par France-Info, M. Puech a observé que huit millions de personnes (actifs et retraités) sont concernées par l'augmentation des traitements de la fonction publique et que, *« si l'on compte les familles, cela fait beaucoup de monde »* : quinze millions de personnes vivent, en effet, du salaire des agents de l'Etat.

Les syndicats estiment que les fonctionnaires ont montré leur détermination en acceptant massivement de faire une journée de grève. Dans la soirée, tous jugeaient que la balle était dans le camp du gouvernement. Marc Blondel, secrétaire général de FO, estimait que cette grève était *« un avertissement »* et que le gouvernement *« ne peut plus faire le sourd »*. Sinon, ajoutait-il, *« d'autres sujets pourraient nourrir des conflits à venir, comme la Sécurité sociale »*. Louis Viannet, secrétaire général de la CGT, jugeait que la journée avait symbolisé *« la profondeur du mécontentement »*. Nicole Notat, secrétaire générale de la CFDT, estimait qu'elle traduisait *« un malaise profond »*, en plaidant pour l'ouverture de négociations *« sur les salaires et l'emploi »*. *« Au gouvernement de choisir entre l'affrontement et la négociation »*, résumait Jean-Paul Roux, membre de l'UNSA (qui regroupe FGAF et FEN).

« LE GOUVERNEMENT EST À JOUR »

Le gouvernement n'a pas fait de geste sur les traitements. Le matin, sur RMC, M. Puech jugeait que la grève avait une ampleur *« démesurée »* au regard de ce que le gouvernement faisait pour les fonctionnaires. L'après-midi, il déclarait sur France-Inter qu'elle n'était pas *« tout à fait justifiée »*. Interrogé à l'Assemblée nationale, lors de la séance des questions au gouvernement, il répétait que, *« sur la question des salaires, le gouvernement est à jour »* puisque, *« dans trois semaines, les fonctionnaires verront leur traitement augmenter de 1,4 % »*, et qu'en 1996 *« la masse salariale de la fonction publique progressera de 3,2 % »*. Il précisait, le soir, qu'il était ouvert à des négociations, sans toutefois préciser leur contenu.

Cependant, le message adressé par les fonctionnaires et les agents des services publics n'a pas échappé à Alain Juppé. Entendu pendant plus d'une heure par les députés UDF, mardi après-midi, le premier ministre, a appelé à *« poursuivre le dialogue entre les pouvoirs publics et les fonctionnaires »*, selon le président du groupe, Gilles de Robien. M. Juppé a *« appelé à ne pas faire de démagogie anti-fonctionnaires »*. Il a admis, selon M. de Robien, qu'il y a, dans la fonction publique, un *« malaise structurel »* davantage qu'un problème de rémunération.

Les sept fédérations de syndicats de la fonction publique ont prévu de se réunir de nouveau, dans la semaine du 16 octobre, pour mettre au point une seconde riposte. Mme Notat tempérait le projet d'une nouvelle grève générale, évoqué par M. Blondel, en s'inscrivant en faux, sur RTL, contre *« la confusion mentale »*. Certains envisageaient, en revanche, la possibilité d'organiser une manifestation d'ampleur nationale, un dimanche, dans le souci de ne pas gêner les usagers des services publics. Ils rappelaient l'exemple de la manifestation du 16 janvier 1994 contre la modification de la loi Falloux et du succès qu'elle avait emporté.

R. Rs.

L'imbroglio des rémunérations

Les déclarations de Jean Puech, ministre de la fonction publique, assurant, mardi 10 octobre, que le pouvoir d'achat des fonctionnaires augmentera en 1996, ont relancé le débat sur l'évaluation de la progression des rémunérations.

● **Masse Toutée** : la « masse Toutée », du nom d'un ancien conseiller d'Etat qui mit au point cet indicateur, est le système privilégié par le ministère pour apprécier l'évolution de la masse salariale de la fonction publique. Elle tient compte des mesures d'augmentation générale de l'année en cours, de l'effet-report des mesures d'augmentation générale de l'année précédente et des augmentations catégorielles (poursuite du plan Durafour, notamment). L'augmentation de la masse Toutée sera de 2,3 % en 1996.

● **RMPP** : le ministère de l'économie et des finances préfère prendre en compte la rémunération moyenne des agents en place au cours de la période considérée (RMPP), qui inclut l'effet-report des mesures de l'année précédente, les mesures catégorielles et individuelles, ainsi que le solde positif du « glissement vieillesse technicité » (GVT), c'est-à-dire les dépenses induites par la progression des carrières, sans déduction des économies liées aux départs à la retraite. La hausse de la RMPP sera de 4,3 % en 1996.

● **Niveau** : le calcul en niveau, retenu par les syndicats, permet d'apprécier le gain obtenu en dehors des augmentations liées à l'ancienneté ou aux promotions. Selon les syndicats, en 1996, il n'y aura pas d'augmentation en niveau. C'est la raison pour laquelle ils estiment que le pouvoir d'achat des agents du public est « gelé ».

COMMENTAIRE

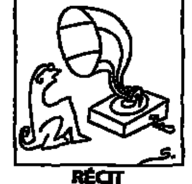
QUINZE MILLIONS DE « PROTÉGÉS »

Les fonctionnaires demandent de la considération davantage que des hausses de salaire. Le gouvernement y a manqué lorsqu'il les a désignés comme responsables des déficits publics et des hausses d'impôt. Il les a blessés et braqués. Il aurait mieux fait d'user du dialogue pour négocier une pause sur les rémunérations. Alain Juppé avait promis de prendre l'opinion à témoin, estimant qu'il aurait la majorité des Français – « sa » majorité, du moins – de son côté. Traditionnellement, les fonctionnaires votent à gauche, alors que les partisans de l'initiative privée se situent dans l'autre camp. Nombre de chefs d'entreprise et de commerçants jugent que les agents de l'Etat ont trop d'avantages, outre la garantie de l'emploi.

Le premier ministre a dû être surpris de découvrir que la majorité des Français, selon un sondage, approuvent les fonctionnaires. Quinze millions de personnes vivent du salaire des cinq millions d'agents et des trois millions de retraités du public. Les perspectives de transformation des services publics, liées à la construction européenne, ne provoquent pas une fracture de l'opinion, mais, au contraire, une certaine solidarité. Les syndicats, qui ont bien senti le « terrain » et ont su construire un rapport de forces, ont retourné en leur faveur l'accusation de ne savoir défendre que les salariés « protégés » : la protection est populaire en temps de crise.

Alain Beuve-Méry et Rafaële Rivais

Un long défilé « historique » à travers les villes françaises



RÉCIT

PRÈS DE QUATRE CENT MILLE paires de semelles sur le pavé français. Même si l'on ne s'en tient qu'aux estimations policières, peu suspectes de générosité, cela fait beaucoup. On a défilé partout, mardi 10 octobre. A Paris, Lyon, Marseille, Toulouse, Bordeaux, Lille, Grenoble, Nantes, Montpellier, Nice, Dijon, Quimper, Perpignan, Le Havre, Nîmes, Mulhouse, Ajaccio, Angers, Tours ou Bourg-en-Bresse... Contre le gel des salaires, les suppressions d'emplois, la déréglementation ; pour le service public, le statut des agents de la SNCF, ceux d'Air France, de la RATP ; pour les pompiers, les policiers, les enseignants, les employés de La Poste et ceux de France Télécom ; pour les salariés de Chausson, les infirmiers, les fonctionnaires de l'ANPE et les contrôleurs aériens...

Mais aussi, surtout, contre un mot – « nantis » – et une mise en accusation – « privilégiés ». A Marseille, un douanier qui avait rejoint le défilé unitaire sur la Canebière confiait : *« Il y a les salaires et l'emploi, mais il y a aussi notre image. On en a marre de passer pour des nantis et d'être des boucs émissaires. On a tous des chômeurs dans nos familles. »* Et les familles ont, bien souvent, un fonctionnaire en leur sein. Ceci, sans doute, expliquait cela : des taux records de grévistes, rassérénés par un sondage témoignant que 57 % des Français soutenaient ou manifestaient de la sympathie pour leur mouvement (*Le Monde* du 11 octobre) et des cortèges « historiques » de manifestants.

De mémoire de syndicaliste, il fallait remonter à 1979 pour retrouver une telle mobilisation à Nantes, où plus de douze mille personnes ont défilé de la place du Commerce à la préfecture. A Limoges, traditionnel fief de la gauche, on en appelait au souvenir des manifestations organisées en 1975 contre le système franquiste pour rivaliser avec le succès rencontré par la manifestation de mardi. A Vannes, la préfecture du Morbihan, qui va perdre un de ses régiments en juin 1996, on assurait n'avoir pas vu cela depuis mai 1968 : cinq mille personnes ont répondu à l'appel unitaire des huit organisations syndicales. A Lorient, où l'arsenal est le premier employeur, le nombre des manifestants a dépassé le score atteint en 1993, après l'annonce de la fermeture de la base sous-marine. Même les gardiens de phare ont témoigné de leur solidarité avec les manifestants en faisant retentir au loin, toute la journée, leurs cornes de brume.

A Périgueux, seul un rassemblement international de retraités agricoles, en 1994, avait fait mieux que la manifestation de mardi, qui a vu quatre mille à cinq mille personnes envahir les boulevards. Des ateliers SNCF de Périgueux à l'Imprimerie nationale du timbre-poste, en passant par le Société nationale des poudres et des explosifs (SNPE) de Bergerac, le secteur public représente le quart de la population active de la Dordogne et le rêve, pour bien des familles, d'assurer l'avenir de leurs enfants.

« Historique », encore, la manifestation à Marseille, qui a rassemblé près de vingt mille personnes. Le cortège des militants de Force ouvrière, qui devait initialement emprunter un itinéraire distinct, a finalement fusionné avec celui des six autres fédérations syndicales. Ce geste unitaire, qui ne s'était pas vu depuis 1968, a été symbolisé par une poignée de main entre le dirigeant de la CGT et celui de FO, sous les applaudissements enthousiastes des manifestants.

A Rennes et à Toulouse, aussi, les susceptibilités syndicales ont été épargnées, au point de tirer au sort l'ordre du cortège et de se refuser à tout discours au moment de la dispersion, pour ne pas gâcher cet instant unitaire. Dans la Ville rose, la manifestation s'est changée en fête de la revendication joyeuse et colorée, à laquelle ont même participé des travailleurs du secteur privé, comme ceux de Job, le spécialiste du papier à cigarettes, qui affirmaient bien haut leur refus de se *« laisser rouler »*. Chez les voisins de Bordeaux, une effigie du premier ministre et maire de la ville, Alain Juppé, les poches débordantes de billets de banque, a été brûlée devant la préfecture.

Au même moment, à Paris, les manifestants qui patientaient place de la Bastille, au son des orchestres et dans la fumée des merguez, s'ébrouaient en direction du boulevard Beaumarchais. Les badauds agglutinés sur les bancs publics attendaient comme au spectacle. On les abreuvait de tracts et de slogans. Celui des policiers : *« Juppé, t'es foutu, les nantis sont dans la rue ! »* faisait recette, et aussi le *Milord* de Piaf, ainsi revu : *« Il paraît qu'on est trop, il paraît qu'on gagne trop, mais, pour payer l'impôt, on ne fait pas défaut. »*

« Juppé, t'es foutu, les nantis sont dans la rue ! »

Vers midi, la tête du cortège approchait du quartier de la Bourse. Des financiers affairés s'attablaient aux terrasses des restaurants, levant un œil tantôt rigolard, tantôt indifférent. Entre deux groupes de manifestants s'immisçaient des formations musicales hétéroclites, harmonies-fanfares, rythmes d'Afrique et du Brésil, vieux rock ou mambo. Pieds brûlants et ventre creux, les marcheurs accusaient un peu la fatigue. Certains laissaient partir le cortège, assurés de le retrouver plus tard, comme le chat sa pelote. Pour relancer l'allure, les préposés aux micros criaient leurs ordres : *« Juppé a décidé de bloquer les salaires. Nous ne sommes pas d'accord. Je voudrais vous entendre ! »* Et chacun de taper du pied, de frapper dans ses mains. *« Allez,* reprenait l'animateur, *je vous autorise une minute de chahut. Oui, oui, les profs aussi ... »*

« Juppé, faut payer ton loyer ! », criaient les manifestants requinqués par les sandwichs et l'arrivée toute proche, place Saint-Augustin. La foule n'était plus qu'un grand karaoké. Policiers, infirmières, employés du gaz et préposés de La Poste se passaient les mêmes mots d'indignation, entonnant une carmagnole. A quelques mètres, sur la paroi d'un kiosque à journaux, la couverture d'un hebdomadaire posait cette question : « Comment faire bouger les fonctionnaires ? ».

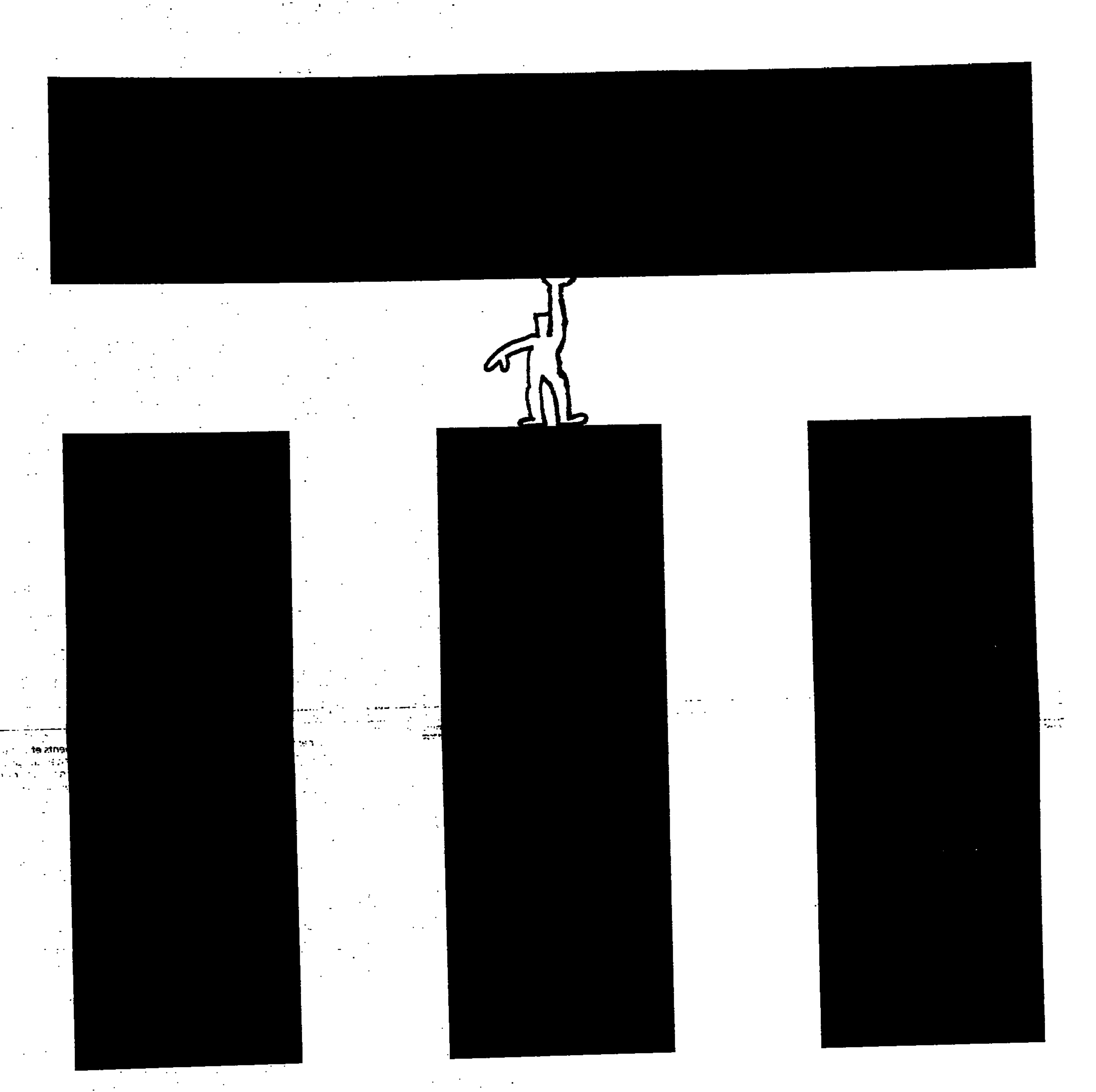
Paris sous le soleil avait, ailleurs, des faux airs de mois d'août. Dans les quartiers commerçants, piétons et cyclistes se partageaient les boulevards. Sous les pavés, les rares métros qui circulaient ouvraient leurs rames désertées aux inconditionnels. Dans les grands magasins de la capitale, on pestait contre cette grève qui avait empli les rues et vidé les rayons. Chez Tati, boulevard Rochechouart, pulls et petites culottes restaient gentiment pliés dans leurs bacs. A la station Barbès, d'ordinaire grouillante de monde, régnait un calme inhabituel. Les camelots, vendeurs à la sauvette et autres marchands de pacotille avaient renoncé à installer leurs étals. Délivrée des groupes et des cars des *tour-operators* qui boudaient le quartier, la butte Montmartre avait retrouvé son charme. Les quelques touristes qui, baskets aux pieds, avaient grimpé les marches du Sacré-Cœur, faute de funiculaire, s'enquéraient poliment : *« C'est loin à pied, l'Opéra ? »*

Dans les mairies d'arrondissement, comme celle du 14e, place Ferdinand-Brunot, tous les services étaient ouverts. Les quelques clients venus *« tenter leur chance »*, pour une fiche d'état civil ou un passeport, repartaient ravis : *« Pour une fois, on ne fait pas la queue... »* A l'annexe, le greffe était presque désert, mais, à 14 heures, l'audience s'est ouverte au tribunal d'instance. La présidente a énoncé la liste des affaires remises *« en raison des mouvements sociaux »*, puis est passée à l'examen de quatre litiges en présence des intéressés.

A Sarran, Corrèze, une commune rurale de moins de trois cents habitants, célèbre pour son château de Bity, dont le propriétaire, Jacques Chirac, apparaît modestement dans l'annuaire entre Pierre Chézalviel et Claude Clément, le facteur n'a pas distribué son courrier et le portail de l'école est resté fermé. Une révolte. Presque une révolution.

Récit de la séquence France

Mais qui donc assure les assurances ?



Poste à pourvoir.

Les hommes sont le pilier central de notre entreprise internationale. Ils viennent de toutes les disciplines qui permettent d'étudier et de comprendre le monde sous l'angle du risque : de A comme atome à Z comme zoologie.

Nous employons ainsi 7000 personnes qui, naturellement, savent toutes parfaitement compter, parlent plusieurs langues et se sentent chez elles partout dans le monde.

Mais nous leur demandons plus encore : outre un don pour l'abstraction, nous voulons qu'elles aient un sens vivifiant du concret. En clair : du bon sens.

C'est peut-être la raison pour laquelle la Suisse de Ré fonctionne un peu différemment (et un peu plus rapidement) que d'autres réassureurs. Et c'est ce qui nous vaut de figurer en bonne place parmi les leaders de cette profession.

Mais notre ambition ne s'arrête pas là. Chers diplômés, docteurs, agrégés, licenciés... si vous voulez être de la partie, rejoignez-nous !

Et si pour d'autres raisons nous vous intéressons, voici notre numéro de fax : +41 1 285 40 98.

Suisse de Ré

Les balladuriens veulent peser sur les choix budgétaires du gouvernement

Nicolas Sarkozy fait adopter par la commission des finances de l'Assemblée nationale un amendement rétablissant les avantages fiscaux liés aux primes d'assurance-vie

La commission des finances de l'Assemblée nationale a commencé, mardi 10 octobre, l'examen du projet de loi de finances pour 1996, qui doit être discuté en séance publique à partir de mardi 17 octobre. A l'initiative de Nicolas Sarkozy, elle a, en particulier, supprimé l'article 3 du projet de budget qui proposait la suppression de la réduction d'impôts accordée au titre des primes d'assurance-vie. Elle a également adopté un amendement visant à supprimer les déductions fiscales supplémentaires dont bénéficient cent seize professions, dont les journalistes. Elle devait examiner, mercredi 11 octobre, les dispositions controversées concernant le logement social ainsi que le niveau général du déficit budgétaire, que l'UDF, notamment, souhaite réduire de 4 milliards de francs. A quelques jours des assises du RPR, dimanche 15 octobre, ce débat budgétaire traduit aussi la volonté des anciens partisans d'Edouard Balladur de retrouver toute leur place au sein du mouvement néo-gaulliste.

DANS LA MOROSITÉ générale qui frappe la majorité, un homme a du mal à cacher son bonheur. Le purgatoire ou la traversée du désert ne lui avaient-ils pas été promis ? Bras droit d'Edouard Balladur sous le gouvernement de cohabitation et dans la campagne présidentielle, Nicolas Sarkozy devait payer son engagement au profit de l'ancien premier ministre, considéré comme le geste d'un traître par les chiraquiens. N'avait-il pas été préalablement un conseiller écouté et apprécié, voire choyé, par Jacques Chirac lui-même ? Et voilà que M. Sarkozy, opiniâtre, revient plus vite que prévu.

Depuis son retour à l'Assemblée nationale, le 24 septembre, le maire de Neuilly (Hauts-de-Seine), comme à son habitude, s'est tracé un plan de marche destiné à faire de lui un personnage indispensable dans l'équilibre majoritaire, tant face au premier ministre Alain Juppé qu'à l'intérieur de l'appareil du RPR. Déjà, avant les vacances d'été, il avait été invité à se rendre à l'Hôtel Matignon par un premier ministre qui n'était pas encore dans les difficultés personnelles et politiques qu'il connaît ces jours-ci.

« LIBRE ET TRANQUILLE »

Une nouvelle fois, M. Juppé l'a reçu à Matignon, le 3 octobre, au terme d'une rencontre du chef du gouvernement avec le groupe néo-gaulliste de l'Assemblée nationale. Comme ses autres anciens collègues balladuriens, M. Sarkozy s'est rendu aux journées parlementaires du RPR à Avignon, les 6 et 7 octobre, pour entendre le premier ministre appeler à la réconciliation dans la famille gaulliste entre adversaires d'hier... et rivaux de demain.

Sa rentrée politique publique, il l'a effectuée, le 8 octobre, dans l'émission « 7 sur 7 » de TF 1, en assurant qu'il était *« libre »* et *« tranquille »*, tout en apportant son soutien à M. Juppé avec lequel, on peut l'imaginer, il entretient, en tête-à-tête, un dialogue fructueux. Il avait annoncé, à cette occasion, son intention de jouer pleinement un rôle – résolument constructif – au sein de la commission des finances. Il devait déposer, notamment, un amendement sur le maintien de l'avantage fiscal lié aux contrats d'assurance-vie que le projet de loi de finances prévoit de supprimer. Ce qu'il a fait, mardi 10 octobre, avec succès et avec l'appui des socialistes.

Son entourage assure qu'il avait prévenu M. Juppé de sa démarche. Rien n'indique que ce dernier lui avait donné son accord pour remettre en cause ce qui, pour certains députés chiraquiens, correspond à *« un engagement de la campagne »* de Jacques Chirac. De fait, Jean de Gaulle et Jean-François Coppé, proches de M. Juppé, se sont faits, avec Philippe Auberger, rapporteur général du budget, les avocats de cette mesure de suppression d'un avantage fiscal. En vain.

Cet amendement « sarkozyste » est l'un des quatorze venant de tous les horizons qui ont été adoptés, mardi soir, sur les huit premiers articles du projet de budget. Symbolique sur le plan financier (le manque à gagner pour l'Etat serait de 2 milliards de francs), il concerne, pourtant, des millions d'épargnants, d'où son impact politique.

L'opération présente plusieurs avantages pour M. Sarkozy et ses amis. Pourquoi ? C'est une victoire publique, significative et plutôt aisée à remporter, elle est populaire, elle permet d'affirmer l'existence de la sensibilité balladurienne au sein de la majorité. Cependant, elle va au-delà des anciens partisans de M. Balladur et s'intègre dans le désir de M. Juppé de voir le projet de budget amélioré par les députés, même si le premier ministre marque une préférence pour les amendements qui réduisent les dépenses plutôt que pour ceux qui amoindrissent les recettes de l'Etat. C'est sans doute pourquoi, mercredi, l'UDF devait déposer un amendement réduisant de 4 milliards de francs les dépenses de l'Etat dans l'article d'équilibre. Les amis de M. Sarkozy devaient remonter au créneau, mercredi matin, sur l'article 9 du projet de loi de finances qui traite du « surloyer » dans les HLM pour ceux qui dépassent les plafonds de ressources et de l'institution d'une contribution exceptionnelle sur les produits financiers perçus par les organismes de logement social. Ils considèrent que le produit de la première mesure (400 millions de francs) doit être conservé par les HLM et non pas reversé au budget de l'Etat, tandis que la seconde (600 millions de francs) rencontre une opposition massive sur les bancs de l'Assemblée car nombre de députés sont aussi présidents d'office HLM. En regard de ces manques à gagner successifs, la commission des finances a adopté, mardi, un amendement visant à supprimer progressivement les cent seize abattements fiscaux spéciaux de certaines catégories professionnelles.

A ce volet parlementaire de l'action « sarkozyste » s'ajoute un marchandage pour l'obtention de postes de direction à la tête du parti néo-gaulliste. Chassez les courants, ils reviennent au galop ! Ainsi, M. Juppé propose la représentation de toutes les sensibilités de la famille au sein de la commission exécutive et du bureau politique du RPR, qui seront renouvelés après les assises du 15 octobre. Le premier ministre, qui deviendra, à cette date, président du mouvement, a besoin de s'appuyer sur une base diversifiée et élargie pour faire contre-poids à l'influence grandissante de Philippe Séguin. La revendication des balladuriens est d'obtenir un tiers des postes de direction. Et de choisir leurs hommes.

Olivier Biffaud et Jean-Louis Saux

Plusieurs amendements au projet de budget

Lors de l'examen, mardi 10 octobre, des premiers articles du projet de budget pour 1996, la commission des finances de l'Assemblée nationale a voté plusieurs amendements.

● **Assurance-vie** : la commission a adopté un amendement de Nicolas Sarkozy (RPR, Hauts-de-Seine) annulant l'article 3, qui supprime la réduction d'impôts accordée au titre des primes d'assurance-vie. Le rapporteur général du budget, Philippe Auberger (RPR), a fait admettre que, pour les contrats conclus à partir du 1er janvier 1996, l'exonération de droits de succession serait supprimée quand les rentes versées dépassent 4,6 millions de francs.

● **Déductions fiscales** : la commission a adopté un amendement de Marc Le Fur (RPR, Côtes-d'Armor), visant à supprimer les abattements supplémentaires (de 5 % à 40 %) sur l'impôt sur le revenu dont bénéficient cent seize professions.

● **Couples non mariés** : un amendement, présenté par Charles de Courson (UDF-CDS, Marne), assimilant les couples vivant en concubinage aux couples mariés au regard de l'impôt sur le revenu, a été adopté.

● **Logement d'étudiants** : M. Auberger a fait accepter que l'allocation de logement social (ALS) des étudiants ne serait plus cumulable avec le rattachement de l'étudiant au foyer fiscal des parents (donnant droit à une demi-part supplémentaire pour le calcul de l'impôt sur le revenu), sauf pour les boursiers.

● **HLM** : De nombreux parlementaires souhaitaient obtenir du gouvernement, mercredi, qu'il revienne sur la taxation des produits financiers des organismes HLM. Alain Juppé a déclaré, mardi, qu'il pourrait renoncer à cette mesure si des ressources équivalentes étaient trouvées.

● **Dépenses** : Jean-Pierre Thomas (UDF-PR, Vosges) devait proposer à la commission un amendement à l'article d'équilibre, réduisant de 4 milliards de francs les dépenses de l'Etat.

Controverse autour des petits épargnants

La remise en question de la réduction d'impôt pour les souscripteurs d'une assurance-vie (1 000 francs, majorés de 250 francs par enfant à charge) pénaliserait les petits épargnants. Sous le titre : « Les plus modestes trinquent », l'hebdomadaire *La Vie française* (daté 7-13 octobre) le démontre avec trois exemples.

Pour un couple marié avec deux enfants, faisant un placement de dix ans assorti d'un taux de rendement annuel net de frais de gestion de 7,5 %, la progression de l'épargne, dans le cas d'un versement annuel de 6 000 francs, est de 52 % sans réduction d'impôt, et de 103 % avec réduction d'impôt. Si le versement annuel atteint 30 000 francs, la progression épargne sans réduction d'impôt est toujours de 52 % et de 60 % avec réduction. Enfin, quand le versement annuel est de 100 000 francs, la progression est de 52 % sans réduction d'impôt et de 54 % avec réduction. Pour les plus hauts revenus, le projet gouvernemental aurait donc peu d'effets.

L'affaire de l'appartement Juppé pourrait être classée sous condition

Bruno Cotte devait transmettre, mercredi 11 octobre, ses « propositions » à la chancellerie

LE PROCUREUR de la République de Paris, Bruno Cotte, devait transmettre, mercredi 11 octobre en début d'après-midi à la chancellerie, *via* le parquet général, ses *« propositions »* au sujet de l'affaire de l'appartement du premier ministre. Maître de la décision d'engager ou non des poursuites contre le premier ministre, soupçonné de *« prise illégale d'intérêt »* à propos de l'affaire de son appartement parisien, le procureur devait ainsi informer sa hiérarchie, ainsi que le veut l'usage dans les affaires *« signalées »*, des conclusions provisoires auxquelles il était parvenu, au terme des *« vérifications »* engagées par le parquet . Mercredi en fin de matinée, la première partie de ses propositions – l'analyse juridique de la situation locative du premier ministre – semblait arrêtée : fort des éléments en sa possession (délégation de l'adjoint au maire de Paris chargé des finances Alain Juppé, bail de l'appartement, explications de la mairie de Paris), le parquet devait estimer le délit constitué, dans la mesure où les éléments constitutifs prévus par l'article 432-12 du code pénal se trouvent réunis : M. Juppé aurait bien retiré un *« intérêt personnel »* de cette opération, alors même qu'il exerçait, en tant qu'adjoint aux finances, la *« surveillance »* du domaine privé de la Ville de Paris, dont est issu l'appartement de la rue Jacob.

ÉPILOGUE PROVISOIRE

Pour autant, la décision sur les suites judiciaires à donner à cette affaire ne paraissait pas tranchée. Le délit étant à ses yeux constitué, le procureur de Paris ne semblait pas favorable à un classement sans suite qui vaudrait absolution. Une alternative se dessinait donc, entre l'ouverture d'une information judiciaire, qui conduirait inéluctablement à la mise en examen de M. Juppé – donc à sa démission –, et une solution plus apaisante, celle d'un classement du dossier, mais assorti d'une forme sévère d'admonestation judiciaire.

Ainsi l'affaire politico-immobilière qui embarrasse le premier ministre depuis trois mois devrait-elle bientôt trouver un épilogue provisoire. Après examen de la chancellerie – dont les remarques éventuelles ne le contraignent pas –, le procureur devra prendre une décision définitive, dont la teneur a toutes les chances d'être identique à celle de ses propositions. Une décision de cet ordre, qui comporte *« une part d'innovation »*, selon le mot d'un magistrat proche du pouvoir, pourrait permettre à M. Juppé de se maintenir à Matignon, au risque de mécontenter une partie de l'opinion judiciaire. Dans une lettre adressée le 9 octobre au procureur Cotte, dernière d'une longue série, l'avocat de l'Association pour la défense des contribuables parisiens (ADCP), qui avait saisi le procureur le 27 septembre (*Le Monde* du 29 septembre) lançait cet avertissement : *« S'il* [M. Juppé] *obtenait satisfaction, il se créérait un fâcheux précédent dont nombre d'élus dépourvus de probité ne manqueraient pas de se prévaloir. »*

Transformée au fil des semaines en véritable impasse judiciaire, l'affaire de l'appartement de M. Juppé semblait, de fait, vouée à recevoir une conclusion inédite. Trois mois plus tôt, un proche du premier ministre la jugeait pourtant peu susceptible de provoquer de tels remous, parlant d'*« une affaire un peu embêtante, mais qui ne devrait pas laisser de trace. »* L'Association pour la défense des contribuables parisiens (ADCP), surgie de nulle part, venait alors d'écrire au procureur de Paris, Bruno Cotte, pour lui demander d'engager des poursuites contre M. Juppé. La polémique sur le *« domaine privé »* de la Ville de Paris battait son plein : le secret de polichinelle des privilèges immobiliers d'un grand nombre de personnalités parisiennes s'étalait dans la presse. Le nouveau chef du gouvernement avait eu droit à un traitement de choix : une pleine page du *Canard enchaîné*, consacrée aux logements de *« la famille Juppé »*. Et c'est à la lecture de l'hebdomadaire que les membres de l'ADCP avaient décidé de saisir la justice.

Dans l'entourage de M. Juppé, certaines voix suggéraient dès cet instant qu'un déménagement rapide, sous couvert d'une installation à Bordeaux, la ville dont il venait d'être élu maire, pourrait étouffer dans l'oeuf toute offensive sur ce sujet. Le premier ministre, lui, se s'alarmait pas. Invité de l'émission *La marche du siècle*, sur France 3, le 28 juin, il écarte même l'unique question posée sur ce thème en termes catégoriques : *« Je n'ai pas l'intention de me laisser mettre à la porte par les campagnes du* Canard enchaîné. *J'irai jusqu'au terme de mon bail. »* Le 6 juillet, au cours du journal de 20 heures de TF 1, M. Juppé prévient qu'il ne se *« laissera pas impressionner par toutes les campagnes qui vont continuer »* et qu'il se tient *« droit dans [ses] bottes »* (*Le Monde* du 8 juillet). La suite est connue : le 6 octobre, le premier ministre a dû annoncer son prochain déménagement, sous la menace d'une procédure judiciaire, et au terme d'un long bras de fer dont il sort sensiblement affaibli.

SOLUTION « ULTIME »

Certes, Matignon s'est employé à dédramatiser cette annonce, faite au cours d'un entretien préalablement enregistré avec un journaliste de France-Culture, et pour l'essentiel consacré à Bordeaux. Mais cette solution, considérée comme *« ultime »* par plusieurs proches du pouvoir ne recueillait pas l'assentiment général. Juridiquement, le déménagement annoncé du premier ministre ne modifiait rien : si un délit d'ingérence a été commis par M. Juppé, il le fut en septembre 1990, date de la signature de son bail, conclu avec la ville de Paris alors qu'il était adjoint au maire chargé des finances. Le nouveau code pénal ayant entretemps étendu le champ de ce délit – désormais baptisé *« prise illégale d'intérêt »* –, en exposant à des poursuites quiconque aurait *« conservé »* le fruit d'une telle infraction, M. Juppé ne pourrait en outre bénéficier de la prescription ordinaire de trois ans, puisqu'à ce jour, il occupe encore son logement. Politiquement, la volte-face de M. Juppé pouvait en outre laisser penser que le délit longtemps contesté était désormais reconnu.

Les pressions manifestes exercées durant l'été par la chancellerie sur le Service central de prévention de la corruption (SCPC) avaient au préalable contribué à politiser l'affaire. Interrogé par un groupe d'élus socialistes sur l'équation juridique posée par l'intervention de M. Juppé sur le montant du loyer de son fils, ce service fut accusé par la chancellerie de *« détournement de pouvoirs à des fins politiques »* dès lors qu'il sembla acquis que son analyse serait défavorable au premier ministre. Interventions orales et écrites, convocations répétées du chef du SCPC place Vendôme, jusqu'à la démission – trop vite – annoncée de ce dernier, le procureur général Bernard Challe : tout fut tenté pour protéger le premier ministre d'une polémique judiciaire chaque jour plus menaçante, alors même qu'en surface, le garde des sceaux, Jacques Toubon, et le premier ministre lui-même s'efforçaient de jouer la sérénité . L'épisode reste douloureux pour les deux barons chiraquiens, qui se heurtèrent à un ferme refus de l'Elysée lorsqu'il fut question de limoger le chef du SCPC – qui ne pouvait l'être que par décret présidentiel...

Au terme de cette débauche d'efforts improductifs, l'argument du *« complot politique »* monté contre le premier ministre conserve peu de force. Les fondateurs de la désormais fameuse ADCP n'ont jamais avancé masqués. L'association fut créée par des jeunes gens aux opinions de gauche dans le but de dénoncer *« des abus de gestion des finances publiques commis par le pouvoir exécutif municipal »*. Dès le 7 juillet, son avocat avait demandé par écrit au maire de Paris de se constituer partie civile *« aux fins de mettre en mouvement l'action publique qui réparera le préjudice subi par l'ensemble des contribuables parisiens »* . En l'absence – plus que probable – d'une réponse favorable du maire au terme d'un délai de quatre mois, l'ADCP pourra porter l'affaire devant le tribunal administratif, afin de se voir autoriser à déposer plainte au nom de la ville de Paris. D'ici là, l'affaire de l'appartement de la rue Jacob n'est pas définitivement close.

Hervé Gattegno

La fermeture de services publics en zone rurale reste gelée

LE GOUVERNEMENT a décidé de créer dans chaque département une « commission d'organisation et de modernisation des services publics » qui sera présidée, selon les cas, soit par le préfet, soit par le président du conseil général. Ces commissions n'existaient jusqu'à maintenant que dans les zones de montagne. Ces organismes, devait préciser Raymond-Max Aubert, secrétaire d'Etat au développement rural, lors du conseil des ministres du 11 octobre, prépareront des *« schémas d'organisation permettant de satisfaire les besoins des habitants et les attentes des usagers »*, notamment dans leurs relations avec EDF, GDF, La Poste, France Télécom et la SNCF. Tant que les schémas n'auront pas été approuvés de manière contractuelle, le moratoire suspendant toute fermeture de services publics en zone rurale sera maintenu.

DÉPÊCHES

■ **BICENTENAIRE : Jacques Chirac a, « au nom de la France », assuré, mardi 10 octobre, l'Institut de France de** *« la reconnaissance, la confiance et l'espérance de la nation »*. Au cours d'une séance solennelle organisée dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne pour le bicentenaire de l'Institut de France, le chef de l'Etat a souligné que la *« vie intellectuelle intense »* des académiciens fondait *« le rôle de conseil qu'assure l'Institut auprès de ceux qui gouvernent la France »*. Il a ajouté : *« Au moment où s'amoncellent parfois et ailleurs les nuages de l'ignorance, du fanatisme et de la haine, ses lumières suscitent toujours les mêmes espoirs, les mêmes attentes. »*

■ **SANCTION : le bureau politique du Parti républicain a décidé,** mardi 10 octobre, de suspendre sa fédération de Paris et de la placer sous la responsabilité d'un administrateur provisoire. Cette décision intervient après la crise provoquée, dans la capitale, par l'éviction de Roger Chinaud, sénateur sortant, de la liste de la majorité aux élections sénatoriales.

■ **SONDAGE : les cotes de popularité de Jacques Chirac et d'Alain Juppé** poursuivent leur chute, selon le dernier baromètre du CSA, avec 15 points de moins pour le chef de l'Etat, et 20 points de moins pour le premier ministre. Selon les résultats de cette enquête – réalisée du 5 au 7 octobre auprès d'un échantillon représentatif de 1 006 personnes et publiée mercredi 11 octobre dans *Le Parisien* –, 37 % des personnes interrogées ont une *« bonne opinion »* de M. Chirac, contre 52 % en septembre. La chute est encore plus nette pour M. Juppé, qui ne recueille que 32 % de bonnes opinions, contre 52 % le mois passé.

■ **OUTRE-MER : Jean-Jacques de Peretti, ministre de l'outre-mer,** a demandé, mardi 10 octobre, au préfet de la Réunion de réexaminer la possibilité de créer un second département dans le sud de l'île. Cette revendication est partagée par le Parti communiste réunionnais et par le député (RL) André Thien Ah Koon, l'un des principaux soutiens locaux de Jacques Chirac pendant la campagne présidentielle.

■ **SESSION UNIQUE : les députés ont adopté, mardi 10 octobre,** la proposition de résolution déposée par Pierre Mazeaud (RPR), président de la commission des lois, visant à modifier le règlement de l'Assemblée nationale pour l'adapter au principe de la session unique de neuf mois (*Le Monde* du 5 octobre). Le RPR et l'UDF ont voté pour ; le PS et le PC se sont abstenus. Le Conseil constitutionnel dispose d'un délai d'un mois pour examiner cette résolution, qui devra recevoir son aval.

■ **PROTECTION SOCIALE : la rédaction de France 3 Ile-de-France** consacre son magazine *Spécial Témoins* du jeudi 12 octobre aux comptes sociaux. Eric Raoult, le ministre chargé de l'intégration et de la lutte contre l'exclusion, doit y participer.

La pollution de l'air a atteint mardi un nouveau sommet en Ile-de-France

La dégradation est due aux conditions météorologiques et à la circulation automobile

Mardi 10 octobre, le niveau de pollution en Ile-de-France a atteint un inquiétant « seuil d'alerte », dépassant pour la première fois le niveau 3. La température, inhabituellement élevée pour la saison ainsi que l'augmentation de la circulation automobile en banlieue, en raison notamment de la grève des transports, sont à l'origine de cette pointe de pollution. *(Lire notre éditorial page 13.)*

DÉPASSANT les niveau 1 et niveau 2 pour grimper jusqu'à un inquiétant « seuil d'alerte », la pollution en région parisienne a franchi un nouveau palier, mardi 10 octobre. Pour la première fois depuis la mise en place, en avril 1994, de la procédure d'alerte et d'information, le niveau 3 de pollution – autrement dit, le « seuil d'alerte » – a été atteint à la mi-journée, selon Airparif, organisme chargé de la surveillance de la qualité de l'air en Ile-de-France.

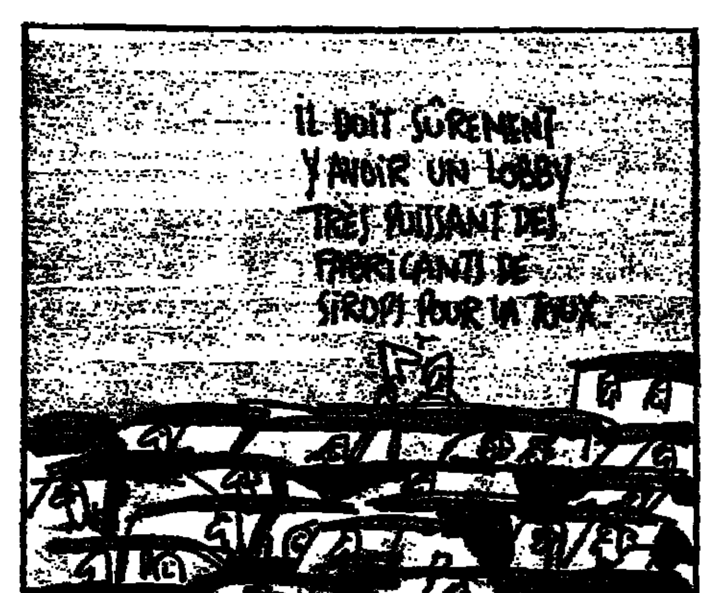
Le polluant incriminé cette fois-ci n'est pas l'ozone, comme lors des dernières grosses chaleurs estivales, mais le dioxyde d'azote. Mardi, entre 12 et 13 heures, Airparif relevait ainsi dans deux villes des Hauts-de-Seine, Gennevilliers et Colombes, des taux de dioxyde d'azote supérieurs au seuil d'alerte 3 fixé à 400 microgrammes par mètre cube pour ce polluant. L'air de Gennevilliers était porteur de 483 microgrammes de dioxyde d'azote par mètre cube, celui de Colombes de 433 microgrammes.

A la mi-journée, six autres points de l'agglomération parisienne atteignaient le niveau 2 de l'alerte (plus de 300 microgrammes), notamment en Seine-Saint-Denis (Aubervilliers) et dans Paris intra-muros (le quatrième arrondissement). Ces pics, néanmoins, ont été de courte durée, et dans l'après-midi la pollution redescendait sous le niveau 2, autour de 200 microgrammes.

DEUX FACTEURS CONJUGUÉS

Tout en rappelant que *« l'on respire autant de dioxyde d'azote en faisant cuire une grillade au gaz dans une cuisine fermée »*, le directeur du laboratoire central de la préfecture de police de Paris, Henri Viellard, reconnaît qu'il s'agit *« d'un épisode préoccupant de forte pollution atmosphérique »*. Au ministère de l'environnement, l'on s'inquiète d'une pollution *« particulièrement importante »*. Si la pollution de l'air en région parisienne a provoqué une douzaine d'alertes de niveau 2 et une vingtaine de premier niveau depuis que la procédure a été mise en place, en avril 1994, jamais le niveau 3 n'avait été atteint. Le 31 juillet 1992, une journée de forte chaleur marquée, en outre, par un important incendie, le dioxyde d'azote avait atteint le niveau presque comparable de 403 microgrammes par mètre cube d'air.

Mardi, deux facteurs se sont conjugués pour porter le dioxyde d'azote à ces seuils historiques :



des conditions météorologiques particulièrement clémentes ainsi que la forte circulation automobile d'un jour de grève des transports en commun. Polluant *« inévitable de toute combustion »*, selon la préfecture de police, le dioxyde d'azote provient pour l'essentiel des gaz d'échappement.

Or, la circulation, égale à celle d'un jour ordinaire dans Paris intra-muros puisque nombre d'automobilistes avaient tout simplement renoncé à venir travailler, s'est révélée en revanche intense de banlieue à banlieue, en périphérie de Paris. *« L'impact de cette circulation typique des jours de grève a été très fort. Avec les mêmes conditions météorologiques, la journée de lundi n'a enregistré qu'une pollution limitée »*, souligne M. Viellard, pour qui cette alerte aura constitué une *« belle démonstration de l'intérêt des transports en commun »*.

Les spécialistes d'Airparif considèrent pourtant que c'est l'influence négative des conditions climatiques qui a prévalu mardi. *« La situation anticyclonique, la quasi-absence de vent (moins de 2 mètres par seconde), sont très défavorables à la dispersion des polluants. Cette stabilité atmosphérique est fréquente à l'intersaison, qui est donc propice aux épisodes de pollution par le dioxyde d'azote. »*

La chaleur relativement inhabituelle de ces jours derniers – on enregistrait 25 à 27 degrés mardi dans la capitale – aurait par ailleurs accentué l'*« effet de couvercle »* créé par l'inversion des températures : l'air étant plus chaud en altitude qu'au sol du fait de l'absence de vent et de grands contrastes thermiques entre le jour et la nuit, les polluants émis au niveau du sol se trouvent bloqués par l'air chaud qui les surplombe. Les conditions climatiques étant peu susceptibles d'évoluer rapidement, les niveaux de pollution prévus par Airparif pour la journée de mercredi sont stationnaires.

MESURES BIEN MAIGRES

Face à cette pollution d'une ampleur inégalée, les mesures déployées semblent une nouvelle fois bien maigres. Après avoir donné l'alerte, vers 15 heures, la Préfecture de police de Paris se contentait de réitérer les traditionnelles recommandations *« notamment pour les personnes sensibles à la pollution atmosphérique tels les jeunes enfants, les personnes âgées ou les personnes asthmatiques »*.

Il a été conseillé à ces sujets sensibles d'éviter tout exercice de plein air *« nécessitant un effort physique inhabituel et soutenu »*, de *« respecter scrupuleusement les prescriptions du médecin traitant pendant la durée de la pollution »*, et de *« veiller à ne pas aggraver les effets de cette pollution par d'autres facteurs irritants, comme le tabac »*. Par ailleurs, une permanence médicale téléphonique (au 40-34-76-14) était mise en place. La grève de la fonction publique limitait, il est vrai, le champ des interventions possibles. *« Il eût été indécent d'appeler à la limitation de l'usage de la voiture et à la fréquentation des transports en commun. Cela aurait pu être mal interprété... »*, reconnaissait mardi Henri Viellard.

Pour la journée de mercredi, le préfet de police recommande *« de limiter en Ile-de-France l'usage des véhicules à moteur au strict nécessaire »*. Les personnes ne résidant pas en région parisienne sont invitées à *« différer leur déplacement »*.

GRATUITÉ DU STATIONNEMENT

La Mairie de Paris, pour sa part, a décidé d'accorder la gratuité du stationnement, mercredi, aux quelque 150 000 détenteurs de la carte de stationnement résidentiel. Une solution qui, souhaite Patrick Trémège, l'adjoint au maire de Paris chargé de la protection de l'environnement, *« devrait être adoptée par les maires des communes environnantes »*. La Mairie de Paris, qui refuse d'envisager une réduction autoritaire de la circulation – une solution qui ne lui semble pas efficace –, s'efforce d'obtenir de la RATP et du ministère des transports la gratuité des transports en commun dès lors que le niveau 3 de pollution est atteint.

Estimant qu'il *« est temps de mettre fin à l'immobilisme »* de la majorité municipale, George Sarre, maire (Mouvement des citoyens) du onzième arrondissement, a réclamé mardi l'instauration, durant les pics de pollution, d'une *« circulation alternée »* (en fonction du dernier numéro, pair ou impair, des plaques minéralogiques des véhicules, sur le modèle de certaines grandes villes européennes comme Athènes ou Rome), ainsi que *« l'interdiction du stationnement dans le centre de Paris »*. Pour les Verts, qui soulignent *« l'incohérence de la politique d'aménagement du territoire en Ile-de-France »*, cette alerte démontre *« la nécessité d'un réseau vert à Paris constitué de rues réservées aux piétons et aux cyclistes »*.

Le ministère de l'environnement avance, pour réponse, son projet de loi sur la qualité de l'air qui devrait être prêt à la fin novembre et sur lequel réfléchit actuellement un « groupe de concertation ». Parmi les propositions que devrait contenir ce texte, figure notamment la mise au point d'un plan d'intervention en cas de pointe de pollution. Dans le cadre de ce dispositif, l'éventualité d'une interdiction de la circulation dans les zones frappées par une forte pollution *« n'est pas exclue a priori »*.

Pascale Krémer

Les niveaux d'alerte

● **Niveau 1 et 2 de la procédure d'alerte.** Le premier niveau de pollution déclenchant la procédure d'alerte se situe à 130 microgrammes par mètre cube d'air pour l'ozone (O_3), et à 200 microgrammes pour le dioxyde d'azote (NO_2) ou le dioxyde de soufre (SO_2). Le niveau 2, situé à 180 microgrammes pour l'ozone, a été plusieurs fois dépassé cet été à Paris. Lorsque ce second seuil est atteint, la procédure prévoit non seulement la *« mise en éveil »* des services techniques et administratifs, comme au niveau 1, mais également la transmission de messages d'information à la presse par Airparif, l'organisme chargé de la mesure de la pollution en Ile-de-France.

● **Seuil d'alerte.** Il est atteint lorsque l'ozone dépasse 360 microgrammes par mètre cube d'air, le dioxyde de soufre, 600 microgrammes et le dioxyde d'azote 400 microgrammes. Mardi à la mi-journée, les taux de dioxyde d'azote ont largement atteint ce seuil d'alerte en certains points d'Ile-de-France, puisque les capteurs d'Airparif ont relevé 433 microgrammes à Colombes, et même 483 microgrammes à Gennevilliers. Ces maxima ont été définis en fonction de la réglementation européenne et des recommandations de l'Organisation mondiale de la santé.

Les effets sur la santé sont encore mal connus

L'ÉTENDUE des dommages que la pollution atmosphérique peut faire subir à l'organisme est assez difficile à établir avec précision. Les médecins, qui font montre d'une prudence extrême, admettent que l'inhalation durable d'un air pollué exerce des effets forcément négatifs dont souffrent d'abord les plus jeunes, les plus âgés, les asthmatiques, les insuffisants respiratoires et les personnes souffrant de déficiences cardiaques. Néanmoins, ajoutent-ils, l'ampleur de ces nuisances reste difficile à appréhender.

Le premier obstacle tient à l'impossibilité d'analyser séparément l'impact des différents composants. L'air que nous respirons constitue en effet une sorte de cocktail dans lequel les principaux polluants – dioxyde d'azote (composant essentiel de la pollution observée mardi en région parisienne), monoxyde de carbone mais aussi ozone, dioxyde de soufre et particules – sont imbriqués les uns aux autres.

Le dioxyde d'azote, qui provient essentiellement (à 75 %) des gaz d'échappement produits par les automobiles (les pots catalytiques en réduisent notablement la proportion), engendre surtout des inflammations persistantes des bronches, et s'infiltre jusque dans les alvéoles pulmonaires. Le monoxyde de carbone exerce, à forte dose, des effets asphyxiants, alors que l'ozone, libéré sous l'effet de la chaleur et d'un fort ensoleillement, provoque des irritations des yeux et est fortement suspecté de favoriser certaines formes d'asthme. Si les teneurs en dioxyde de soufre, une matière caractéristique des pollutions industrielles, sont moins importantes, les teneurs en micro-particules intéressent de plus en plus les scientifiques. Notamment rejetées par les moteurs Diesel, ces particules pourraient avoir des effets cancérigènes.

RISQUE D'ASTHME

Recherche la plus complète menée en France, l'étude ERPURS (Evaluation des risques de la pollution urbaine pour la santé) assure que, les jours suivant une pointe de pollution, les consultations de médecins pour cause d'asthme augmentent d'un quart. Et que les enfants souffrent plus fréquemment de troubles respiratoires à ces périodes.

Une autre enquête menée au Canada conclut qu'environ 5 % des admissions réalisées dans l'Etat de l'Ontario pour des affections respiratoires peuvent être attribuées à des concentrations importantes d'ozone. Selon une étude réalisée en 1991, la combinaison ozone-dioxyde d'azote expliquerait, lorsque les températures s'élèvent, 4 % de la variation de mortalité (hors accidents et suicides) à Los Angeles.

Les médecins spécialistes observent que de nombreux insuffisants respiratoires éprouvent une gêne en période de pointe de pollution mais, compte tenu du manque de données épidémiologiques complètes, refusent de s'avancer plus avant et de porter des avis définitifs. *« Dans les affections de l'appareil respiratoire, la pollution agit sans doute comme un facteur additionnel. En revanche, l'effet du tabagisme passif, qui est une autre forme de pollution, est bien mieux connu, notamment chez les enfants... »*, insiste Michel Febvre, pneumologue à l'hôpital Saint-Antoine (Paris).

« Les mesures contenues dans le degré d'alerte numéro trois déclenché à Paris sont un peu excessives. Il y a tout de même quelque chose de paradoxal à conseiller aux enfants de fermer la fenêtre pour s'enfermer dans des appartements où fument des adultes », renchérit, caustique, le professeur Jacques de Blic, adjoint au chef de service de pneumologie et d'allergologie pédiatrique de l'hôpital Necker-Enfants malades de Paris.

Jean-Michel Normand

Vers un troisième aéroport international dans le bassin parisien

Le trafic ne sera pas concentré sur Roissy

DANS la communication qu'il a faite mercredi 11 octobre au Conseil des ministres sur la desserte aéroportuaire de bassin parisien, Bernard Pons, ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement et des transports, a tranché en faveur de la construction d'un troisième aéroport (après Orly et Roissy), de préférence à la concentration du trafic sur Roissy. Il va ainsi à l'encontre du souhait de la direction d'Aéroports de Paris (ADP). Le gouvernement privilégie ainsi les choix d'aménagement du territoire, de qualité de vie et de limitation des nuisances sur les calculs de rentabilité financière. *« C'est une victoire du politique sur la technostructure »*, commente Michel Giraud (RPR), président du conseil régional d'Ile-de-France, qui défend depuis plusieurs années le principe de ce troisième aéroport à la périphérie de l'Ile-de-France.

Le 31 juillet, Jacques Douffiagues, ancien ministre des transports, chargé depuis décembre 1994 par Bernard Bosson, alors ministre des transports, d'étudier la desserte aéroportuaire du grand bassin parisien, s'était prononcé pour *« un développement mesuré de Roissy-Charles de Gaulle »*, parallèlement à un *« desserrement et un redéploiement du trafic dans une perspective intermodale »*. Dans l'attente d'instructions gouvernementales définitives, le rapport Douffiagues, qui n'était qu'un document d'étape, se gardait bien d'affirmer la nécessité d'un troisième aéroport. Le choix de M. Pons oriente désormais le rapport final, attendu pour la fin octobre, et marque le lancement officiel de la recherche d'un site, qui fait déjà l'objet d'une compétition entre deux régions limitrophes de l'Ile-de-France : Centre et Picardie (*Le Monde* du 15 août).

L'enjeu d'une augmentation de la capacité aéroportuaire de la région capitale (Orly et Roissy font de Paris la deuxième place aérienne d'Europe et la septième du monde) est de ne pas perdre, au profit d'aéroports étrangers, une clientèle évaluée dans une fourchette de 76 à 95 millions de passagers en 2015, et 90 à 124 millions en 2030. En raison d'une déréglementation progressive, le marché aérien en Europe est en pleine mutation : les grands aéroports sont dans l'attente de décisions rapides. *« Le statu quo laisserait une demande non satisfaite de 20,6 millions de passagers en 2015 »*, précise le rapport, évoquant *« le détournement irrattrapable de trafic vers d'autres sites »*, *« l'affaiblissement du transport aérien »* et, par conséquent *« un impact négatif sur l'économie »*. ADP misait sur un trafic de 80 millions de passagers à l'horizon de 2010, à condition que les cinq pistes, initialement prévues en 1970, soient réalisées. Deux d'entre elles ont été mises en service, en 1974 et 1981 mais l'ouverture d'une troisième, en 1997, a été bloquée, fin 1993, par l'opposition farouche de plusieurs communes du Val-d'Oise et des populations riveraines.

Le parti pris d'un troisième aéroport international pour le bassin parisien n'exclut pas une extension de Roissy, néanmoins très limitée et soumise à un programme de réduction des nuisances sonores. M. Pons officialise la proposition du rapport Douffiagues qui, après étude de plusieurs scénarios, a privilégié *« la solution du moindre impact sonore »*, consistant à élargir les pistes actuelles et réserver certaines voies aux seuls atterrissages, tandis que l'ensemble des infrastructures sera décalé vers l'est. *« La construction d'une cinquième piste est abandonnée »*, insiste le ministre, qui a chargé le préfet Gilbert Carrère d'organiser une concertation publique.

LIMITATION DU BRUIT

Sans attendre, un programme de réduction du bruit a été arrêté, comportant notamment l'interdiction des vols de nuit à partir du 31 mars 1996 pour les avions les plus bruyants. Ces mesures n'empêcheront pas les protestations des riverains (une manifestation est prévue dimanche 15 octobre), mais l'extension des installations, bien que limitée, a pour but de prévenir la saturation complète de l'aéroport, dans l'attente de la mise en service de la troisième plate-forme... au mieux en 2010.

M. Pons annonce en outre la constitution de plates-formes de correspondance dans les grandes villes de province, et la recherche d'un site *« dans le grand bassin parisien, au-delà de l'Ile-de-France »* pour la troisième plate-forme. M. Giraud se félicite d'une orientation qui concrétise, pour la première fois, la notion de grand bassin parisien, esquissée en 1994 par une charte associant huit régions. Pour la première fois, un problème spécifique à l'Ile-de-France trouverait une solution hors des frontières régionales, à la satisfaction des régions voisines déjà candidates à l'accueil de cet aéroport, arguant du réseau autoroutier et des liaisons TGV qui les placent à moins d'une heure de la capitale. La logique d'aménagement du territoire voudrait aussi que le futur aéroport soit protégé d'une urbanisation à sa périphérie, avec le cortège de nuisances subies par une population inévitablement attirée par le potentiel économique d'une telle infrastructure.

Pascale Sauvage

Les interrogations d'ADP

Selon Aéroports de Paris (ADP), lorsque a été prise, en 1964, la décision de construire l'aéroport de Roissy à 25 km de Paris, personne ne se doutait du caractère indispensable que prendrait ce site trente ans après : certains trouvaient même impensable qu'il soit si loin de Paris. Un troisième aéroport dans le grand bassin parisien pourrait connaître le même sort, même s'il n'apparaît pas nécessaire aujourd'hui. Telle est la réaction, mi-chèvre, mi-chou, d'ADP : *« Il n'y a aujourd'hui aucun aéroport dans le monde situé à plus de 80 km de la ville desservie. Choisir d'en construire un à plus de 100 km de Paris pose la question de sa vocation : aéroport régional ou national, plate-forme de correspondances ou aéroport à part entière, où les compagnies aériennes pourront avoir des vols terminaux ? »*

SOCIÉTÉ

GREFFES **Une nouvelle affaire concernant l'utilisation de greffons d'origine humaine vient d'être mise à jour dans la région de Saint-Etienne. Une information judiciaire contre X... pour escroquerie à la Sécurité sociale et tromperie présentant un danger pour la santé humaine vient d'être ouverte. ● CETTE AFFAIRE a de nombreux points communs avec celle découverte à la fin de l'année dernière dans plusieurs départements du sud de la France et qui avait permis de mettre à jour une importante activité d'importations de greffons d'origine humaine en provenance d'Erlangen en Allemagne. ● DANS L'ENTRETIEN qu'elle a accordé au *Monde*, Elisabeth Hubert, ministre de la santé publique et de l'assurance maladie, fournit des éléments *a priori* rassurants quant à la qualité sanitaire des greffons utilisés dans les établissements hospitaliers de Saint-Etienne.**

L'utilisation incontrôlée de tissus humains déclenche une polémique

Une nouvelle affaire d'escroquerie à la Sécurité sociale met les autorités sanitaires dans l'embarras. Les premières constatations officielles laissent penser que les greffons importés d'Allemagne auraient fait la preuve de leur innocuité

SAINT-ETIENNE
de notre correspondant

Le parquet de Saint-Etienne a ouvert, lundi 9 octobre, une information judiciaire contre X pour escroquerie à la sécurité sociale et tromperie présentant un danger pour la santé humaine à la suite d'une plainte déposée par la caisse primaire d'assurance-maladie de Saint-Etienne. Sur la base de relevés faits sur les années 1992, 1993 et 1994, celle-ci met en cause huit médecins et quatre cliniques de la Loire, ainsi que le Centre hospitalier universitaire (CHU) de Saint-Etienne, tous en relation commerciale avec la société lyonnaise Bio Rhône implant médical. Il leur est reproché de ne pas avoir vérifié les tests de dépistage du sida et des hépatites B et C lors de la pose de greffons humains – des os et des ligaments – et, en outre, d'avoir falsifié la facturation de ces produits pour qu'ils soient pris en charge par la sécurité sociale. Six cents patients opérés au CHU de Saint-Etienne, et quelques dizaines d'autres traités dans des cliniques privées du département, seraient concernés.

Ces pratiques avaient été décelées par la caisse nationale d'assurance-maladie qui avait alerté fin 1994 les responsables des caisses primaires. Parallèlement, une enquête de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes avait abouti à des conclusions similaires, mettant notamment en exergue les pratiques de certains chirurgiens d'établissements publics opérant en secteur privé. La direction départementale des affaires sanitaires et sociales de la Loire, qui s'est livrée à des vérifications conjointement avec la CPAM, se montre néanmoins *« très prudente »*, certains greffons utilisés bénéficiant d'*« agréments »* du ministère allemand de la santé et de la Food and Drug Administration américaine.

Une semblable circonspection prévaut au CHU de Saint-Etienne où l'on indique avoir *« participé »* à l'enquête médicale diligentée par la CPAM. Directeur du centre hospitalier, Joël Clément précise que *« les produits ou les greffons acquis par le CHU l'ont été selon des procédures de marché public et des cahiers des charges comportant un certain nombre de clauses par rapport à la stérilité et l'inocuité virale de ces produits »*. Ces marchés ont été passés entre la fin de l'année 1993 et le début de 1994 avec la société Bio Rhône implant médical qui achetait ces greffons à un grossiste, lequel se fournissait auprès d'une société allemande. Cette dernière avait d'ailleurs fait savoir, en septembre 1994, au CHU de Saint-Etienne qu'elle *« n'était plus en mesure de répondre aux critères de la nouvelle réglementation en préparation »*. Selon M. Clément, cette intervention avait entraîné *« l'arrêt de toute fourniture et le retrait des produits »*.

LES MOTIVATIONS DE LA CNAM ?

Mis en cause par la CPAM, et *« personnellement très surpris »*, le docteur Jean Huppert qui opère à la clinique du Parc à Saint-Priest-en-Jarez, estime avoir travaillé avec la *« caution morale »* de son fournisseur allemand. Pour attester de sa bonne foi, ce chirurgien se réfère à une lettre datée du 22 septembre 1993 et signée du directeur de cabinet du ministre de la santé et de la ville qui autorisait l'utilisation de ces greffons *« à titre transitoire »*. Pour sa part, le directeur de la clinique Nouvelle du Forez à Montbrison, se réfugie derrière l'honorabilité de son chef de clinique, le Dr Régis Mayaud, ancien assistant du professeur Christian Martin du CHU de Saint-Etienne – également incriminé –, tout en se déchargeant d'*« éventuelles irrégularités »* sur le laboratoire lyonnais.

Les médecins et institutions concernés mettent en doute également l'attitude de la CPAM. *« Quelles sont les motivations réelles de la caisse primaire ? »* s'interroge M. Clément qui, en accord avec le professeur Martin, *« a décidé de joindre tous les malades opérés en vue de les renseigner »*. *« A qui profite le crime ? »* renchérit le docteur Huppert qui rapproche la divulgation de ces informations et la parution d'un rapport de la cour des comptes défavorable à la CPAM de Saint-Etienne, classée parmi les plus dispendieuses des caisses.

De son côté, le directeur-général de la santé, Jean-François Girard, a demandé aux autorités sanitaires et préfectorales de la Loire et du Rhône d'effectuer une enquête administrative sur l'activité de Bio Rhône implant médical, de vérifier la nature et l'origine des greffons d'origine humaine distribués par cette société depuis 1992 afin d'*« évaluer les conséquences des irrégularités constatées et définir la conduite à tenir pour les patients concernés »*.

Vincent Charbonnier

Les assurances de la direction générale de la santé

AINSI que le confirme Elisabeth Hubert dans l'entretien accordé au *Monde*, les greffons humains mis en cause à Saint-Etienne ont été confectionnés à Erlangen par la société Biodynamics International, puis importés en France par la société Scient'X, avant d'être cédés à Bio Rhône Implant Médical.

Après une affaire similaire apparue dans la région nîmoise (*Le Monde* du 11 novembre 1994), le directeur général de la santé, le professeur Jean-François Girard, avait adressé, le 27 février, au préfet de la région Languedoc-Roussillon, une lettre sans ambiguïté. *« Le ministère allemand de la santé,* écrivait-il, *a diligenté une inspection en décembre dernier dans les locaux de la société Biodynamics International et auprès de laquelle se fournissaient certaines des sociétés pour lesquelles une instruction judiciaire est en cours. Cette demande d'information formulée auprès des autorités allemandes concernait en particulier les procédures d'inactivation utilisées par les firmes et les autorités de ce pays.* [...] *De l'inspection de la société Biodynamics International, il ressort que l'entreprise fait faire les tests biologiques exigés par la réglementation française pour les produits d'origine humaine commercialisés, que la traçabilité est organisée et que les produits sont soumis à des procédures d'inactivation validées en 1989 vis-à-vis des agents transmissibles non conventionnels. Compte tenu des informations relatives aux procédures de sécurité sanitaire mises en place par la société Biodynamics, il ne m'apparaît pas nécessaire de prévoir une procédure particulière à l'égard des patients pour lesquels une implantation de greffons provenant de cette société a été réalisée. »*

En d'autres termes, rien n'interdit l'utilisation en France de ces greffons allemands. Toutefois rien ne permet d'affirmer aujourd'hui que les greffons d'origine humaine utilisés en France proviennent tous d'Erlangen, ni que d'autres affaires – semblables ou plus graves – n'apparaîtront pas dans un avenir proche à la suite des investigations en cours.

J.-Y. N.

Elisabeth Hubert, ministre de la santé publique et de l'assurance-maladie

« La réglementation française est l'une des plus rigoureuses d'Europe »

« Comment expliquez-vous l'émergence en France d'une nouvelle affaire de trafic de tissus d'origine humaine ? Faut-il en conclure que les dispositions législatives et réglementaires sont insuffisantes pour prévenir de telles dérives ?

– Il ne s'agit pas d'une nouvelle affaire mais de l'émergence à Saint-Etienne des résultats de l'enquête menée par la direction générale de la concurrence de la consommation et de la répression des fraudes, à la demande de la direction générale de la santé dans dix-sept départements. Sous réserve de l'enquête en cours, les faits sont sans doute en grande partie antérieurs à l'adoption de la loi sur la bioéthique et aux dispositions prises pour rappeler aux médecins leurs obligations et leurs responsabilités, notamment l'obligation de vérifier qu'un certain nombre de tests essentiels ont été réalisés. Deux circulaires datées d'octobre et de novembre 1994 ont demandé aux préfets de rappeler les dispositions réglementaires aux directeurs des établissements de santé et aux médecins greffeurs. En outre, le directeur général de la santé et le directeur général de l'Etablissement français des greffes ont adressé, en février, une lettre à tous les établissements de santé et aux quinze mille chirurgiens utilisateurs potentiels de greffons pour procéder à un état des lieux et leur rappeler la réglementation.

» Je viens de signer un arrêté sur la « traçabilité » des greffons. Dorénavant, des documents devront obligatoirement être transmis aux utilisateurs afin de permettre, d'une part, de vérifier les précautions sanitaires qui ont été prises et, d'autre part, de suivre un greffon tout au long de la chaîne. C'était ma première priorité pour renforcer la sécurité des tissus d'origine humaine. La deuxième est de contrôler les importations : un projet de décret sur l'importation et l'exportation des greffons vient d'être rédigé par mes services en collaboration avec ceux de la direction générale des douanes. Il sera très prochainement transmis pour examen au Conseil d'Etat. Enfin, l'Etablissement français des greffes est en train d'élaborer les bonnes pratiques concernant les tissus d'origine humaine et nous allons pouvoir prochainement élaborer les décrets sur les conditions de prélèvement et sur les conditions d'autorisation et de fonctionnement des banques de tissus. Il faut être conscient que, dans l'état actuel, la réglementation française est déjà l'une des plus rigoureuses d'Europe. Mais ele ne garantit pas à elle-seule la conscience éthique des praticiens.

– Après celle révélée en 1994 dans le midi de la France, l'affaire de Saint-Etienne démontre la porosité d'un système où la recherche de profits illicites conduit à ne pas respecter toutes les précautions médicales vis-à-vis des patients. Les greffes de tissus sont-elles, selon vous, à l'image des greffes d'organes, incompatibles avec l'exercice de la médecine libérale ?

– Le lien entre l'aspect financier et l'aspect de sécurité sanitaire n'est qu'apparent. Il ne s'agissait pas forcément d'obtenir des profits exorbitants mais d'obtenir le remboursement de greffons qui normalement n'étaient pas admis au remboursement parce qu'ils n'avaient pas encore pu faire l'objet des vérifications nécessaires sur le plan de la qualité, de la sécurité et de leur indication médicale. Cette affaire révèle avant tout la prise de conscience lente des problèmes de sécurité que peuvent poser ces éléments d'origine humaine. C'est précisément pour accélérer cette prise de conscience chez les médecins que nous avons mené les actions d'information que j'ai exposées plus haut. La greffe de tissus est en France fréquente (20 000 à 30 000 cas par an), beaucoup plus que la greffe d'organes (environ 3 000 cas annuels). Bien souvent, cette greffe de tissus n'est qu'une petite partie d'une intervention chirurgicale. Il me semble difficile de confiner cette greffe au secteur public en l'interdisant au secteur libéral, et ce d'autant plus qu'elle ne nécessite pas de traitement immunosupresseur.

» Je note que l'affaire de Saint-Etienne concerne quatre cliniques et un grand hôpital public. La sécurité sanitaire doit être générale et absolue dans les deux secteurs. En ce qui concerne l'organisation et la réglementation des prélèvements, celle-ci a jusqu'à présent porté sur les organes. La nouvelle réglementation pour les tissus va permettre d'assurer le respect des précautions nécessaires.

– Comment comprendre que l'on soit aujourd'hui obligé en France d'importer des tissus humains d'origine étrangère ? Ces importations sont-elles compatibles avec les dispositions législatives en vigueur sur la bioéthique ? Quelles mesures faudrait-il prendre à l'échelon international pour garantir la sécurité maximale des patients français ?

– Le recours aux importations s'explique précisément par l'absence d'organisation du prélèvement et de la conservation des tissus. Les praticiens du secteur privé n'ont pas toujours facilement accès aux banques de tissus du secteur public qui sont organisées en fonction de leurs propres besoins. La nouvelle organisation permettra de rationaliser ce système, de le rendre transparent et de prendre en compte tous les besoins. Par ailleurs, le décret sur les conditions d'importation et d'exportation permettra d'assurer le respect des dispositions législatives et réglementaires pour les tissus importés de l'étranger. Nous nous sommes déjà préoccupés de la qualité de certaines banques étrangères et nous avons notamment demandé aux autorités sanitaires allemandes de contrôler l'une des principales banques fournissant des tissus en France. Le rapport qui nous a été communiqué est rassurant, même si les deux réglementations ne sont pas en tous points identiques. Les tous premiers résultats de l'enquête que je viens de faire mener semblent indiquer que les greffons en cause à Saint-Etienne proviennent du même organisme allemand. »

Propos recueillis par Jean-Yves Nau

« L'État de l'école » note une nouvelle amélioration du niveau scolaire

TANT PIS pour les sceptiques. Le niveau scolaire monte et la direction de l'évaluation et de la prospective (DEP) du ministère de l'éducation nationale le prouve, même si le bilan qu'elle propose comporte des nuances. *L'État de l'école*, une série de trente indicateurs, actualisés chaque année depuis cinq ans, apporte à cette thèse des arguments enrichis par rapport aux éditions précédentes.

Pour la première fois, sont présentées des comparaisons internationales. Elles permettent d'établir que la durée moyenne de scolarisation en France est parmi les plus longues par rapport aux pays comparables : presque seize ans, comme en Allemagne ; tandis qu'elle est de quatorze ans et huit mois aux Etats-Unis et de quatorze ans au Royaume-Uni. Cela se révèle payant. Ainsi, le *« niveau général brut »*, mesuré à partir des tests des « trois jours » des conscrits, s'est régulièrement amélioré de 1981 à 1994. Cependant – et il y a sans doute là motif à inquiétude –, ces progrès sont surtout dus aux plus diplômés, tandis que les résultats des moins diplômés se dégradent.

Les sorties du système éducatif sans qualification sont toutefois de moins en moins nombreuses. On en comptait 224 000 en 1973, mais 64 200 vingt ans plus tard, soit 8,3 % du total des sorties. Dans un numéro spécial, *Projection du système éducatif*, paru en même temps que *L'État de l'école*, la DEP prévoit qu'elles diminueront encore en 2004 (47 500, soit 6,1 % du total des sorties). De même, la proportion de jeunes qui n'ont pas acquis de diplômes à leur sortie de l'enseignement supérieur commence à diminuer : elle est de 28 %, contre un tiers pendant les dix années précédentes. Enfin, la DEP estime que, dans une dizaine d'années, ils seront 126 000 jeunes d'un niveau bac + 5 à entrer sur le marché du travail. 70 % d'une génération accéderait au niveau du bac à la même époque.

Qu'apprennent les projections d'effectifs pour les dix prochaines années ? Ils devraient subir une baisse importante (– 390 000 élèves). Dans l'enseignement secondaire, cette baisse serait de l'ordre de 150 000 élèves d'ici à 2004. En revanche, si l'engouement pour l'apprentissage continuait à se vérifier, on compterait 90 000 apprentis de plus, contre 20 000 durant ces dix dernières années. La DEP évalue les besoins en recrutement à 31 850 nouveaux enseignants chaque année de 1997 à 2001.

Béatrice Gurrey

★ *L'Etat de l'école*, n° 5, octobre 1995, 77 p., 80 F., MEN-DEP. *Education & Formations*, n° 42, septembre 1995, numéro spécial 1995-2004, projection du système éducatif, 76 p., 55 F., MEN-DEP. Diffusion-vente, 58 boulevard du Lycée, 92170 Vanves, tél. : (1) 40 65 72 04.

La Licra et les éditeurs de la Bible antijuive signent un compromis avant tout jugement sur le fond

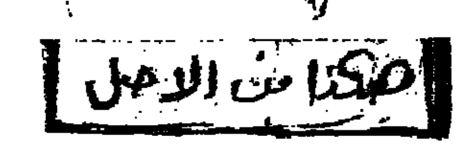
LA POLÉMIQUE sur la *Bible des communautés chrétiennes* (BCC), qui a empoisonné les rapports entre juifs et catholiques en France, est en voie d'apaisement. Contestée pour des commentaires susceptibles de raviver l'antijudaïsme, cette adaptation de la Bible par Louis et Bernard Hurault, deux prêtres du diocèse de Versailles à qui l'évêque avait même refusé l'imprimatur (*Le Monde* du 10 mars), avait été traduite devant les tribunaux par la Licra (Ligue contre le racisme et l'antisémitisme). A l'issue d'une ordonnance de référé, la maison d'édition Mediaspaul avait été condamnée le 11 avril, avant même le procès au fond, à faire cesser la diffusion de cette Bible, dans l'attente d'une correction de deux commentaires particulièrement litigieux. L'éditeur avait fait appel de cette ordonnance (*Le Monde* du 13 avril).

A la suite de l'assignation au fond délivrée le 10 mai, le procès devait avoir lieu mercredi 11 octobre à la première chambre du tribunal civil de Paris. Mais depuis, les positions de la Licra, représentée par Mes Charrière-Bournazel, Lévy et Zaoui, et de l'éditeur, défendu par Me Delgrange, se sont rapprochées. Les deux parties viennent même d'aboutir à une transaction – sans aucune considération financière – pour éviter le procès au fond. Les dix-neuf passages du texte visés par la première assignation de la Licra seront corrigés dans une troisième édition de cette *Bible des communautés chrétiennes*. La deuxième édition devra cesser de paraître quarante-cinq jours après l'accord obtenu le 5 octobre. Cette transaction met un terme au litige.

L'affaire semble toutefois loin d'être réglée. La troisième édition de la BCC doit encore être soumise à l'imprimatur de l'Eglise catholique, *via* la Commission doctrinale de l'épiscopat. Mais dans les milieux autorisés, on fait déjà observer que, si un accord a été trouvé avec la Licra et la communauté juive, la nouvelle édition de la BCC, même expurgée, est loin de satisfaire les exigences de l'Eglise catholique, concernant son rapport avec l'Ancien Testament et avec le judaïsme.

Les dispositions du concile Vatican II, comme les *Notes sur la présentation du judaïsme* publiées au Vatican en 1975 et en 1985, ne sont pas prises en compte dans l'ouvrage des frères Hurault, dont le titre même – *Bible des communautés chrétiennes* – traduit un souci de « récupération » étranger au nouveau discours de l'Eglise sur ce sujet. Ainsi le conflit avec la communauté juive en cachait-il un autre au sein même de l'Eglise catholique. Et certains pensent que le compromis passé par l'éditeur avec la communauté juive et la Licra n'est, en fait, qu'un moyen de forcer la main de l'épiscopat pour obtenir l'imprimatur souhaité.

Henri Tincq



Un officier supérieur dénonce le système de notation

S'estimant victime d'une appréciation injustifiée qui bloque son avancement, un commandant de la marine nationale en appelle à la Commission européenne des droits de l'homme

Un officier supérieur de la marine nationale vient de créer un précédent – qui ne sera pas du goût de sa hiérarchie – en se décidant à attaquer devant la Commission européenne des droits de l'homme la notation sévère, et injustifiée à ses yeux, dont il a été l'objet en 1983 *et qui l'a desservi dans la progression* de sa carrière. Jugé alors par son supérieur *direct « bon commandant en second »*, le bulletin de notes d'Yves Maillard, au terme d'un long cheminement dans la haute hiérarchie, *devait finalement porter la mention « a besoin d'être contrôlé et surveillé »*. Depuis des *années*, la *marine* refuse de fournir plus d'explications et la carrière du commandant Maillard a été sévèrement freinée, alors que le *Conseil d'Etat lui a, en 1988, puis en 1994*, donné raison. Cette affaire met en cause un système de notation des officiers de plus en plus critiqué.

EN BUTTE à un déni de justice depuis une douzaine d'années et en dépit de deux recours en Conseil d'Etat, qui lui ont donné satisfaction, un officier supérieur de la marine nationale en est venu, pour se faire entendre de sa propre hiérarchie, à s'adresser à la Commission européenne des droits de l'homme. Cette démarche est une première en milieu militaire français. Elle pose publiquement le problème de la notation des officiers, qui s'avère une procédure très contestée par les intéressés.

Du temps où il était capitaine de corvette à Toulon, Yves Maillard, qui commandait en second l'escorteur d'escadre *d'Estrées* en 1983, s'était vu juger – et noter dans son bulletin individuel, qui suit tout officier au long de sa carrière – par son supérieur direct *« bon commandant en second par son expérience et ses qualités humaines »*. Mais, au fur et à mesure des interventions, dans son bulletin, d'une haute hiérarchie de plus en plus éloignée de lui, le commandant Maillard s'est vu finalement affubler de la remarque suivante : *« A besoin d'être contrôlé et surveillé »*. Sans autre explication que cette notation brutale et non argumentée par le signataire, l'un des dignitaires de la direction, à Paris, du personnel militaire de la marine. Ce qui pouvait donner lieu à des interprétations multiples, voire diffamatoires, puisqu'elles laissaient tout supposer du comportement professionnel ou personnel de ce jeune officier, ancien élève de Navale et diplômé de l'école atomique de Cherbourg. Des années après, la marine ne donne toujours pas davantage de détails.

Le résultat a été que ce jugement, pour le moins sans nuances, a suivi Yves Maillard et qu'il est aujourd'hui arrêté dans sa promotion, au grade de capitaine de frégate, alors que tous ses condisciples sont capitaines de vaisseau et certains inscrits à la liste d'aptitude de contre-amiral.

Par deux fois, statuant en contentieux, sur requête de l'officier, le Conseil d'Etat a, en 1988, puis en 1994, annulé la décision de la marine fixant la notation du commandant Maillard et lui refusant – en dépit de ses multiples protestations – toute reconstitution de son dossier. Le Conseil d'Etat a estimé qu'il y avait, dans cette affaire, *« défaut de base légale »*, en s'appuyant sur le fait que la notation des officiers ne relève pas d'une simple instruction *ministérielle, mais d'un décret* d'application, pris en Conseil d'Etat, de la loi du 13 juillet 1972 qui détermine le statut des militaires. Par deux fois, l'état-major de la marine a reconduit la notation, ignorant la décision du Conseil d'Etat.

UNE CARRIÈRE CASSÉE

Voulant aller jusqu'au bout, même s'il pressent que sa carrière est cassée, le commandant Maillard vient de déposer un troisième recours et il a pris l'initiative, dans le même temps, d'en appeler à la Commission européenne des droits de l'homme, à Strasbourg. Cette instance du Conseil de l'Europe, après avoir constaté le refus des autorités administratives d'exécuter une décision judiciaire, lui a fait savoir qu'elle avait adressé une requête au gouvernement français pour l'inviter à présenter en réponse, par écrit, ses observations avant le 19 décembre 1995.

Nombreux sont les officiers, dans les trois armées et la gendarmerie, à se plaindre, de plus en *plus ouvertement*, d'un système de notation qui les prédétermine *en quelque sorte. Il arrive fréquemment* que le « notateur » le plus proche n'ait pas le courage – alors que les textes lui en font obligation – de faire lire sa note à l'intéressé et de la lui commenter en tête à tête pour recueillir ses remarques éventuelles.

Au fur et à mesure que des notations d'échelons intermédiaires se manifestent, le jugement peut être atténué ou durci pour peu qu'il y ait, ou non, des affinités entre « notateur » et noté. L'armée n'est pas exempte d'entretenir des « chapelles ». Mais, surtout, le « notateur » en dernier ressort, celui qui va trancher par ses appréciations radicales au risque de faire ou de défaire une carrière, appartient à la très haute hiérarchie et il est le moins proche de celui qu'il est appelé à juger.

Dans le cas présent, le jugement porté sur le commandant Maillard a quelque chose de piquant. Aujourd'hui âgé de quarante-neuf ans, cet officier *« à contrôler et à surveiller »* a, *depuis ses déboires*, été successivement chef du bureau *« armes nucléaires »* à bord des porte-avions qui les embarquent ; *chef du poste de protection et de* sécurité de la défense (l'ancienne Sécurité militaire) à Cherbourg, où sont construits les sous-marins stratégiques ; attaché naval à l'ambassade de France en Russie et, depuis 1994, expert à la direction du renseignement militaire. Dans tous ces emplois, il a reçu les habilitations « secret-défense » ou « très secret-défense » requises pour les tenir depuis douze années.

Jacques Isnard

DÉPÊCHES

■ **INTÉGRATION :** Hervé Mecheri, vice-président du groupe RPR du conseil régional d'Ile-de-France, estime que l'absence d'élus français d'origine maghrébine au Parlement et au Parlement européen constitue une *« marginalisation de fait »* qui est *« dangereuse pour notre démocratie, dans la mesure où elle ne fait que renforcer le sentiment d'exclusion qui transparaît chez les jeunes de cette communauté »*. *« Si nous ne voulons pas connaître une situation à l'anglaise, c'est-à-dire la mise en place d'un parti politique islamiste (...), il est urgent que les grands partis démocratiques français prennent conscience de la nécessité d'ouvrir réellement leurs portes à des représentants de cette communauté »*, écrit M. Mecheri dans une tribune publiée par *Le Figaro*.

■ **UNIVERSITÉS :** la rentrée est émaillée de difficultés dans quelques centres universitaires. Les cours ont été suspendus à la faculté des sciences de Rouen jusqu'au 23 octobre, le doyen, Michel Lemestre, invoquant des difficultés financières pour assurer la rentrée. A Nanterre, des étudiants en activités physiques et sportives ont bloqué, mercredi 11 octobre, les accès de l'université pour protester contre les mauvaises conditions d'études et la vétusté des installations. Enfin, des étudiants en médecine de l'université Paris-XIII se sont mis en grève et ont manifesté devant le CHU de Bobigny pour demander une amélioration du statut des externes.

CARNET

DISPARITION

■ **CHRISTOPHER KEENE**, chef d'orchestre américain, directeur général du New York City Opera, est mort du sida, dimanche 8 octobre. Il était âgé de quarante-huit ans. Né en 1946 à Berkeley, Christopher Keene avait étudié le piano et le violoncelle avant de se consacrer à la direction d'orchestre. Il avait fait ses débuts au New York City Opera en 1970. Directeur musical de 1982 à 1986, il en était devenu le directeur général en 1989. Il avait dirigé ponctuellement la plupart des grands orchestres américains et plusieurs orchestres européens, notamment en Allemagne. Christopher Keene a été directeur musical du Festival de Spolète (Italie) de 1972 à 1976, puis du Spoleto Festival de Charleston (Etats-Unis) de 1977 à 1980.

DÉCORATIONS

DÉFENSE

Une « médaille commémorative française » a été créée par décret du président de la République pour *« récompenser*, selon le ministère de la défense, qui a annoncé mardi 10 octobre cette initiative, *les personnels civils et militaires, français et étrangers, engagés dans des missions décidées par le gouvernement et menées hors du territoire national »*. Cette décoration en bronze porte, à l'avers, un visage de Marianne entouré de la mention *« République française »*, et, au revers, un globe terrestre stylisé avec deux branches de laurier, sur lequel est inscrit *« Médaille commémorative française »*. Elle sera assortie d'agrafes commémorant chacune un théâtre d'opérations différent.

AU CARNET DU MONDE

Naissances

Hélène Falloux
et
Jean-Michel Comte
ont la joie d'annoncer la naissance de

Bettina Loulou Comte

le 9 octobre 1995.

Bertrand Le Gendre
et
Nadia du Luc-Baccouche

sont heureux de faire part de la naissance de

Nessim

le 7 octobre 1995, à Paris.

Anniversaires de naissance

– Bon anniversaire, fidèle lecteur du « Monde ».
Autrefois bébé Cadum, à l'horizon 2000 nous te souhaitons la bienvenue dans un monde de seniors,

M. Marc MONGÉNIE
In medio stat virtus.

Christophe et Sandrine, Pierre et Gene, Danielle, Arlette et Sylvaine.

Décès

– Paul Fournel,
président de la *Société* des gens de lettres,
Jean-Marie Drot,
président de la Société civile des auteurs multimédia,
Laurent Duvillier,
délégué général,
Et les sociétaires,
ont la tristesse de faire part du décès de

Jacques ARNOLD,
membre du comité de SGDL

survenu le 8 octobre 1995, dans sa quatre-vingt-troisième année.

– Frédéric Dumont,
son mari,
Julie et Aurore,
ses filles,
Khalil,
son petit-fils,
Florence Prudhomme,
sa sœur,
Et toute la famille,
ont la profonde tristesse de faire part du décès de

Dominique DUMONT,
née Prudhomme,

survenu à Paris, le 7 octobre 1995.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 13 octobre 1995, à 15 heures, en la chapelle du Père-Lachaise (porte boulevard de Ménilmontant), à Paris (20e).

L'incinération aura lieu ultérieurement dans l'intimité familiale.

7, boulevard Léon-Blum,
78500 Sartrouville.

– *Mme le docteur Elisabeth Dulmet*
son épouse,
Marie-Laure et François Dulmet,
ses enfants,
M. et *Mme* Jean Dulmet,
ses parents,
Mme Paul Brender,
sa belle-mère,
M. le docteur et Mme Yves Dulmet,
ses frère et belle-sœur,
Anne, *Marie* et Benjamin Dulmet,
ses nièces et neveu,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Bernard DULMET,
premier substitut
du procureur de la République
près le tribunal
de grande instance de Paris,

survenu le 10 octobre 1995, à l'âge de quarante-huit ans, à Paris.

La cérémonie religieuse sera célébrée *le vendredi 13 octobre, en l'église Saint-*Jean-Baptiste-de-Grenelle, 23, place Etienne-Pernet, à Paris (15e), où l'on se réunira à 11 heures.

Un registre à signatures tiendra lieu de condoléances.

L'inhumation aura lieu le même jour, dans l'intimité familiale, au cimetière de Moisson (Yvelines).

30 *bis*, avenue Félix-Faure,
75015 Paris.

– Mme Rose Frume,
son *épouse*,
Louis et Simone Frume,
ses enfants,
Anne-Marie, Jean-Michel Frume
ses petits-enfants,
Les familles Arnaud, Decron, Frume,
ont la douleur de faire part du décès du

lieutenant-colonel
Gustave FRUME
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre,

survenu le 2 octobre 1995, à l'âge de quatre-vingt-seize ans.

La cérémonie religieuse et les obsèques *ont eu lieu le 4 octobre*, à Oraison.

« Ce qu'il y aura de définitif ce n'est pas ce que j'aurai fait c'est l'amour que j'y aurai mis. »
Jacques Le Breton.

– Henriette Guy-Loë,
sa mère,
Jean et Elizabeth Guyot-Noufflard
et leurs enfants,
Sylvie et Alexandre Leclercq
et leurs enfants,
ses frère, sœur, belle-sœur, beau-frère,
neveux *et nièces*,
Geneviève Noufflard,
sa tante,
ont la tristesse de faire part du décès de

François GUYOT-NOUFFLARD,

survenu le 3 octobre 1995, à l'âge de quarante et un ans.

L'inhumation a eu lieu dans l'intimité, à Fresnay-le-Long (Seine-Maritime).

Cet avis tient lieu de faire-part.

21, rue Ludovic-Halévy,
94370 Sucy-en-Brie.

– *L'école d'architecture Paris-Tolbiac,*
les enseignants, son personnel,

ont appris avec tristesse le décès de

François HÉBERT-STEVENS,

cofondateur en 1969 de l'UP 7,
dont il fut jusqu'en 1987
l'un des animateurs pédagogiques.

Nous présentons nos condoléances à sa *veuve et à sa famille*.

– Jean Gandois, président du Conseil national du patronat français,
François Ceyrac, Yvon Gattaz, François Perigot, présidents d'honneur,
Les membres du Conseil exécutif,
Les présidents et les membres des fédérations et unions patronales du CNPF,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Paul HUVELIN,
commandeur de la Légion d'honneur,
grand *officier*
de l'ordre national du Mérite,
président d'honneur du Conseil national du patronat français,

survenu le 8 octobre 1995, dans sa quatre-vingt-quatorzième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 12 octobre, à 11 heures, en l'église Saint-Sulpice, à *Paris (6e)*.

31, avenue Pierre-Ier-de-Serbie,
75784 Paris Cedex 16.

Le Monde du 11 octobre.

– *Mme Nicole Maillol,*
son épouse,
Aurélie et David,
ses enfants,
Mme Madeleine Maillol,
sa mère,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Michel-Denis MAILLOL,

survenu à Paris, le 6 octobre 1995.

Ses obsèques ont été célébrées le 11 octobre, *en* l'église Saint-Pierre de Montrouge.

83, rue de l'Ouest,
75014 Paris.

– Sa famille,
Ses amis,
ont la tristesse de faire part du décès de

Marc PLUMASSON,
directeur des P et T en retraite,
chevalier de l'ordre national du Mérite,

survenu à Paris, le 30 septembre.

Les obsèques et l'incinération ont eu lieu *dans la plus stricte intimité.*

« Merci à tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à me procurer un peu de bonheur. De mon côté, j'ai fait de mon mieux et vous quitte en toute humilité. »

– Les enfants, petits-enfants,
Et toute la famille,
ont la *tristesse de faire part du décès de*

Mme Henri SAUVANET,
née Antoinette Blancher,
chevalier de la Légion d'honneur,
administrateur
des Postes et Télécommunications (E.R.),

survenu, le 6 octobre, en son domicile.

Les obsèques et l'inhumation ont été célébrées dans l'intimité.

2, rue Rosa-Bonheur, 75015 Paris.

Le Mans. Cannes.

Pierre Pichard,
président d'honneur de l'ancienne Mutuelle du Mans, assurance contre l'incendie, consul honoraire de Belgique au Mans,
son époux,
Renée et Bernard Reysset,
Camille Cusson,
ses sœurs et beau-frère,
Françoise et Zoran Orlic,
Marie-Claude et Yves Laurain,
Catherine et Gilles Reysset,
Claudine et Pascal Reysset,
Jean Reysset,
Patricia et Noël Reysset,
ses nièces et neveux,
et leurs enfants et petits-enfants,
Les familles Gauberti, Fresnaye, Lavie, Soyer, Colin, Dumur, Moreau, Montant, Richter, Vernet, Compain, Ganducheau, Jeanvoine, Kerjean, Malart, Poirrier,
Et ses amis proches,

ont la grande peine de vous informer du décès de

Jane PICHARD,
née Letourneau.

La cérémonie religieuse aura lieu en l'église Notre-Dame de la Couture, au Mans, le vendredi 13 octobre 1995, à 10 h 30.

Plutôt que des fleurs, elle aurait souhaité des dons à l'Institut Pasteur.

A *toutes* celles et ceux qui l'ont bien connue, elle lance un ultime message d'amour, de tolérance, de générosité.

La famille rappelle à votre souvenir et à vos prières

Annie PICHARD,

décédée en mai 1965, à l'âge de vingt et un ans.

Condoléances sur registre.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Résidence Beauregard,
73, avenue du Général-de-Gaulle,
72000 Le Mans.

Les présidents et les membres des conseils d'administration des caisses de retraite et de prévoyance du Groupe Mornay,
La direction et le personnel du Groupe Mornay,

ont le regret de vous faire part du décès de

Jacques RECOULES,
fondateur et ancien directeur général
des caisses de retraite complémentaire
du Groupe Mornay,
vice-président administrateur
des Compagnies La France,
ancien élève de l'École polytechnique,
ancien élève
de l'Ecole des eaux et forêts,
membre diplômé de l'Institut
des actuaires français,
chevalier de la Légion d'honneur,

survenu le 8 octobre 1995 dans sa quatre-vingtième année.

La cérémonie religieuse est célébrée le 11 octobre 1995, en l'église Notre-Dame-de-Grâce de Passy, à Paris.

Groupe Mornay,
5 à 9, rue Van-Gogh,
75591 Paris Cedex 12.

Remerciements

– Bianka Zazzo et toute sa famille, profondément émues par les nombreux témoignages d'estime et d'affection manifestés à l'occasion du décès de

René ZAZZO,

remercient ses amis et collègues, enseignants, chercheurs et anciens élèves qui *ont bien voulu évoquer son itinéraire* scientifique, ses valeurs et sa personne.

Leurs remerciements s'adressent également à des organismes scientifiques qui ont permis de réaliser ses projets et ses objectifs de recherche en psychologie génétique et en sciences de l'éducation. Ainsi en France et dans l'ordre de son inlassable parcours : l'École pratique des hautes études (3e section) – le Laboratoire de psychobiologie de l'enfant – le Laboratoire de psychologie et de psychiatrie (HHR) – l'Institut national d'orientation professionnelle – le CNRS – l'Institut de psychologie (*université* Paris-V) – l'Université de Paris-X Nanterre, et des universités et laboratoires d'autres régions.

Leurs pensées s'adressent aussi aux universités et centres de recherche à *l'étranger qui l'ont accueilli, distingué et* honoré.

Jusqu'à ses derniers jours, il a manifesté son intérêt actif pour les travaux de l'*Association* française des psychologues scolaires, de la Société française de psychologie, du *Bulletin de Psychologie* et, plus directement, de la revue *Enfance*.

« Il n'est plus parmi nous. Pour celle qui a partagé sa vie et pour ses proches, il reste à jamais un exemple de rigueur, de vérité et d'amour. »

Anniversaire de décès

– Le 10 octobre 1994
disparaissait

Charles GIRON,
ancien directeur
de *Point de vue*.

Une pensée est demandée
à ceux qui l'ont connu.

– Le 12 octobre 1990,

le professeur **Claude JACQUILLAT**
quittait les siens.

En ce cinquième anniversaire, une messe sera célébrée le samedi 21 octobre 1995, à 11 heures en l'église Sainte-Clotilde, 23 *bis*, rue Las-Cases, 75007 Paris.

Communications diverses

– Le Conseil de Bourse Italien et le *Marché Italien* des Dérivés d'Actions (IDEM) lanceront le mercredi 25 octobre 1995, à 17 heures, à l'Hôtel Le Bristol, à Paris, 112, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 75008 Paris, leur nouveau contrat d'option sur indice MIB30.
Renseignements : Informations Publiques Trimédia. Tél. : (1) 47-42-04-52.

– Droits de l'homme (cours par correspondance).
Renseignements et inscriptions : CEDI, route de Trèves 6, Building B, 2633 Senningerberg, Luxembourg.

ANCIENS ÉLÈVES
DU LYCÉE CARNOT !
PARTICIPEZ AUX NOMBREUSES
ACTIVITÉS DE L'ALCT ! (*JO* 6-1-93).
Parmi elles, un voyage à Tunis au pont de la Toussaint 95 avec d'autres Anciens.
Renseignements ALCT,
18, Champs-Élysées, 75008 Paris.
Tél. : 40-74-35-75 – Fax : 40-31-85-25.

Gabriel Tetiarahi, l'homme mana

L'UN des indépendantistes polynésiens qui inquiètent le plus l'administration française est Gabriel Tetiarahi. L'homme est solide et mesuré. Il est diplômé de l'université de Bordeaux et sa revendication est plutôt d'ordre culturel. Il n'a pas choisi la voie politique mais associative, et c'est une organisation non gouvernementale qu'il a fondée à Tahiti, Hiti Tau, et non pas un nouveau parti qui serait venu s'agglomérer à un mouvement indépendantiste fractionné.

Dans sa voix, on n'entend pas d'animosité, même envers les policiers qui ont encore saisi sa documentation lorsqu'il est revenu de Nouvelle-Zélande, en juin. Pas non plus l'amertume qui anime parfois certains habitants de Faaa, lorsque la bière les entraine à dire tout le mal qu'ils pensent des « Gaulois » et des imparfaits de leur français.

S'il porte toujours un chapeau tahitien, « Gaby » est tout aussi éloigné des jeunes qui reproduisent sur leur corps les tatouages des guerriers polynésiens redécouverts dans les livres. Auteur de textes en tahitien qui sont utilisés pour les épreuves optionnelles du baccalauréat, Gabriel Tetiarahi apparaît plutôt comme un homme raisonnable et sans problèmes d'identité. « *Je suis indépendantiste*, dit-il, *mais je veux aussi être réaliste.* »

L'association Hiti Tau a été fondée en 1992. D'une manière schématique, cette expression veut dire qu'il est « *temps d'agir* ». Pour la traduire exactement, il semble qu'il faille de plus longs discours et une maîtrise polynésienne du temps et de l'espace. « *Cela veut dire à la fois qu'il y a un mouvement qui commence, comme la course du soleil qui se lève*, explique Gabriel en dessinant des trajectoires avec ses mains. *Il y a une nation qui se lève, un temps qui se déclenche. Mais il y aura des étapes, des pauses, des moments où il faudra s'asseoir par terre et discuter.* » Tout cela, donc, tient en deux mots : Hiti Tau. Lorsqu'il est allé à la rencontre des vieux des Tuamotu, il y a deux ans, pour recueillir les légendes de l'archipel, Gabriel s'est aussi aperçu que c'était le nom traditionnel de Mururoa : Hiti Tau Tau Noa.

Avec sa barbe grisonnante bien qu'il n'ait que trente-neuf ans, il a un peu une allure de prophète. Cette année, il a été élu président de l'association des ONG (organisations non gouvernementales) des îles du Pacifique (Piango) et il a organisé à Moorea un forum qui a réuni 23 délégations, alors que les Jeux du Pacifique, par exemple, n'arrivent à attirer qu'une dizaine de pays. Toutes les îles, jusqu'à l'île de Pâques, étaient représentées, souligne-t-il, toutes sauf Tokelau, mais les insulaires de ce confetti éloigné n'avaient pas reçu l'invitation à temps et la délégation avait manqué le bateau-navette qui l'aurait amenée à Tahiti en trois semaines de voyage.



Fondateur de Hiti Tau, organisation non gouvernementale, Gaby Tetiarahi milite pour l'indépendance de Tahiti.

En homme solide, mesuré mais déterminé car le « temps d'agir » lui semble venu

COMME la plupart des riverains du Pacifique, Gabriel voit le monde autrement. Pour lui, la Polynésie n'est pas aux antipodes. C'est un pays qui occupe une position stratégique en plein milieu du Pacifique. Et le Pacifique n'est autre que le « *continent liquide* ».

L'océan réunit les peuples, il ne les sépare pas. Né à Papeete, étudiant à Bordeaux jusqu'en 1985, il a découvert à son retour la géopolitique fluide des îles. En Polynésie, 90 % de ce qui est consommé est importé, a remarqué Gabriel. Aux Salomon, 40 % de la production agroalimentaire est exportée, et cela au travers des ONG. D'après lui, les îles doivent multiplier leurs échanges, au lieu de se confiner à un cadre linguistique ou ex-colonial. Les archipels ont beaucoup de traditions similaires, plus ou moins oubliées ou réduites à une dimension folklorique. « *Notre génération, qui a été éduquée à l'université, a le devoir de protéger ce que j'appelle les droits de propriété intellectuels et spirituels des habitants de la région* », dit-il.

L'ouverture du Forum des ONG a été marquée par une cérémonie de communion avec les dieux des anciens. Hiti Tau avait choisi le rite de la marche sur le feu, en signe de purification. Il faut marcher sur un chemin de pierres, chauffé pendant deux jours par un feu souterrain, alimenté par le bois du sapin appelé arbre à fer. L'ordonnateur de la cérémonie a choisi les cailloux, les plantes, et fait rougir les pierres. Gabriel a traversé le chemin. « *J'ai reçu le mana, c'est-à-dire le leadership spirituel et culturel. Il me revient de marcher le premier sur le feu.* » Un jeune volontaire français s'y est aussi essayé. Il s'est brûlé. Quant au haut-commissaire, malgré la présence de toutes ces délégations étrangères, il n'avait même pas été invité.

Si les Mélanésiens sont plutôt rivés à leurs terres, les Polynésiens ont toujours été de grands voyageurs. Après les émeutes du 6 septembre à Tahiti, Gabriel Tetiarahi a repris le chemin qui lui fait parcourir la moitié de la terre chaque année pour sensibiliser l'opinion internationale à la cause tahitienne, et il est arrivé en Australie avant une tournée européenne vers l'Allemagne, le Danemark, la Suisse et l'Autriche.

A Canberra, lors d'une conférence de presse donnée en anglais, il a regretté que l'ONU ne s'intéresse qu'aux situations de violence. Repris par une agence, puis déformés, selon lui, dans le *Honolulu Star Bulletin*, ses propos ont provoqué un tollé à Tahiti. Il semblait y appeler les Polynésiens à l'émeute. Sans se préoccuper du démenti immédiat de Tetiarahi, Gaston Flosse, le président du territoire, avait annoncé son intention d'engager des poursuites pour incitation à la violence. Devant ses interlocuteurs australiens, prompts à dénoncer les « *violations des droits de l'homme* » en Polynésie et le « *colonialisme français* », Gabriel a répété qu'il risquait d'être arrêté à son retour. A Sydney, cette perspective a horrifié plusieurs parlementaires.

« Il y a une nation qui se lève, un temps qui se déclenche. Mais il y aura des étapes, des pauses, des moments où il faudra s'asseoir par terre et discuter »

En trois ans, Hiti Tau a connu un essor étonnant. De trois adhérents, ils sont passés aujourd'hui à six cents. Le principal projet de développement emploie 135 jeunes à cultiver la vanille, un produit à forte valeur ajoutée, à Moorea. Revendiquée sans succès par les paysans depuis des années, l'irrigation de quatre vallées a pu être assurée. Une coopérative de commercialisation a été mise en place avec une production de 3 tonnes cette année. « *Et cela sans argent de l'Etat français ni du territoire* », souligne Gabriel Tetiarahi. Dans une île où le clientélisme politique a beaucoup d'adeptes, c'est le principe de base de Hiti Tau, et le principal motif d'inquiétude, probablement, des anti-indépendantistes. « *Pas d'argent de l'Etat. Je ne voulais pas entrer dans une dépendance* », indique-t-il.

Hiti Tau a des liens avec des organisations dans trente-trois pays. Ses principaux bailleurs de fonds sont des organisations allemandes, néerlandaises, ou néo-zélandaises. Côté non officiel français, s'il a sollicité pendant sept ans la Fondation de France, il n'a eu le soutien que du Comité contre la faim et pour le développement (CCFD), qui apporte une contribution directe pour financer un séchoir à vanille, sans passer par l'épiscopat de Tahiti. « *Comme ça, on contourne les pouvoirs.* »

En Australie, Gabriel traite désormais directement, en tant que président de l'association des ONG du Pacifique, avec l'agence publique d'aide au développement. L'association a aussi envoyé une femme à la conférence de Pékin. Un quota de 50 % de femmes est appliqué pour les postes à responsabilité. « *Dans notre culture, il y a eu plus de reines que de rois* », dit Gabriel. Cette activité diplomatique inquiète les services du haut-commissariat, voire jusqu'à Paris, où l'on accuse un certain nombre de « *ressortissants étrangers* » d'essayer de déstabiliser la base nucléaire de la France à travers le soutien aux indépendantistes. Selon Gabriel Tetiarahi, les comptes de Hiti Tau sont transparents. Le budget est de 30 millions de francs Pacifique (1,5 million de francs). « *D'après notre banque, les services financiers de l'Etat vérifient nos comptes régulièrement*, proteste-t-il. *Ils le savent bien, d'où vient l'argent.* » Le souci d'indépendance de Tetiarahi remonte à un incident qui s'est produit à l'époque universitaire. C'était le 13 septembre 1981, à la veille d'un examen de troisième cycle en urbanisme international. Il préparait alors le doctorat de sciences humaines en aménagement du territoire et il avait « *toujours réussi les examens* ». « *Ma scolarité a été un modèle*, dit-il. *Pendant huit ans, j'ai toujours été major de promotion ou deuxième.* » Mais, dans une tribune publiée dans la presse, il avait accusé le gouvernement Flosse de « *dilapider les terres autochtones* ». Un coup de téléphone lui a appris que sa bourse avait été supprimée par le gouvernement territorial. « *Cela a été le détonateur*, dit-il. *Je me suis senti réellement isolé.* » Trois jours plus tard, il était à Papeete. Et il tenait une conférence de presse pour dénoncer l'arbitraire et promettre de rembourser dès que possible qui accepterait de financer la fin de ses études.

« J'ai reçu le mana, c'est-à-dire le leadership spirituel et culturel. Il me revient de marcher le premier sur le feu »

Fils d'une institutrice et d'un employé du palais de justice, Gabriel a été orphelin très jeune. Son père avait été l'un des premiers universitaires tahitiens en France, au début des années 60. A l'époque, le bac n'était pas organisé en Polynésie. Il fallait aller le passer à Nouméa. Gabriel avait promis à sa mère de « *réussir* » lorsqu'elle avait essayé de l'empêcher de partir.

LA première organisation qui a répondu à l'appel de Gabriel a été l'Église évangélique. « *On te paie ton billet d'avion.* » Le jeune étudiant avait besoin de 1 650 F par mois pour terminer son doctorat. Il a travaillé dans un abattoir de Bordeaux. Après son retour, Gabriel a rempli pendant dix ans ses obligations contractuelles auprès du gouvernement territorial, comme chargé d'études au service de l'urbanisme. Un jour, Gaston Flosse l'a sollicité pour devenir ministre du gouvernement territorial, chargé de l'aménagement. Il a refusé aussi la même proposition faite par Alexandre Léontieff, comme il n'entend pas se ranger aux côtés du parti indépendantiste d'Oscar Temaru.

Après qu'il eut participé à la conférence de Vienne sur les droits de l'homme en 1993, Gaston Flosse a demandé que les demandes de congés de « *l'agent territorial Tetiarahi* » lui soient soumises directement pour avis. Cette année, Gabriel a pris un congé longue durée. « *J'étais au placard depuis trois ans.* » Son salaire était à la mesure de ceux des fonctionnaires de l'île : 23 000 F par mois.

C'est à son retour de France que les vieux du village, ceux du village de sa mère, car lui est un « *urbain* », l'ont choisi pour lui transmettre l'héritage culturel avec mission de le communiquer. En Polynésie, où la coutume locale n'a pas été codifiée comme en Nouvelle-Calédonie, on ne parle pas de chefs, ou de grands chefs coutumiers. On dit « *leader spirituel et culturel* ». Il a fallu des mois d'enseignement, se souvient Gabriel, des nuits. Les vieux l'ont emmené dans les montagnes et sur les *marae*, ces édifices religieux anciens faits de pierres assemblées qui constituent le noyau de la structure sociale traditionnelle.

Gabriel a appris les noms des montagnes, des coraux, la légende des guerriers, « *l'histoire des promontoires, des cascades, des îlots* ». Traditionnellement, chaque naissance est accompagnée d'une cérémonie d'enterrement du placenta de l'enfant. Un arbre fruitier est planté, dont l'enfant mangera le premier fruit. « *Au début, les vieux me montraient des arbres et me disaient, c'est le placenta d'untel. Je me disais : mais qu'est-ce qu'ils me racontent ?* » Progressivement, Gabriel Tetiarahi est devenu celui qui écrit la louange au village pour le festival culturel de juillet. « *Nous avons encore cette prédisposition à dialoguer avec l'histoire, à dialoguer avec des pierres, à attacher beaucoup d'importance au symbolique* », se félicite-t-il. De ce travail de mémoire est né un équilibre. « *Avec tout ça, tu sais qui tu es.* »

GABRIEL Tetiarahi n'est « *pas un fondamentaliste* », mais il ne se débarrasse que par grand vent du chapeau tahitien en feuilles de pandanus confectionné par sa grand-mère. Les Australiens semblent l'avoir adopté, fascinés par le chapeau et par la faculté de Gabriel de déambuler par les rues froides, pieds nus dans ses sandales ; par sa manière d'être tahitien sans avoir l'air de le faire exprès.

Gabriel a rencontré des jeunes qui luttent pour « *l'indépendance de la Polynésie* », des bailleurs de fonds ou les syndicalistes qui appellent à un renforcement du boycottage des entreprises et des produits français. De temps en temps, il essaie d'expliquer à ses interlocuteurs australiens qu'ils donnent « *beaucoup trop d'importance au mouvement indépendantiste* ». Mais ils sont souvent imprégnés par leur propre passé avec les aborigènes et « *ne veulent pas entendre* » ce discours réaliste.

Le leader de Hiti Tau, de son côté, est plutôt convaincu qu'aux prochaines élections territoriales, en mars prochain, « *Flosse passera tout seul au premier tour* ». Quant aux partis indépendantistes, il a une claire conscience de leurs défauts d'organisation. Pour lui, l'électeur a besoin de propositions concrètes. « *Un projet de Constitution qui garantisse les droits des minorités. Pour moi, c'est essentiel.* » Deuxièmement, il faut élaborer un programme de gouvernement. « *De quoi on va vivre, quels secteurs sont prioritaires ? Quel train de vie aura l'administration ?* »

Autre question, quel modèle de développement pour succéder, à Tahiti, au tout-nucléaire ? Et quel budget aussi pour la « *nation indépendante* » ? Organisé comme il l'est, Gabriel Tetiarahi affirme qu'il n'a pas les réponses et ne songe pas, ou pas encore, à se lancer à émettre des propositions politiques. Il se contente de poser les questions. « *Et quand je dis cela, dans le mouvement indépendantiste, on me traite d'intello.* »

Corine Lesnes

Le Monde

Bosnie : jusqu'au bout...

A l'aube d'un cessez-le-feu chaque jour repoussé mais toujours annoncé comme imminent, la guerre fait rage en Bosnie. Comme s'il fallait aller « jusqu'au bout », comme si les uns et les autres redoutaient la paix, les concessions, le compromis, *bref le* temps de la politique. Comme s'il fallait utiliser les derniers instants de guerre pour, d'un côté, parachever l'ignominieuse *« épuration ethnique »* et, de l'autre, telle ou telle reconquête territoriale. En ce début de semaine, les Croates consolidaient leurs positions dans le nord de la Bosnie, où, pour sa part, l'armée bosniaque menait, également contre les Serbes, plusieurs offensives avec succès. A l'évidence, Bosniaques et Croates « se placent » pour l'après - cessez-le-feu, quand il faudra procéder au découpage d'un pays selon la proportion fixée dans le plan de paix : 51 % du territoire pour la Fédération croato-musulmane, 49 % pour la « République serbe de Bosnie ».

Les Serbes, eux, finissent *« leur »* guerre comme ils l'avaient commencée : dans le crime et l'horreur. Depuis quelques jours, ils *« épurent »* le nord de la Bosnie. Très exactement, ils *« nettoient »* la région de Banja Luka, où ils ont lancé la chasse à tout élément non-Serbe. Fidèles aux méthodes qu'ils utilisent depuis près de quatre ans, ils tuent, pillent et violent. Les porte-parole du Haut- Commissariat pour les réfugiés (HCR) des Nations unies sont formels : depuis le week-end dernier, 4 000 femmes, enfants, vieillards ont été expulsés de leurs maisons, autant d'hommes et de jeunes gens sont portés *« disparus »*. Les Serbes, dit le HCR, ont créé des *« camps de concentration provisoires, où les gens sont privés de nourriture et certains sont tués »*, cependant que s'accumulent les rapports sur les viols.

Tout cela est fait avec l'accord du président de la République de Serbie (Belgrade), Slobodan Milosevic, qui, pour perpétrer ces basses œuvres, a dépêché dans le nord de la Bosnie un des plus sinistres chefs de bande, Zeljko Raznatovic, dit « Arkan », qui, au début de la guerre notamment, fut l'un des opérateurs les plus brutaux de l'entreprise d'*« épuration ethnique »*. « Arkan » finit la sale besogne.

Tout cela intervient après le bombardement, dimanche et lundi, du camp de réfugiés de Zivinice (centre), où ont péri six enfants, dont un nouveau-né, cependant qu'une cinquantaine d'autres étaient blessés, dont une fillette amputée d'une jambe. Vies brisées, cassées à quelques heures, peut-être, de l'arrêt des combats.

Il n'y avait aucune installation militaire proche de Zivinice. Les Musulmans chassés du nord de la Bosnie étaient des malheureux, minoritaires dans une région ravagée par l'*« épuration ethnique »*. Dans leur jusqu'au-boutisme, les Serbes (ceux de Belgrade et ceux de Pale) poursuivent un objectif politique : tuer toute idée d'une Bosnie unitaire, semer la haine pour empêcher – *pour toujours si* possible – la coexistence entre communautés. Ils adressent un message aux Etats-Unis, aux Européens, à ceux qui doivent accueillir les négociations à venir : il n'y aura de paix que dans la séparation.

Alerte à la pollution

EXCEPTIONNEL. A la préfecture de police, comme à la mairie de Paris ou au ministère de l'environnement, on est tenté de se raccrocher à cet adjectif pour tenter de relativiser l'alerte à la pollution du mardi 10 octobre. Exceptionnelles, les conditions climatiques de ce mois d'octobre, exceptionnel, l'accroissement de la circulation automobile enregistré en banlieue, à cause d'un mouvement de grève des transports en commun d'une ampleur rarement atteinte. *Tout cela n'est pas faux.* Inhabituel, ce contexte ne fait pourtant que confirmer ce que l'on savait déjà : la qualité de l'air en Ile-de-France ne peut plus être assurée en toutes circonstances.

Quel que soit l'agent principal de la pollution – l'ozone l'été, le dioxyde d'azote l'automne –, les pouvoirs publics sont une fois de plus confrontés aux procédures d'information qu'ils ont mises en place. Or, faute de données scientifiques précises (surtout dans le domaine épidémiologique), celles-ci risquent de provoquer une certaine dramatisation. Dans ces conditions, les autorités ne peuvent rester inertes mais, dépassées par l'ampleur des contradictions que révèlent les pics de pollution, elles ne peuvent proposer que des « mesurettes ». Ainsi, la Mairie de Paris se contente d'offrir la gratuité temporaire du stationnement pour les titulaires d'une carte de résident alors que, par ailleurs, il est fortement déconseillé aux Franciliens de pratiquer des exercices physiques soutenus...

La réponse des pouvoirs publics est d'autant plus décevante que, ces derniers jours, on pouvait parfaitement s'attendre à la dégradation de la qualité de l'air. Les températures estivales perdurent depuis un certain temps et l'importance du trafic automobile de ce mardi était inévitable en raison de la grève. Pourquoi n'a-t-on pas informé les Franciliens des risques de pollution ?

Il faut cependant admettre que, pour les politiques, le brouillard nauséabond qui nimbe la région parisienne a quelque chose de terriblement déstabilisant. *La pollution*, pourrait-on dire, appuie là où cela fait mal. En soi, il n'existe pas de problème de qualité de l'air. Le vrai débat est ailleurs. Il concerne d'abord l'organisation des transports, car le dioxyde d'azote, comme l'ozone, sont produits par les gaz d'échappement de nos véhicules. Le fait que la pollution ait particulièrement atteint les Hauts-de-Seine doit aussi faire réfléchir. *En effet, 80 % des déplacements dans Paris intra muros* s'effectuent par les transports en commun, contre 20 % seulement pour la banlieue, privée de liaisons transversales en nombre suffisant.

Mais n'accablons pas les élus outre mesure. Les Français eux-mêmes n'ont sans doute pas encore parfaitement pris conscience de la situation. Ces derniers temps, les revendications salariales semblent avoir davantage d'écho que les manifestations écologistes. Un pays qui, par un beau mercredi d'automne, déconseille vivement aux enfants de pratiquer une activité de plein air à cause de la mauvaise qualité de l'air devrait se poser quelques questions.

Le Monde est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.
Directoire : Jean-Marie Colombani, président du directoire, directeur de la publication ;
Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur de la rédaction

Eric Pialloux, directeur de la gestion ; Anne Chaussebourg, directeur délégué

Directeur adjoint de la rédaction : Edwy Plenel
Rédacteurs en chef :
Thomas Ferenczi, Robert Solé, adjoints à la direction de la rédaction
Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Laurent Greilsamer,
Danièle Heymann, Bertrand Le Gendre, Manuel Lucbert, Luc Rosenzweig

Alain Rollat, conseiller de la direction ;
Daniel Vernet, directeur des relations internationales ; Alain Fourment, secrétaire général de la rédaction

Médiateur : André Laurens

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Olivier Biffaud, vice-président

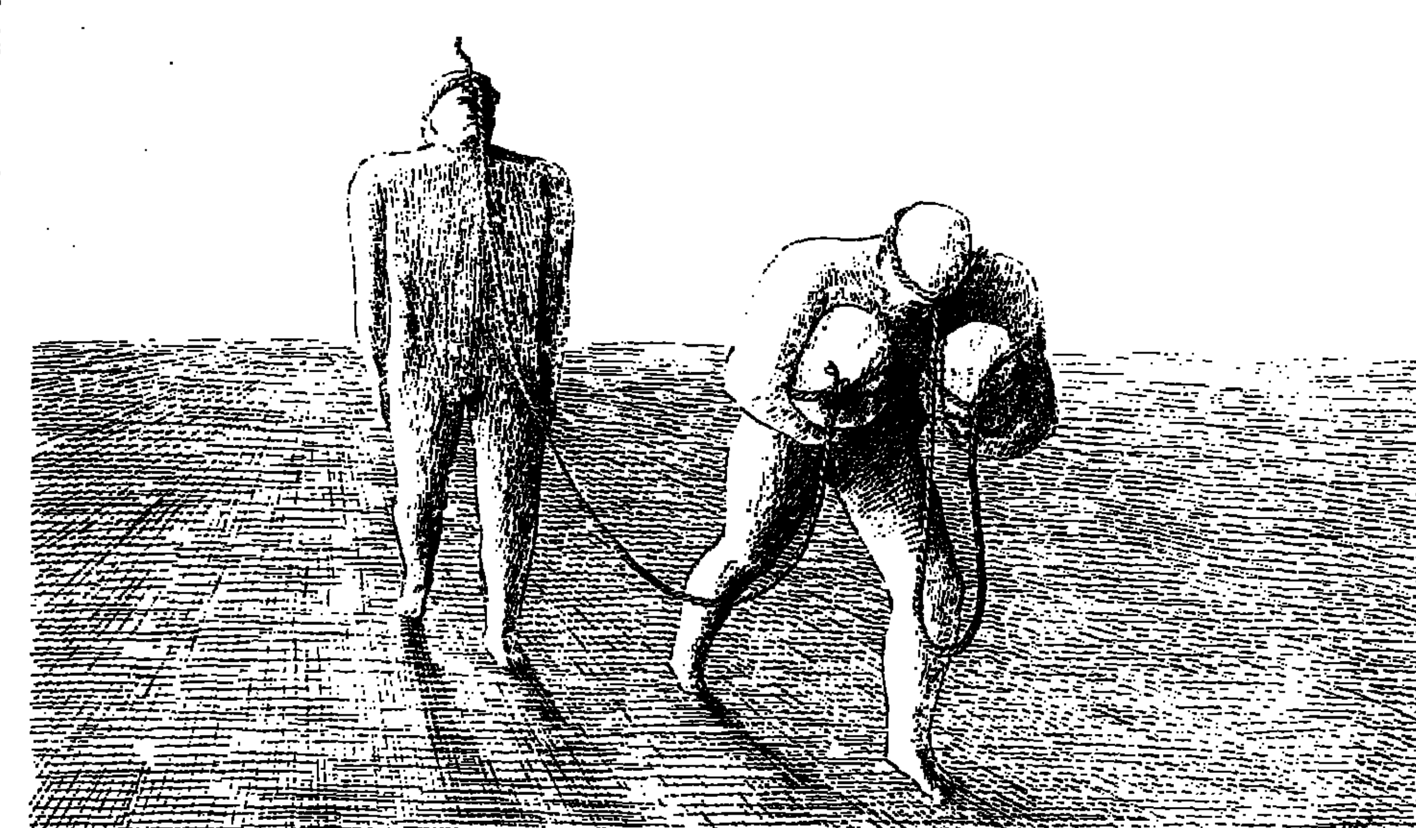
Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde. Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944. Capital social : 385 000 F. Principaux actionnaires : Société civile « *Les rédacteurs du Monde* », Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*, Le Monde-Entreprises, Jean-Marie Colombani, président du directoire

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
TÉL. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 40-65-25-99 Télex : 206.806F

ADMINISTRATION : 1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
TÉL. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 49-60-30-10 Télex : 261.311F

Constat *par Cardon*



AU FIL DES PAGES/*Société*

La planète grise

CERTAINES situations donnent l'illusion d'avoir toujours existé. Ainsi du grand âge. Rien n'est moins vieux que la vieillesse en réalité. Si l'espérance de vie approche aujourd'hui de quatre-vingts ans, elle était presque inférieure de moitié au début du siècle. La présence massive d'octogénaires ou de septuagénaires est une nouveauté à laquelle nos sociétés ne se sont pas encore adaptées. Les intéressés eux-mêmes, privés de modèles, ont du mal à se situer.

Qui paiera les retraites ? Qui prendra en charge la médicalisation de vieillards de plus en plus nombreux ? La « vague grise » suscite une sourde inquiétude, et il est déjà question de « guerre des âges ». Pierre Sansot a choisi de *traiter tout cela par une certaine dérision. Son* livre, qui mélange les genres et qu'il qualifie lui-même de fourre-tout, est une suite de fables destinées à désamorcer nos craintes en les exaspérant. On y parle d'un ministère de la vieillesse, de *primes aux décès, de cimetières envahissants*, de territoires occupés, de petits vieux arrogants, voire violents, qui s'amusent à brûler des voitures et à tout casser. *« Il faut bien que vieillesse se passe »*... Dans des pages savoureuses, ce professeur d'anthropologie à l'université Paul-Valéry de Montpellier passe avec bonheur de l'ironie à la tendresse.

Tout autre est l'ambition de Betty Friedan, qui nous livre le résultat de dix années de recherches. Mais pourquoi avoir affublé l'édition française d'un titre aussi bêtement accrocheur ? *Ce n'est pas « la révolte du troisième âge » que* décortique l'ex-star du féminisme américain, aujourd'hui septuagénaire, mais *« le tabou de la vieillesse »*, comme l'indique le sous-titre. Avant d'être un vibrant plaidoyer pour une vieillesse épanouie et sans complexe, ce livre est une solide analyse de la planète grise, s'appuyant sur des dizaines d'études et de nombreux entretiens conduits aux Etats-Unis.

> Pourquoi dit-on qu'une personne est « restée jeune » alors qu'elle vieillit bien ?

Beaucoup d'hommes et de femmes dépensent une énergie considérable à nier leur âge, remarque Betty Friedan. Ils passent ainsi à côté de grands bonheurs. Pourquoi dit-on qu'une personne est « restée jeune » alors qu'elle vieillit bien ? *La vieillesse n'est ni « un problème »*, ni une maladie. Acceptée, revendiquée et célébrée, elle peut être, au contraire, l'une des aventures les plus riches de l'existence.

Passé un certain âge, l'obsession du succès ne joue plus. On est libre d'être émerveillé et de jouir du monde alentour. *« Pendant des années, je n'ai pensé qu'à ma carrière, mon mariage, mes enfants*, souligne une ancienne pionnière du conseil conjugal. *Maintenant, ma seule passion, c'est d'être proche des gens. Je n'ai plus peur de m'exposer devant les autres. »*

Les personnes du troisième âge sont – et seront de plus en plus – une force sociale. Doivent-elles pour autant se poser en groupe de pression ? Ce serait trahir leur essence même, affirme Betty Friedan, qui dénonce la guerre des âges *avec la même vigueur qu'elle dénonçait hier* la guerre des sexes au grand dam de certaines féministes. La vieillesse est sagesse. Ne chercher qu'à s'octroyer des pouvoirs ou des avantages reviendrait pour elle à se nier. Sa vocation est de se mettre au service de toute la société, qui a infiniment besoin d'elle.

Robert Solé

★ ***Les vieux, ça ne devrait jamais devenir vieux***, de Pierre Sansot, Payot, 163 p., 95 F.
★ ***La Révolte du troisième âge***, de Betty Friedan, ***Albin Michel, 494 p., 140 F.***

Une révolution pour les services publics

Suite de la première page

Néanmoins, après les concentrations de l'entre-deux-guerres et les nationalisations de l'après-guerre, un nouveau *mouvement*, non pas de privatisation mais de mise en concurrence de secteurs d'activités jusqu'alors confiés à des monopoles publics, se dessine depuis une dizaine d'années dans tous les pays occidentaux. En France, la révolution thatchérienne *a fait figure d'épouvantail*, empêchant de voir que, partout dans le monde, l'équation qui établissait une relation d'équivalence entre service public, entreprise publique, monopole et statut spécifique du personnel volait en éclats.

Qui sait que, dès 1988, les chemins de fer suédois ont été la première entreprise européenne à avoir dissocié la gestion de l'infrastructure, dévolue à une administration ferroviaire, et la gestion de l'exploitation, confiée à une société anonyme, propriété – pour le moment – de l'Etat suédois ? Alors que la SNCF s'en tient à l'heure actuelle à une simple *séparation comptable entre ces deux* activités, la plupart des pays occidentaux, du Japon à l'Allemagne, ont décidé depuis plusieurs années de mettre un terme aux déficits croissants de leurs sociétés ferroviaires en cherchant à instaurer une gestion *plus proche des lois du marché*.

En Allemagne, à partir de 1996, les régions seront responsables de l'organisation et du transport régional de voyageurs. Libre à elles de s'en charger directement ou d'en confier l'exploitation soit à un transporteur privé soit à la Deutsche Bundesbahn. Si les modèles allemand et britannique de gestion des services publics sont très éloignés – Bonn a plutôt tendance à décentraliser et Londres à privatiser –, *les deux pays ont eu le* courage d'ouvrir les dossiers et d'effectuer de douloureux choix politiques. Dans des domaines particulièrement soumis à la concurrence internationale, les Allemands sont allés très loin : Lufthansa a aujourd'hui plus de points communs avec British Airways, privatisée par Mme Thatcher – les deux compagnies sont bénéficaires –, qu'avec Air France.

Pays de consensus social, l'Allemagne prépare aussi, plus rapidement que la France, la privatisation de la poste. Depuis 1989, la poste fédérale allemande est divisée en trois sociétés anonymes, traitant respectivement le courrier, les télécommunications *et le service bancaire. Si une* holding gérée par l'Etat coiffe l'ensemble, la privatisation partielle est programmée pour 1998. D'ores et déjà, sous la pression des puissantes sociétés de vente par correspondance, le monopole de la poste pour les envois en nombre est régulièrement réduit. Pour gérer l'avenir des retraites – problème aussi épineux qu'en France – une caisse de retraite commune aux trois sociétés a été *créée. La contribution de l'Etat*, actuellement très importante, diminuera rapidement pour être, dès l'an 2000, inférieure à son niveau actuel.

EXEMPLES MULTIPLES

Concernant l'électricité, le système allemand, organisé autour de trente-cinq compagnies de production, huit compagnies de transport et plus de six cents sociétés de distribution, est particulièrement complexe et n'a pas montré sa supériorité par rapport au système français. Néanmoins, sur un point, il est en avance : les entreprises de distribution, qui jouissent d'un monopole local, ne peuvent pas refuser le transit par leur réseau de fournitures provenant d'autres producteurs, alors que la France y est réticente.

On pourrait multiplier les exemples. Si les directives de *Bruxelles sur les services publics sont* bien acceptées dans les autres pays européens, alors qu'elles suscitent une levée de boucliers en France, c'est sans doute parce les autres pays s'y sont préparés. Dans ce domaine comme dans d'autres, la France est *constamment sur la défensive, ce qui* lui vaut d'être isolée et, régulièrement, de baisser pavillon dans les pires conditions.

A moins de remettre en cause l'internationalisation de l'économie et les progrès technologiques qui avivent la concurrence, les services publics *industriels et commerciaux* vont devoir davantage prendre en compte les deux derniers termes sans renier le premier. Mais si elle *veut mettre en avant ses atouts* – certains services publics n'ont rien à envier à l'efficacité d'entreprises privées étrangères –, la France doit aussi reconnaître ses faiblesses et analyser sans complaisance les expériences menées dans les autres pays. L'introduction de la concurrence apparaît inévitable dans la plupart des secteurs, en particulier les transports et les télécommunications. Autant l'organiser pour qu'elle bénéficie aux consommateurs et aux contribuables davantage qu'aux actionnaires et aux opérateurs.

Dans tous les cas de figure, l'Etat va devoir passer de la gestion de monopoles à la régulation de secteurs. Il lui faudra prendre en compte l'efficacité économique *mais aussi la gestion* de l'emploi et la cohésion sociale. Plus il tardera, plus l'équilibre sera difficile à atteindre.

Frédéric Lemaître

RECTIFICATIF
PRINCE DE BADE

Nous avons attribué par erreur au prince de Bade, Bernhard, le prénom *de son père Max*, sous le portrait paru en première page du *Monde* daté 8-9 octobre à l'occasion de la vente, à Baden-Baden, d'une partie des biens de la famille. Le prince appartient à la famille Zahringer (et non Zahringen, comme indiqué), famille qui détient par ailleurs le titre de margrave de Bade depuis 1112, et non pas du Bade-Wurtemberg, unité administrative récente.

Prix unique : du livre au texte

par Paul Fournel

LE prix unique du livre est un bienfait. Sans lui, notre réseau de libraires ressemblerait aujourd'hui à notre réseau de disquaires, c'est-à-dire à rien.

Dire que le livre a un prix unique, c'est dire que le consommateur peut l'acheter au même tarif (à 5 % près) dans n'importe quel point de vente. Le livre n'est donc pas une marchandise comme les autres et c'est bien.

Il faut, malgré cela, une profonde culture au consommateur pour se reconnaître dans un marché qui devient chaque jour plus touffu, chaque jour plus complexe à analyser. Quel est, au juste, le « vrai » prix d'un livre ? Est-ce le prix de sa première édition ? Est-ce son prix en club ? Est-ce son prix en poche ? Entre les 130 francs d'un roman de rentrée et les 10 francs d'un classique d'hypermarché, quel est le rapport économique logique ? Quel est le prix réel de *Boule de suif* de Maupassant ? Laquelle de ses quinze ou vingt éditions fixe le prix unique de ce livre-là ?

Le lecteur sait-il clairement que s'il attend, pour acheter une nouveauté, qu'elle *« sorte en poche »*, elle ne sortira jamais ? Le lecteur sait-il bien la guerre qu'un livre doit mener pour se faire une petite place sur les rayons et proposer au lecteur son prix unique ?

Peut-on efficacement concevoir un prix unique du livre sans penser aujourd'hui à un prix unique du texte ? Dans cette grande bataille commerciale que se livrent des ouvrages semblables vendus à des prix uniques différents, que se passe-t-il pour l'auteur ? Traditionnellement, l'auteur de littérature générale perçoit un droit de 10 % du prix de vente hors taxes de son livre. Lorsque le public vient à lui en nombre, ce droit peut monter jusqu'à 12, 14, voire 16 %. A moins d'un succès massif, prix littéraire ou best-seller, cette échelle est, aujourd'hui, vide de sens. En effet, si le livre ne « marche pas » tout de suite, il quitte la librairie dans les trois mois pour ne jamais plus y revenir. Si, au contraire, le livre *« ne marche pas mal »*, il va très vite arrêter son premier parcours commercial pour en commencer un second sous forme de livre de poche.

Sur un livre de poche, l'auteur ne touche plus que 5 % du prix de vente hors taxes. Ainsi d'un roman à 130 francs qui lui rapportait environ 12 francs par exemplaire vendu, l'auteur passe à un livre de poche à 29 francs qui lui rapporte 1,40 franc ! Les collections de poche s'étant multipliées et la barre du passage en poche n'ayant cessé de descendre, les tirages ne peuvent plus compenser un tel écart. Aujourd'hui, la durée joue financièrement contre l'auteur.

Plus encore, lorsqu'ils ont décidé de la création d'un domaine public gratuit, les auteurs n'imaginaient pas que leur générosité allait se retourner contre eux : offrant leurs textes gratuitement aux lecteurs, soixante-dix ans après leur mort, les auteurs fabriquent l'arme économique qui va se retourner contre leurs semblables. Les livres allégés du droit d'auteur, devenus « classiques », se multiplient sous toutes les formes et sous toutes les couvertures et leurs bas prix leur permettent d'envahir le métrage linéaire des librairies au détriment des livres de création... L'absurde serpent a enfin réussi à se saisir la queue.

Ne serait-il pas temps de réfléchir à ce que pourrait être un prix unique du texte ? La logique commerciale tend vers un droit de plus en plus bas et joue sans aucune retenue (il n'y a pas de loi sur le prix du texte) et cela dans tous les secteurs de l'édition. La logique technologique qui est en train de se mettre en place opère devant nos yeux une séparation de plus en plus radicale entre le livre et le texte. Que vaut le texte qui se promène sur Internet ? Que vaut le texte numérisé par la BNF et envoyé téléphoniquement dans une autre bibliothèque ? Que vaut le texte dont on utilise une partie sur un CD-ROM ? Que vaut le texte que l'on photocopie ?

Il est urgent de décider quel avenir notre pays, de vieille tradition écrite, souhaite réserver à ses écrivains. La pente naturelle de l'économie et de la technique qui semble décider seule en ce moment est un drame pour le long terme. On ne peut pas laisser aller le droit des auteurs vers le si commode point zéro qui est celui des livres revendus d'occasion ou des cent millions de textes prêtés dans les bibliothèques chaque année. C'est décider de leur extinction.

***Paul Fournel** est président de la Société des gens de lettres.*

Des bâtiments et des hommes

par Paul Chemetov

NOUS avons regardé, le même jour, sur nos téléviseurs la destruction de deux cents et quelques logements édifiés dans la banlieue parisienne sur l'ancien bidonville des Francs-Moisins et la mort d'un enfant des cités lyonnaises. La technicité rassurante des commentaires ne cachait en rien la violence des choses. Parler d'implosion ou de neutralisation évite de prononcer le mot d'explosion comme si elle était atomique ou terroriste, avant-goût de l'explosion sociale que l'on voudrait conjurer. Mais peut-on accepter le spectacle qui nous est montré ?

Ce rapprochement d'images – à l'instantané de la mort répond l'instantané de l'effondrement – laisse croire que c'est dans la destruction de bâtiments étrangers, dans l'expulsion de corps étrangers, dans cette purification esthétique et ethnique que résiderait notre sécurité, que serait assurée notre protection sociale.

Mais cette destruction sans projet autre, dans la plupart des cas, que la disparition de l'inacceptable, n'aide en rien à la transformation nécessaire de cet héritage bâti et humain. D'autant qu'aux manques initiaux s'est rajoutée la dévalorisation actuelle. Ce sont des hommes qui ont vécu là leur histoire et construit leur identité.

Leur dénier ce passé, c'est les rejeter dans l'abri rassurant des mythes. Va-t-on démolir un million de logements ? Il est plus facile, certes, de casser ce qui ne fut pas achevé, que de terminer avec abnégation et responsabilité ce que nos pairs ont bâclé ! Ceux des architectes qui proposaient de rendre pittoresques, par souvenir de vacances ou d'égotisme, les panneaux des cités modernes ont, par cela même, encouragé une réparation futile et coûteuse. Réparer, ce n'est pas parer, au goût du jour, les façades de rationalité hygiéniste. Réparer, c'est d'abord assurer le service des ascenseurs, la propreté des halls, le confort des installations sanitaires, le ravalement nécessaire. C'est d'abord le système urbain qu'il faut réparer pour permettre le maintien ou la substitution des bâtiments, la densification quelquefois, ou l'arrivée d'autres types de logements, d'autres revenus, d'autres modes de vie.

Certes, l'équerre de quatorze étages des Francs-Moisins barrait l'horizon et portait ombre à la réputation de la cité, mais l'autoroute A 1 aérienne (un exercice de voltige technique !) coupant la cité du centre de Saint-Denis, qui propose aujourd'hui de la mettre en terre ? Ce balcon autoroutier fut pourtant conçu dans la même visée, dans la même urgence, que la cité dont un bâtiment vient d'être démoli. Il fallait caser les hommes et bouger les automobiles.

A quelques centaines de mètres des Francs-Moisins se construit le stade de la Coupe du monde de football, temple de la compétition sportive mais aussi de la reconnaissance sociale pour les plus pauvres. Les milliards qu'il va coûter au budget de l'Etat peuvent-ils se justifier, si dans le même temps la Plaine-Saint-Denis n'est pas transformée, ramenée dans le droit commun de la ville, par la continuité des rues, l'ampleur des plantations, le confort des transports et la beauté des bâtiments publics, la juste mesure des parcelles offertes à la construction ? C'est dans cette démarche que peuvent se modifier les bâtiments et leurs occupants. L'intégration des intégrismes, celui du productivisme bâti et ceux de toutes confessions et de toutes étiquettes, est aussi à ce prix.

La surimpression – un vendredi noir – de deux séries d'images est un signe prémonitoire. Elles martelaient le rapport de forces de notre société avec sa pauvreté. Toute la contrainte, hier comprimée dans le béton des coffrages, dans la vie de leurs habitants transplantés, loin de disparaître dans la destruction des immeubles, se libère à la recherche d'un point d'application.

Ce qui est nié, par ces feux d'artifice d'un genre nouveau, c'est aussi l'identité de ceux qui habitèrent ces maisons, se lavant dans l'eau chaude de leur première baignoire, ouvrant leurs fenêtres sur un avenir sans vis-à-vis.

Certes les fenêtres ont été murées, les locataires relogés, mais cette dévalorisation d'un passé, il y a si peu vanté et revendiqué, fabrique l'anonymat, met en crise l'identité, réveille la haine. Au-delà des démolitions, quelquefois nécessaires, c'est la dévalorisation instantanée que met en scène l'explosion. Poussière, tu n'es que poussière. Retournes-y. Certains se rebellent.

Toute destruction n'a de sens que comme coup d'arrêt. Pour être admise et comprise par ceux-là mêmes dont on délie les ancrages, en détruisant les lieux de vie, elle doit se transfigurer, immédiatement, par une action généreuse et positive.

Casser, sans projet, les bâtiments qui offraient les signes, certes appauvris, du confort, c'est, ainsi, dire que ce chemin d'accès à la société est barré. Pourquoi s'étonner de la régression par l'intégrisme ? On pouvait renouer ses racines dans la modernité : sans elle, il ne reste que le retour au pays, alors que pour toujours on va vivre en France. Hier, on disait bougnats ; ce n'était pas un compliment, leur cheveu noir et leur œil charbonneux étaient pourtant ceux des bougnoules d'hier, des beurs aujourd'hui.

Le péril national dont on nous parle, est d'abord dans la possible dérive des quartiers et des villes : le remède est dans la force de l'action publique. Elle ne peut être assurée dans la fragmentation des responsabilités actuelles, dans la loterie charitable des attributions ministérielles : à qui la banlieue, à qui les personnes âgées, à qui l'humanité, à qui la fraternité ?

Souvenons-nous de ces enfants, de sept ans peut-être, écartant les bras dans un signe victorieux, éclairés en contre-jour par les voitures qui brûlaient à Vaulx-en-Velin, pour commémorer, de leurs feux, la mort d'un voisin dévoyé. Ces enfants-là vont grandir. La politique de la ville ne peut enjoliver la catastrophe annoncée, elle doit s'y attaquer avec tous les moyens de la société, de la République, elle doit offrir un projet au devenir des hommes et des bâtiments.

***Paul Chemetov** est architecte.*

> Casser, sans projet, les bâtiments qui offraient les signes, certes appauvris, du confort, c'est, ainsi, dire que ce chemin d'accès à la société est barré. Pourquoi s'étonner de la régression par l'intégrisme ?

AU COURRIER DU « MONDE »

L'HEURE UNIVERSELLE

Aux Etats-Unis et au Canada, l'heure est-elle la même sur la Côte est que sur la Côte ouest ? C'est la question que je me suis posée en lisant, dans *Le Monde* du 23 septembre, que *« l'an prochain, conformément à une directive européenne, le retour à l'heure d'hiver interviendra le dernier dimanche d'octobre »*. Voilà un bel exemple d'uniformisation stupide propre à décourager les partisans de l'Union européenne. Si un jour cette Europe va de l'Atlantique à l'Oural, nous imposera-t-on l'heure de Moscou ? Alors pourquoi pas, tout de suite, une heure universelle ?

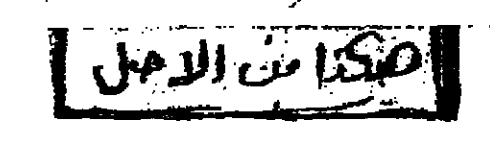
René Gaboriau
Surgères
(Charente-Maritime)

LE CONTRÔLE DU CHAR DE L'ETAT

L'Etat entreprend de détricoter le bas de laine et de tondre le vieux chien pour faire un paletot au groupe de pression de l'automobile, sans risque, semble-t-il, de voir filer ces mini-capitaux à l'étranger. Objectif : les pousser dans l'enclos de MM. Calvet and Co. Faut casser la vieille bagnole, la déclarer éminemment dangereuse, polluante et pisseuse d'huile par le joint de carter... Et puis, après tout, qui est possesseur d'une telle horreur ? : Des étudiants, des artistes, des infirmières, des vieux et des érémistes, des miteux dans la dèche, en somme, qui ont besoin de se déplacer économique, qui n'ont point de garage, se font cabosser et ont 150 000 au compteur ! (pas à la banque !).

En coinçant un peu leur Livret A ou leur paquet de sicav, on doit les persuader sans danger d'acheter du neuf. Sans danger ? Voire : et s'ils s'avisaient que, vu sa tenue de route, le char de l'Etat devrait passer au contrôle tous les deux ou trois ans lui aussi, et non tous les cinq et sept comme actuellement ?. D'autant plus que beaucoup de ses éléments sont d'occasion. Ils frémissent rétrospectivement du danger parfois couru.

A. Le Guales
Nice (Alpes-Maritimes)



ACTIONNARIAT Le système financier issu des privatisations est en voie de décomposition. Pressés par les besoins financiers, les groupes ne peuvent plus immobiliser des milliards de francs dans des participations croisées. ● LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, les AGF, Alcatel-Alsthom, Rhône-Poulenc envisagent de céder certaines de leurs participations. ● CES OPÉRATIONS de démaillage ne touchent pas encore au cœur du système. Les relations existantes entre les dirigeants installés empêchent une remise en cause profonde. ● LA PRESSION des actionnaires, qui exigent des rentabilités de plus en plus fortes, risque à terme de conduire au démantèlement du capitalisme à la française. ● LA DÉFAILLANCE du Crédit lyonnais conduit déjà à la destruction d'un des trois pôles du système financier français.

Le capitalisme « à la française » commence à se fissurer

Les groupes français, industriels et financiers, ne peuvent plus immobiliser des milliards de francs pour protéger le tour de table de sociétés amies. En manque de capitaux pour leur activité principale, ils réexaminent leurs portefeuilles et préparent des désengagements

APRÈS DES ANNÉES d'immobilisme, le capitalisme français est en train de s'animer. Ossifié dans un réseau de participations croisées, établi à l'occasion des privatisations de 1986-88, puis à partir de 1993, il doit bouger sous la pression des besoins financiers des groupes. La bataille autour du capital de Suez au printemps dernier a été le premier coup de semonce. Celle de la Navigation mixte a confirmé l'avertissement : les tours de table de connivence ne peuvent perdurer.

Depuis quelques semaines, banquiers, assureurs, grands groupes industriels multiplient les opérations de « décroisement » de leur capital. La Société Générale et AXA viennent de dénouer leurs participations croisées. Les AGF ont choisi de transformer les actions qu'elles détiennent dans Paribas en simples valeurs de portefeuille, cessibles à tout moment. AXA a fait de même en « sortant » les 8,2 % détenus dans Paribas de ses comptes. Alcatel Alsthom a annoncé son intention de vendre 10 milliards de francs d'actifs financiers en deux ans. Rhône-Poulenc et la Société Générale discutent pour se désengager mutuellement de leur tour de table.

Pour l'instant, tout se déroule en douceur. Les groupes cherchent à ménager les susceptibilités des uns et des autres. Les opérations, présentées comme comptables, sont pour l'essentiel des rectifications de frontières à la marge. Pourtant le mouvement est engagé. *« Nous sommes arrivés au bout de la logique des noyaux durs, qui avait pour but d'assurer une transition en douceur vers l'économie de marché. Les forces qui imposent le mouvement sont trop puissantes »*, constate un observateur.

Alors qu'il vient d'annoncer 25 milliards de francs de provisions pour restructuration et dépréciation d'actifs, Alcatel Alsthom ne peut plus se permettre d'immobiliser des capitaux pour des activités hors de ses métiers. *« Il faut céder 10 milliards d'actifs non stratégiques au cours des deux prochaines années »*, a déclaré son PDG, Serge Tchuruk. Les participations financières sont les principales visées : le groupe pourrait céder les 3,5 % détenus dans la Société Générale, 2,4 % des actions de Lafarge, 1,5 % de Peugeot, 3,9 % du Crédit commercial de France.

Les groupes en bonne santé sont tout autant contraints de remettre en cause leurs alliances capitalistiques. Plus que les nouvelles idées sur *« le gouvernement d'entreprise »*, ce sont les investisseurs étrangers, – qui peuvent détenir jusqu'à 40 % du capital comme chez Total – mais aussi les petits actionnaires qui les y obligent.

Certains résistent. *« A l'exception de Suez, tous nos engagements sont rentables »*, déclarait Jean-Louis Beffa, PDG de Saint-Gobain, interpellé par un petit actionnaire qui lui demandait de légitimer les 10 milliards de francs investis dans des groupes amis. *« Ce sont des participations stratégiques »* déclare Geneviève Gomez, chargée des participations financières d'Elf, pour expliquer les 5 milliards de francs engagés dans le capital de Renault, de la BNP et de Suez.

DÉPRÉCIATIONS DURABLES

Les assurances n'ont plus de telles prévenances. Atteintes par la déprime des marchés immobilier et boursier, qui les privent d'importantes plus-values, elles ne peuvent plus différer les interrogations sur leurs investissements financiers. Le nouveau plan comptable de la profession a fait le reste : il impose une méthode inédite d'évaluation des valeurs mobilières (actions et obligations), en instaurant un examen participation par participation avec l'obligation de constater les *« dépréciations durables »*.

L'exercice s'est révélé meurtrier. Les *« amis »* ont été jugés à l'aune de leur rentabilité. Les AGF ont ainsi décidé de déconsolider les *8,2 % détenus dans Paribas* : elles ne considèrent plus cette participation comme une immobilisation stratégique, comptabilisée à la valeur historique, mais comme un simple titre de placement traitée à la valeur du marché. Cette opération s'est traduite par une provision de 700 millions de francs. AXA a fait subir aux titres de Paribas *le même traitement*, qui a abouti à une provision de 80 millions. « Nous n'avons *pas l'intention de nous séparer de la participation que nous détenons dans Paribas »*, a toutefois précisé Claude Bébéar, président de la compagnie d'assurances.

Au-delà des comptes, la solidarité des hommes subsiste. La constitution d'alliances capitalistiques étroites a tissé des liens d'amitié entre dirigeants installés, faits d'échanges de services et de compréhension mutuelle au sein des conseils d'administration, plus que de réelles synergies entre les groupes. Aucun n'a envie de briser ces relations. Les nouveaux dirigeants, eux, ne sentent pas liés à ce système. A peine arrivé, Serge Tchuruk a annoncé son intention de vendre les 2 % qu'Alcatel détient dans Fiat, participation présentée autrefois comme stratégique, bien qu'elle n'est portée aucun fruit industriel.

Ce mouvement, qui aboutit à casser les noyaux durs, ne fait que commencer. Certains pensent qu'il continuera à être mené en douceur, les groupes négociant leur sortie mutuelle et le reclassement de leurs titres. D'autres parient sur un démontage des réseaux financiers de plus en plus violent, sous la pression des marchés. D'une façon ou d'une autre, l'exception du capitalisme français est en train de disparaître.

Martine Orange

Le gouvernement d'entreprise sous la loupe

Le rapport commandé par le CNPF à Marc Viénot, PDG de la Société générale, sur le *« gouvernement d'entreprise »* fait des adeptes. S'inspirant de certaines recommandations de ce texte sur la transparence et les relations avec les actionnaires, une dizaine de groupes – *dont Air liquide, Accor, AGF, Crédit local de France, Elf*, Lafarge, Paribas, Rhône-Poulenc, Total, Usinor-Sacilor – ont décidé de créer un « observatoire du gouvernement d'entreprise ». Cette nouvelle association se penchera sur le fonctionnement des conseils d'administration des sociétés françaises. Elle étudiera aussi les méthodes utilisées à l'étranger pour assurer la transparence et l'information des actionnaires. Cet observatoire, qui comprendra les responsables chargés des relations avec les actionnaires des différentes sociétés participantes, doit se réunir une fois par mois.

Trois pôles

● **UAP-BNP-SUEZ** : premier par sa taille, ce regroupement financier s'impose comme l'actionnaire de référence pour Elf, Saint-Gobain, la Lyonnaise des Eaux. Des entreprises publiques comme Renault, Pechiney ou Air France, qui ont toutes la BNP parmi leurs actionnaires, s'inscrivent dans cette mouvance.

● **Société Générale-Alcatel Alsthom** : créé au moment de la privatisation du groupe de la Compagnie générale d'électricité (devenue Alcatel Alsthom) et renforcé à la suite du raid contre la Société générale, le pôle entretient des relations capitalistiques étroites avec la Générale des eaux, Havas et Canal Plus.

● **Crédit Lyonnais-AGF-Paribas** : ce pôle détient des participations importantes dans Total, Rhône-Poulenc, Bouygues, Usinor Sacilor, Pinault-Printemps-Redoute, Groupe Arnault ainsi que dans des entreprises publiques comme Aérospatiale et Thomson. Mais la faillite du Crédit lyonnais a mis à mal le montage.

Rhône-Poulenc Rorer emporte l'adhésion de Fisons pour son offre de rachat

Le groupe pharmaceutique a obtenu l'approbation du conseil d'administration du britannique

RHÔNE-POULENC RORER, filiale pharmaceutique du groupe français Rhône-Poulenc, a gagné son pari. L'offre publique d'achat (OPA) lancée le 18 août sur le laboratoire pharmaceutique britannique Fisons va pouvoir aboutir après l'approbation donnée mercredi 11 octobre par son conseil d'administration. Alors qu'ils se sont opposés pendant plus de sept semaines à cette OPA *« hostile »*, les membres du conseil ont finalement exécuté une volte-face à cause, selon eux, de la défection d'un possible *« chevalier blanc »*.

Ils ne sont toutefois pas les premiers, depuis le lancement de l'opération, à revenir sur leur position initiale. Rhône-Poulenc Rorer a également modifié sa stratégie le 5 octobre dernier, en relevant son offre à 265 pence par action contre 240 pence au départ. Pourtant, jusque-là, la stratégie de Michel de Rosen, directeur général, avait consisté à rester ferme sur cette proposition. *« Des rumeurs évoquaient l'arrivée d'un chevalier blanc pour nous obliger à surenchérir, mais je n'y croyais pas »*, expliquait-il au *Monde* (nos éditions du vendredi 6 octobre). Le relèvement de l'offre de 10,4 % procédait d'une nouvelle tactique : face au mutisme du conseil d'administration de Fisons qui refusait de prendre contact avec la direction de Rhône-Poulenc Rorer, l'attaquant contournait la direction du laboratoire pour interpeller directement ses actionnaires et les inciter à lui apporter ses actions quelle que soit l'attitude de Fisons. Ce changement de cap ne fut qu'à moitié payant puisque Rhône-Poulenc Rorer déclarait mardi 10 octobre ne posséder encore que 18,19 % du capital de Fisons. Mais finalement, le groupe franco-américain qui dispose jusqu'au 20 octobre pour mener son OPA, a rallié le laboratoire britannique à sa cause. Il lui en coûtera 1,83 milliard de livres (14,3 milliards de francs) pour boucler intégralement l'opération, contre 1,7 milliard avant la surenchère. *« Nous sommes ravis que le conseil d'administration de Fisons ait décidé de recommander notre offre finale »*, s'est empressé de déclarer le président de RPR, Rob Cawthorn, mercredi matin alors que, à la Bourse de Londres, les actions Fisons ont perdu 1 penny à 262 pence lors des premiers échanges.

L'IMPOSSIBLE INDÉPENDANCE

La direction de Fisons aura finalement bien défendu les intérêts de ses actionnaires, même si son opposition à l'attaque de Rhône-Poulenc Rorer était motivée, selon elle, par son souci d'indépendance. L'annonce de trois accords industriels et commerciaux le 29 septembre pour renforcer la valeur de son fonds de commerce, a contribué au relèvement de l'offre de l'attaquant. En revanche, cette volonté d'indépendance ne pouvait justifier la persévérance de Fisons dans son opposition à l'OPA alors que la réduction des dépenses de santé sur les principaux marchés consommateurs et le développement des coûts liés à la recherche a déclenché toute une série de concentrations dans la pharmacie mondiale.

Certes, le laboratoire britannique fait partie des opérateurs mondiaux importants dans le traitement de l'asthme et des maladies respiratoires. Mais globalement, dans le secteur de la pharmacie où il ne réalise que 730 millions de dollars de chiffre d'affaires (contre 4,17 milliards pour Rhône-Poulenc Rorer), Fisons ne dispose pas de la taille critique nécessaire à l'échelon international. L'indépendance du Britannique était donc, de toute façon, fortement compromise à terme. L'ensemble constitué par l'addition des deux groupes ne sera lui-même qu'au douzième rang mondial. Rhône-Poulenc Rorer arrive en force dans une niche dont la rentabilité doit lui permettre de poursuivre des recherches dans d'autres secteurs en vue de lancer sur le marché, d'ici à trois ou quatre ans, un médicament de première importance.

Le prix que devra payer Rhône-Poulenc Rorer représente 18,2 fois les prévisions de résultats de Fisons pour 1996. Pour faire face à l'investissement et ramener rapidement son endettement autour de 2,2 milliards de dollars (un niveau proche de celui de 1990, au moment de la fusion des activité santé du français Rhône-Poulenc et de l'américain Rorer), l'acquéreur prévoit de céder deux branches de Fisons dans les produits de laboratoire et les équipements scientifiques. D'autres cessions d'activités de Rhône-Poulenc Rorer sont également envisagées.

G. Br.

Charbonnages de France se convertit dans l'électricité

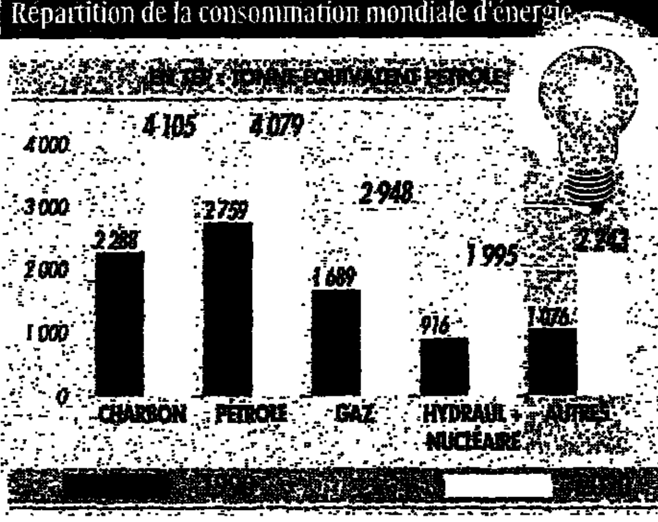
Le charbon redeviendra dans le monde la première source d'énergie en 2020

TOKYO
de notre envoyé spécial

Bien que le poids croissant du charbon dans la consommation mondiale d'énergie pour les prochaines décennies ait été réaffirmé au 16e Conseil mondial de l'énergie, qui se tint à Tokyo jusqu'au 13 octobre, Charbonnages de France (CdF) est pour sa part dans une situation plus difficile depuis que sa subvention est passée de 6,5 milliards à 4,5 milliards de francs en 1995. Sur cette somme, 4 milliards permettent de faire face aux charges spécifiques et sociales liées au programme de fermeture progressive de toute activité d'extraction du charbon en France d'ici 2005, cette subvention devrait être maintenue à ce niveau l'an prochain. Il ne reste que 0,5 milliard de francs pour assurer l'exploitation. *« Cela nous conduit à emprunter 2 milliards de plus et notre dette globale passe à 23 milliards de francs cette année »*, déplore Jacques Bouvet, président de CdF. *« Notre mutation peut se résumer en deux chiffres. Si 85 % du personnel sont des mineurs, en sens inverse, 65 % du chiffre d'affaires s'effectuent hors du charbon national. »*

L'électricité représente 3 milliards sur les 8,5 milliards de chiffre d'affaires prévu en 1995. Les pertes attendues de 2,6 milliards, identiques à celles de 1994, proviennent des activités minières. Avec les fermetures prévues de Carmaux et des Houillères du Dauphiné (La Mure) en 1997, la direction compte réintensifier les mouvements de départs. Au rythme de mille personnes par an, à l'horizon 2005, les 13 000 mineurs auront tous été mis en retraite ou reconvertis. Parallèlement, le groupe compte se renforcer dans l'électricité en développant une *« stratégie de niche »*, comme à la Réunion, où il produit de l'énergie à partir de la bagasse, un résidu fibreux de la canne à sucre. En France, sa capacité de 2 600 MGW le place au deuxième rang, avec 26 % de la production d'électricité d'origine thermique hors nucléaire.

Dominique Gallois



Une cinquantaine de pays produisent du charbon et les réserves permettent plus de 230 années de consommation au rythme actuel (quatre fois plus que pour le gaz et le pétrole cumulés).

Bruxelles autorise les câblo-opérateurs à transmettre de nouveaux services de télécommunications

BRUXELLES
(Union européenne)
de notre correspondant

La Commission européenne entend favoriser le développement de nouveaux services de télécommunications – tels la télévision à péage, la télévision interactive, la vidéo-sur-demande, l'enseignement à distance – dont elle juge le développement trop lent, en autorisant l'utilisation par leurs producteurs des réseaux câblés de télévision. Celle-ci est pour l'instant le plus souvent interdite, si bien que les prestataires de ces nouveaux services sont contraints de s'adresser aux opérateurs des réseaux publics, lesquels sont souvent leurs concurrents dans le domaine des services libéralisés.

Pour remédier à cette situation, la Commission devait présenter, mercredi 11 octobre, un projet de directive au titre de l'article 90 paragraphe 3, qui ne réclame pas l'approbation par le Conseil. Elle entrera en principe en vigueur dès le 1er janvier prochain. Si l'on se réfère à de précédents débats, la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni, les Pays-Bas s'étaient montrés favorables à une telle initiative, les réticences émanant surtout des pays du sud de l'Union ainsi que de la Belgique. Apparemment, la très grande compétitivité de France Télécom lui permet de ne pas redouter cette nouvelle étape de la libéralisation.

Les services de Karel Van Miert, le commissaire chargé de la politique de concurrence, notent que l'interdiction d'utiliser les infrastructures alternatives existant déjà et, en particulier, les réseaux câblés de télévision, conduisent les organismes de télécommunications à abuser de leur position dominante et à pratiquer des prix sensiblement plus élevés que dans les pays, tels les Etats-Unis, où l'accès aux capacités de transmission est libre.

L'INNOVATION FREINÉE

Les tarifs réclamés pour utiliser ces infrastructures seraient en moyenne dix fois plus élevés dans l'Union européenne qu'en Amérique du Nord.

Outre qu'elles découragent les fournisseurs potentiels de nouveaux services, et freinent donc l'innovation, les restrictions actuelles n'encouragent pas non plus les organismes de télécommunications, protégés par leur monopole, à moderniser leurs réseaux et à en accroître la capacité. Les infrastructures vieillissent et deviennent insuffisantes par rapport à une demande qui serait prête à s'épanouir.

Autre victime de ces restrictions, notamment en France : les câblo-opérateurs, qui, en raison de la limitation de services qu'ils peuvent offrir, sont souvent amenés à différer des investissements, en particulier l'introduction de la fibre optique. Leurs réseaux pourraient pourtant être rentables s'ils étaient amortis sur un plus grand nombre de services fournis, constate la Commission.

Ph. L.

Les constructeurs automobiles multiplient les implantations en Inde

Le fabricant local Maruti est bien décidé à se défendre

Avec une croissance de plus de 10 % par an, le marché automobile indien attire les constructeurs étrangers. Des droits de douane prohibitifs, de 100 à 200 % selon la cylindrée, les obligent à s'implanter industriellement, en partenariat avec un groupe local pour limiter les coûts. Ce marché est extrêmement concurrentiel.

SELON l'association des constructeurs automobiles indiens, l'Inde produira 850 000 voitures par an à l'horizon 2000, contre 300 000 aujourd'hui. Les observateurs occidentaux, plus prudents, tablent sur une production annuelle d'un demi-million d'unités à la fin du siècle. Quoi qu'il en soit, le continent indien compte 200 millions d'individus appartenant aux classes moyennes, susceptibles de posséder une voiture, et le taux de motorisation des Indiens reste l'un des plus bas du monde.

Depuis quelques mois, il ne se passe plus une semaine sans qu'un constructeur occidental ne décide de s'implanter sur les terres de l'ancienne colonie anglaise. Dernier arrivé, BMW a annoncé lundi 9 octobre son association avec l'indien Hero Motors, le premier fabricant mondial de bicyclettes, pour produire des automobiles de luxe. Au début du mois, Volkswagen avait fait part de son projet de partenariat avec Eicher Motors, un constructeur indien de véhicules utilitaires légers et de motos, pour y lancer la future Golf 4 et une haut de gamme Audi. Ford, associé avec le spécialiste local des jeeps, Mahindra, s'apprête à y produire dès la mi-1996 des Escort et des Fiesta. Le constructeur automobile indien Hindustan devrait monter l'Opel Astra l'an prochain ainsi qu'une petite cylindrée Mitsubishi à la mi-1997. Fiat, qui vient de conclure un accord avec le constructeur local Premier Automobiles pour assembler sur place la Uno, envisage aussi de commercialiser en 1998 la future 178, voiture que le constructeur italien a conçue spécialement pour les pays en développement. Fuji, Chrysler et Renault, qui discutent avec le constructeur indien Bajaj, pourraient bientôt venir allonger cette liste déjà longue de projets.

Certains ont pris de l'avance. Ainsi, les premières Mercedes Classe E (ancien modèle) sont sorties d'une usine indienne détenue par le fabricant germanique et Telco (filiale de Tata, le premier groupe privé indien), lui-même constructeur automobile. Le coréen Daewoo commercialise depuis peu sa Celio, produite localement avec la société indienne DCM. Peugeot a récemment mis sur les routes indiennes les premières pré-séries 309, produites dans une usine de Premier Automobiles.

Si les projets foisonnent, comme en Amérique du Sud, la comparaison s'arrête là. L'Inde est un marché très spécifique : dominé par Maruti – une société commune à parité entre Suzuki et l'Etat indien – dont la part de marché dépasse les 70 %, il n'en est pas moins extrêmement concurrentiel. Car le numéro un indien, loin de présenter les faiblesses inhérentes à la situation de quasi-monopole, répond aux standards internationaux de compétitivité, avec des petites voitures bas de gamme très bon marché. Lorsque le gouvernement de New Delhi a pris la décision en 1991 d'ouvrir son économie pour moderniser son industrie, *« Maruti était préparé à affronter la concurrence internationale »*, estime Bruno Grundeler, directeur de la zone Asie-Pacifique de Peugeot.

MODÈLE PHARE

Il a donc fallu que les nouveaux entrants positionnent leurs produits par rapport à Maruti. La plupart ont préféré de pas concurrencer directement la Maruti 800, le petit modèle phare du constructeur, mais se lancer avec des véhicules plus haut de gamme. Dans ce contexte, Peugeot a choisi de vendre la 309, Volkswagen la Golf 4… Ce qui leur permet de justifier des prix relativement élevés pour l'Inde. Si les nouveaux arrivés avaient choisi d'attaquer le marché indien avec des petites voitures, ils n'auraient pas pu s'aligner sur les tarifs de Maruti et rester rentables. Car Maruti construit des voitures avec 95 % de contenu local, un taux auquel ses concurrents ne peuvent prétendre dans l'immédiat. Les composants, qui sont 20 à 40 % moins chers en Inde, sont soumis à des droits de douane de 50 % dès lors qu'ils sont importés.

Les constructeurs internationaux ne bénéficieront par ailleurs que de peu d'économie d'échelle par rapport à Maruti, du moins dans un premier temps : la prédominance du numéro un indien les a incités à être prudents. Leurs objectifs de production restent modestes, par rapport aux 100 000 voire 200 000 véhicules qu'ils ont d'emblée imaginé de vendre chaque année en Amérique du Sud : 12 000 unités pour Opel, 30 000 pour Volkswagen, 60 000 pour Peugeot…

Maruti n'a pas l'intention de se laisser faire. Le groupe indien a annoncé le 12 septembre qu'il allait augmenter ses capacités de production à 350 000 véhicules par an, contre 200 000 aujourd'hui. Suzuki s'est à ce même moment engagé à lui transférer sa technologie pour qu'il ouvre une usine de boîtes de vitesses en Inde. *« D'un marché de pénurie* (aujourd'hui, un client attend souvent quatre mois avant d'être livré), *nous allons passer à un marché hyper concurrentiel »*, résume Bruno Grundeler. Encore faudrait-il que les routes indiennes, déjà très encombrées, puissent accueillir ces 4 roues…

Virginie Malingre

Face à la concurrence accrue dans l'énergie, GEC-Alsthom réoriente sa stratégie en Asie

Cinq cents projets privés ont vu le jour en trois ans dans cette région

« COMME pour l'affaire du TGV coréen, je ne me réjouirai que le jour où le contrat de Lingao sera signé, pas avant. » Pierre Bilger, président de GEC-Alsthom, se veut prudent, mardi 10 octobre, à dix jours de la ratification avec les autorités chinoises du document final permettant la construction d'une centrale nucléaire en association avec EDF et Framatome.

D'ici à la signature, prévue le 25 octobre, les discussions ne portent plus que sur des modalités techniques mineures, sachant qu'en juillet une lettre d'intention très précise avait été signée pour ce contrat, obtenu en début d'année et plus connu sous le nom de Daya Bay II.

GUERRE DES PRIX

Comme tous les industriels du secteur de l'énergie, GEC-Alsthom entend se renforcer en Asie, où le groupe franco-britannique réalise déjà 25 % de ses ventes, 35 % de ses commandes et y dispose de 15 % de ses effectifs (12 600 sur 83 000 personnes). Mais l'évolution récente due à la dérégulation et la privatisation dans cette région du monde en plein essor économique (*Le Monde* du 10 octobre) les a conduits à revoir entièrement leur stratégie commerciale.

L'un des changements les plus notables relevés par les experts du Conseil mondial de l'énergie, réunis cette semaine à Tokyo, est l'éclatement de ce secteur en une myriade d'entreprises. Dans la région Asie-Pacifique, pas moins de cinq cents projets privés ont surgi ces trois dernières années, mais 2 % d'entre eux seulement ont abouti.

Ce mouvement a intensifié la concurrence et entraîné une sévère guerre des prix, les tarifs baissant en moyenne de 20 % à 40 %. Cette tendance a contribué à la diminution du carnet de commandes du groupe, qui espère néanmoins, à la fin de 1996, retrouver un niveau équivalent à celui connu voici un an. *« Nous devons expliquer à l'ensemble de nos clients, même s'ils sont des producteurs privés, qu'ils ont intérêt à éviter les opportunités et le coup par coup. Ils devraient mieux avoir des relations plus stables avec leurs fournisseurs, leur permettant de bénéficier de prix plus bas. »*

STANDARDISATION

Ce changement radical de culture s'accompagne en parallèle d'un effort de standardisation des matériels pour des raisons de compétitivité. Tous ces efforts ne sont pas suffisants sans une présence dans la région. *« C'est une condition de développement futur »*, estime Pierre Bilger, partisan de nouer des alliances ou de créer des joint-ventures où le groupe restera majoritaire. Signe de cette politique, l'accord de collaboration technique passé récemment avec le japonais Mitsui.

L'une de ses conséquences est la participation à la réalisation d'une centrale en Indonésie. GEC-Alsthom fournira un poste de distribution d'énergie qui représente un contrat de 55,9 millions de dollars (280 millions de francs).

Dominique Gallois

Schneider tente de rattraper son retard en Chine

SHANGHAI
de notre envoyé spécial

Le groupe Schneider, leader mondial dans certains équipements de contrôle et de distribution électrique, avait pris du retard sur ses concurrents en Chine, l'allemand Siemens, l'helvético-suédois ABB et l'américain General Electric. Sa présence n'était matérialisée que par une société mixte fabriquant, sous la marque Merlin Gerin, des disjoncteurs, au demeurant copieusement piratés par l'industrie de contrefaçon chinoise.

Le groupe s'est lancé dans une politique d'investissements accrus en Chine. Première manifestation : la signature, le 29 septembre, des contrats fondant deux nouvelles sociétés à capitaux mixtes avec un partenaire chinois, la Shanghai Electric Apparatus, pour la fabrication de disjoncteurs et de contacteurs de haut de gamme destinés à remplacer, dans le parc électrique chinois en plein expansion, le matériel de qualité moyenne produit par l'industrie locale. Avec cet investissement de 50 millions de dollars (environ 250 millions de francs), Schneider contrôle 60 % du capital des deux sociétés. Le groupe envisage la création de huit autres joint ventures pour un montant total d'environ 200 millions de dollars d'ici à l'an 2000, dans l'espoir de réaliser un chiffre d'affaires de l'ordre de 600 millions de dollars.

Jean-Louis Andreu, président de la branche internationale de Schneider, n'exclut pas l'éventualité d'un *« retour de manivelle »* dans le décollage économique chinois. Mais une implantation industrielle solide suppose de *« toujours rester sur place, quels que soient les remous que traverse un pays »*. Les responsables de Schneider résument en privé cette philosophie en soulignant que, *« même en cas de révolution, il faut se mettre dans les bottes du détenteur du pouvoir »*.

Enfin, pour lutter contre la contrefaçon, Schneider mise, à l'image des firmes allemandes, sur la formation d'ingénieurs, avec l'ouverture de plusieurs centres d'enseignement, afin de *« favoriser l'esprit inventif »* local et de décourager la copie servile.

Francis Deron

Elf sur la réserve

Elf Aquitaine a affirmé, mardi 10 octobre, dans un communiqué, que son PDG, Philippe Jaffré, aurait dans les prochains jours avec les autorités chinoises des *« discussions* [portant] *notamment sur le développement des activités et les projets d'investissements du groupe en Chine d'ici à l'an 2000 »* et que le projet de la raffinerie de Shanghai, à l'étude depuis 1991, serait *« bien évidemment discuté »*. Elf répondait ainsi au ministre chinois du pétrole, Ye Qing, qui avait déclaré, le 10 octobre à Tokyo, dans le cadre du Congrès mondial de l'énergie, que le groupe français se retirait de ce projet *« pour des raisons financières »*.

La formulation *« à la chinoise »* de la réponse d'Elf, qui affirme être *« parvenu au terme de son étude de faisabilité du projet »* sans donner plus de détail sonne comme une confirmation de ce retrait.

Le franc reste fragile dans un contexte défavorable

La monnaie américaine demeure vulnérable

LE FRANC a continué à se redresser, mercredi 11 octobre, face à la monnaie allemande. Il a regagné un demi-centime supplémentaire et s'échangeait, mercredi matin, à 3,5062 francs pour 1 deutschemark. Mais la Bourse reste inquiète, l'indice CAC 40 ayant perdu 0,43 %. La Bundesbank a poursuivi son mouvement de lente détente de ses taux, en abaissant à 4,03 % le niveau de ses prises en pension.

A Washington, où il participe à l'assemblée générale annuelle du Fonds monétaire international (FMI), le ministre français de l'économie et des finances, Jean Arthuis, s'est réjoui de la remontée du franc : *« C'est mieux. Mais nous serons plus forts lorsque les marchés se rendront compte que nous réalisons ce que nous annonçons. »* Le président de la Bundesbank, Hans Tietmeyer, a pour sa part indiqué qu'il *« espérait »* que l'accès de faiblesse du franc est seulement passager. Il a souligné que *« les fondamentaux économiques sont bons en France »*.

Les analystes se montrent très prudents. Ils observent que l'environnement international et national incertain est de nature à maintenir le franc sous pression. En premier lieu, le dollar reste vulnérable. La faiblesse de la Bourse de New York, observée depuis quelques jours – l'indice Dow Jones a cédé, mardi 10 octobre, 0,11 % après avoir reculé de 1,2 % en cours de séance –, pèse sur le billet vert. Le nouveau repli du peso mexicain, à 6,73 pesos pour 1 dollar, fragilise également la monnaie américaine.

Les opérateurs continuent également à s'interroger sur l'avenir de l'union économique et monétaire européenne. « Le traité de Maastricht contient des réglementations vagues sur des questions précises qui empêchent de garantir que l'Union européenne soit une communauté de stabilité », a déclaré Reimut Jochimsen, membre du conseil de la Bundesbank. Les nombreuses incertitudes qui subsistent sur le plan intérieur pèsent aussi sur le franc.

P.-A. D.

Suez annonce une perte semestrielle de près de 4 milliards de francs

Le nouveau président, Gérard Mestrallet, décide de passer une nouvelle provision sur l'immobilier

Le groupe financier présidé depuis le 31 juillet par Gérard Mestrallet a décidé de passer de lourdes provisions supplémentaires sur l'immobilier après celles de 1994 qui devaient tirer un trait définitif sur la facture immobilière. Suez a annoncé une perte semestrielle, part du groupe, de 3,976 milliards de francs contre un bénéfice de 795 millions de francs au premier semestre de l'année précédente.

« JE SUIS HEUREUX de laisser à mon successeur un groupe assaini, un groupe doté d'une équipe de très grande qualité, de laisser un groupe qui a réglé tous ses problèmes de déficits », déclarait le PDG Gérard Worms au *Monde* le 12 juillet. Il n'est sûr que Gérard Mestrallet qui a pris les rênes de la Compagnie de Suez le 31 juillet après une douloureuse guerre de succession, goûte aujourd'hui cette affirmation de son prédécesseur. A l'issue d'un long conseil d'administration qui s'est terminé tard dans la soirée mardi 10 octobre, la Compagnie de Suez a annoncé une perte semestrielle, part du groupe, de 3,976 milliards de francs contre un bénéfice de 795 millions de francs au premier semestre de l'année précédente. *« D'importantes provisions immobilières à hauteur d'environ 4 milliards de francs, obèrent une nouvelle fois les comptes de Suez »*, se voit contraint d'admettre le groupe financier au risque de provoquer de vives critiques.

N'est-ce pas en effet il y a à peine plus de six mois que Gérard Worms avait surpris les analystes en affichant pour l'année 1994 un déficit inédit de 4,7 milliards de francs, résultat de l'impact sur les comptes de la crise immobilière ? Cette *« option radicale de traitement économique des actifs et des prêts immobiliers »* avait été adoptée unanimement par le conseil d'administration. L'ampleur des provisions passées alors (7,6 milliards de francs) devait mettre un point final au douloureux dossier immobilier en intégrant non seulement les décotes entraînées par la chute du marché mais également les coûts de portage. *« Nous avons choisi de tirer un trait définitif sur la facture immobilière »*, avait alors affirmé Gérard Worms.

On comprend aisément que le conseil dont la composition n'a pas variée avec, notamment, Lucien Douroux (Crédit agricole), Philippe Jaffré (Elf), Jérôme Monod (Lyonnaise des Eaux), Jean Louis Beffa (St Gobain), Pierre Faurre (Sagem) et Jacques Friedmann (UAP), et qui s'était déjà illustré au début de l'année en participant au psychodrame dont l'issue a été fatale à Gérard Worms, ait tant hésiter à annoncer de tels chiffres qui le déjugent.

On comprend également que Gérard Mestrallet ait souhaité à son arrivée – comme il est d'usage – remettre définitivement (?) les compteurs à zéro pour pouvoir annoncer un second semestre bien meilleur et un exercice 1995 *« autour de l'equilibre »*. Il prévient toutefois *« qu'il* [est] *impossible d'anticiper avec certitude les évolutions du marché de l'immobilier d'ici la fin de l'exercice ni celles des activités de marché »*. Quelque 2,3 milliards de provisions ont ainsi été passées sur une quarantaine de dossiers immobiliers (notamment Zeus, Cœur Défense, Saint Jacques, Satis...), 1,7 milliard s'inscrivent dans le cadre de provisions générales, ramenant la valeur nette des engagements immobiliers du groupe à 15,5 milliards de francs.

OBJECTIFS PRIORITAIRES

En prenant une telle décision, le nouveau patron de Suez atteint un de ses objectifs prioritaires : remettre la banque Indosuez en état de marche en la soulageant de ses créances douteuses. Après une longue période d'incertitudes sur sa cession éventuelle, alimentée par les appétits plus ou moins déguisés de la BNP, le conseil du 7 juillet dernier avait clairement affirmé sa volonté de conserver la banque en son sein. Un engagement réitéré le 28 juillet par Gérard Mestrallet.

Dans ce cadre, la banque va céder à la compagnie de Suez l'ensemble de ses participations de promotion immobilières et de ses risques de crédits immobiliers pour un montant de l'ordre de un milliard de francs. En contrepartie, la banque se recentrera sur les activités et les régions où elle voit le plus *« grand potentiel et où elle dispose d'atouts incontestables »*. Ainsi, Indosuez devrait céder les 75 % qu'elle détient dans la société de gestion de fonds britannique Gartmore Plc. Une opération qui devrait lui permettre de dégager une belle plus-value. La banque s'est engagée par ailleurs à présenter d'ici à la fin de l'année à son actionnaire les différentes options stratégiques d'investissements et de désinvestissements qui lui permettront de se recentrer.

Coincée entre des activités de marché en recul et une conjoncture toujours morose qui soustend une nouvelle dégradation du secteur immobilier, la Banque Indosuez reste encore l'interrogation numéro un du groupe. Au premier semestre, son résultat brut d'exploitation – qui a reculé de 60 % à 887 millions de francs – a contribué négativement au résultat net du groupe à hauteur de 16 millions de francs après une contribution positive de 420 millions au premier semestre 1994.

La nouvelle ligne stratégique de la banque pourrait être l'occasion de changer son président. Gérard Mestrallet qui cumule la présidence de Suez et celle d'Indosuez, pourrait envisager de céder son siège au profit d'un candidat extérieur.

Babette Stern

General Electric rachète les activités basse tension d'AEG

LE GROUPE AMÉRICAIN General Electric a racheté, pour un montant non communiqué, 100 % des activités basse tension d'AEG Daimler-Benz Industrie, a annoncé, mardi 10 octobre, le géant industriel allemand. L'activité basse tension (Niederspannungstechnik GmbH) qui emploie 1 800 personnes, représente 3 % du chiffre d'affaires total de AEG Daimler-Benz Industrie (10,3 milliards de deutschemarks, 35 milliards de francs environ).

La cession de cette activité lourdement déficitaire depuis de nombreuses années s'inscrit dans le processus de recentrage du groupe Daimler-Benz *« autour des activités du domaine transports et des services liés au transport »*, a indiqué le groupe, qui continue donc à céder AEG par appartement. La branche vendue sera intégrée au sein de GE Power Controls, le versant européen de la branche *« Electrical Distribution and Control »* du General Electric (GE), qui compte 18 000 personnes.

■ **USINOR-SACILOR : le sidérurgiste groupe public** et ses deux partenaires – Suez et la société britannique de capital-risque 3i – vont proposer prochainement au public 20 % du capital (355 000 actions minimum) d'IMS, une société spécialisée dans le négoce d'aciers, cotée au second marché. Usinor-Sacilor, *via* sa filiale Aster, détient actuellement 60 % d'IMS, le groupe Suez (19 %) et la société britannique 3i (9,6 %). A l'issue de cette offre publique de vente, Usinor-Sacilor restera majoritaire dans IMS, qui a presque quadruplé son bénéfice net à 94 millions de francs, au premier semestre, pour un chiffre d'affaires hors taxes de 1,53 milliard de francs en hausse de 40 %.

■ **STANDARD & POOR'S-ADEF : l'agence de notation a placé sous surveillance**, avec implication négative, les notes à long terme et à court terme S & P de la Banque française du commerce extérieur (BFCE) ainsi que la note S & P à court terme du Crédit national, a indiqué, mardi 10 octobre, SP-Adef dans un communiqué. Cette décision est justifiée par la probable privatisation de la BFCE et le rachat par le Crédit national de la majorité du capital de cette dernière.

■ **LLOYDS et TSB : les deux banques britanniques ont confirmé**, mercredi 11 octobre, qu'elles étaient tombées d'accord sur un plan visant à fusionner leurs activités au sein d'un groupe ayant une valeur boursière de 13,8 milliards de livres baptisé Lloyds TSB Group PLC. La fusion devrait être réalisée d'ici à la fin de l'année. Elle passera par la prise de contrôle de TSB par Lloyds Bank, la plus importante des deux, puisque ses actionnaires contrôleront 70,6 % du capital du nouveau groupe, contre 29,4 % pour ceux de TSB.

■ **BANESTO : le ministère public espagnol pourrait requérir 7 ans de prison** à l'encontre de l'ancien banquier Mario Conde, accusé de détournement de fonds et de faux en écriture dans le cadre de l'affaire Banesto. Le ministère public va bientôt remettre un rapport à un juge de l'Audience nationale, la plus haute instance judiciaire espagnole, pour fixer la date du procès. Mario Conde avait été destitué de ses fonctions en décembre 1993, lors de la mise sous tutelle du Banesto, en faillite.

■ **DARTY : le distributeur français d'électroménager**, filiale du britannique Kingfisher, acquiert pour 19,5 millions de francs, 51 % du groupe belge Vanden Borre dont il détenait déjà 49 %, a indiqué la société, mardi 10 octobre. Vanden Borre compte 18 magasins en Belgique et a dégagé sur l'exercice clos au 28 février un résultat de 17,9 millions de francs belges (3 millions de francs), pour un chiffre d'affaires de 1,664 milliard de francs belges (277 millions de francs).

■ **SOCIÉTÉ DES VINS DE FRANCE : les trois dirigeants de cette filiale du groupe Castel**, retenus depuis lundi soir 9 octobre par les salariés de Châteauneuf-lès-Martigues (Bouches-du-Rhône), ont été libérés, mardi 10 octobre, par les forces de l'ordre. Les 180 salariés protestaient contre le licenciement de 143 d'entre eux.

■ **LA BOURSE DE TOKYO** a terminé en baisse de 1,57 %, mercredi 11 octobre. L'indice Nikkei, affecté par le recul des valeurs bancaires, est repassé sous 18 000 points.

■ **LA BANQUE** japonaise Industrial Bank of Japan (IBJ), spécialisée dans les financements à long terme, a ramené mercredi son taux de base à 2,8 %, soit une baisse de 0,2 point.

■ **L'OR**, en légère hausse mercredi sur le marché international de Hongkong, s'échangeait à 384,80-385,10 dollars l'once, contre 384,70-385,00 dollars la veille à la clôture.

■ **SELON LE GOUVERNEUR** de la Banque de France, il existe un consensus pour reconnaître que les taux pivots du SME sont conformes aux données économiques réelles.

■ ***LE MINISTRE*** japonais des finances a affirmé que les sept principaux pays industrialisés (groupe G7) seraient prêts à intervenir de façon concertée sur le marché des changes.

LES PLACES BOURSIÈRES

CAC 40 ↘ Clôture | CAC 40 ↘ 1 mois | CAC 40 ↘ 1 an | MIDCAC ↘ 1 mois

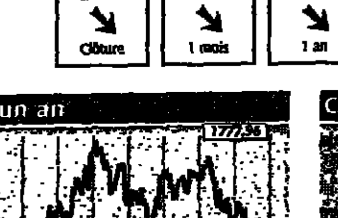
NEW YORK ↘ DOW JONES | LONDRES ↘ FT 100 | MILAN ↘ MIB 30 | FRANCFORT ↗ DAX 30

Petite hausse à Paris

La Bourse de Paris était orientée à la hausse, mercredi 11 octobre, en fin de matinée. A douze heures, l'indice CAC 40 affichait une progression de 0,20 % à 1 781,46 points. Il avait ouvert en baisse de 0,24 % avant de reculer de plus de 0,70 % une heure plus tard. Mais les informations selon lesquelles le premier ministre Alain Juppé ne serait finalement pas exposé à des poursuites judiciaires permettaient un rebond des actions françaises. Le marché était relativement actif avec un chiffre d'affaires de près de 1 milliard de francs.

Le contrat notionnel du Matif cédait 14 centièmes à 114,74. Le franc se reprenait lui aussi à 3,4950 francs pour un deutschemark. Hans Tietmeyer, le président de la Bundesbank, a déclaré mardi à Washington où se tient la réunion du FMI qu'il espérait que l'accès de faiblesse du franc ne soit que passager. Il a souligné que les fondamentaux économiques sont bons en France. De son côté, Jean Arthuis, le ministre de l'économie et des finances, également présent à Washington, a affirmé que la France s'est résolument attaquée au redressement de ses finances publiques.

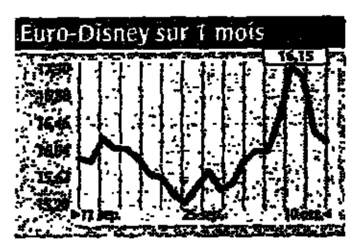
Ces déclarations apaisantes ne suffisent toutefois pas à rassurer entièrement les opérateurs des marchés boursiers. Ces derniers s'inquiètent de la détérioration du climat économique en France.


Indice CAC 40 sur un an


CAC 40 5 jours

Euro Disney, valeur du jour

LE TITRE Euro Disney a perdu 5 % lundi, puis 0,92 % mardi 10 octobre, pour clôturer à 16,15 francs. Le parc de loisirs, fortement endetté, subit les contrecoups de la hausse des taux annoncée par la Banque de France. Cependant, Euro Disney semble en voie de redressement : le chiffre d'affaires du groupe n'a cessé d'augmenter depuis le début de l'année (+ 3 % au premier trimestre, + 11 % au deuxième, + 17 % au troisième). Le deuxième trimestre a été bénéficiaire (170 millions de francs), laissant à la direction l'espoir que l'exercice 1994/1995, clos le 30 septembre dernier, sera équilibré.


Euro-Disney sur 1 mois

PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL

HAUSSES, 12h30	Cours au 11/10	Var. % 10/10	Var. % 31/12
Eurotunnel 1	7,45	+6,42	−68,89
Coflexip	147,10	+4,32	−41,39
Ciments Fr.Priv.B	203,40	+3,03	−11,56
Via Banque 1	162,90	+2,45	−55,97
Credit Local Fce 1	399,90	+2,45	+4,68
Cegid (Ly) 1	374	+2,18	−10,95
Carrefour 1	2910	+2,08	+31,55
UIS 2	138,80	+1,89	−34,77
Pechiney Intl 1	115,10	+1,76	−28,06
Sophia 1	185	+1,99	−13,55
BAISSES, 12h30			
Suez 1	184,20	−4,07	−24,81
Selectibanque 1	100	−3,38	−35,10
UIC 1	58,10	−3,16	−79,64
Bazar Hot. Ville 2	390,60	−3,02	−31,47
Synthelabo 1	318	−2,69	+47,22
Cred.Fon.France 1	96,35	−2,67	−62,42
UIF 1	427	−2,51	−5,94
Gaz et Eaux 1	1831	−2,34	+13,13
Damart 1	4800	−2,04	−15,78
SEITA 1	166,60	−2	—

VALEURS LES PLUS ACTIVES

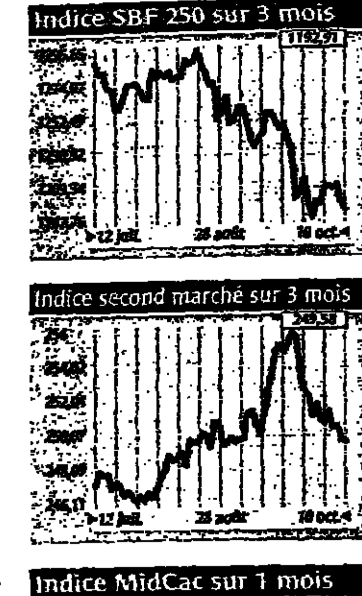
SÉANCE, 12h30	11/10 Titres échangés	Capitalisation en KF
Suez 1	528260	96640420,10
Ugine S.A 1	158592	63436800
Elf Aquitaine 1	168029	55476974,30
LVMH Moet Vuitton1	58394	53614083
Societe Gale A 1	102023	51847411
Saint-Gobain 1	90708	51593527
Alcatel Alsthom 1	103383	44354474,30
Paribas 1	156582	40410397
Carrefour 1	13383	38516562
Eaux (Gle des) 1	72329	31646486,80

PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ

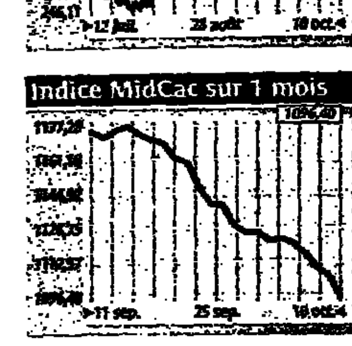
HAUSSES, 12h30	Cours au 11/10	Var. % 10/10	Var. % 31/12
Guillard Mus. (Ly)	294	+27,82	+83,75
Latecoere	292,90	+4,98	+6,50
Technofan (B)	101	+4,98	+1
Frankoparis 2B	76	+4,97	−17,39
Cascades	34,95	+4,95	+34,42
BAISSES, 12h30			
Girodet F (Ly)	45,25	−22,04	−30,38
Mecelec 2 (Ly)	70,20	−7,63	−48
Finacor 2	97,80	−5,04	−28,61
Cofimur	119,80	−4,99	−17,37
Bourgeois (Ly)	95	−4,76	+17,28

INDICES SBF 120-250, MIDCAC ET SECOND MARCHÉ

	10/10	09/10	Var. %
Ind. gén. SBF 120	1227,93	1232,37	−0,36
Ind. gén. SBF 250	1192,91	1197,32	−0,37
Ind. Second Marché	249,58	249,69	−0,03
Indice MidCac	1096,40	1106,14	−0,88
Valeurs Indus.	1378,87	1384,02	−0,37
1 - Energie	1276,82	1292,58	−1,22
2 - Produits de base	1325,54	1323,11	+0,18
3 - Construction	1394,74	1417,23	−1,59
4 - Biens d'équip.	992,15	992,49	−0,03
5 - Automobile	1731,68	1739,10	−0,43
6 - Biens consom.	1963,89	1959,38	+0,21
7 - Indus. agro-alim.	1337,46	1339,20	−0,13
Services	1245,47	1250,98	−0,44
8 - Distribution	2155,52	2167,22	−0,54
9 - Autres services	880,40	883,55	−0,36
Sociétés financières	895,45	898,18	−0,30
10 - Immobilier	660,30	658,34	+0,30
11 - Services financ.	912,04	916,04	−0,44
12 - Sociétés invest.	1041,07	1043,42	−0,23


Indice SBF 250 sur 3 mois

Indice second marché sur 3 mois


Indice MidCac sur 1 mois

Recul à Tokyo

LA BOURSE de Tokyo a terminé la séance du mercredi 11 octobre en baisse sensible. L'indice Nikkei a cédé 1,57 % pour finir à 17 891,19 points. Les professionnels expliquent ce recul par un important mouvement de ventes de la part d'investisseurs étrangers sur des valeurs bancaires.

Le volume des transactions est resté modeste, avec 270 millions de titres échangés. D'un point de vue technique, le passage sous la barre des 18 000 points constitue un facteur baissier.

La veille, Wall Street avait terminé en légère baisse (0,11 %), grâce à un redressement spectaculaire en fin de séance. En cours de journée, l'indice Dow Jones avait cédé jusqu'à 65 points (1,2 %) en raison d'une forte baisse des valeurs de haute technologie, entraînée par la publication de résultats décevants pour le groupe Motorola au troisième trimestre. Les coupe-circuits, qui se déclenchent lorsque la baisse dépasse les 50 points, ont fonctionné durant la majeure partie de la séance.

Sur le marché obligataire, le taux d'intérêt sur les obligations du Trésor à trente ans est resté stable, à 6,41 %.

INDICES MONDIAUX

	Cours au 10/10	Cours au 09/10	Var. en %
Paris CAC 40	1777,96	1785,71	−0,44
New-York/DJ indus.	4690,45	4726,22	−0,76
Tokyo/Nikkei	18176,30	18176,38	—
Londres/FT100	3460,10	3510,38	−1,45
Francfort/Dax 30	4447,10	2168,89	+51,23
Frankfort/Commer.	792,41	792,30	+0,01
Bruxelles/Bel 20	1641,36	1662,20	−1,27
Bruxelles/Général	1414,97	1432,94	−1,27
Milan/MIB 30	983	986	−0,31
Amsterdam/Gé. Cbs	300,90	303	−0,70
Madrid/Ibex 35	295,36	294,36	+0,34
Stockholm/Affarsal	1374,84	1401,32	−1,93
Londres FT30	2553,70	2596,40	−1,67
Hong Kong/Hang S.	9730,92	9863,44	−1,36
Singapour/Strait t	2114,83	2138,59	−1,12

NEW YORK
Les valeurs du Dow-Jones

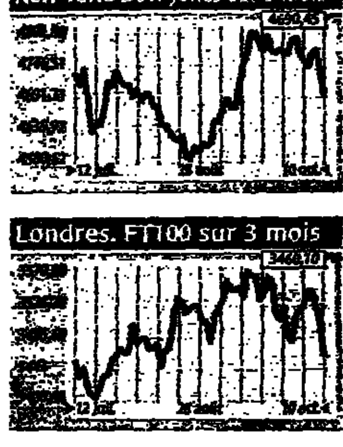
	10/10	09/10
Alcoa	53	52,75
American Express	42,87	43
Allied Signal	44,62	43,62
AT & T	63	63,62
Bethlehem	13,12	13,50
Boeing Co	64,87	64
Caterpillar Inc.	52,50	52,62
Chevron Corp.	49,75	49,87
Coca-Cola Co	71,37	71,87
Disney Corp.	55,87	56,37
Du Pont Nemours&Co	65,87	65,75
Eastman Kodak Co	58,50	57,12
Exxon Corp.	73,75	73,50
Gen. Motors Corp.H	44,87	45
Gen. Electric Co	62,62	62,87
Goodyear T & Rubbe	37,87	38,37
IBM	90,37	92,12
Intl Paper	38,50	37,62
J.P. Morgan Co	77,37	77,50
Mc Don Dougl	77,37	78,75
Merck & Co.Inc.	59,87	58,87
Minnesota Mng.&Mfg	56,25	56,87
Philip Moris	84,75	84,87
Procter & Gamble C	80,50	81,12
Sears Roebuck & Co	34,50	35,12
Texaco	65,37	66
Union Carb.	37,62	38
Utd Technol	84,75	84,75
Westingh. Electric	14,75	14,75
Woolworth	15,50	15,50

LONDRES
Sélection de valeurs du FT 100

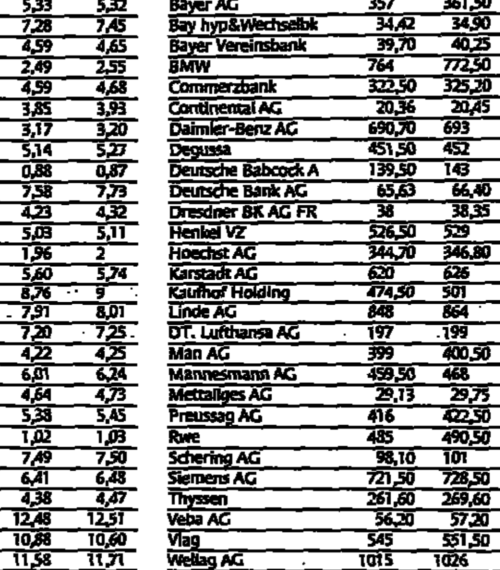
	10/10	09/10
Allied Lyons	5,06	5,14
Barclays Bank	7,25	7,43
B.A.T. industries	5,33	5,32
British Aerospace	7,28	7,45
British Airways	4,59	4,65
British Gas	2,49	2,55
British Petroleum	4,59	4,68
British Telecom	3,85	3,93
B.T.R.	3,17	3,20
Cadbury Schweppes	5,14	5,27
Eurotunnel	0,88	0,87
Glaxo	7,58	7,73
Grand Metropolitan	4,23	4,32
Guinness	5,03	5,11
Hanson Plc	1,96	2
Great Ic	5,60	5,74
H.S.B.C.	8,76	9
Impérial Chemical	7,91	8,01
Lloyds Bank	7,20	7,25
Marks and Spencer	4,22	4,25
National Westminst	6,01	6,24
Peninsular Orienta	4,64	4,73
Reuters	5,38	5,45
Saatchi and Saatch	1,02	1,03
Shell Transport	7,49	7,50
Smithkline Beecham	6,41	6,48
Tate and Lyle	4,38	4,47
Univeler Ltd	12,48	12,51
Wellcome	10,88	10,60
Zeneca	11,58	11,71

FRANCFORT
Les valeurs du Dax 30

	10/10	09/10
Allianz Holding N	2501	2532
Basf AG	307,20	311,20
Bayer AG	357	361,50
Bay hyp&Wechselbk	34,42	34,90
Bayer Vereinsbank	39,70	40,25
BMW	764	772,50
Commerzbank	322,50	325,20
Continental AG	20,36	20,45
Daimler-Benz AG	690,70	693
Degussa	451,50	452
Deutsche Babcock A	139,50	143
Deutsche Bank AG	65,63	66,40
Dresdner BK AG FR	38	38,35
Henkel VZ	526,50	529
Hoechst AG	344,70	346,80
Karstadt AG	620	626
Kaufhof Holding	474,50	501
Linde AG	848	864
DT. Lufthansa AG	197	199
Man AG	399	400,50
Mannesmann AG	459,50	468
Mettallges AG	29,13	29,75
Preussag AG	416	422,50
Rwe	485	490,50
Schering AG	98,10	101
Siemens AG	721,50	728,50
Thyssen	261,60	269,60
Veba AG	56,20	57,20
Viag	545	551,50
Wellag AG	1015	1026


New York, Dow Jones sur 3 mois

Londres, FT100 sur 3 mois


Francfort, Dax 30 sur 3 mois

LES TAUX

PARIS ↗ Jour le jour | PARIS ↗ OAT 10 ans | NEW YORK ↘ Jour le jour | NEW YORK ↘ Bonds 10 ans | FRANCFORT ↘ Jour le jour | FRANCFORT ↗ Bunds 10 ans

Baisse des prises en pension en Allemagne

LA BUNDESBANK a annoncé, mercredi 11 octobre, une nouvelle baisse du taux de ses prises en pension, ramené de 4,05 % à 4,03 %. Le contrat notionnel du Matif – le contrat à terme sur les obligations d'Etat françaises – a ouvert en baisse. L'échéance décembre perdait 8 centièmes à 114,80 points après une demi-heure de transactions. Le taux de rendement de l'obligation asssimilable du Trésor (OAT) à dix ans s'inscrivait à 7,59 %, soit un écart de 1 % par rapport aux titres d'Etat allemands de même échéance.

Les taux d'intérêt à court terme restaient tendus, mercredi matin, en France. Le contrat Pibor trois mois du Matif échéance décembre était inchangé à 92,86, soit un taux de rendement implicite de 7,14 %. Le taux de l'argent au jour le jour s'inscrivait à 6,25 %, en baisse de 1/16e de point par rapport à la veille.


Notionnel 10 % première échéance, 1 an

LES TAUX DE RÉFÉRENCE

TAUX 10/10	Taux jour le jour	Taux 10 ans	Taux 30 ans	Indice des prix
France	5,50	7,60	8,29	1,90
Allemagne	4	6,58	7,38	1,50
Grande-Bretagne	6,75	8,10	8,50	2,60
Italie	10,31	11,8	11,6	5,80
Japon	2,20	2,78	4,75	0,20
États-Unis	5,69	6,08	6,42	2,60

MARCHÉ OBLIGATAIRE DE PARIS

TAUX DE RENDEMENT	Taux au 10/10	Taux au 09/10	Indice (base 100 fin 94)
Fonds d'Etat 3 à 5 ans	6,82	6,65	103,49
Fonds d'Etat 5 à 7 ans	6,92	6,89	104,35
Fonds d'Etat 7 à 10 ans	7,48	7,32	104,96
Fonds d'Etat 10 à 15 ans	7,59	7,52	108,60
Fonds d'Etat 20 à 30 ans	8,36	8,04	104,87
Obligations françaises	7,78	7,68	104,53
Fonds d'Etat à TME	−1,10	−1,10	101,35
Fonds d'Etat à TRE	−0,89	−0,95	101,27
Obligat. franç. à TME	−0,87	−0,88	100,59
Obligat. franç. à TRE	+0,09	+0,06	100,37

LE MARCHÉ MONÉTAIRE (taux de base bancaire 8,25 %)

	Achat 10/10	Vente 10/10	Achat 09/10	Vente 09/10
Jour le jour	6,5000	—	5,5625	—
1 mois	8	8,50	5,85	5,97
3 mois	7,62	8,12	6,10	6,22
6 mois	6,88	7,38	6,15	6,27
1 an	6,68	7,18	6	6,12
PIBOR FRANCS				
Pibor Francs 1 mois	7,6328	—	6,8086	—
Pibor Francs 3 mois	7,4102	—	6,8945	—
Pibor Francs 6 mois	7,2617	—	6,9258	—
Pibor Francs 9 mois	6,9885	—	6,7539	—
Pibor Francs 12 mois	6,7188	—	6,6094	—
PIBOR ÉCU				
Pibor Ecu 3 mois	5,8750	—	5,8542	—
Pibor Ecu 6 mois	5,8750	—	5,8542	—
Pibor Ecu 12 mois	5,8750	—	5,8542	—

MATIF

Échéances 10/10	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
NOTIONNEL 10 %					
Déc. 95	118849	114,80	115	114,56	114,88
Mars 96	800	114,30	114,50	114,12	114,42
Juin 96	2	114,50	114,50	114,50	114,60
Sept. 96	—	[illegible]	—	[illegible]	—
PIBOR 3 MOIS					
Déc. 95	41491	92,80	92,89	92,68	92,86
Mars 96	12851	93,88	93,92	93,76	93,92
Juin 96	6525	94,28	94,41	94,24	94,41
Sept. 96	3588	94,33	94,44	94,30	94,44
ÉCU LONG TERME					
Déc. 95	1822	85,78	86,14	85,78	86,08
Mars 96	—	[illegible]	—	[illegible]	85,28

CONTRATS À TERME SUR INDICE CAC 40

Échéances 10/10	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
Oct. 95	18466	1799	1809	1764	1787
Nov. 95	83	1805	1813	1780	1796,50
Déc. 95	707	1812	1827	1788	1807,50
Mars 96	—	[illegible]	—	[illegible]	1837

LES MONNAIES

US/F ↗ 4,9740 | US/DM ↗ 1,4160 | US/¥ ↗ 100,4900 | DM/F ↘ 3,5085 | £/F ↗ 7,8640

Légère reprise du dollar

LE DOLLAR s'inscrivait en légère hausse, mercredi matin 11 octobre, lors des premières transactions entre banques sur les places européennes. Le billet vert s'échangeait à 1,42 deutschemark, 100,85 yens et 4,97 francs. La crainte d'interventions concertées des banques centrales dissuade les investisseurs de prendre d'importantes positions à la baisse sur la monnaie américaine. La faiblesse de la Bourse de New York, observée depuis plusieurs jours, et le recul du peso mexicain sont toutefois de nature à limiter l'appréciation du dollar.

Le franc s'échangeait à 3,5020 francs pour 1 deutschemark mercredi matin. Il avait regagné, la veille, 1 centime face à la monnaie allemande et était brièvement passé sous la barre des 3,50 francs pour 1 deutschemark.

MARCHÉ DES CHANGES À PARIS

DEVISES	cours BDF 10/10	% 09/10	Achat	Vente
Allemagne (100 dm)	350,8500	−0,09	334	[illegible]
Ecu	6,4305	+0,10	—	[illegible]
Etats-Unis (1 usd)	4,9740	+0,22	4,6500	5,2500
Belgique (100 F)	17,0445	[illegible]	16,3200	17,4200
Pays-Bas (100 fl)	313,1900	[illegible]	—	[illegible]
Italie (1000 lir.)	3,0915	[illegible]	2,8000	3,3000
Danemark (100 krd)	90,2800	[illegible]	84	[illegible]
Irlande (1 iep)	8,0260	[illegible]	7,6200	8,3300
Gde-Bretagne (1 L)	7,8640	+0,03	7,4100	8,2600
Grèce (100 drach.)	2,1325	[illegible]	1,9500	2,4500
Suède (100 krs)	71,6500	[illegible]	65	[illegible]
Suisse (100 F)	433,2400	[illegible]	419	[illegible]
Norvège (100 k)	79,4700	+0,04	73	[illegible]
Autriche (100 sch)	49,8600	[illegible]	47,4500	50,5500
Espagne (100 pes.)	4,0425	[illegible]	3,6800	[illegible]
Portugal (100 esc.	3,3350	[illegible]	2,9000	3,6000
Canada 1 dollar ca	3,7128	[illegible]	3,4200	[illegible]
Japon (100 yens)	4,9444	[illegible]	4,7300	[illegible]
Finlande (mark)	115,8700	[illegible]	109	[illegible]

PARITÉS DU DOLLAR

	11/10	10/10	Var. %
FRANCFORT : USD/DM	1,4160	[illegible]	+0,16
TOKYO : USD/Yens	100,4900	100,4000	+0,09

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

DEVISES comptant :	demande	offre	demande 1 mois	offre 1 mois
Dollar Etats-Unis	4,9610	4,9560	4,9645	[illegible]
Yen (100)	4,9536	4,9436	4,9044	[illegible]
Deutschemark	3,5245	3,5239	3,4683	[illegible]
Franc Suisse	4,3779	4,3696	4,2761	[illegible]
Lire ital. (1000)	3,0840	3,0788	3,0691	[illegible]
Livre sterling	7,8676	7,8522	7,8412	[illegible]
Peseta (100)	4,0468	4,0396	3,9960	[illegible]
Franc Belge	17,113	17,087	16,755	[illegible]

TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

DEVISES	1 mois	3 mois	6 mois
Eurofranc	7	7	6,90
Eurodollar	5,81	5,82	5,87
Eurolivre	6,68	6,75	6,68
Eurodeutschemark	4	4	4

L'OR

	cours 10/10	cours 09/10
Or fin (k. barre)	61300	61500
Or fin (en lingot)	61450	61850
Once d'Or Londres	384,50	—
Pièce française(20f)	353	356
Pièce suisse (20f)	354	357
Pièce Union lat(20f)	354	357
Pièce 20 dollars us	2305	2395
Pièce 10 dollars us	1195	1210
Pièce 50 pesos mex.	2285	2300

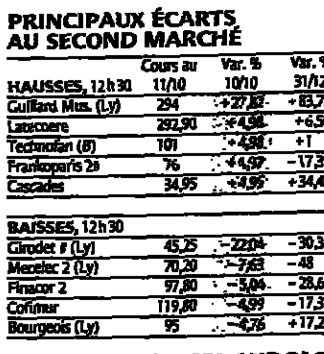
LE PÉTROLE

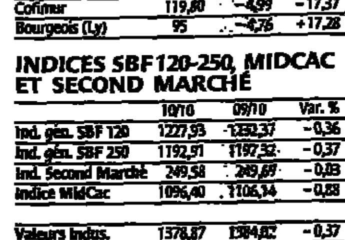
En dollars	cours 10/10	cours 09/10
Brent (Londres)	16,10	16,10
WTI (New York)	17,30	17
Crude Oil (New York)	16,16	16,16

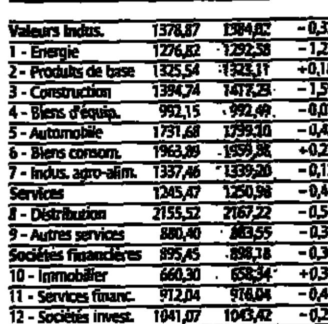
LES MATIÈRES PREMIÈRES

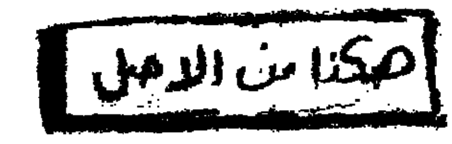
INDICES	10/10	09/10
Dow-Jones comptant	216,32	[illegible]
Dow-Jones à terme	307,82	[illegible]
Moody's	—	[illegible]
MÉTAUX (Londres)		dollars/tonne
Cuivre comptant	2828	[illegible]
Cuivre à 3 mois	2789	[illegible]
Aluminium comptant	1696,50	[illegible]
Aluminium à 3 mois	1732	[illegible]
Plomb comptant	596	[illegible]
Plomb à 3 mois	602	[illegible]
Etain comptant	6200	[illegible]
Etain à 3 mois	6240	[illegible]
Zinc comptant	991,50	[illegible]
Zinc à 3 mois	1075	[illegible]
Nickel comptant	7850	[illegible]
Nickel à 3 mois	7985	[illegible]

MÉTAUX (New-York)		$/once
Argent à terme	5,23	[illegible]
Platine à terme	424	[illegible]
Palladium	155,25	[illegible]
GRAINES, DENRÉES (Chicago)		$/boisseau
Blé (Chicago)	4,84	[illegible]
Maïs (Chicago)	3,22	[illegible]
Grain. soja (Chicago)	6,46	[illegible]
Tourt. soja (Chicago)	195	[illegible]
GRAINES, DENRÉES (Londres)		£/tonne
P. de terre (Londres)	100	[illegible]
Orge (Londres)	107,60	[illegible]
SOFTS		$/tonne
Cacao (New-York)	1329	[illegible]
Café (Londres)	2545	[illegible]
Sucre blanc (Paris)	1422,15	[illegible]
OLÉAGINEUX, AGRUMES		cents/tonne
Coton (New-York)	0,73	[illegible]
Jus d'orange (New-York)	1,01	[illegible]









RÈGLEMENT MENSUEL

MERCREDI 11 OCTOBRE

Liquidation : 24 octobre
Taux de report : 6,25
Cours relevés à 12 h 30

CAC 40 ↗ PARIS
+0,42 %
CAC 40 : 1785,41

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Paiement dernier coup. (1)
EDF-GDF 3%	7500	[illegible]		[illegible]
B.N.P. (T.P)	955	[illegible]	—	[illegible]
Cr.Lyonnais(T.P.)	852	[illegible]	—	[illegible]
Renault (T.P.)	1940	[illegible]	- 0,21	[illegible]
Rhone Poulenc(T.P)	2001	[illegible]	- 1,13	[illegible]
Saint Gobain(T.P.)	1126	[illegible]	- 0,04	[illegible]
Thomson S.A (T.P)	1092	[illegible]	+ 0,44	[illegible]
Accor 1	561	[illegible]	- 1,55	[illegible]
Air Liquide 1	795	[illegible]	- 0,35	[illegible]
Alcatel Alsthom 1	428,30	[illegible]	+ 0,50	[illegible]
Alcatel Cable	280,90	[illegible]	+ 0,28	[illegible]
Alspi	308	[illegible]	- 0,32	[illegible]

VALEURS	Cours précéd.
Cred.Fon.France 1	99
Credit Local Fce 1	390,30
Credit Lyonn.CIP 1	268
Credit National 1	293,50
CS(ex.CSEE)1	240
Damart 1	4900
Danone 1	802
Dassault-Aviation1	370
Dassault Electro 1	167
De Dietrich 1	2560
Degremont 1	434,50
Dev.R.N-P.Cal/Li 2	44
DMC (Dollfus Mi)1	245
Docks France 1	770
Dynaction 1	94
Eaux (Cie des) 1	440
Ecco 1	840
Eiffage 1	775
Elf Aquitaine 1	330,50
ERAMET 2	350
Eridania Beghin 1	760
Essilor Intl 1	891
Essilor Intl ADP 1	619
Esso 1	541
Eurafrance 1	1460
Euro Disney 1	16,15
Euro RSCG W.W 1	480
Europe 1- 1	1086

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Paiement dernier coup. (1)
Vaal Reefs 1	309,30	312	+ 0,87	15/09/95
Volkswagen A.G 1#	1534	1512	- 1,43	02/06/95
Volvo (act.B) 1#	122,60	—	—	03/05/95
Western Deep 1	173	172,50	- 0,28	15/09/95
Yamanouchi 1#	106,20	107,50	+ 1,08	—
Zambia Copper 1	1,65	1,73	+ 4,84	—

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 12 h 30
MERCREDI 11 OCTOBRE

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
[illegible]	[illegible]	[illegible]

ACTIONS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours
Bayer.Vereins Bank	135,50	135,50
Commerzbank AG	1130	1130
Fiat Ord.	17,50	17,30
Gevaert	260,50	260,50
Gold Fields South	122,30	122,30

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; *Ny = Nancy; Ns = Nantes.*

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication *catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché;* o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12 h 30
MERCREDI 11 OCTOBRE

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]

HORS-COTE

Une sélection Cours relevés à 12 h 30
MERCREDI 11 OCTOBRE

VALEURS		Cours précéd.	Derniers cours
Sté lecteurs du Monde	◆	170,10	170,10
Nobel	◆	153	153
Mumm	◆	844	844
Générale Occidentale	◆	46,10	41,60

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon *détaché; ● droit détaché; o = offert;* d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV

Une sélection
Cours de clôture le 10 octobre

VALEURS		Émission Frais incl.	Rachat net
Uni-Foncier		1149,01	1130,99
Unifrance		*576,89*	*562,82*
Uni-Garantie C		1539,16	1510,48
Uni-Garantie D		1336,05	1311,24
Uni Régions		1421,69	1387,81
Univar	○	291,95	291,95
Univers Actions		1634,85	1594,98
Univers Obligations		2107,87	2068,57

SYMBOLES
○ *cours du jour;* ◆ *cours précédent.*

AUJOURD'HUI

SCIENCES

CATASTROPHES Chaque séisme important ranime la querelle autour de la prévision de ces catastrophes. Après celui de Kobé, les chercheurs ont été accusés de ne s'intéresser qu'à la sauvegarde de Tokyo. ● A ATHÈNES, après celui d'Aigion, l'Organisme public de protection sismique est poursuivi en justicede poursuites judiciaires pour avoir négligé de tenir compte des avertissements lancés par les tenants d'une méthode très controversée de prédiction. ● LES « PRÉCURSEURS », phénomènes annonciateurs des tremblements de terre, font néanmoins l'objet d'études approfondies. Ainsi, en Grèce, où démarre un programme européen lancé par la France. En dépit du pessimisme de certains, des sismologues de plus en plus nombreux estiment que ces travaux pourraient permettre d'annoncer la date et la localisation des séismes avec une bonne précision.

A la recherche d'une méthode pour prévoir les séismes

Comme en Grèce récemment, les tremblements de terre sont souvent précédés de nombreux phénomènes dont l'interprétation reste difficile. Les travaux dans ce domaine permettent cependant d'espérer des résultats à moyen terme

MEXIQUE, INDONÉSIE, Grèce, Japon... A chaque fois que des secousses meurtrières dévastent la Terre, la polémique se rallume autour de la prévision des séismes. A Athènes, un procureur a lancé des poursuites contre l'Organisme public de protection sismique, accusé de ne pas avoir pris en compte les avertissements des auteurs de la très controversée méthode VAN avant le tremblement de terre qui a frappé la région d'Aigion au mois de juin. Au Japon, après le séisme de Kobé survenu dans une région considérée comme « calme », les scientifiques se sont vu reprocher de ne s'intéresser qu'à la protection de Tokyo.

Le malentendu est total. Indéniablement, il existe des signes avant-coureurs des tremblements de terre. Les habitants des zones à risques le savent parfaitement. Un mois avant celui d'Aigion, un séisme de magnitude équivalente a détruit plusieurs villages dans la même région sans faire de victimes : alertés par une petite secousse préalable, les villageois étaient sortis pour camper devant chez eux.

SIGNAUX D'ALARME

Grecs, Mexicains, Chinois, Chiliens ou Japonais, la plupart des habitants des régions sismiques font de même. Hélas ! ces phénomènes ne sont que *« des éléments qui nous mettent la puce à l'oreille »* sans fournir d'enseignement sur l'intensité, la date et la localisation précise de la catastrophe attendue, explique un sismologue. Il est donc impossible d'ordonner l'évacuation d'une métropole géante comme Tokyo ou Mexico sur des bases aussi floues.

Ces signaux d'alarme que les sismologues nomment *« précurseurs »* sont pourtant aussi nombreux qu'incontestables. Ils sont généralement attribuables à la « déformation asismique » du sol avant la secousse, qui peut se traduire par des gonflements de près de 1 centimètre, comme ceux mesurés en 1976 près de Tangshan, en Chine, six mois avant un tremblement de terre qui fit plus de sept cent mille morts.

Les séismes sont souvent précédés d'une modification du régime hydrologique des régions concernées, où la hauteur et la température de l'eau dans les puits ou les lacs souterrains peuvent varier de manière importante (jusqu'à 30 centimètres et 10 degrés dans certains cas). En analysant la production d'une source thermale de la région de Kobé, les chercheurs japonais ont ainsi constaté que la teneur en chlore des bouteilles d'eau minérale avait commencé à croître six mois avant le séisme, atteignant un pic juste après la secousse avant de redescendre. Ces mêmes déformations peuvent aussi entraîner des dégagements de radon (gaz radioactif), ou des anomalies très importantes du champ magnétique terrestre.

Les courants mesurés par les physiciens grecs inventeurs de la méthode VAN pourraient aussi avoir la même origine. Des simulations faites en laboratoire ont montré qu'ils pourraient être le résultat d'un rayonnement électro-magnétique induit par les variations de la pression et de la vitesse de circulation des eaux souteraines, explique Pascal Bernard, de l'Institut de physique du globe de Paris. Certains scientifiques n'hésitent pas à en déduire qu'il s'agirait alors d'une manifestation particulière du fameux « fluide des sourciers » ! Face à un tel faisceau d'indices, on pourrait être tenté de sauter le pas : en sélectionner quelques-uns pour se lancer immédiatement dans la prévision. Certains n'ont pas hésité à le faire, tels les Grecs Varotsos, Alexopoulos et Nomicos, inventeurs de la méthode VAN. Des Américains ont proposé un autre système de prévision – également sujet à polémique – fondé sur l'analyse de la variation des microséismes dans les zones à risques.

« DANS QUELQUES DÉCENNIES »

Pour la plupart des sismologues, ces méthodes ne sont pas vraiment opérationnelles. Les plus pessimistes, comme l'Américain Robert Geller, n'hésitent donc pas à affirmer que toute tentative de prédiction est illusoire. Il vaut mieux, selon eux, se contenter d'évaluer les *« aléas sismiques »*, identifier les zones à risques, sans chercher à prévoir l'arrivée des catastrophes (*Le Monde* du 24 février). D'autres sont moins négatifs. Pascal Bernard est de ceux-là. *« Tous ces signes précurseurs sont nets et peuvent être associés sans conteste aux déformations de la croûte terrestre*, estime-t-il. *Le problème, c'est que nous ne savons pas encore les quantifier pour en tirer des prévisions précises. »*

Afin d'y parvenir, des laboratoires équipés pour étudier l'ensemble de ces phénomènes ont été installés dans nombre de régions sismiques. La France en finance trois au Chili, au Tibet et en Grèce. Dans ce pays, l'Institut de physique du globe de Paris a lancé, il y a cinq ans, en coopération avec des sismologues grecs, une étude détaillée du golfe de Corinthe, zone très active où le Péloponnèse s'écarte du continent à raison d'un mètre par siècle. Une grotte située à 200 mètres de la côte a été équipée de capteurs qui enregistrent en continu la quasi-totalité des précurseurs. Plusieurs autres sites similaires seront installés autour du golfe dans le cadre d'un projet européen baptisé GAIA (Geotectonic Activity Instrumentation and Analysis).

« Avec un peu de chance, ce réseau nous permettra peut-être d'élaborer un modèle physique liant les précurseurs entre eux. Il conviendra ensuite de vérifier sa validité sur plusieurs séismes avant de pouvoir en tirer une méthode de prévision fiable », explique Pascal Bernard, qui coordonne le programme GAIA. Tout cela demandera évidemment du temps : *« quelques décennies »*. En attendant, et afin d'éviter toute polémique, les chercheurs *« s'abstiendront »* de toute annonce publique, *« sauf évidemment si nous avions la quasi-certitude de l'imminence d'une catastrophe »*.

Jean-Paul Dufour

Un laboratoire souterrain

P Manomètre — PC Enregistrement des données — T Thermomètre — Panneaux solaires — Contrôle de l'inclinaison du sol — Extentiomètre (mesure des contreintes du sol) — Golfe de Corinthe — Athènes — Mer Ionienne — Mer Egée — 200 km

Plusieurs sites analogues à cette grotte truffée d'instruments vont être installés autour du golfe de Corinthe dans le cadre d'un programme de recherche européen proposé par la France et la Grèce.

Infographie Le Monde

La justice hellénique met la sismologie en examen

ATHÈNES
de notre correspondant

Depuis l'invention, en 1981, par trois scientifiques grecs, de la méthode VAN de prévision des séismes, une polémique entre cette équipe et des sismologues grecs reconnus surgit à chaque tremblement de terre d'importance.

Le dernier épisode de ce différend occupe depuis quatre mois la justice grecque. Le parquet d'Athènes a ouvert une enquête le 16 juin pour rechercher d'éventuelles responsabilités pénales à la suite du séisme de magnitude 6,1 sur l'échelle ouverte de Richter qui a fait vingt-six morts, dont dix Français dans la région d'Aigion (nord-ouest du Péloponnèse).

L'équipe VAN, dirigée par le professeur de physique Panayotis Varotsos, affirme en effet qu'elle avait averti les autorités grecques de l'imminence d'un grand séisme dans le nord du Péloponnèse. Le gouvernement a catégoriquement démenti avoir été informé, alors qu'un sismologue suédois de l'université d'Upsala, Ronald Davidson, confirme que l'équipe VAN l'a prévenu début juin, comme elle l'a fait pour dix-huit autres instituts sismiques du monde.

UNE QUERELLE LOIN D'ÊTRE TRANCHÉE

Le 20 septembre, un procureur a lancé des poursuites pénales contre le président de l'Organisme public de protection sismique (OASP), Dimitris Papanicolaou, pour ne pas avoir pris en compte la prévision de l'équipe VAN pour le séisme d'Aigion. Cette ingérence judiciaire dans une querelle scientifique, qui est loin d'être tranchée, a été très mal reçue dans le milieu des sismologues grecs. La méthode VAN, qui a reçu le soutien du vulcanologue français Haroun Tazieff et de sismologues japonais, repose sur l'enregistrement des variations du champ électromagnétique dans la croûte terrestre à l'approche d'un tremblement de terre.

Les dirigeants de l'Institut géodynamique de l'observatoire d'Athènes, Yannis Drakopoulos, et du Laboratoire de géophysique de l'université de Salonique, Vassilis Papazahos, reprochent à cette méthode de ne pas prévoir avec suffisamment de précision la date, la position de l'épicentre et la magnitude des séismes ; trois paramètres indispensables pour prendre des mesures de prévention efficaces.

Dans le passé, de violentes polémiques ont éclaté lorsque l'équipe VAN publiait ses prévisions, s'attirant les foudres de M. Drakopoulos et de M. Papazahos, et provoquant des paniques qui se sont révélées non justifiées, comme à Patras (Ouest) en septembre 1988, à Zakynthos (mer Ionienne) en octobre 1989, à Salonique (Nord) en janvier 1991, à Céphalonie (mer Ionienne) en janvier 1992.

Les sismologues grecs se limitent actuellement à prévoir les séismes importants en Grèce sur la base d'études statistiques, sans que des mesures soient prises. La Grèce, située à la rencontre de la plaque tectonique africaine, qui s'enfonce avec un angle de 38 degrés sous la plaque eurasienne, est le pays d'Euro-Asie occidentale à la plus forte sismicité : 50 % des séismes enregistrés en Europe se produisent dans cette région.

Didier Kuntz

Une mouche, quatre gènes, trois Nobel

1. DE LA TÊTE À LA QUEUE

Sans les gènes responsables de la mise en place des axes dorso-ventral et antéro-postérieur de l'embryon la mouche n'aurait ni queue ni tête, ni ventre ni dos. Ils forment une petite famille. Particulièrement étudiés par Christiane Nüesslein-Volhard, ils contrôlent quatre systèmes indépendants – trois pour l'axe antéro-postérieur, un pour l'axe dorso-ventral –, qui déterminent les différents territoires de l'organisme.

Ces gènes sont dits à effet maternel, car les protéines dont ils gouvernent la synthèse sont déjà présentes dans l'œuf non fécondé.

C'est dire à quel point leur action est précoce : au moment où il est pondu, l'œuf possède déjà clairement une asymétrie antéro-postérieure et dorso-ventrale. Cette dernière permettra à son tour la bonne formation des feuillets embryonnaires (ectoderme, mésoderme et endoderme), à partir desquels se formeront les différents organes.

2. UN CORPS EN DOUZE SEGMENTS

Le corps de la drosophile, comme celui de tous les insectes, est constitué de segments distincts. Douze, exactement, le premier formant la tête, les trois suivants le thorax et les huit derniers l'abdomen.

La détermination de ces douze segments survient très tôt au cours du développement : bien avant la métamorphose, chacun d'eux est déjà dépositaire de ses propres cellules.

On sait aujourd'hui que cette particularité est sous le contrôle d'une famille de gènes spécifiques, les gènes de segmentation. On ne leur connaît pas d'équivalent chez les vertébrés, mais on sait qu'ils gouvernent, chez les insectes, le nombre de segments du futur organisme.

Une des mutations connues dans cette famille de gènes, *fushi tarazu* (en japonais : « nombre insuffisant de segments »), produit ainsi un embryon non viable à sept segments au lieu de douze.

3. DES PATTES À LA PLACE DES AILES

En 1948, Edward Lewis découvre dans ses bocaux d'étranges drosophiles : certaines portent des pattes à la place des antennes, d'autres des ailes à la place des yeux... Toutes présentent une caractéristique commune : les organes surnuméraires sont toujours parfaitement normaux, mais ils ne se trouvent pas à la bonne place.

Edward Lewis comprit très vite que les gènes mutés responsables de ces aberrations devaient en temps normal contrôler l'anatomie générale des segments embryonnaires. Il les baptisa « homéogènes » et postula que ces gènes, en activant ou en réprimant d'autres gènes, ordonnaient aux cellules de fabriquer tel organe ou tel autre. Au début des années 80, les avancées de la génétique moléculaire lui donnèrent raison.

On connaît aujourd'hui plus de vingt homéogènes chez la drosophile, dont les équivalents existent chez tous les êtres vivants – y compris les végétaux.

La drosophile

La découverte des gènes du développement, chez la mouche Drosophila melanogaster a valu le prix Nobel de médecine 1995 à Edward Lewis, Christiane Nüesslein-Volhard et Eric Wieschaus (Le Monde du 11 octobre).

Infographie Le Monde

4. QUATORZE YEUX

C'est un monstre de laboratoire, avec des yeux derrière la tête et en bien d'autres lieux. Quatorze en tout, situés sur les ailes, les antennes ou les pattes. La création de cette mouche invraisemblable (*Le Monde* du 29 mars) est due à Walter Gehring, directeur du département de biologie cellulaire de l'université de Bâle (Suisse).

Sa recette ? La manipulation d'un seul gène, qui règne sur la fabrication de l'œil. Ce gène, qui commande à son tour de deux mille à trois mille autres gènes, est présent dans toutes les cellules de la mouche. En temps normal, il y reste inactif, sauf aux lieux où les yeux doivent se développer.

L'expérience a consisté à le « réveiller », puis à le greffer en diférenres régions de l'embryon. Objectif affiché de ces recherches : mettre au point de nouvelles thérapies contre les pathologies de la vision. Car ce gène existe aussi chez les mammifères, donc chez l'homme.

L'Europe restructure sa recherche océanographique et polaire

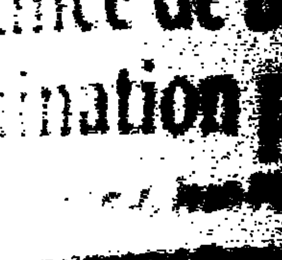
LES DÉLÉGUÉS D'UNE TRENTAINE D'INSTITUTS de dix-sept pays européens viennent, sous l'égide de la Fondation européenne de la science (ESF), de mettre en place une nouvelle structure relative aux recherches polaires et océanographiques. Ce European Boards for Marine and Polar Science, dont la création a été fortement poussée par l'ancien PDG de l'Ifremer, Pierre Papon, et par le responsable du comité Ecops (European Committee for Ocean and Polar Science), se compose de deux comités. L'un, dédié aux recherches polaires, sera présidé par le Britannique Barry Heywood. L'autre, consacré à l'océanologie, sera dirigé par le Français Daniel Cadet.

Les promoteurs de ce projet espèrent améliorer les collaborations entre les partenaires, utiliser plus efficacement les moyens à la mer des différents pays et proposer l'engagement de *« grands challenges »*. L'un d'entre eux, Epica (European Project for Ice Coring in the Antarctica), vise à forer quelque 4 kilomètres de glace représentant 500 000 ans d'archives climatiques. Le coût de l'opération est estimé entre 50 et 60 millions d'écus (320 à 385 millions de francs).

DÉPÊCHES

■ **PATRIMOINE** : le gouvernement égyptien a élaboré un projet qui ferait de Louxor une *« réserve antique »* et compte à cet effet lancer un appel à un financement international, a annoncé le ministre de la culture Farouk Hosni. Ce projet, d'un montant de plusieurs centaines de millions de francs, vise à *« sauver la ville »* des constructions sauvages et des actes de pillage qui menacent la Thèbes antique. Outre de nouvelles fouilles et des travaux de rénovation, il prévoit le transfert des habitations de plus de trois mille familles installées sur la rive occidentale du Nil. Une tentative similaire de déplacement et de relogement de populations suspectées de « pillage de tombes » avait déjà échoué par le passé. – *(AFP).*

■ **ARCHÉOLOGIE** : la sécheresse qui a sévi cet été en Irlande a permis de repérer des centaines de sites archéologiques au cours d'une campagne de photographies aériennes, rapporte l'*Irish Times* du 10 octobre. *« Nous avons identifié toutes sortes de sites dont nous ignorions l'existence, y compris des tombes et des fosses »*, a affirmé Tom Condit, responsable des services archéologiques du gouvernement. Parmi ces sites, certains datent de plusieurs milliers d'années, a-t-il ajouté, précisant que ses services devront sélectionner les plus importants pour y entreprendre des fouilles en priorité. – *(AFP).*





L'équipe de France de basket-ball retrouve une motivation après son élimination pour les Jeux olympiques d'Atlanta

Le nouvel entraîneur, Jean-Pierre de Vincenzi, lance un programme à long terme

L'équipe de France de basket-ball a connu les pires difficultés à battre la Belgique (74-73), mardi 10 octobre à Tourcoing, en match éliminatoire du championnat d'Europe, qui aura lieu en Espagne en 1997. Après un succès, dimanche 8 octobre à Vilnius contre la Lituanie, cette victoire à l'arraché permet aux Français de prendre la tête de leur groupe, qui comprend aussi la Suisse, la Suède et la Pologne. Pour Jean-Pierre Vincenzi, les véritables objectifs sont le championnat d'Europe en 1999 et les Jeux olympiques de Sydney en 2000.

TOURCOING
de notre envoyé spécial

Certains matches que l'on dit « faciles » se doivent absolument d'être gagnés pour valider les plus grandes victoires. L'équipe de France de basket avait beaucoup à perdre dans sa rencontre avec la Belgique, mardi 10 octobre à Tourcoing, deux jours après un succès méritoire, obtenu à Vilnius, contre une Lituanie vice-championne d'Europe. Quasiment sur ses terres elle aussi dans le Nord, la formation belge voulait faire oublier son absence au dernier championnat d'Europe à Athènes. Et les Français savaient que les « Belgian Lions » se devaient de les battre pour obtenir une chance de qualification pour l'Euro 97 en Espagne.

BASKET

L'équipe de France s'est difficilement tirée de ce piège annoncé par une victoire à l'arraché (74-73), au terme d'un match âpre et toujours indécis. Ce résultat confirme cependant la renaissance d'une équipe qui a pourtant perdu en Grèce l'espoir de figurer rapidement dans l'élite mondiale, celle qui va se retrouver à Atlanta en juillet 1996. Absents des Jeux depuis 1984, les joueurs français avaient laissé sur les bords de la Méditerranée leurs illusions olympiques nées d'un excellent parcours qualificatif (une seule défaite en six matches).

Ce fut à l'issue d'une défaite logique, en quarts de finale de l'Euro 95, face à la Yougoslavie, future reine d'un continent européen qui continue à dominer le basket mondial. Les nouveaux Etats, issus de l'éclatement du bloc de l'Est, sont autant de nouvelles marches à franchir pour accéder aux sommets du basket mondial. Ces pays fourniront longtemps encore nombre de ses étoiles à cette NBA où se forge la « *dream team* » américaine, seule capable de résister aux géants du Vieux Continent.

Le retour amer d'Athènes s'est accompagné d'un changement d'entraîneur. Comme il l'avait annoncé, Michel Gomez se consacre désormais entièrement aux campagnes nationales et européennes de Pau-Orthez (*Le Monde* du 5 octobre). Il n'a pas été facile de trouver un successeur à cette forte personnalité, et c'est Jean-Pierre de Vincenzi qui a été désigné à la fin de l'été par la Fédération française de basket (FFB). Entraîneur des juniors champions d'Europe en 1992, cet homme de trente-huit ans aurait pu se contenter du rôle moins exposé de manager de l'équipe de France qu'il occupait depuis 1993.

Sans échéance à court terme, le nouvel entraîneur a décidé de reporter très loin les objectifs de l'équipe de France. Le championnat d'Europe de 1999, qui pourra enfin rouvrir les portes des Jeux olympiques, à Sydney en l'an 2000, aura lieu en France : une formidable occasion de s'illustrer pour l'équipe nationale.

REFONTE DU CALENDRIER

Jean-Pierre de Vincenzi construit donc ouvertement une équipe sur une ossature capable de tenir pendant quatre ans. Il s'appuie sur les membres des équipes de France juniors qu'il avait menées au succès à deux championnats d'Europe. Celle d'Antoine Rigaudeau et de Yann Bonato n'avait fini que 7e en 1990, mais c'était la meilleure place depuis vingt ans. Et Laurent Foirest faisait partie de la campagne victorieuse de 1992. A côté d'eux, il place des joueurs à peine plus âgés, comme Frédéric Forte, tout en conservant les « anciens » - Stéphane Ostrowski, Franck Butter et Ronnie Smith, le nouveau naturalisé. « *La difficulté à gérer notre avance dans le match contre la Belgique montre que nous aurons toujours besoin de leur expérience. Je leur propose aussi d'aller jusqu'à l'Euro 97, et pourquoi pas d'y décrocher une qualification pour le Mondial de 1998. Car je sais que c'est le résultat qui manque à leurs palmarès* », explique le nouvel entraîneur national en rappelant que les Francais n'ont pas réussi à se qualifier pour cet autre sommet depuis 1986.

En attendant de mettre la main sur le pivot de grande taille qui permettrait à l'équipe de France de répondre aux défis physiques en milieu de terrain, Jean-Pierre de Vincenzi veut surmonter les obstacles avec la solidité d'un provincial qui revendique ses origines du Lot-et-Garonne : « *Il fallait d'abord remotiver le groupe en lui fixant des objectifs. Les victoires en Lituanie et face à la Belgique sont les premières pierres de la reconstruction d'un groupe décidé à mener loin son aventure. A Vilnius, les joueurs ont montré qu'ils me font entièrement confiance. Ils auraient pu douter de ma stratégie quand ils ont été menés de 11 points au bout d'un quart d'heure. Moi aussi, j'aurais pu douter de mes choix. Nous avons tous tenu, et cette cohérence est une garantie pour l'avenir.* »

Ces succès, indispensables pour espérer une qualification à l'Euro 97, Jean-Pierre de Vicenzi en avait besoin pour faire aboutir le deuxième volet de la réforme qu'il a l'intention de mener avec l'appui d'Yvan Mainini, le président de la Fédération française de basket-ball (FFB). « *L'équipe de France ne pourra jamais franchir les phases finales d'une compétition internationale avec le calendrier actuel des clubs professionnels. La dépense d'énergie des joueurs pour compenser leur handicap physique nécessite des phases de récupération importantes après les matches de championnat. J'ai donc l'intention d'exiger une refonte du calendrier.* » Il est prêt à l'affrontement avec la Ligue nationale de basket pour l'obtenir. Dans le cas contraire, le nouvel entraîneur pourrait ne pas prolonger au-delà de 1997 le contrat qui le lie à l'équipe de France.

C. de C.

Médaille de bronze pour la gymnaste Ludivine Fournon

EN PRENANT le bus pour le palais des sports de Sabae (Japon), mardi 10 octobre, Ludivine Fournon pensait assister en spectatrice aux dernières finales par appareils des championnats du monde de gymnastique. Quelques heures plus tard, elle recevait la médaille de bronze pour sa prestation au sol. Neuvième et première remplaçante après le concours par équipe, la jeune Nîmoise avait appris sa sélection dans le bus, après le forfait de l'Américaine Shannon Miller.

Dans cette éventualité, la pensionnaire du Centre national de gymnastique de Saint-Giniez (Bouches-du-Rhône) ne s'était pas jointe à l'ensemble de la délégation française, qui avait fêté la veille au soir la qualification des équipes féminines et masculines aux Jeux d'Atlanta. Servie une première fois par les circonstances, Ludivine Fournon a encore bénéficié en finale des fautes de ses concurrentes, fatiguées par une compétition qui traînait en longueur et impose trop d'efforts aux jeunes organismes des meilleures concurrentes, souvent qualifiées pour plusieurs finales.

D'emblée, l'Espagnole Joana Juarez avait raté son entrée. La Chinoise Mo Huilan fautait sur une réception, tout comme la Roumaine Simona Amanar. Le scénario catastrophe se poursuivait avec l'Américaine Dominique Moceanu, qui sortait du tapis dans sa dernière diagonale. Exécutant son programme sans faute, Ludivine Fournon se retrouvait alors en tête du concours avec un 9,625. Elle commençait à croire au miracle lorsque l'Ukrainienne Lilia Podkopayeva, championne du monde, sortait à son tour dans sa première diagonale. Mais les deux dernières concurrentes, la Roumaine Gina Gogean (9,825) et la Chinoise Ji Liya (9,675) repoussaient la Française à la troisième place.

Cette première médaille mondiale pour une gymnaste française est d'autant plus surprenante que Ludivine Fournon n'a débuté cette discipline que le 6 avril 1992, à l'âge de douze ans et demi. « *Avant, j'avais fait de la danse*, raconte-t-elle. *J'ai changé pour suivre des copines. Mes parents n'étaient pas gymnastes. Seul mon grand-père, qui doit avoir soixante-quinze ans, avait fait de la gym.* » Inscrite au GIG 30, le club nîmois entraîné par les Roumains Sergiu et Tatiana Popa, la petite gymnaste (1,42 mètre pour 36 kg) a connu une progression fulgurante. Neuvième aux championnats de France 1994, elle a été admise au Centre national d'entraînement de Saint-Giniez placé sous la direction des Chinois Shi Mao et Lin Xuan. Cette saison, elle avait obtenu le titre national à la poutre et terminé troisième au sol. Quatorzième du concours général des championnats internationaux de France organisés au printemps dernier au Palais omnisports de Paris-Bercy, Ludivine Fournon abordait ses premiers championnats du monde avec l'ambition « *d'apprendre pour devenir finaliste à Atlanta* ». Cette médaille de bronze lui ouvre de nouvelles perspectives.

Les recherches se poursuivent pour retrouver les alpinistes français

LES NOUVELLES RECHERCHES entreprises, mardi 10 octobre, pour tenter de retrouver les alpinistes français Benoît Chamoux et Pierre Royer, disparus depuis le 5 octobre sur les pentes du Kangchenjunga (8 586 mètres), au Népal, n'avaient toujours rien donné mercredi matin. L'hélicoptère affrété par l'ambassade de France à Katmandou, qui a survolé le versant nord à 7 000 mètres, n'a pas retrouvé les traces des deux hommes. Alors que le gouvernement népalais aurait renoncé à toute tentative de secours, son homologue indien a engagé une expédition militaire sur le versant est. Un vol de reconnaissance a eu lieu mardi, et deux autres vols étaient prévus pour la journée de mercredi. Dans la nuit de lundi à mardi, une cordée composée de quatre sherpas de l'expédition Chamoux et de deux Italiens a quitté le camp de base pour rejoindre le col ouest, aux environs de 8 300 mètres. Le vent qui souffle par fortes rafales a ralenti la progression des six hommes, lourdement chargés avec des bouteilles d'oxygène, qui avaient atteint, mercredi matin, le camp IV (7 800 mètres). Ils ont commencé à poser les cordes fixes qui leur permettront de rejoindre le col ouest jeudi 12 octobre.

■ **TENNIS : La France rencontrera le Danemark au premier tour du** groupe mondial de la Coupe Davis 1996. L'épreuve, disputée au meilleur des cinq sets, aura lieu du 9 au 11 février en France. Le lieu et la surface restent à désigner. Battue par les Etats-Unis au premier tour de la Coupe Davis 1995, la France espère connaître moins de difficultés face à une formation dont le meilleur joueur, Kenneth Carlsen, est actuellement classé 66e mondial. En cas de victoire, l'équipe de Yannick Noah rencontrerait la Suisse ou l'Allemagne au tour suivant. Les autres rendez-vous : Italie-Russie, Afrique du Sud - Autriche, Inde - Pays-Bas, Suède-Belgique, République tchèque - Hongrie. Les Etats-Unis accueilleront le Mexique. - (*AFP.*)

Yvan Mainini, président de la FFBB

« Il faut recréer un élan »

« Comment gérez-vous la non-qualification de l'équipe nationale pour Atlanta, sur laquelle vous comptiez pour conforter le développement du basket en France ?

- Depuis l'échec d'Athènes, nous savons qu'il faut redonner une motivation à l'ensemble des acteurs du basket français : les joueurs, les responsables de clubs, le public, mais aussi tous les partenaires qui croient au développement de notre sport. Nous avons dû renoncer à ce que nous appelions le « rêve bleu » des Jeux olympiques, avant de réfléchir à un autre concept fédérateur. Il faut recréer un élan pour poursuivre la dynamique dans lequel se développe le basket depuis plusieurs années en France.

- S'agit-il du slogan « famille basket » qui figurait pour la première fois sur le maillot des joueurs de France, à l'occasion du match contre la Belgique ?

- Nous confions effectivement aux équipes de France masculine et féminine, qui sont la partie visible d'un mouvement qui réunit directement 500 000 personnes, le soin de porter ce nouveau concept élaboré au sein de notre comité directeur. Il correspond, à l'échelle du basket, à des tendances pointées par les sociologues : émergence d'une nouvelle forme de morale, repositionnement des femmes dans la société, ainsi que le retour de la référence au clan. Nous pensons que le basket est le sport qui répond le mieux à ces évolutions des mentalités.

- Au-delà de la formule qui consacre l'apparition d'un public familial dans les salles, quelle va être la traduction de ce slogan dans l'action de votre fédération ?

- Notre système de contrôle de gestion, qui traque le professionnalisme déguisé dans les clubs masculins de nationale 3 et dans les clubs féminins de nationale 1B, témoigne de notre souci de faire respecter des valeurs d'honnêteté. Nous voulons également rappeler que le basket est le premier sport collectif pratiqué par des femmes, et nous ferons tout pour maintenir la proportion de 40 % de licenciées dans notre fédération.

» Nous allons favoriser les nouvelles pratiques nées sur les « playgrounds », ce basket en équipes de 2, 3 ou 4, qui permet les références aux clans. Enfin, nous voulons décliner la pratique dans toute la famille par des concepts comme « génération basket » pour les adolescents, et les « basket clubs Spirou » pour les plus jeunes. « Famille basket » devrait ainsi nous permettre de rester mobilisés jusqu'aux prochaines grandes échéances sportives, tout en attirant encore davantage ce public familial qui trouve dans le basket un spectacle de qualité dénué de violence. »

Propos recueillis par Christophe de Chenay

Jacques Villeneuve l'héritier de la formule 1

ATLANTA
Correspondance

La mort l'a privé d'un père. Mais elle lui a laissé son nom, ombre immense et souvent démesurée, boulet parfois trop lourd à traîner. Villeneuve, Jacques, fils de Gilles Villeneuve, disparu dans l'accident de sa Ferrari aux essais du Grand Prix de Belgique en 1982. Fils d'une légende. La mort ne lui a pas laissé seulement un nom. Elle lui a également confié les dons et le talent que possédait son père. A vingt-quatre ans, Jacques Villeneuve est devenu le plus jeune vainqueur des 500 Miles d'Indianapolis avant de remporter le titre d'IndyCar pour sa deuxième saison dans cette discipline. Depuis, le futur coéquipier de Damon Hill multiplie les séances d'essais au volant de la Williams Renault, pour s'adapter au pilotage d'une formule 1 et « *apprendre* » les circuits européens.



FORMULE 1

L'héritage pourrait l'encombrer. Il s'en dit seulement agacé. « *J'ai fini par m'habituer à entendre les gens me parler sans arrêt de mon père*, explique-t-il d'une voix claire et riante. *On me demande toujours si je fais de la course automobile pour suivre ses traces. Mais j'avais onze ans quand mon père est mort. Et je ne sais pas s'il aurait aimé que je choisisse, comme lui, le métier de pilote. Je n'ai pas eu le temps de lui poser la question. Il était toujours parti loin de la maison. En réalité, je ne crois pas l'avoir vraiment connu.* »

Ses rares souvenirs d'un père qui ne faisait souvent que passer, la vie s'est chargée de les dissiper. Né au Québec, Jacques Villeneuve a grandi à Monaco, paradis fiscal pour les pilotes de formule 1, morne retraite pour leurs femmes et leurs enfants. Puis il a posé ses malles en Suisse, le pays choisi par sa mère pour ses études. Aujourd'hui, il partage son existence entre Montréal et Indianapolis. « *Mais j'ai fait mes débuts de pilote en Italie*, se souvient-il avec amusement. Il avoue alors seulement dix-sept ans.

Atavisme naturel ou simple besoin de prolonger l'œuvre du père ? Jacques Villeneuve ne se pose plus la question. Il sait seulement que la passion de la course automobile l'a saisi à l'adolescence. Et qu'il n'a pu, depuis, se débarrasser de ce virus. « *J'aime la vitesse et le danger*, explique-t-il. *J'aime aller toujours plus loin, repousser mes limites et celles de ma voiture.* » Curieux de tout, impatient et ambitieux, il avance au galop sans prendre le temps de se retourner. L'envie de se glisser dans une monoplace du championnat IndyCar lui est venue en regardant une course à la télévision, alors qu'il se trouvait au Japon.

Aujourd'hui, il se sert des mêmes mots pour justifier sa décision de rejoindre la formule 1. « *C'est une suite logique*, dit-il. *Je savais depuis le commencement qu'il me faudrait un jour ou l'autre tenter cette expérience. J'en ai eu l'opportunité. Alors, pourquoi attendre ?* » Curieusement, la comparaison avec son père résiste mal aux premiers tours de roue. Gilles Villeneuve a sans doute disparu trop tôt pour enseigner à son fils ses recettes de pilotage. « *Jacques ne conduit pas du tout comme le faisait Gilles*, assure Bill Brack, une ancienne figure de la course automobile au Canada. *Au volant, son père était un vrai sauvage. Je me demandais toujours comment il pouvait conserver le contrôle de sa voiture. Jacques est peut-être aussi rapide. Mais il est plus doux avec la mécanique.* » Au soir de sa victoire aux 500 Miles d'Indianapolis, le 28 mai dernier, Jacques Villeneuve a résumé sa joie en une étrange expression. « *C'est comme gagner les Jeux olympiques* », a-t-il soufflé en retirant son casque. Puis les questions des journalistes l'ont pressé de parler de son père. Il l'a fait de bonne grâce. Mais quelques mots lui ont suffi. « *Je ne sais pas ce qu'il en pense*, a-t-il murmuré. *Je crois seulement qu'il doit en être heureux.* »

Alain Mercier

RÉSULTATS

BASKET
EURO-97 (Qualifications)
Groupe E
France-Belgique 74-73

FOOTBALL
CHAMPIONNAT D'EUROPE ESPOIRS
Eliminatoires
Roumanie-France 0-0

GYMNASTIQUE
CHAMPIONNATS DU MONDE
Finales par appareil
Messieurs
Saut de cheval : 1. A. Nemov (Rus) ; G. Misutin (Ukr) ; 3. V. Scherbo (Blr).
Barres parallèles : 1. V. Scherbo (Blr) ; 2. H. Liping (Chn) ; 3. H. Tanaka (Jap)
Barre fixe : 1. A. Wecker (All) ; 2. Y. Hatakeda (Jap) ; 3. K. Dounev (Bul)
DAMES
Poutre : 1. M. Huilan (Chn) ; 2. L. Podkopayeva (Ukr) ; D. Moceanu (EU).
Sol : 1. G. Gogean (Rou) ; 2. J. Liya (Chn) ; 3. L. Fumon (Fra)

RUGBY à XIII
COUPE DU MONDE
Australie-Afrique du Sud 86-6
Papouasie-Tonga 28-28

1 200 KILOMÈTRES AU TIBET

A la frontière des mondes

Passage entre le Népal et le Tibet, la route construite par les Chinois menace constamment de basculer dans le vide

NYALAM
de nos envoyés spéciaux

Ce poste-frontière entre Népal et Tibet est une bourgade boueuse accrochée à 2 300 mètres d'altitude sur les contreforts de l'Himalaya. Une sorte de comptoir de bout du monde oublié au bord d'une route à flanc de ravin. Les Tibétains disent qu'ils sont ici à Khassa. Les Chinois nomment le lieu Zhangmu. Les uns et les autres y tiennent bazars, vaquent à d'insoupçonnables activités, négocient sans fin leur camelote.

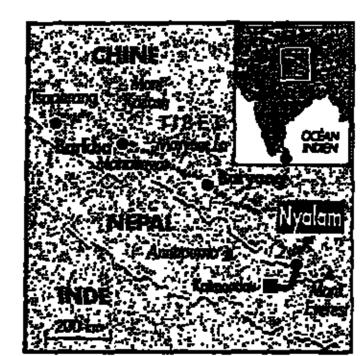
Ce gros village luisant d'humidité, où deux monastères sont les derniers vestiges d'un autre temps, est le point de départ de notre expédition. La matérialisation d'un vieux rêve. Retrouver le mont Kailash et au-delà aller jusqu'à Tsaparang, l'ancienne capitale du royaume perdu de Guge. Plus de 2 000 kilomètres de pistes aller et retour, sur le versant septentrional de l'Himalaya. Trois semaines sur la trace des anciens pèlerins.

DES PLATEAUX DE BAMBOU

Il faut attendre l'ouverture de la frontière. Tempa, l'ami sherpa qui nous a pris en charge à Katmandou, nous a installés dans une misérable auberge qui, pour seul luxe, offre des thermos d'eau bouillante pour faire du thé. Dawa, un Tibétain âgé d'une vingtaine d'années, nous y rejoint. Il doit nous accompagner pendant notre périple. Il a de mauvaises nouvelles. Un effondrement a coupé la route à une dizaine de kilomètres. La voiture tout terrain et le camion chargé du ravitaillement nécessaire au voyage sont bloqués en amont. Pour les rejoindre, on devra franchir à pied le pont qui enjambe le ravin. Au fond de la faille vertigineuse, le long du torrent, un moulin à prières tourne sans fin. Les cantonniers ont dégagé à la dynamite l'éboulement. Les chauffeurs – Tashi, un souriant malabar, et Tsering au regard malicieux – nous attendent dans un indescriptible embouteillage.

Au milieu d'une agitation frénétique, les porteurs réquisitionnés à Khassa entassent sur le plateau du camion, à côté de sept barils d'essence, le matériel apporté de Katmandou – tentes, matelas, ustensiles de cuisine, brasero et sacs de jute contenant le ravitaillement, pommes de terre, légumes frais, fruits, retenus par des plateaux de bambou tressé. On s'inquiète du temps, qui n'a guère été favorable jusqu'alors. Tempa nous promet que tout ira bien au-delà de Nyalam, notre prochaine étape. Des gens de son village, retour d'une expédition à l'Everest, lui ont dit qu'une fois franchis les grands cols, il faisait beau au Tibet.

La route, creusée de profondes ornières, est rude pour parvenir à Nyalam. En une trentaine de kilomètres, on passe de 2 300 à 3 750 mètres. Un hôtel abandonné avant d'avoir été achevé signale l'entrée de la bourgade. Tashi gare le camion devant l'auberge en soulevant un nuage de poussière. Des gamins, surgis de cours invisibles comme des diablotins, entourent le véhicule sur lequel a été apposé l'autocollant d'une moderne « Croisière jaune », *« London to Saigon motoring challenge »*.



Les montagnards avaient raison. A Nyalam, seuls quelques petits nuages blancs font la course dans un ciel d'un bleu profond. On commence à ressentir les effets de la raréfaction de l'oxygène. La tête tourne un peu d'avoir grimpé si vite une pente si forte. L'aimable bavardage de nos compagnons s'amortit dans un flottement ouateux.

PREMIER BIVOUAC

Il s'agit de savoir si l'on fait halte ou si l'on poursuit la progression. Tashi et Tsering souhaitent reprendre la route et passer au moins les premiers cols. Tempa le montagnard craint un peu la trop grande rapidité de l'ascension pour des amateurs. Dawa n'a pas d'avis. Il n'y a pas lieu de tergiverser. Le temps étant au beau fixe et l'impatience malaisée à brider, décision est prise de continuer au moins jusqu'au Paiku Tso, le lac où est envisagé un premier bivouac, quitte à s'arrêter brièvement au monastère de Phengyeling, un peu plus haut.

On le voit une dizaine de kilomètre après Nyalam, en arrivant à Changdong. Le hameau s'inscrit dans un paysage qu'on a le sentiment d'avoir traversé en rêve – une vallée souriante, barrée au loin par une longue dentelle de sommets enneigés. C'est le début des moissons. Des enfants se roulent dans les chaumes. Des bannières multicolores flottent dans une atmosphère d'une limpidité coupante. Un sentier dévale vers le sanctuaire, en contrebas. Le chemin est bordé de pierres gravées de paroles sacrées et d'effigies de maîtres. L'édifice a été reconstruit au début des années 80 après avoir connu la dévastation totale lors de la révolution dite culturelle. Aujourd'hui Phengyeling a retrouvé son protecteur ancestral, le Précieux Maître Padmasambhava, dont la statue nouvelle veille sur la vallée.



La tradition veut aussi qu'au cœur du cloître, sur le sol d'une grotte sacrée, un ascète-poète, Milarèpa, ait laissé l'empreinte de son corps à côté de celle du sabot de la mule de la puissante déesse Palden Lhamo, dont il aurait eu ici même la vision. Le lieu, autrefois difficilement accessible, est propice au foisonnement des légendes. Au cours des longues soirées d'hiver se sont échangés les récits de l'aventure singulière d'un peuple dont Jacques Bacot disait au début du siècle qu'il *« vit à part des autres et ne fait rien comme eux »*.

On s'éloigne à regret pour franchir un premier col à plus de 5 000 mètres. Puis, juste avant la passe du Thong La qui culmine à 5 214 mètres, témoin muet de la pérennité du chemin des pèlerins, une grande oriflamme ployant dans le vent, ses guirlandes enchevêtrées, marque un improbable carrefour. Cinq khyanys, les ânes sauvages propres aux hauts plateaux transhimalayens, paraissent outrés de notre intrusion dans leur monde au bord du silence. Nous bifurquons sur la gauche, ignorant délibérément la route empierrée, pompeusement baptisée « autoroute de l'amitié », qui file vers la lointaine Lhassa.

Derrière nous, le Shisha Pangma toise de ses 8 012 mètres l'immensité et la solitude qui s'étendent devant nous à perte de vue. Des troupeaux de yacks, des tentes noires de nomades, un paysage d'une souveraine beauté – l'autre côté du monde à portée de regard. Trois heures plus tard, sur la rive du Paiku Tso, au bivouac, plusieurs tasses de thé brûlant peinent à dissiper la sensation de flottement un peu bizarre qui épargne visiblement nos compagnons. Des étoiles par millions luisent dans la paix de la nuit himalayenne.

Jean-Claude Buhrer et Claude B. Levenson

PROCHAINE ÉTAPE :
dans « Le Monde » du 18 octobre (daté 19 octobre)

Baryang, au-delà des grands cols

Course d'obstacles

En faisant les 115 kilomètres qui séparent Katmandou de Khassa, Tempa, le sherpa qui a organisé le voyage, nous a raconté la longue marche des Tibétains cherchant à fuir leur pays, exaspérés par une mainmise étrangère de plus en plus pesante. Jeunes et vieux, femmes et enfants, laïcs et religieux, ils risquent leur vie pour franchir les grands cols en quête d'une liberté qui devient parfois vite illusoire. Les postes de contrôle ont été multipliés sur leur passage, et de plus en plus souvent, les gardes népalais les remettent à leurs collègues chinois, même si parmi eux il se trouve des dissidents à peine élargis de prison. La course d'obstacles se révèle toujours dangereuse, mais les fugitifs, bravant peurs et intempéries, préfèrent périr plutôt que de ne rien tenter.

Nyalam l'enchinoisée

NYALAM
de nos envoyés spéciaux

Sous le soleil de la mi-journée, la seule rue de Nyalam est déserte. Surgi de nulle part, un vagabond s'inscrit soudain dans notre champ de vision : le sourire édenté et une lueur de malice dans le regard illuminent son visage buriné. Sa chevelure hirsute, mi-tresse, mi-queue de cheval, s'ébouriffe au vent qui passe, emportant la vieille ballade qu'il grattouille sur son espèce de luth à deux cordes. Les paroles qu'il égrène d'une voix claire disent une histoire d'autrefois, quand le temps, les nomades et les yacks sillonnaient de conserve l'immensité. Aux derniers gémissements de son instrument, le barde ambulant esquisse même un pas de danse, tend la main tandis que le ton se fait insistant pour quémander : *« Photo dalaï-lama ! »* Puis il tourne sur lui-même et s'en va en boitillant.

Le hameau de naguère est devenu village. Le caravansérail, qui faisait office de lieu de rencontre et de bureau d'informations, est à moitié abandonné. Il a été détrôné par les échoppes miteuses qui ont planté pignon sur la nouvelle rue principale, ponctuée par un bâtiment gris et trapu – une banque en béton à la porte close d'un lourd cadenas et aux fenêtres grillagées. Deux ou trois estaminets arborent des enseignes chinoises de restaurant, d'où s'échappent des relents de chou et de bière. La caserne voisine, neuve elle aussi, déverse soudain une escouade de troufions verts à la mine sombre, dont quelques-uns s'engouffrent aussitôt dans l'établissement surmonté d'un écriteau rouge et or « Dancing salon karaoke » sous des idéogrammes chinois.

La réalité enchinoisée, militaire et civile, serrant son emprise sur le village naguère tibétain ne laisse rien présager de bon. Même ici, on retrouve la sensation si détestable, ressentie à Lhassa, de deux mondes qui se côtoient et ne s'aiment pas. Ils ne frayent guère l'un avec l'autre, se contentant chacun de subsister à sa manière : les nouveaux venus noyés dans un bric-à-brac de bazar comme pour tenter de recréer une ambiance qui n'a pas sa place si haut, les Tibétains, le regard buté, comme savent se fermer sous toute latitude ceux qui se sentent menacés dans leur altérité. Dans ce microcosme posé en guise de repère sur une route menant vers ailleurs germent déjà les pousses vénéneuses de sourdes tensions.

J.-C. B. et C.B. L

Une destination mythique

● **Des lieux sacrés.** Aux confins de l'Inde et du Tibet, sur le plateau qui borde le versant nord de la chaîne himalayenne, le mont Kailash est une montagne sacrée pour tout l'Orient, qui lui donne encore les noms de Tisé ou Kang Rimpoché. Dans ce bloc haut de 6 675 mètres, pareil à une pyramide aztèque, les hindous voient le trône de la déesse Shiva, les chamanes bönpos situent la source du savoir et les bouddhistes matérialisent leurs diagrammes cosmiques. Pour tous, depuis les temps les plus reculés, c'est un lieu de pèlerinage.

● **De rares visiteurs.** Avant que la Chine n'en rende l'accès quasiment impossible à tous en 1950, rares furent les étrangers qui purent s'en approcher : deux missionnaires jésuites en route pour Lhassa en 1715, quelques Britanniques sous des déguisements tibétains au XIXe siècle, puis un moine japonais au début du XXe siècle, un tibétologue italien dans les années 30, puis, en 1948, un lama d'origine allemande. Leurs rares récit enflammèrent l'imagination de poètes occidentaux qui, tel Victor Segalen, y situèrent le mythique mont Mérou, royaume de l'éternelle jeunesse.

● **Présence chinoise.** Depuis une dizaine d'années, les Chinois n'interdisent plus les pèlerinages aux Tibétains et aux Indiens. Quelques rares Occidentaux ont aussi la possibilité de s'engager, pour voir si la légende vaut le détour, sur les pistes de haute altitude, entre 4 500 et 5 000 mètres, que suivent seulement des caravanes de yacks et des cavaliers solitaires. De loin en loin, les bourgades concentrent la présence chinoise et cristallisent la déprime tibétaine.

ÉCHECS

Le championnat du monde s'achève sur une nulle

UNE NULLE en douze coups et vingt-quatre minutes : voilà le triste bilan de la dix-huitième et dernière partie du championnat du monde d'échecs disputée mardi 10 octobre à New York. Autant dire qu'elle ne fut pas jouée. Garry Kasparov, assuré depuis la veille de conserver son titre, n'avait plus besoin que du demi-point de la nullité pour atteindre le score de 10,5 points qui lui permettait de ne plus être rattrapé et de remporter définitivement ce championnat du monde. Il empoche le million de dollars (environ 5 millions de francs) promis au vainqueur. Vishwanathan Anand, quant à lui, touche 500 000 dollars.

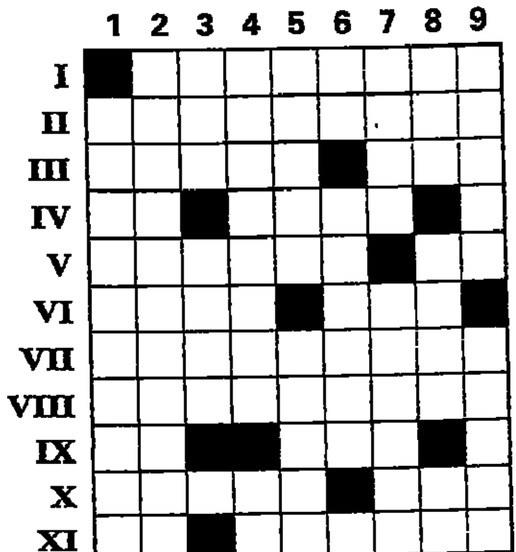
Les deux dernières parties prévues à l'origine ne seront donc pas disputées. Le score final est donc de 10,5 points à 7,5 en faveur de Kasparov, qui améliore ainsi ses statistiques personnelles face à Anand. Avant ce match, il comptait, contre l'Indien, cinq victoires, deux défaites et deux parties nulles. Désormais, il mène par neuf victoires à trois et quinze parties nulles. Mardi, le champion du monde s'est réjoui que cette finale se soit jouée *« sans animosité »*, contrairement aux mémorables luttes qu'il a livrées contre Anatoli Karpov, qu'il retrouvera peut-être en 1996, pour le match de réunification du titre.

CHAMPIONNAT DU MONDE
(New York, 1995)
Blancs : Kasparov.
Noirs : Anand.
Dix-huitième partie.
Défense sicilienne, variante Najdorf.

1. e4	c5	7. 0-0	Fe7
2. Cf3	d6	8. a4	Cç6
3. d4	cxd4	9. Fe3	0-0
4. Cxd4	Cf6	10. f4	Dç7
5. Cç3	a6	11. Rh1	Te8
6. Fe2	e6	12. Ff3	Nulle

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6668



HORIZONTALEMENT

I. Fichu en Espagne. – II. Rendus plus noirs. – III. Pas prise en compte. D'un auxiliaire. – IV. Pronom. Victime d'une tromperie. – V. Amincir par l'usage. Evoque une bonne façon de parler. – VI. Oiseau définitivement endormi. Une des Cyclades. – VII. Qui n'était pas attendue. – VIII. Parler en maître. – IX. Adverbe. Qui a fait son entrée. – X. La cour pour Henri de Navarre. Un mot repoussant. – XI. Préposition. Fournit de l'essence.

VERTICALEMENT

1. Il faut qu'elle soit grande pour faire briller la pièce. – 2. Qui ont de jolies croupes, mais pas beaucoup de dents. – 3. Nom de calife. Vieux jours. – 4. Une maladie qui peut atteindre des ouvrières. Symbole. – 5. Une coupure dans la langue. Serrée par des gens qui veulent faire leur salut. – 6. Branche. Rivière. – 7. Est parfois noir au marché. Donnent des motifs. – 8. Eléments de jupe. Prophète. Peut marquer la surprise. – 9. Utile pour le parfumeur. Crochet pour manier des tissus.

SOLUTION DU N° 6667

HORIZONTALEMENT

I. Ténorino. – II. Habitudes. – III. Etalage. – IV. Rot. Ru. Dû. – V. Aussières. – VI. Lé. Peu. – VII. Dépassées. – VIII. Isar. Ente. – IX. Ota. Fin. – X. Ténébrion. – XI. Eus. Canne.

VERTICALEMENT

1. Héraldiste. – 2. Tatouées. Eu. – 3. Ébats. Paons. – 4. Nil. Sparte. – 5. Otaries. ABC. – 6. Rugueuse. Râ. – 7. Ide. Enfin. – 8. Ne. Délétion. – 9. Ossus. Senne.

Guy Brouty

ABONNEMENTS 3615 LE MONDE CODE ABO

Bulletin à renvoyer accompagné de votre règlement à : *Le Monde* Service abonnements 1, place Hubert-Beuve-Méry - 94852 Ivry-sur-Seine Cedex - Tél. : 33 (1) 49-60-32-90.

Je choisis la durée suivante	France	Suisse, Belgique, Luxembourg, Pays-Bas	Autres pays de l'Union européenne
☐ 3 mois	536 F	572 F	790 F
☐ 6 mois	1 038 F	1 123 F	1 560 F
☐ 1 an	1 890 F	2 086 F	2 960 F

Abonnements USA/Canada

« LE MONDE » (USPS = 0009729) is published daily for $ 892 per year « LE MONDE » 1, place Hubert-Beuve-Méry 94852 Ivry-sur-Seine, France, second class postage paid at Champlain N.Y. US, and additional mailing offices. POSTMASTER : Send address changes to IMS of N-Y Box 1518, Champlain N.Y. 12919-1518
Pour les abonnements souscrits aux USA : INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23451-2983 USA Tel. : 800.428.30.03

Nom : .... Prénom : ....
Adresse : ....
....
Code postal : .... Ville : ....
Pays : .... 501 MQ 001
Ci-joint mon règlement de : .... FF par chèque bancaire ou postal ; par Carte bleue n° ....

Signature et date obligatoires
Changement d'adresse :
● par écrit 10 jours avant votre départ. PP. Paris DTN
● par téléphone 4 jours. *(Merci d'indiquer votre numéro d'abonné.)*

Renseignements : Portage à domicile ● Suspension vacances.
● Tarif autres pays étrangers ● Paiement par prélèvements automatiques mensuels.
33 (1) 49-60-32-90 de 8 h 30 à 17 heures du lundi au vendredi.

LES SERVICES DU *Monde*

Le Monde	40-65-25-25
Télématique	3615 code LE MONDE 3617 LMPLUS
Documentation	3617 code LMDOC ou 36-29-04-56
CD-ROM :	(1) 43-37-66-11
Index et microfilms :	(1) 40-65-29-33
Cours de la Bourse :	3615 LE MONDE
Films à Paris et en province : 36-68-03-78 ou 3615 LE MONDE (2,23 F/mn)	

Le Monde est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.

Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437 ISSN : 0395-2037

Imprimerie du *Monde* 12, rue M. Gunsbourg, 94852 Ivry-cedex.

PRINTED IN FRANCE.

Le Monde PUBLICITÉ
Société filiale de la SA Le Monde et de Médias et Régie Europe SA

Président-directeur général Jean-Marie Colombani
Directeur général Gérard Morax
Membres du comité de direction : Dominique Alduy, Gisèle Peyou

133, avenue des Champs-Elysées 75409 Paris Cedex 08
Tél. : (1) 44-43-76-00 ; fax : (1) 44-43-77-30

PARIS EN VISITE

Vendredi 13 octobre

■ **MUSÉE DE L'ORANGERIE :** Cézanne et les postimpressionnistes (50 F + prix d'entrée), 10 h 30, entrée du musée (Pierre-Yves Jaslet).

■ **MARAIS :** le quartier Saint-Paul (50 F), 11 heures et 15 h 30, place de l'Hôtel-de-Ville, face à la poste (Claude Marti).

■ **MUSÉE DU LOUVRE** (35 F + prix d'entrée) : les objets d'art de la Renaissance, 11 h 30 ; *L'Ex-Voto*, de Philippe de Champaigne, 12 h 30 (Musées nationaux).

■ **LA BOURSE** d'hier et d'aujourd'hui (30 F), 13 h 15, sortie du métro Bourse, côté rue Notre-Dame-des-Victoires (Bourse de Paris).

■ **L'HÔTEL DE SOUBISE** (50 F + prix d'entrée), 14 heures, 60, rue des Francs-Bourgeois (Institut culturel de Paris).

■ **L'HÔTEL DE LASSAY,** résidence du président de l'Assemblée nationale (carte d'identité, 50 F), 14 h 20, angle des rues de Lille et de Courty (Christine Merle).

■ **DE SAINT-MERRI** à la rue Quincampoix (50 F), 14 h 30, sortie du métro Rambuteau (Paris pittoresque et insolite).

■ **GALERIES ET PASSAGES COUVERTS** (50 F), 14 h 30, sortie du métro Richelieu-Drouot, sous la pendule (Pierre-Yves Jaslet).

■ **LA MAISON DU FONTAINIER,** jardin de l'hôtel de Massa, Cité verte et Cité fleurie (50 F + prix d'entrée), 15 heures, 42, avenue de l'Observatoire (Didier Bouchard).

■ **MUSÉE JACQUEMART-ANDRÉ** (37 F + prix d'entrée), 15 heures, 158, boulevard Haussmann (Monuments historiques).

MÉTÉO

A la suite de mouvements sociaux à Météo-France, nous ne sommes pas en mesure de publier notre rubrique météorologie quotidienne. Nous prions nos lecteurs de bien vouloir nous en excuser.

IL Y A 50 ANS DANS *Le Monde*

La Chine devant la paix

LA CHINE fêtait hier, à l'occasion du « Double Dix », le trente-quatrième anniversaire de la fondation de la République. C'est en effet le 10 octobre 1911 que les forces du Dr Sun Yat Sen, expulsant le vice-roi Joui Tcheng, s'emparaient de Wou Tchang, capitale du Houpei.

Le maréchal Tchiang Kaï-chek a voulu faire de cette commémoration, célébrée dans la paix pour la première fois depuis trop longtemps, le symbole de la renaissance nationale. *« La fin victorieuse de la guerre,* a-t-il notamment déclaré, *écarte tous les obstacles à la reconstruction. Il importe maintenant que le gouvernement et le pays se mettent sans délai à la tâche. »*

Esquissant ensuite les grandes lignes de cette reconstruction, qui doit donner en fait à la Chine une grandeur qu'elle mérite déja en droit, il lui a proposé comme objectif la réalisation d'un juste équilibre entre le développement agricole et industriel, la construction d'un réseau ferroviaire étendu et cohérent, ainsi que l'étatisation de toute l'industrie lourde et des services publics.

Il a sollicité l'assistance alliée pour l'exécution de ce programme. Il a enfin souligné la nécessité de mettre rapidement sur pied la Constitution qui garantira au peuple chinois un gouvernement représentatif et lui assurera la jouissance des libertés politiques.

La Chine, en entreprenant de reconstruire son économie, s'attaque à une œuvre immense. Elle peut, certes, compter, pour la mener à bien, sur l'appui des ses alliés, pour qui c'est à la fois un devoir de gratitude et une nécessité pratique. Mais la condition préalable du succès de cette entreprise est la stabilisation d'une situation politique caractérisée, depuis que le Dr Sun Yat Sen est arrivé au pouvoir, par un effort constant du gouvernement central vers l'unification.

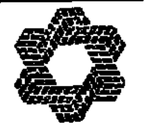
(12 octobre 1945.)

Le Monde
IMMOBILIER
POUR ACHETER, VENDRE, LOUER

LE RENDEZ-VOUS DU NEUF

Les opportunités pour acheter, investir...

LE MARCHÉ, LES CONSEILS DE LA FNPC



LOGEMENT NEUF : LA NOUVELLE DONNE

La réforme introduite par le Ministre Pierre-André Perissol vient lever les dernières incertitudes qui planaient sur le marché, ce qui devrait conduire à une forte relance des achats de logements neufs, voire de logements anciens.

L'offre de logements à la vente est, en effet, aujourd'hui **abondante**, en raison notamment du fort attentisme qui a marqué les derniers mois. Les **prix** sont actuellement **particulièrement intéressants**. Les **taux** des crédits aux acquéreurs ont sans doute atteint un **point bas**.

Ceux qui remplissent les conditions d'accès au **prêt à taux zéro**, disponible dans les établissements de crédit depuis le premier octobre, l'ont bien compris et les bureaux de vente connaissent déjà un net regain de fréquentation, en Région parisienne notamment.

Pour les autres, les règles du jeu étant désormais plus claires, plus rien ne s'oppose à ce qu'ils prennent la meilleure décision pour eux, en tenant compte de **la nouvelle donne** du marché immobilier.

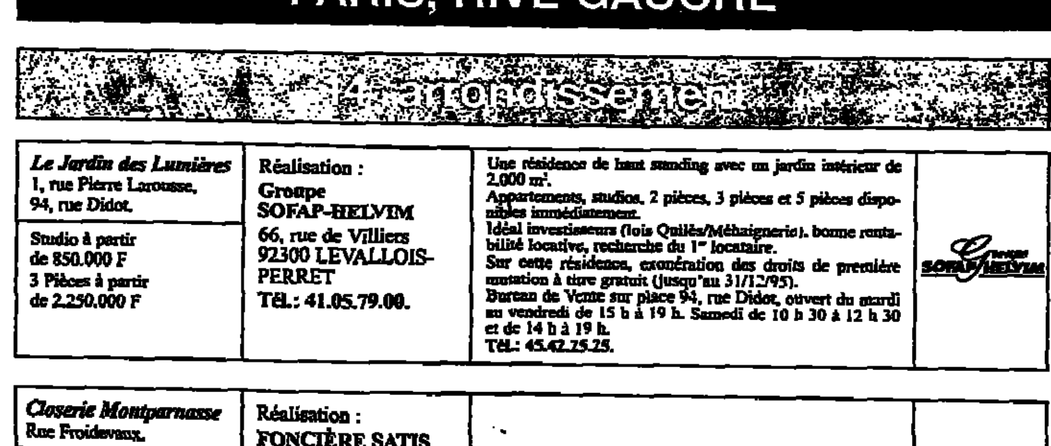
PARIS, RIVE DROITE

20e arrondissement

Villa Gambetta Appartement témoin. 80 appartements disponibles. Du studio au 4 pièces duplex. 20.000 F le m² moyen.	Réalisation : FONCIÈRE SATIS Groupe BANQUE INDOSUEZ 89, rue de la Faisanderie 75116 PARIS Tél.: 45.03.78.78.	Située à 200 m de la place et de son métro et à quelques pas seulement de la rue des Pyrénées, la Villa Gambetta vous propose une grande diversité d'appartements de caractère, souvent prolongés de terrasse, balcon ou jardin. Ouverture tous les après-midi de 14 h à 19 h sauf le mardi et le mercredi. Tél.: 45.03.78.78 ou 47.97.74.40.	FONCIÈRE SATIS

PARIS, RIVE GAUCHE

14e arrondissement



Le Jardin des Lumières 1, rue Pierre Larousse, 94, rue Didot. Studio à partir de 850.000 F 3 Pièces à partir de 2.250.000 F	Réalisation : Groupe SOFAP-HELVIM 66, rue de Villiers 92300 LEVALLOIS-PERRET Tél.: 41.05.79.00.	Une résidence de haut standing avec un jardin intérieur de 2.000 m². Appartements, studios, 2 pièces, 3 pièces et 5 pièces disponibles immédiatement. Idéal investisseurs (lois Quilès/Méhaignerie), bonne rentabilité locative, recherche du 1er locataire. Sur cette résidence, exonération des droits de première mutation à titre gratuit (jusqu'au 31/12/95). Bureau de Vente sur place 94, rue Didot, ouvert du mardi au vendredi de 15 h à 19 h. Samedi de 10 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 19 h. Tél.: 45.42.75.25.	Groupe SOFAP HELVIM

Closerie Montparnasse Rue Froidevaux. 22 appartements disponibles. Du studio au 5 pièces; quelques Duplex. Prix : nous consulter.	Réalisation : FONCIÈRE SATIS Groupe BANQUE INDOSUEZ 89, rue de la Faisanderie 75116 PARIS Tél.: 45.03.78.78.	*Livraison* : 1er trimestre 1997. Une des rues les plus cotées de Montparnasse. Quelques appartements ont une vue dégagée sur tout Paris. Renseignements et vente : Tél.: 45.03.78.78.	FONCIÈRE SATIS

RÉGION PARISIENNE

78 Montesson

Le Domaine de la Tourelle 5/7, rue Félicien Lesage. GRANDE OUVERTURE. Exemple : maison de ville 71 m² : 995.000 F.	MEEKER CONSTRUCTION 8, rue Euler, 75008 Paris. Tél.: 40.69.60.00.	A Montesson, à 16 km de Paris par la Porte Maillot, bénéficiant d'excellentes dessertes (RER A1 gare de Chatou ou du Vésinet et SNCF gare Saint-Lazare). Ecoles, grandes surfaces de renommée à proximité. Meeker lance une nouvelle réalisation réservée à quelques rares privilégiés et comprenant 21 appartements et 9 maisons de ville. Bureau de Vente sur place : ouvert lundi, jeudi, vendredi de 14 h à 19 h. Samedi, dimanche et jours fériés de 10 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 19 h. Tél.: 30.71.91.09.	 MEEKER

92 Courbevoie

Les Jardins d'Haussmann Rue Auguste Bailly. NOUVEAU 40 appartements disponibles. Du studio au 5 pièces. Prix à partir de 420.000 F hors parking.	MEEKER CONSTRUCTION 8, rue Euler, 75008 Paris. Tél.: 40.69.60.00. Co-Commercialisation : Cabinet Edgar Quinet.	Dans le quartier résidentiel de Courbevoie, derrière le parc de Becon, en pied de parc et à proximité des écoles et des commerces Meeker, réalise un immeuble de standing. Livraison 3e trimestre 1996. Bureau de Vente sur place : rue Auguste Bailly. Ouvert tous les jours (sauf lundi et mardi) de 14 h à 19 h. Samedi, dimanche et jours fériés de 10 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 19 h. Tél.: 43.34.17.83.	MEEKER

92 Issy-les-Moulineaux

Résidence Ronsard Angle rue J.-P. Timbaud et rue du Viaduc. 2 Pièces à partir de 900.000 F hors parking.	Réalisation : Groupe SOFAP-HELVIM 66, rue de Villiers 92300 LEVALLOIS-PERRET Tél.: 41.05.79.00.	Dans un environnement de verdure, une résidence à l'architecture élégante et contemporaine. Des appartements avec balcons ou terrasses, du studio au 4 pièces disponibles immédiatement. Possibilité de taux 0 %. Avantages fiscaux, lois Quilès/Méhaignerie et exonération des droits de première mutation à titre gratuit (jusqu'au 31/12/95). Bureau de Vente sur place ouvert tous les jours de 14 h à 19 h (sauf mardi et mercredi). Samedi et dimanche de 10 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 19 h. Tél.: 47.36.85.03.	Groupe SOFAP HELVIM

Le Val de Seine 66, rue Marcel Miquel. Une résidence élégante dans une rue calme. 9 appartements disponibles. Du studio au 5 pièces + Atelier d'Artiste Prix à partir de 19.700 F le m².	SINVIM 44, rue Jacques Ibert, Levallois. Adresse postale : 75835 Paris Cedex 17. Tél.: 41.05.31.31. Du lundi au vendredi de 9 h à 18 h.	Livraison : immédiate. Nouveau prêt à taux à 0 %. Notre 5e réalisation à Issy. Nous aimons Issy et nos clients aussi. Résidence élégante dans rue calme. Garantie de rachat, garantie locative et location-vente possibles. Soumises à conditions particulières. Bureau de Vente et appartement décoré sur place ouverts tous les jours (WE compris), sauf mardi et mercredi, de 11 h à 13 h et de 14 h à 19 h. Lundi ouverture à 14 h. Tél.: 46.42.14.71.	SINVIM

92 Puteaux

La Colline 62, rue Charles Lorilleux. Des appartements spacieux à 300 m. de la gare. 5 appartements disponibles. Studio, 2 pièces et 5 pièces. Prix à partir de 14.800 F le m².	SINVIM 44, rue Jacques Ibert, Levallois. Adresse postale : 75835 Paris Cedex 17. Tél.: 41.05.31.31. Du lundi au vendredi de 9 h à 18 h.	Livraison : immédiate. Nouveau prêt à taux à 0 %. Un immeuble de pierre de taille et des appartements spacieux sur les Hauts de Puteaux. Garantie de rachat, garantie locative et location-vente possibles. Soumises à conditions particulières. Bureau de Vente et appartement décoré sur place ouverts tous les jours (WE compris), sauf mardi et mercredi, de 11 h à 13 h et de 14 h à 19 h. Lundi ouverture à 14 h. Tél.: 47.75.93.15.	SINVIM





Le Monde
IMMOBILIER

POUR ACHETER, VENDRE, LOUER

FÉDÉRATION NATIONALE DE L'IMMOBILIER
PARIS – ILE-DE-FRANCE
FNAIM

INTERVENTIONNISME

La Direction Régionale de l'Equipement d'Ile-de-France vient d'éditer une brochure qui met en évidence l'évolution de l'intervention de l'Etat sur le logement aidé.

De 1988 à 1993, le rythme de la construction neuve aidée (PLA, PLI, PAP) est passé de 14 500 logements à 20 600 logements alors que la construction neuve non aidée baissait de 38 800 à *18 400 logements.*

En 1994, l'effort pour le logement aidé s'est encore accru : *27 000* logements nouveaux financés, 43 000 logements réhabilités avec l'aide de l'Etat, et 7 053 logements locatifs privés bénéficiant des aides de l'ANAH.

Le budget du logement de la loi de finances initiale 1996 traduit la même tendance puisque l'effort public en faveur du logement sera en progression de 4 % par rapport à 1995.

Que l'Etat favorise l'accession à la propriété est sans doute une bonne chose, qu'il lutte contre l'exclusion des plus démunis est son devoir ; mais son intervention ne doit-elle pas s'arrêter aux frontières d'un marché, pris dans son ensemble, où les mesures s'appliquent aussi bien au neuf qu'à l'ancien ?

A trop vouloir intervenir, les pouvoirs publics créent parfois des dysfonctionnements préjudiciables à long terme pour l'économie immobilière, et à court terme pour le patrimoine ou le logement de chacun.

Jacques LAPORTE,
Président de la chambre FNAIM Paris-Ile-de-France de l'immobilier

Ventes

1er arrondt

PALAIS-ROYAL, imm. XVIIe beau 130 m², clair, charme volumes, jolie vue. Box 3 800 000. 40-26-44-31

3e arrondt

PLACE DES VOSGES, vue exception. 200 m², env. à rafraîchir 7 500 000F. 40-26-44-31

5e arrondt

R. MAITRE-ALBERT
80 m², s/jardins, bel imm. 18e, 2e étg. asc., soleil, calme gd charme. 45-32-76-73

8e arrondt

MADELEINE, 160 m²
Récept., 70 m², 3 chbres 4e étg. asc. 3 200 000 F PARTENA. 42-66-36-53

13e arrondt

Métro CHEVALERET (50 m) 2 Pces, beau plan, 4e étg. asc. bel imm., ancien, 660 000 F Syndic. 40-47-67-82

15e arrondt

STUDIO à DUPLEIX beau volume 3e étg. bel immeuble ancien 450 000 F. SYNDIC. 40-47-67-82

16e arrondt

TROCADÉRO
superbe 5 P. d'angle, 165 m² + 3 chbres serv., 4e étage p.-de-t., 5 800 000 F PARTENA. 42-66-36-53

POMPE 2/3 P., 1 170 000 F gd liv., 3 fenêtres, chbre s/jard., tt clt, p.-de-t. asc., jeudi, vendredi, samedi 9, Gustave-Courbet. 13/16 h Exclusif. VIOU. 45-08-53-84

VICTOR-HUGO
CAUSE SUCCESSION
8 PIÈCES, 370 M²
Prof. lib. 45-04-49-13

17e arrondt

ÉTOILE ancien stand. 7 P. princip., beau volume, 330 m² env. 6 400 000 F NOTAIRE. 42-36-91-00

Rue de Courcelles, petit 2 P. 3e étg. bon état, 500 000 F. GÉRANT. 40-47-67-82

78 Yvelines

ST-GERMAIN-EN-LAYE, place Mareil., imm. récent, stand. 4 P. + jard. privé, 2 100 000 F 1 P. + terras. 8e, asc., 2 540 000 FONCIA. 34-51-62-59

92 Hauts-de-Seine

NEUILLY/ST-JAMES, récent, 65 m² env., 3 P., 3e étg. asc., park. 1 550 000 F DVL 44-18-07-07

CLAMART. Studio 40 m² avec terrasse, confort, en bordure de Châtillon. Vue et verdure. RARE. 480 000 F gérant 43-20-77-47

NEUILLY, hôtel particulier 400 m², env. + jardin charme trav. 40-25-44-31

Achats

Rech. URGENT 100 à 120 m² PARIS. Paiement comptant chez notaire. 48-73-48-07

Viager

16e, Mº KENNEDY, 3 P., balc. bel imm., p.-de-t. occupé fmes 81/79 ans 180 000 F + 5 000 F/mois. 42-30-57-57 VIAGER THOMASSIAN

12e Mairie résid., 3e étg Arcadie, 30 m² + balc. 35 000 + 1 500 F/mois. Fme 66. Acheté 900 000 VIAGER THOMASSIAN. 42-30-57-57

VANVES, près gare Vanves libre 3 P., 60 m² + park. 400 000 F + 4 176 F/mois 74/72 ans. 42-30-57 57 VIAGER THOMASSIAN

Locations offres

CONVENTION, 2/3 P., 65 m² 2e étg. asc., clair calme 5 800 H. Ch. 42-66-36-53

CHATELET, 2 P., 37 m² charme, poutres refait nf 3 600 H. Ch. 42-66-36-53

NEUILLY 3/4 P., 125 m²
C. LAFITTE. Vue jard. 11 000 H. Ch PARTENA. 42-66-36-53

MADELEINE LUXUEUX studio neuf, cuis. équipée imm. gd standing, 3 900 H. Ch. PARTENA. 42-66-36-53

PARIS-11e, RARE APPART. de caractère de 130 m² + 80 m² de terrasse. 15 000 F CC IP : 48-85-13-33

93 MAIRIE DE MONTREUIL atelier de caractère de 75 m² 6 500 F CC. IP 48-85-13-33

Locations demandes

INTER-PROJETS recherche SUR PARIS ET EST PARISIEN grands appartements, duplex, lofts, ateliers d'artiste, maisons caractère, produits régionaux, à louer ou à vendre. IP 42-83-48-46

LA MEILLEURE VUE SUR L'IMMOBILIER
3615 FNAIM (2,23 F/mn.)

appartements ventes

1er arrondt

LOUVRE 71 M²
2e étg., asc., IMPECCABLE Gde hauteur, caractère 1 580 000 F – 43-20-32-71

2e arrondt

PL. VICTOIRES PRÈS SÉDUISANT 3 P. 100 M²
+ TERRASSE 74 M²
DOURDIN 46-24-93-33

MONTORGUEIL, 2 PCES. 50 m², rénové, 5 ét. s. asc 1 050 000 F. Tel. 40-41-06-70

3e arrondt

MARAIS R. Charlot Ancien ATELIER aménagé en 4/5 p. de caractère 2 650 000 F. 46-34-13-18

5e arrondt

Vue s/Seine (5e) gd volume 3,80 m ss plafond, 1 800 000 F FLEURUS. 45-44-22-36

GOBELINS, 2 p., 35 m², cuis. s. de bains, ét. élevé asc. 760 000 F HK 47-47-86-87

6e arrondt

N.-DAME-DES-CHAMPS (6e) 6 pièces + service 195 m² FLEURUS 45-44-22-36

7e arrondt

RUE DE VERNEUIL
3 P, 50 M², 3e étg. sans asc Prix : 1 270 000 F – 42-22-70-63

Vaneau (7e) imm. p-de-t 5 + 2 services, 3 200 000 F FLEURUS. 45-44-22-36

R. DE VERNEUIL
dans bel imm. XVIIe, asc., très jolis 65 m² et 75 m², sous les toits, très raffinés, charme, verdure, soleil. 45-32-76-73

11e arrondt

MAISON 110 M²
refait architecte. Séjour bureau, 2 chbres, gde cuis. 1 430 000 F. 48-06-63-69

FAIDHERBE 128 M²
ancien rénové liv. 46 m² vaste cuis., 3 chbres, 2 bains état parfait. 2 400 000 F avec parking. 47-00-77-27

12e arrondt

BASTILLE TERRASSES
neuf, 5 ch., 5 s. d'eau, parkings 6 800 000 F. Part. 43-44-01-90

13e arrondt

Arago récent 4/5 p., gde cuis., 2 bns, balc., ss vis-à-vis, soleil, s/jard. box – 43-35-18-36

PRÈS PLACE D'ITALIE beau studio 26 m², parking FRAIS RÉDUITS. STANDING Century 21. T. : 44-08-61-21

BOBILLOT 4 P., 89 M², RÉCENT TERRASSE/JARDIN, SOLEIL Century 21. T. : 44-08-61-21

14e arrondt

Proche Denfert, sdg, rue et jard., liv. dble, 3 bel chb., gde c., 2 bs, 2 WC, 120 m², balcons, pl. sol., calme, park., urgent 43-35-18-36.

Alésia, sdg, asc., magnif. stud., cuis. sép., fen., bns, WC, 29 m², et. parf. 570 000 F – 43-35-18-36.

Proche Denfert, sdg, rue et jard., liv. dble, 3 bel. chbres, c., 2 bns, 2 WC, 120 m², balcons, pl. sol., calme, park., urgent 43-35-18-36.

MONTPARNASSE 2/3 P. clair, calme, prévoir travx. 1 100 000 F. MÉL : 43-25-32-56

15e arrondt

Mº DUPLEIX stand., dern. ét., 2 p., 39 m² + 25 m² terr., vue panor., pl. sol. 43-35-18-36.

PASTEUR, Imm. pierre de t. 3/4 p., 3e asc., dble expos. 1 590 000 F – 45-67-01-22.

Mº DUPLEIX stand. dern. ét., 2 p., 39 m² + 25 m², terr., vue panor., pl. sol 43-35-18-36.

PASTEUR Imm. pierre de t Vrai 4 p. 4e, asc., vue dégagée balcon. Dble expos. 2 100 000 F Tél. 45-67-01-22

16e arrondt

Charme, gd soleil, 3e étg
IÉNA 4 P., 80 M²
1 750 000 F – 42-38-88-05

18e arrondt

RUE GABRIELLE 3 PIÈCES, COUP DE CŒUR 1 380 000 F. T. 42-52-14-14

DAMREMONT GD STANDING Gd 2 PIÈCES sur verdure 1 470 000 F T. 42-52-14-14

20e arrondt

NATION 5 PCES 100 M² 6e étage, standing, box 1 650 000 F 43-79-50-50 (AG)

ST-FARGEAU Bel immeuble 5 pces 90 m², sans travaux 1 290 000 F 43-79-50-50 (AG)

92 Hauts-de-Seine

NEUILLY BOIS 162 M² GRAND STANDING Etage élevé 40-54-89-31

VILLE D'AVRAY CENTRE
dans résid. std, bel appart 4-5 P., 128 m², exc. état, living 40 m², sur terrasses, est et sud 100 m². cuis., équip. box, cave, 2 580 000 F. Excl. BRANCAS - 45-34-66-60

COURBEVOIE cᵗʳᵉ Charcot (p. Asnières). 3 P., 70 m², 4e sur jardin, vue except. poss. park. 920 000 F. 43-20-77-47

CLAMART studio, 40 m², avec terrasse, confort en bordure de Châtillon Vue et verdure RARE, 480 000 F. gérant. 43-20-77-47

BOULOGNE, J. Jaurès, 2 P., park., cave, imm. stand. 1 100 000. MBI. 41-38-02-34

NEUILLY BOIS
140 m² + 22 m² contigus, gd stand., ét. élevé. 40-54-89-31

94 Val-de-Marne

GENTILLY (94)
près CITÉ UNIVERSITAIRE 2 ateliers de peintre (139 + 118 m²) 1 atelier (84 m²) 1 maison (133 m²) ex-bureaux 474 m² bâtis avec chauffage central, eau, électricité + 2 courettes d'intérieur (16 et 50 m²), le tout proposé à 3 000 000 F, soit 6 300 F/m² Prévoir travaux pour habiter FIX Immo. 46-65-80-90

ST-MAUR 3-4 p., 80 m², imm. bon stand., gard., asc., interph., 1 080 000 F. 42-33-61-73

PROFESSIONNELS DE L'IMMOBILIER
UN CONTACT, POUR REPONDRE A VOS QUESTIONS
44.43.77.40

location demandes

Université rech. local commerçant PDC, exclus Paris-7e, 100 m² env. Tél. 45-70-14-21

EMBASSY SERVICE
43, avenue Marceau 75008
Rech. pour CLIENTS ÉTRANGERS APPTS HAUT DE GAMME HOTEL PARTICULIER & VILLAS OUEST Paris VIDES et MEUBLES GESTION POSSIBLE
(1) 47-20-30-05

bureaux

PROCHE GOBELINS
- 56 m² bureau/boutique [illegible]
- 500 m² [illegible]
Gobelins Immobilier - 43-37-[illegible]

hôtel particulier location

A louer
XVIe RÉSIDENTIEL
- Sur terr. 580 m² [illegible]
- 522 m² + 176 m² [illegible]
Gobelins Immobilier - 43-37-[illegible]

maison

78 JOUY-EN-JOSAS
Versailles 15', Paris, parc résid. clos. Pisc., villa 160 m², garage, jardin Tel 40-46-92-60

immobilier d'entreprise

VOTRE SIÈGE SOCIAL DOMICILIATIONS et tous services – 43-55-17-50

appartements achats

Cherche 200 m² env., calme, appt avec terrasse et park ou maison sur Paris et banlieue ouest Contact [illegible]

Pavillons

VIRY-CHATILLON (91)
12 mn à pied, gare Juvisy PAVILLON Meulière sur terrain 359 m² RDC : séjour double, cuisine équipée, 1 chambre, wc ÉTAGE : 2 chambres, salle de bains, greniers, sous-sol total, chauffage central gaz
PRIX : 800 000 F.
TEL. : (16) 86-36-92-25

Villa

Près VENCE 06 dans village typique villa vue mer, 3 ch., jardin, 2 000 m² piscine, 2 000 000 F

40-46-92-60

Viagers

Libre Vaucresson (gare) Maison caractère à rénover avec jard., fme 74 ans. 550 000 F + 10 000 F/mois. Viagers CRUZ 42-66-19-00

FONTENAY LE-FLEURY (78) studio 41 m², asc. 70 ans, 5e asc balcon 7 m², soleil, [illegible] 95 000 F + 1 200 F/mois France Viager 43-66-65-65

12e Mairie, résid. 2e étage Arcadie 30 m² + balcon 35 000 + 1 500 F/mois Fme 66 ans achète 900 000 Viager Thomassian. 42-30-57-57

16e, Mº KENNEDY, 3 P., balc bel imm., p.-de-t. occupés Fmes 81/79 ans, 180 000 F + 5 000 F/mois 42-30-57-57 Viager Thomassian

immobilier étranger

ARGENTINE
Propriété de 2 100 ha nord de Cordoba (150 km). Bâtiment ancien rénové et meublé. Téléphone, piscine, tennis, box à chevaux. Grand parc arborisé situé à 800 m d'une petite ville de 25 000 habt. Convient pour élevage et tourisme. Prix : US$ 700.000 Eventuellement échange partiel contre appartement bord de mer. Prix à discuter. Ecrire sous chiffre n° 018.815.942. Publicitas. Case postale 3575 CH-1211 Genève.

DEMANDES D'EMPLOI

Jeune architecte d'intérieur diplômée
ESAM Paris, expérience en cabinet d'architecture d'intérieur (construction de maquettes, exécution de plans et perspectives en ambiance colorée) **cherche travail temps complet ou temps partiel.** 40-33-11-07. (Répondeur)

J. F. 28 ans organisée, dynamique, autonome, bilingue angl. bac + 4, école supérieure de commerce du CNAM, expér. commerciale, cherche poste de **CHARGÉE D'ÉTUDES JUNIOR** cabinet études de marché/entreprise Tél. (1) 40-40-94-51

Femme quarantaine, permis de conduire, recherche poste
EMPLOYÉE ADMINISTRATIVE
(Expér. : secrét./dactylo + micro informatique lotus AMIPRO. Exel. Winword) Ecrire à Martine Lepingle, 52, rue de Sancerre, 77173 Savigny-le-Temple.

Jeune femme diplômée bac + 4 en commerce international et possédant une expérience professionnelle de trois ans Recherche un poste à responsabilités dans le Limousin. Pour recevoir le curriculum vitae merci de bien vouloir appeler le 55-25-69-77

Professeur,
ancienne élève de l'Ecole normale supérieure de Fontenay/St-Cloud, propose cours particuliers de français (niveau seconde et première) et de philosophie (préparation au baccalauréat). Contactez : Mme Suri au 45-83-24-38 (répondeur).

H. 37 ans grande expérience dans la protection des personnes privées et publiques, rech. missions. Etud. toutes propositions Tél. (province) 54-85-03-15

Educatrice diplômée Etat, 50 a., excellente présentation, solide expérience personnes âgées, enfants malades. Recherche poste gouvernante chez pers. haut stand., Paris, Lyon, Genève. Tél. : (16) 93-39-28-67

LE MONDE DES CARRIÈRES

ASSOCIATION RECHERCHE
DIRECTEUR MAISON ENFANTS
A caractère social. Diplômes profes. universitaires. Expérience confirmée.
Env. CV manus. lettre motiv au MONDE PUBLICITE sous n° 8934, 133, av. des Champs-Elysées, 75409 Paris Cedex 08

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES DÉVELOPPEMENT RAPIDE SUR NOUVEAU CRÉNEAU SYSTÈMES INÉDITS
clientèle gdes entreprises, tous secteurs, cherche
CHARGÉ(E) D'ÉTUDES
- Dynamique expérience appréciée
- Responsab. intéressement
Env. CV + lettre OPUS 184 Av. Georges-Clemenceau, 92000 NANTERRE.

Associations

Cours

COURS DE YIDDISH
à l'Université ou dans les associations. Rens. : AEDCY (Association pour l'Etude et la Diffusion de la culture yiddish). Tél. 42-71-30-07

CADRES et DIRIGEANTS
PARLEZ CHINOIS
CHINA LANGUE EXPRESS Tél. : 42-23-12-53

עברית
Hébreu – Initiation sérieuse Professeurs universitaires 1er cours 24 octobre 1995 INSTITUT MEGUILA Tél 42-62-25-91

Sessions stages

Le Centre international de formation européenne organise du 13 au 18-11 à Marly-le-Roi (Yvelines) un séminaire européen sur le chômage et l'exclusion : Vers un revenu de citoyenneté. Droit d'insc. : 440 F Séjour gratuit. Remboursement 70 % voyage. Renseignements : CIFE, 10, av. des Fleurs, Nice. Tél. 93-15-21-25. Fax. 93-37-18-00

L'AGENDA

Au pair

Famille autrichienne, à Vienne, recherche jeune fille au pair Tél le soir au 19-43-1-479-0569

Automobile

VEND FIAT 500, année 1972, 55 000 km, très bon état (carrosserie et mécanique). Expertisée Tél. : 40-37-26-04 (le soir)

Bijoux

BIJOUX BRILLANTS
Le plus formidable choix. « Que des affaires exceptionnelles ! » Tous bijoux or, toutes pierres précieuses alliances, bagues, argenterie

ACHAT - ECHANGE BIJOUX
PERRONO OPÉRA
Angle boulevard des Italiens 2, rue Chaussée-d'Antin Magasin à l'Etoile 37, avenue Victor-Hugo Autre grand choix.

Cours

GOETHE INSTITUT
Centre Culturel Allemand
COURS D'ALLEMAND
Extensifs et intensifs
INSCRIPTION IMMEDIATE
NB : Cours pour lycéens pendant les vacances de Toussaint et d'hiver.
- 17, Av. d'Iéna - Paris 16e Tél. 44.43.92.70
- 31, rue de Condé - Paris 6e Tél. 43.26.09.21

Traduction

Confiez vos travaux de **TRADUCTION** d'anglais et d'espagnol vers le français (général, informatique, économie, arts) de **RÉDACTION** (courrier, articles, discours), d'interprétariat de liaison, de révision/relecture et de frappe de documents à une professionnelle diplômée Tél. 30-40-15-66

Vacances

VACANCES DE LA TOUSSAINT forfait 9 jours (accompagnement A/R en TGV) **HOME D'ENFANTS JURA (900 m altitude) près frontière suisse)** Agrément Jeunesse et Sports, Yves et Liliane accueillent vos enfants dans une ancienne ferme XVIe s., confortablement rénovée, 2 ou 3 enfts par chbre avec s. de bns, w.-c. Située au milieu des pâturages et forêts. Accueil volont. limité à 15 enfts, idéal en cas de 1re séparation. Ambiance familiale et chaleur. Activ. : VTT, jeux collect., peinture s/bois, tennis, poney, initiat. échecs, fabric. du pain. Séjour 3 200 F/par enfant. Tél. : (16) 81-38-12-51.

JURA près (Métabief) frontière suisse **3 h de Paris par TGV** en pleine zone nordique. Chbres en pension ou demi-pension chez **ancien sélectionné olympique**, tir à l'arc, VTT, randonnée, salle remise en forme, etc. Réservation (16) 81-49-00-72

Vins

Directement du vigneron à votre table du vin à découvrir
MONTLOUIS-S/LOIRE
A.O.C. Sec, demi-sec, moelleux. Méthode champenoise. Plus. millésimes dispon. Tarifs sur demande L. CHAPEAU 15, rue des Aitres-Husseau 37270 Montlouis-sur-Loire Tél. : (16) 47-50-80-64

CINÉMA Très attendu, à la fois comme successeur du triomphal *Les Visiteurs* et comme deuxième superproduction française de l'année après *Le Hussard sur le toit*, la nouvelle comédie conçue par le réalisateur Jean-Marie Poiré et l'acteur Christian Clavier cherche à mettre tous les atouts dans sa main. ● AUX HABITUELS INGRÉDIENTS comiques s'ajoutent ainsi la présence de la vedette Gérard Depardieu, des effets spéciaux sophistiqués et de spectaculaires scènes d'action. Au risque de voir cette surenchère dénaturer le projet. ● LA SORTIE, le même jour, mais loin de tout battage médiatique, d'un tout petit film français (en termes de production), mais de grande qualité, *A la vie, à la mort !* de Robert Guediguian, qui milite pour un « *cinéma rustique* », souligne les contrastes et les inégalités du paysage cinématographique national.

Le trio gagnant des « Visiteurs » récidive et déploie les grands moyens

Avec « Les Anges gardiens », le réalisateur Jean-Marie Poiré, l'acteur-scénariste Christian Clavier et le producteur Alain Terzian mettent de spectaculaires effets spéciaux et Gérard Depardieu au service d'un classique canevas de comédie

LES ANGES GARDIENS. Film français de Jean-Marie Poiré avec Gérard Depardieu, Christian Clavier, Eva Grimaldi, Alexandre Eskimo, Yves Rénier, Jennifer Herrera, Ysé Tran. (1 h 50).

Ce serait l'histoire de trois hommes ennuyés. Le réalisateur et scénariste Jean-Marie Poiré, l'acteur et scénariste Christian Clavier et le producteur Alain Terzian ont associé leur nom au plus grand succès commercial du cinéma français des trente dernières années, *Les Visiteurs*. Leur cas n'inspire certes pas la pitié, mais il inspire éventuellement aux heureux gagnants un certain doute sur ce qu'il convient de faire, après, pour ne pas paraître déchoir.

Poiré et Clavier ont eu une idée : confronter deux personnages physiquement et moralement antagonistes, un ex-truand devenu patron d'un strip-tease de luxe et un curé bonasse. Le costaud macho se fera réprimander par son ange gardien, le saint homme sera harcelé par son démon familier – le même acteur, grimé différemment, interprétant à la fois son personnage réel et son apparition surnaturelle. A défaut d'une folle originalité, cette idée a le mérite d'être adaptée à la forme d'humour de ces deux rejetons de l'esprit Splendid – burlesque quelque peu infantile, clins d'œil et provocations gentiment mal embouchées. Les auteurs, ou le producteur, ou l'intéressé lui-même ont eu une autre idée : doper la formule par la présence de la vedette nationale numéro un, Gérard Depardieu. Celui-ci a démontré naguère, chez Francis Veber (*La Chèvre, Les Compères, Les Fugitifs*), qu'il savait aussi tenir une partition comique, en particulier dans un duo jouant sur le contraste. C'est ici que les embêtements commencent.

Parce que, par les temps qui courent, il n'est, paraît-il, pas possible d'employer les bons vieux trucages comme le cinéma en use avec bonheur depuis Méliès : qui dit dédoublement de comédien à l'écran dit désormais effets spéciaux sophistiqués, *a fortiori* lorsqu'on est l'une des grosses productions nationales de l'année. Et puis, c'est humain, lorsqu'on est champion de France poids lourd, on vise un titre international – donc, selon la vulgate en vogue chez les professionnels du cinéma tricolore, il faut faire « quelque chose » à l'américaine : des grosses bagarres avec des gerbes de feu.

Mais, entre coût de l'électronique et ambitions planétaires, la petite comédie d'origine ne suffit plus. Le résultat sera que les anges gardiens annoncés par le titre, et qui sont effectivement la justification comique de l'entreprise, se feront attendre une bonne heure avant d'apparaître.

Auparavant, il faut se coltiner une imposante accumulation de recettes supposées conquérir et diversifier le public, de la poursuite avec coups de pétards et explosions aux ballets nus, en passant par l'imagerie exotique et l'insistant minois d'un enfant chinois affublé de répliques « mignonnes ». Depardieu part à Hongkong récupérer l'enfant et le magot d'un ancien copain de gangstérisme, passé de vie à trépas pour avoir volé la mafia chinoise. Traqué par les Triades, il confie le gamin au révérend Clavier, en mission d'éveil d'une poignée de loubards dans un camp de boat people. C'est drôle ? Non, c'est long.

Blagues de potache, numéros de cabaret, zeste d'absurde...

Tandis que quelques demoiselles aux formes sculpturales font de méritoires efforts pour ajouter un ressort de vaudeville à cette machinerie brinquebalante, le comique relève surtout de cet anticléricalisme dont François Truffaut, voilà trente ans déjà, dénonçait le conformisme profond. Quant à l'abus de gros plans, il semble anticiper sur les droits dérivés des diffusions télé et vidéo. « *C'est cata* » est le leitmotiv verbal de Clavier, cherchant à succéder au célèbre « *O-kèèèèè* » des *Visiteurs*. L'expression n'est pas loin de résumer ce qu'on voit effectivement, et qui, sans cesse, tente de s'imposer par une sorte de passage en force (brutalité des sons, agressivité des couleurs, caricature des postures et des mimiques) assez déplaisant, dont l'affiche donne, hélas, une exacte prémonition.

Finalement, le balèze malhonnête et l'homme de robe et de bonne volonté ramènent en France l'enfant traqué et le pactole. Entrée en scène des deux « doubles », Depardieu-*bis* en séraphin frisoté à costume de tennisman désuet, et Clavier-*bis* en diablotin affublé d'une tignasse et d'une soutane. L'abattage des deux interprètes soutient les quelques bons gags pour lesquels a été montée cette opération à tiroirs. Des blagues de potache, des numéros de cabaret, un zeste d'absurde évoquent par moments le petit film comique qu'aurait dû être *Les Anges gardiens*, s'il ne s'était laissé ensevelir dans les obligations de la superproduction. On en mesure d'autant mieux les effets pervers lorsqu'il s'avère que les prouesses électroniques sont absolument inutiles à l'histoire, et dépourvues de toute influence sur les zygomatiques du spectateur. On voit surtout les effets du dogme « nouveau riche » en vigueur dans l'industrie du cinéma français : plus on dépense, mieux ce sera (étant entendu que les dépensiers sont souvent aussi les premiers bénéficiaires). Avec *Twist Again à Moscou* et *Opération Corned Beef*, Jean-Marie Poiré avait pourtant déjà démontré qu'abus de moyens parfois nuit. En revanche, *Les Visiteurs* prouvait qu'un investissement considérable mais correspondant à la logique du scénario était payant.

Dans ce nouveau film, l'affichage de la dépense, parfois purement ostentatoire, démontre non pas qu'il ne faut faire que du cinéma pauvre, mais combien tout systématisme est périlleux. Au terme de ce cercle vicieux dans lequel la surenchère de moyens mal contrôlés, les déséquilibres d'un scénario couturé de rajouts, la discordance des tons concourent à justifier un vieux proverbe comme le père Clavier en serine à ses ouailles : Qui veut faire les anges...

Jean-Michel Frodon

« A la vie, à la mort ! », film simple et « rustique »

À LA VIE, À LA MORT ! Film français de Robert Guédiguian. Avec Ariane Ascaride, Jacques Boudet, Jean-Pierre Darroussin, Jacques Gamblin, Gérard Meylan, Jacques Pieiller, Pascale Roberts (1 h 40).

Sur les images nocturnes d'un quartier périphérique d'une grande ville, enseignes lumineuses et phares de voitures mélangés, *Le Beau Danube Bleu* de Johann Strauss. Aux accents d'une musique symbole de la légèreté et de la joie de vivre, la caméra valse sur une tranquille et désolante banalité, avant que, sur plusieurs écrans de télévision, n'apparaisse une image tout aussi banale : un économiste, ou homme politique, on ne sait pas, mais il se dit « *fils d'ouvrier communiste* », affirme sa confiance en l'avenir radieux auquel il travaille. Bouquet de belles promesses, que Robert Guédiguian se charge ensuite d'éclairer.

La lumière est celle du soleil de Méditerranée. Celle de Marseille, celle de l'Estaque, dans les quartiers nord de la ville. Celle également que renvoie l'enseigne du « Perroquet Bleu », bar paumé qui doit ses rares clients au strip-tease qu'effectue chaque soir Joséfa (Pascale Roberts), dont chacun s'accorde à reconnaître qu'« *elle est encore belle... pour son âge* ». Joséfa en a assez de se déshabiller en public, pourtant, elle continue, pour José (Gérard Meylan), son compagnon, qui tient la boutique, et pour la tribu à laquelle le bar permet de survivre. Autour de Papa Carlossa (Jacques Boudet), vieux militant espagnol paralysé qui, vingt ans après la mort de Franco, rêve toujours de le tuer, il y a là sa fille, Mari-Sol (Ariane Ascaride), qui fait des ménages, son fils adoptif, Jaco (Jean-Pierre Darroussin), dont sa femme ne veut plus depuis qu'il est sans travail, et Patrick (Jacques Gamblin), le mari de Mari-Sol, au chômage lui aussi. Un peu plus loin, mais à peine, il y a encore Otto (Jacques Pieiller), un ancien légionnaire, Vénus (Laetitia Pesenti), qui se drogue et se prostitue, et le petit Farid (Farid Ziane), orphelin rieur et amoureux de Vénus. Ce qui fait beaucoup de monde et, on le craint d'abord, trop de pittoresque.

La chaleur du regard porté par le réalisateur sur les personnages fait fondre cette crainte. Le cinéma de Robert Guédiguian avance à découvert et se livre tel qu'en lui-même, profondément humain et digne, en accord parfait avec son sujet. Comme Joséfa, Mari-Sol, José et les autres, englués dans une situation dont rien ne semble jamais devoir les sortir et qui pourtant ne se lamentent pas sur leur sort, *A la vie, à la mort !* puise dans une économie de moyens librement choisie sa justesse de ton et sa tranquille assurance. Le film est porteur d'une ambition que le cinéaste s'applique à cacher sous l'apparence d'une réalisation et d'une direction d'acteurs « en liberté ». Le travail, celui de Guédiguian comme celui des comédiens, n'est jamais visible, et cette réserve, également marque de respect à l'égard du spectateur, répond à la dignité des comportements décrits, au-delà des apparences de brutalité et d'égoïsme qu'ils se donnent parfois. Sans taire les heurts inévitables et les incompréhensions passagères qu'engendre leur situation « sur une corde raide », sans omettre de pointer leurs limites et leurs insuffisances, le film offre aux personnages d'imposer la force de leur générosité et de leur solidarité.

Lorsque le patron de Mari-Sol leur retire la maison où ils vivent pour construire une piscine à la place, lorsque la femme de Jaco part avec ses filles et que le pauvre garçon se clochardise, le malheur semble s'emparer du film. Mais le film s'esquive et prend le destin de vitesse, comme « dopé » par l'énergie qui pousse les personnages à vivre et à donner la vie. Sans faire d'histoires, sans cris et sans larmes, parce que la vie n'a pas d'autre sens et qu'ils le savent. Tout cela est donc absurde ? Peut-être, mais seulement tant que l'on ne sait pas que désespoir et optimisme peuvent être associés au cœur d'un même film, qui n'existe que parce qu'un réalisateur, des techniciens et des acteurs y ont cru suffisamment pour créer ce qui, dans le paysage audiovisuel, ressemble étrangement à un espace de liberté.

P. M.



Robert Guédiguian, cinéaste

« Avec plusieurs millions de plus, j'aurais fait exactement la même chose »

À LA VIE, À LA MORT ! est le sixième long métrage d'un cinéaste qui aura quarante-deux ans en décembre et qui, bien qu'il vive à Paris depuis vingt ans, n'a jamais perdu son accent marseillais. Produits, réalisés et distribués dans des conditions difficiles, ses précédents films (*Dernier été*, 1980, *Rouge midi*, 1983, *Ki lo sa ?*, 1985, *Dieu vomit les tièdes*, 1989, et *L'Argent fait le bonheur*, 1992) lui ont permis d'asseoir une réputation de sincérité et d'exigence que rien ne paraît devoir entamer. « *Pas le succès, en tout cas !* », affirme-t-il lui-même.

« Que vous inspire la définition de « cinéaste marseillais » ?

– Je suis né à Marseille, à l'Estaque, et je n'ai jamais tourné ailleurs qu'à Marseille. J'ai tendance à dire que sitôt que l'on passe au nord du Vieux Port, on est à l'Estaque, dans les quartiers ouvriers. Quand je suis venu à Paris, je voyais beaucoup de films, comme tous les gens de ma génération, mais je ne pensais pas au cinéma. J'ai rencontré René Féret, qui avait déjà réalisé deux films (*Histoire de Paul* et *La Communion solennelle*) ; nous sommes devenus amis et il m'a proposé d'écrire un scénario avec lui (*Fernand*). C'est ce qui a tout déclenché. Je n'ai jamais imaginé de tourner ailleurs qu'à Marseille. Si je le faisais, j'aurais l'impression de tourner dans une langue étrangère.

– Ce choix « exclusif » complique-t-il le montage financier de vos films ?

– Il m'a imposé de produire tous mes films. J'en produis d'autres, souvent avec plus d'argent que pour les miens. La difficulté pour trouver de l'argent, ce n'est pas Marseille, mais le sujet des films. Je veux faire un cinéma un peu engagé, sur le réel, pas militant, mais en pensant toujours au plaisir du spectateur. Mais quand j'ai commencé, au début des années 80, j'étais très à contre-courant. Dans *Dernier été*, il n'y avait qu'une actrice professionnelle, Ariane Ascaride, qui est aussi dans *A la vie, à la mort !* Je n'ai rien inventé, ce cinéma-là a toute une tradition, le néoréalisme, Pasolini, Ken Loach... Mais, à cette époque, ces options étaient très démodées. Je revendique le cinéma le plus simple possible, le cinéma rustique. Au sujet de tous les débats actuels, je pense que les cinématographies européennes devraient s'appliquer à faire ce qu'elles savent extrêmement bien faire, raconter de vraies histoires, avec des acteurs, un cinéma simple, un cinéma de récit. Le contraire du cinéma industriel.

– Mais le système actuel tolère-t-il l'existence de tels films ?

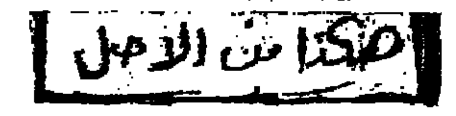
– Aucune chaîne de télévision n'a accepté de coproduire le film. Je dois beaucoup au soutien de quelques amis, la presse m'a également aidé, de même que quelques festivals (*A la vie, à la mort !* vient de remporter le Prix spécial du jury du Festival du film francophone de Namur). On me reprochait la nature du sujet et l'absence de vedettes. Et comme je ne changerai jamais, je sais que je devrai toujours me passer des télévisions... *A la vie, à la mort !* a coûté environ 5 millions de francs, et le tournage a duré trente-huit jours. Nous avons travaillé à toute allure. Pour cela, il faut beaucoup de préparation. Au moment de *Dernier été*, s'est constituée une sorte de tribu. J'ai pratiquement travaillé toujours avec les mêmes techniciens et les mêmes acteurs. Il y a toujours quelques nouveaux, comme ici Pascale Roberts et Jacques Gamblin. En général, ils entrent dans la famille et n'en sortent plus.

– Vos méthodes de travail correspondent aux thèmes que vous traitez...

– Avec plusieurs millions de plus, le film aurait été exactement le même. C'est pour cette raison que je tiens à produire moi-même, pas en tant que financier, mais en tant que producteur exécutif : comme il s'agit de gérer une enveloppe, ce qui me paraît constitutif de cet art, on se trouve toujours confronté à des choix, et je préfère les faire moi-même. J'espère que le film va être vu par beaucoup de spectateurs, mais, succès ou pas, cela ne changera rien à ma manière de faire des films. Ça, au moins, c'est clair. »

Propos recueillis par Pascal Mérigeau







L'ombre d'Alfred Hitchcock plane sur « Le Confessionnal »

Une cérémonie du mystère qui marque les débuts au cinéma de Robert Lepage, homme de théâtre

Dans son premier film, Robert Lepage organise une savante série de va-et-vient entre présent et passé, réalité et fiction, déclenchée et éclairée par le souvenir du tournage, à Québec, du film d'Alfred Hitchcock *La Loi du silence*. Le metteur en scène de théâtre joue sur l'identité de décors dont la reconstitution se veut à la fois réaliste et allusive, et sur le déroulement complexe des intrigues.

LE CONFESSIONNAL, film canadien de Robert Lepage. Avec Lothaire Bluteau, Patrick Goyette, Kristin Scott-Thomas. (1 h 40.)

Trente-sept ans ont passé, mais Québec est toujours Québec, à quelques détails près. Le souvenir d'Alfred Hitchcock, venu tourner *La Loi du silence*, avec Montgomery Clift, est présent, envahissant même. Et les deux intrigues, celle du film d'Hitchcock et celle du *Confessionnal*, se ressemblent et s'assemblent au point de parfois se confondre.

Au présent, l'enquête menée par Pierre, de retour d'un long séjour en Chine, et son frère d'adoption, Marc, pour découvrir l'identité du père de ce dernier. Au passé, les remous suscités dans la communauté québécoise bien-pensante par la sulfureuse réputation du célèbre cinéaste hollywoodien. Au passé comme au présent, une confession, qui place le prêtre qui la recueille dans une position délicate.

Premier film du metteur en scène de théâtre Robert Lepage, *Le Confessionnal* joue sur l'identité de décors dont la reconstitution se veut à la fois réaliste et allusive, sur le déroulement d'intrigues qui semblent d'abord parallèles avant de se rejoindre, puis de s'éloigner, et sur une perception cinéphilique de la réalité et de la fiction.

Il faut du temps pour entrer dans cette logique complexe d'un cinéaste joueur, que son souci d'expérimenter toutes les possibilités de son nouveau jouet conduit parfois à s'étourdir lui-même. La plaisante évocation de la personnalité d'Alfred Hitchcock hante *Le Confessionnal*, surtout à travers des scènes d'une douteuse authenticité, comme celle où le metteur en scène procède lui-même aux premières auditions en vue de choisir la fillette dont le scénario de *La Loi du silence* exige la présence.

L'obsession de Lepage n'est pas la reconstitution d'un moment de l'histoire du cinéma, mais le souvenir qui en a été conservé par une communauté profondément marquée par l'événement. Le film s'organise ainsi en une sorte de cérémonial dans lequel le profane et le scandale font des misères au sacré.

Célébration de la mémoire cinéphilique, célébration des corps et de l'homosexualité, consécration du secret et cérémonie du mystère, la mise en scène de Lepage accomplit son office en multipliant les services. Quant à l'intrigue, elle semble suffisamment transparente pour que l'on ne s'y attache pas durablement. Elle laisse le champ libre à une sarabande de rites et de rimes exécutée avec une roborative virtuosité.

P. M.

Un boulimique du spectacle

ROBERT LEPAGE, ou la jet-set culturelle : il n'est pas rare qu'en moins de quinze jours le metteur en scène passe par Londres, Paris, Venise, Spolète, Rome, Tokyo et Montréal, avant de regagner Québec, où il habite – si on peut dire. Il jongle avec une demi-douzaine de projets qu'il écrit, interprète, met en scène, en anglais, en français, en allemand, en italien, en espagnol, bientôt en japonais. Il a monté des spectacles d'opéra et de rock, travaillé avec des acteurs, des acrobates, des danseurs, des divas, des patineurs. Abordant le cinéma par l'écriture et la réalisation, Robert Lepage reste entre deux avions, deux cultures, deux univers. Film canadien (produit par Denise Robert), *Le Confessionnal* est coproduit par la France (Philippe Carcassonne) et la Grande-Bretagne (David Puttnam).

PORTRAIT

L'action se déroule dans deux Québec : celui de 1953, quand Hitchcock y tournait son film, et celui d'aujourd'hui. *« En examinant attentivement les images de* La Loi du silence, dit Robert Lepage, *on remarque que derrière les stars habillées comme en 1953, les quelques acteurs et tous les figurants québécois portent encore leurs vêtements de 1945. Comme si, en partie du fait de la guerre, la société québécoise s'était gelée à cette date. »*

Le tournage du film a profondément marqué la ville : *« Une équipe américaine venant tourner un film sur un prêtre, sur le secret de la confession, sur la tension entre le charnel et le spirituel... c'était énorme, à l'époque ! Le nombre de gens qui vous disent :* « J'ai été baptisé dans l'église d'Hitchcock » *ou* « J'allais me confesser à l'église de Montgomery Clift »*... et ils parlent à chaque fois d'une église différente ! Je trouvais intéressant d'utiliser cette mythologie comme prétexte à une histoire dont je ne me doutais pas qu'elle deviendrait aussi personnelle. »*

« QUINZE FILMS EN UN »

Film-puzzle, *Le Confessionnal* ne manque pas d'ambition collective – *« Mon film est une étrange métaphore pour le Canada »* –, mais fourmille de détails autobiographiques. La mère de Robert Lepage souffre effectivement du diabète, son père était chauffeur de taxi quand Hitchcock vint tourner *La Loi du silence*. Il est le troisième enfant d'une famille de quatre – sa jeune soeur et lui parlent le français, les deux aînés, adoptés, sont anglophones : *« À l'intérieur d'une même famille, il y a entre « adoptés » et « biologiques » une relation tout à fait particulière. »* Lorsque sa soeur a lu le scénario, elle l'a d'ailleurs trouvé bien trop proche de la réalité – Lepage y apporta certaines modifications, *« mais, le film s'appelant* Le Confessionnal, *la première personne qui doit se confesser n'est-elle pas celui qui l'écrit ?*

« Quand on écrit ou met en scène pour le théâtre, on se confronte à des idées générales. Au cinéma, il faut parler à la première personne. Cependant je ne me doutais pas combien le processus était intérieur. Le théâtre est une création d'équipe, le cinéma un voyage en solitaire... Dans un premier film, on veut tout faire, tout dire, quinze films en un, surenchère de désirs par rapport aux moyens dont on dispose. Au montage, on bouscule, on violente, on réécrit tout, et je suis tout surpris de voir à quel point j'ai aimé ça ».

Ses débuts au cinéma risquent-ils d'affecter son travail au théâtre ? *« Complètement ! »* On aura l'occasion de le vérifier : toujours aussi entreprenant, Lepage, qui, l'an dernier, créait sa propre compagnie (Ex Machina) et supervise en ce moment l'aménagement d'un laboratoire-atelier multimédias dans une caserne de pompiers à Québec, achève les répétitions d'une nouvelle production (en français) du *Songe d'une nuit d'été* et apporte les dernières touches à *Elsinore*, un one-man-show sur *Hamlet* où il interprétera tous les rôles, et qu'il jouera, selon les soirs, en anglais ou en français. Entre deux projets pour CD-ROM, il prépare également son prochain film, *Polygraphe*, tiré d'une pièce inspirée par l'épisode de sa vie où il fut suspecté du viol et du meurtre de sa meilleure amie.

Henri Béhar

L'histoire simple d'un enfant de la brousse

L'ENFANT NOIR, film franco-guinéen de Laurent Chevallier. Avec Baba Camara, Madou Camara, Kouda Camara, Moussa Keita, Koumba Doumbouya, Yaya Traoré. (1 h 32.)

L'histoire est simple, celle d'un enfant de la brousse qui quitte sa famille et son village pour poursuivre ses études à la ville. Racontée simplement par un cinéaste qui a déjà consacré à l'Afrique plusieurs documentaires et dont *L'Enfant noir* est le premier film de fiction. Simplement, mais avec un effet-miroir original : Baba Camara, qui incarne le gamin, est le neveu de Camara Laye, auteur du livre paru en 1953, dont le film constitue l'adaptation. Et cette parenté est prise en compte par le scénario, avec d'autant plus d'à-propos que *L'Enfant noir* est inscrit au programme des écoles des pays d'Afrique francophone.

Cet effet-miroir permet de refléter fidèlement la réalité de l'Afrique : entre le village que quitte Baba et celui que laissa derrière lui son oncle en 1948 n'existent que peu de différences, alors que la ville qui se révèle à l'enfant a beaucoup évolué.

Pourtant Laurent Chevallier montre autant ce qui rend possible l'adaptation de Baba que ce qui la met en péril. La chaleur de l'accueil que lui réservent son oncle Moussa et les siens, à Conakry, compense l'indifférence et parfois l'agressivité auxquelles le confronte la grande ville. Le réalisateur s'applique à gommer les moments de tension dramatique, mettant en place des situations dont il se contente ensuite de montrer la conclusion, technique narrative qui contribue à arrondir, à adoucir les contours du film.

L'Enfant noir y perd peut-être de l'intensité, mais le portrait de l'enfant et la peinture d'un mode de vie y puisent leur vérité. Pour cela, il a fallu que les acteurs, tous non professionnels, travaillent en toute confiance. L'expérience de documentariste de Laurent Chevallier lui a permis de les filmer avec une attention et une tendresse qui font le prix de son film.

P. M.

LES ENTRÉES À PARIS

■ **Ambiance morose** dans les salles parisiennes, où l'accumulation de titres réputés porteurs ne parvient pas à faire s'envoler la fréquentation globale même si la grève du mardi a légèrement dopé les chiffres. Deux nouveautés visaient les 100 000 entrées dans la capitale, ni *Braveheart* (92 000 dans 46 salles) ni *Casper*, qui tire pourtant bénéfice de l'arrêt de travail des enseignants (97 000 dans 39 salles) n'y parviennent.

■ **Succès**, en revanche, à sa plus modeste échelle, pour *Land and Freedom* avec 27 000 compagnons de lutte dans seulement huit cinémas. L'autre nouveauté britannique de la semaine, *La Folie du roi George*, fait moins bien, à 21 000 dans quinze salles.

■ **Les quatre principales sorties de la semaine précédente** subissent des sorts variables : chute pour *La Mutante*, avec 46 000 amateurs (total : 120 000), et pour *Cyclo* à 14 000 (total : 39 000). Alors que *La Fleur de mon secret* et *Desperado* se maintiennent : le film d'Almodovar, avec 36 000 nouveaux supporters, atteint un total de 90 000, et celui de Rodriguez, à 36 000, totalise 95 000 spectateurs.

■ *Le Hussard* perd du terrain avec 66 000 spectateurs en troisième semaine, soit une baisse de 40 %, pour un résultat global de 330 000. Deux films enfin poursuivent leur bonhomme de chemin, *La Cérémonie*, qui atteint les 288 000 en sixième semaine, et *Sur la route de Madison*, à 317 000 en cinq semaines.

J.-M. F.

★ Source des chiffres : *Le Film français*.

TOUS LES NOUVEAUX FILMS

LES ANGES GARDIENS
Film français de Jean-Marie Poiré.
(Lire critique page 26.)

A LA VIE, A LA MORT !
Film français de Robert Guédiguian.
(Lire critique page 26.)

LE PETIT MUSÉE DE VELASQUEZ
Film canadien de Bernard Hébert. Avec Louise Lecavalier, Markita Bois et la troupe de Lalala Human Steps. (50 min.)
Une jeune femme trouve une clé, pénètre dans un musée, tombe, s'évanouit et croise, en rêve, semble-t-il, au milieu des toiles les plus célèbres de Velasquez, quelque tableaux dansés. Pour filmer huit pièces chorégraphiques interprétées par la troupe de danseurs Lalala Human Steps, le réalisateur Bernard Hébert utilise un dispositif qui évoque aussi bien les trajets initiatiques de Lewis Carroll que les atmosphères « post-modernes » d'un Peter Greenaway. On peut être réservé sur le bien-fondé d'un tel stratagème, assez discutable esthétiquement de surcroît, pour filmer la danse. Il semble pourtant difficile de ne pas être fasciné par la beauté d'une chorégraphie qui allie violence et précision. Portés par une hypnotisante musique à base de percussions, les corps se heurtent et s'enroulent, en complet-veston ou en justaucorps court, décrits par une mise en scène qui choisit de morceler légèrement chaque tableau au risque d'effacer l'exploit athlétique, mais sans heureusement en atténuer la pulsation profonde. *Jean-François Rauger*

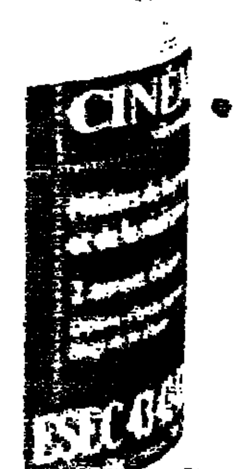
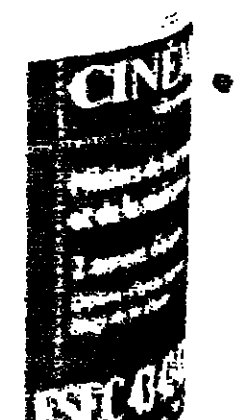
SWIMMING WITH SHARKS
Film américain de George Huang avec Kevin Spacey, Frank Whaley, Michelle Forbes. (1 h 30.)
Devenir l'assistant d'un célèbre producteur exécutif est, paraît-il, la voie royale pour rentrer dans le saint des saints et devenir scénariste à Hollywood. C'est en tout cas le calcul que fait le jeune héros de *Swimming with Sharks*. Son patron se révélera un monstre mégalomane qui humiliera le malheureux et tentera d'exploiter ses idées pour conforter sa propre image au sein de l'entreprise. Le film de George Huang fut parmi les plus remarqués de la sélection du dernier Festival de Deauville. Il contient, il est vrai, quelques-uns des traits les plus marquants d'un certain cinéma indépendant américain d'aujourd'hui : humour cinglant, satire à première vue impitoyable des studios hollywoodiens. *Swimming with Sharks* convainc lorsqu'il passe en revue les vacheries sado-maso d'un rapport maître/esclave que réveillent l'ambition ou la volonté de pouvoir au sein d'une jungle bureaucratique. Le film pourtant, qui ne contient guère d'idées cinématographiques, semble relever d'un théâtre qui utiliserait des clefs psychologiques assez lourdes. Le retournement final du jeune héros, devenu lui-même un bourreau, a de quoi laisser perplexe, car George Huang semble faire sien le cynisme du milieu qu'il décrit. *J.-F. R.*

L'ENFANT NOIR
Film franco-guinéen de Laurent Chevallier.
(Lire critique ci-contre.)

DOLORES CLAIBORNE
Film américain de Taylor Hackford. Avec Kathy Bates, Jennifer Jason Leigh, Christopher Plummer. (2 h 12.)
Une jeune journaliste new-yorkaise revient sur les lieux de son enfance et retrouve sa mère, accusée d'avoir assassiné sa patronne, la vieille dame impotente et très riche dont elle s'occupait. La confrontation des deux femmes mettra au jour, à grands coups de retours en arrière, un ancien traumatisme et effacera l'incompréhension qui les séparait. *Dolores Claiborne* est une adaptation d'un roman de Stephen King, le prolifique écrivain spécialisé dans la littérature fantastique. Le film de Taylor Hackford est pourtant tiré d'un récit qui délaisse le surnaturel même s'il utilise quelques ficelles que ne renierait pas le genre horrifique, notamment la description d'un monstre domestique et incestueux et sa mise à mort un jour d'éclipse. Il relève ainsi du drame psychologique et du film de procès (comment innocenter une fausse coupable ?). Lancé assez vite sur un trajet très convenu, le film repose essentiellement sur l'interprétation de Kathy Bates et Jennifer Jason Leigh et s'avance vers leur réconciliation finale. Ce dont, il est vrai, aucun spectateur normal ne doutait depuis le début. Deux heures douze pour s'acheminer vers une conclusion très vite anticipée, c'est long. *J.-F. R.*

LE CONFESSIONNAL
Film canadien de Robert Lepage.
(Lire critique ci-contre.)

LE CAPITAINE DE LA FORÊT
Film d'animation hongrois d'Atila Dargay. (1 h 12.)
Le Capitaine de la forêt fait partie de l'abondante production des studios hongrois Panonia, créés à la fin des années 40. Le capitaine de la police (une souris) tente d'empêcher l'ignoble Zéro (un chat) de s'emparer de la grande forêt verte, d'en déplacer ses habitants, de la dépecer et de la livrer au capitalisme sauvage (le film date de 1987). Il y parviendra, aidé notamment d'une chauve-souris. Le film utilise des techniques d'animation classiques, au service d'un récit vaguement édifiant et surtout très mou. *J.-F. R.*

La si proche et si lointaine Algérie de Bernard-Marie Koltès

Créé en 1988, « Le Retour au désert » est repris par Jacques Nichet

Dans les rôles d'un frère et d'une sœur unis par des secrets haineux, Myriam Boyer et François Chattot se retrouvent, après des années de séparation, dans une ville de province déstabilisée par la guerre d'Algérie. Jacques Nichet signe une mise en scène simple et claire de cette pièce intime et personnelle de Bernard-Marie Koltès.

LE RETOUR AU DÉSERT, de Bernard-Marie Koltès. Mise en scène : Jacques Nichet. Avec François Chattot, Myriam Boyer, Loïc Houdré, Arthur Nauzyciel, Emile Abossolo-M'Bo, Jenny Clève...
THÉATRE DE LA VILLE, 2, place du Châtelet, Paris-4e. Tél. : 42-74-22-77. Du mardi au samedi, à 20 heures 30. 140 F.

« Une pièce de bagarre entre un frère et une sœur », a écrit Koltès. La sœur, Mathilde, est l'aînée (de deux ans). Une enfant *« sombre, renfermée et quasi muette »*, dit Koltès, que son frère, Adrien, *« s'amuse, de longues années, à provoquer »*.

L'action du *Retour au désert* est située beaucoup plus tard, vers 1960. Mathilde a cinquante-deux ans et Adrien cinquante. Cette même année 1960, Bernard-Marie Koltès a douze ans, et dans les rues de Metz, sa ville natale, il saisit mal des choses de la guerre d'Algérie, d'où son père, officier, vient juste de revenir : *« Cela se passait quand même d'une manière étrange, l'Algérie semblait ne pas exister et pourtant les cafés explosaient et on jetait les Arabes dans les fleuves. Il y avait cette violence-là, à laquelle un enfant est sensible et à laquelle il ne comprend rien. Entre douze et treize ans, les impressions sont décisives, je crois que c'est là que tout se décide. »*

Koltès ira en Afrique (Nigeria, Mali, Côte-d'Ivoire, Sénégal), et jamais en Algérie. Mais l'Algérie est présente-absente dans *Le Retour au désert* : la première scène, c'est l'arrivée à Metz de Mathilde, qui revient d'Algérie où elle a passé quinze années, avec ses deux enfants, Fatima et Edouard.

Quinze ans plus tôt, en effet, au cours des journées de la Libération, son frère Adrien l'avait fait faussement accuser, par faux témoin interposé, d'avoir couché avec des Allemands, et il l'avait fait tondre. Mathilde, démolie par le choc, s'était enfuie loin, en Algérie. Il serait difficile d'imaginer plus abject que cette fausse accusation du frère. Or la sœur, quand elle revient, n'attaque pas Adrien de front. C'est le faux témoin, et non pas son frère, que Mathilde tond à son tour (il est devenu alors, en 1960, préfet de police). Mathilde agresse Adrien par la voix seulement, et de biais.

Ce qui unit foncièrement, totalement, le frère et la sœur (qui iront finir leurs jours ensemble en Arizona) n'est pas ouvertement dit. Le secret numéro un est la naissance des deux enfants de Mathilde : le père n'est pas désigné – elle s'était endormie, les deux fois, dans le jardin de la maison familiale, sous un arbre, et lorsque Adrien l'avait réveillée, au matin, elle était enceinte.

Le Retour au désert est l'une des approches majeures, auprès de *Senilita* de Svevo ou *Dragoon* de Giono, par exemple, du grand interdit frère-sœur. *« Cela commence avant, cela finit plus loin »*, écrit simplement Koltès.

AL-'ID AC-ÇAGHIR

L'imprégnation maghrébine est, elle aussi, plus enfouie que franche. Koltès a cependant titré plusieurs scènes par les noms des cinq prières quotidiennes de la religion islamique, *sobh*, *zohr*, *'açr*, *maghrib*, *'ichâ*, et par le nom de la fête qui marque la fin du ramadan, *Al-'id ac-çaghir*. Et quelques répliques, aussi, sont écrites en arabe.

La richesse de perspectives, de visions fixes ou passantes, de cette pièce – la plus « intime » de Koltès –, est indéfinissable. Il y a le rappel du destin de plusieurs familles de cette région de Metz – industriels comme ouvriers –, il y a la part de l'imaginaire de la perception de l'enfant, il y a l'invention pure de ce qui fut, autrefois, le « conte de fées », et qui est très présente, entre autres, chez Shakespeare (Koltès venait de traduire *Le Conte d'hiver*), il y a le jeu d'échange entre le monde de l'ici-maintenant et les impulsions éternelles – *« Qu'est-ce que tu me parles de guerre ? Je te parle de choses importantes »*, dit Mathilde à Adrien.

Il y a surtout ce qui fait de Bernard-Marie Koltès un dramaturge capital : l'idée, en mouvement inventif perpétuel, prend appui sur la parole, et la parole prend appui sur l'idée. Cela semble aller de soi, lorsqu'on l'énonce. Or il n'y a rien de plus rare. Cet arc-boutant réciproque de l'imagination créatrice et de la découverte des paroles, cette « poussée » qui donne lumière et force et irradiation de splendeur à ce qu'écrit Koltès (on songe aux tensions de l'architecture), cela c'est l'exception.

La normale, même chez de grands écrivains, c'est la conduite de deux intentions conjuguées, la visée de l'image ou de l'idée, et la visée du langage. Et, à la lecture ou à l'écoute de ces textes, il plane un écho de cette « mise au point », de cet accommodement. Mais la prise de force immédiate, la recharge d'échange, de l'invention et de la parole, éclatent dès la première seconde chez Koltès.

La mise en scène et l'interprétation des pièces de cette envergure présentent des difficultés. Parce que l'éloignement, l'incompatibilité, sont plus intenses que d'habitude, entre, d'une part, le réel des corps et des voix des acteurs, le réel des éléments de la scène, le réel de la situation du public dans cette salle, et, d'autre part, l'irréel de la création de l'esprit, dès que le texte encré sur les pages s'envole dans l'imaginé. La première mise en scène du *Retour au désert*, par Patrice Chéreau en 1988, entravait l'accès à la pièce. Le décor faisait du mystère, et la mise en scène désubstanciait les choses dans une élégance informelle.

Aujourd'hui Jacques Nichet tente une deuxième approche. C'est un metteur en scène d'une conduite plus simple, qui aime la lumière du jour. L'acteur François Chattot (Adrien), aux arêtes vives, à la voix claire, entraîne l'équipe au pas de course, un peu trop vite peut-être, un peu trop clair. Et Myriam Boyer (Mathilde) a plus de santé et d'attaque du premier degré que de fausse oublieuse mémoire. Une manière de se saisir du texte de Koltès, qui, dans cette pièce, est souvent comme freiné par la force de sa structure. Et cette présentation de bonne foi privilégie ce que Heiner Müller appelle, très justement, la *« structure molièresque »* de Koltès, alors que le maniérisme savant de Chéreau, évidemment de haute volée tout de même, accrochait les rappels de Rimbaud et Faulkner qu'a notés le même Heiner Müller. Inaccessible Koltès !

Michel Cournot

Un vent de folie ébranle la danse de Raffinot

Souvenirs en tête, le chorégraphe met en scène, dans sa nouvelle pièce, le déséquilibre de l'appui des danseurs

SIN ARRIMO Y CON ARRIMO, de François Raffinot. Sarah Crépin, Bernard Estrabaut, Emmanuelle Facquet, Virginie Mirbeau, Frank Picart, Patrick Rébus, Emmanuelle Vo-Dinh (interprètes). Pascal Dusapin, Louis Andriessen (musiques). Agnès Lévy (décors). Françoise Michel (lumières). Hermès/Paris (costumes).
LE VOLCAN, au Havre, le 7 octobre. Prochaines représentations, en février puis en mai 1996, au Théâtre de la Ville, à Paris.

Le titre de la nouvelle création de François Raffinot *Sin arrimo y con arrimo* mérite d'être traduit : « sans appui et avec appui ». La pièce est partagée en deux parties, de trente-cinq minutes chacune. On serait tenté de voir dans la première séquence la première partie du titre et dans la seconde, la fin. D'un côté, une danse qui serait vacillante, de l'autre, des corps bien appuyés au sol. Ce serait mal connaître François Raffinot, qui ne cesse de croiser ces deux propositions. Avec ou sans : le rôle d'un appui est de se dérober.

La précédente pièce du chorégraphe, *Adieu*, dédiée à tous ceux qui meurent, et plus précisément à son ami Dominique Bagouet, avait été un des grands succès du Festival d'Avignon 1994. Il s'agissait de créer des atmosphères, à partir des couleurs de *Voyelles*, un poème de Rimbaud. La première partie de *Sin arrimo y con arrimo* donne d'abord l'impression décevante d'être un sas pour achever de se détacher d'*Adieu*. Elle reprend le jeu des couleurs, s'appuie à nouveau sur une musique de Pascal Dusapin *(Time Zones)* : dans *Adieu*, celle d'un opéra *(Medeamaterial)* soutenait le deuil.

Cette chorégraphie se terminait par un corps qui chutait. Dans *Sin arrimo y con arrimo*, il y a, au début, une grande toile que les danseurs déroulent sur le sol : le tronc d'un corps masculin ; coupé au bas des cuisses ; fauché dans un élan ; il est tracé à l'aide de craies bleues, rouges et jaunes, à la manière d'un écorché. Les costumes sont taillés dans des étoffes assorties aux couleurs du macchabée. La mort allongée, la vie debout, en mouvement. L'ordre des choses. Comment danser sur le corps d'un mort ? Est-ce là un symbole de notre indifférence face à la guerre ? Aptitude de notre société à piétiner ses plus faibles ? Il est normal que les corps résistent à cette inhumanité, s'arrêtent en plein élan, hésitent tel l'enfant qui fait ses premiers pas, qui tâte du pied le terrain inconnu, se raccroche à ce qu'il peut.

DE LA MORT À LA VIE

Tout le vocabulaire de Raffinot est là. Sorte d'inventaire : bras qui ondulent, tours avec torsions de la taille, bras en corolle, mains en drapeau. Elan, arrêt : c'est dans cette retenue, cette contrainte du mouvement, ce détournement du geste dès qu'il devient par trop naturel, que le corps, paradoxalement, trouvent ses appuis. Des appuis mentaux, presque moraux, plus que physiques. Différentes toiles se succèdent. Comme des zooms successifs. On finit par avoir le nez dans les détails de la chair. Le corps s'évanouit, la mort avec lui. Un couple se met alors à danser hors du champ de la toile. C'est *Adieu* à l'envers. De la mort à la vie.

La nouvelle création de Raffinot peut commencer. La deuxième partie s'ouvre sur la toile relevée, accrochée au deux tiers du plateau. Dans cette position habituelle, l'écorché redevient ce qu'il est : une représentation. On est dans l'histoire de la peinture. Plus besoin de faire attention où l'on met ses pieds. Terrain de connaissance.

Et les corps de rouler au sol tout à leur plaisir de découvrir un terrain dégagé, vierge. Et Raffinot d'expérimenter des constructions nouvelles, chaotiques, des corps vifs, directs, plus raides, moins chantournés par l'artifice, des corps acrobates, des corps en étoiles. Le sol fait partie de la chorégraphie. Un appui, probablement, mais plus sûrement une zone magnétique qui déstabilise, qui enivre les corps.

Sensation accentuée par les faux airs de *Sacre du printemps* de l'œuvre chantée du Hollandais Louis Andriessen. Dans cette musique brillante, mais facile, on sent le chorégraphe libéré. Dusapin et Raffinot sont un peu trop frères siamois : ils aiment la complexité, tout en affirmant qu'ils sont des garçons très simples. Dusapin provoque Raffinot là où les deux créateurs se ressemblent, entraînant une surenchère de raffinement. Andriessen vient à point nommé chatouiller et débusquer ce que le chorégraphe fait mine de vouloir tenir à l'écart dans sa danse : l'explosion, la folie. Avec un certain mauvais goût qui va de pair. Il était temps !

Dominique Frétard

■ **BANDE DESSINÉE : le Salon de la BD d'Angoulême change de nom et devient Festival international de la bande dessinée pour sa 23e édition qui aura lieu du 25 au 28 janvier 1996, avec, notamment, une exposition consacrée à Philippe Vuillemin et un hommage à Hugo Pratt.**

■ **MUSIQUE : le chanteur Mano Solo a annoncé qu'il souffrait du sida,** lundi 9 octobre, sur la scène du Bataclan à Paris, à l'issue d'un spectacle qu'il a présenté comme son *« dernier concert »*. Agé de trente-deux ans, Mano Solo a décidé de se consacrer à l'écriture et à sa maison d'édition, La Marmaille nue, où il vient de publier *Je suis là*.

■ **PATRIMOINE : à la suite à notre article consacré à la maison de Zola** (*Le Monde* du 10 octobre), l'Assistance publique fait savoir que la maison de l'écrivain, qui lui a été donnée en 1905, *« n'est pas à vendre »*. Mais Georges Poisson, conservateur général du patrimoine et vice-président de l'association qui gère le Musée Zola de Médan, confirme que *« le 6 septembre dernier, lors d'une réunion à la sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye, le représentant de l'Assistance publique a déclaré que cette dernière était prête à accorder un bail emphytéotique à n'importe quel repreneur pour une somme symbolique, à condition de maintenir la vocation de la maison de Zola. Bail qui pourrait se transformer en vente après décision du Conseil d'Etat »*.

Roger Toulouse à Orléans

Un peintre de la modernité angoissée



LE MUSÉE des beaux-arts d'Orléans a dévolu sa salle des expositions temporaires à un peintre viscéralement local, mais indécrottablement cosmopolite : Roger Toulouse. Cet ami des poètes Max Jacob et René-Guy Cadou a construit une œuvre à l'écoute de tous les mouvements passionnels. Toujours progressiste, jamais stalinien, Roger Toulouse, décédé en 1994, fut professeur à l'école normale d'instituteurs de sa ville tout en recevant la consécration des collectionneurs du monde entier. De ses premières toiles marquées par le surréalisme jusqu'à ses derniers cris angoissés des couleurs et de noir de fumée, on suit le cheminement d'une œuvre où les formes – le triangle acéré est un leitmotiv qui l'accompagnera longtemps – conduisent Toulouse jusqu'aux limites d'une recherche toujours esthétique, mais jamais gratuite. Ses portraits des années 50 sont la quintessence d'une perception du monde qui bascula vite dans le « décoratif », mais dont l'origine vaut le détour au bord de la Loire. Une œuvre à découvrir, vite.

★ **Musée des beaux-arts, place Sainte-Croix, 45000 Orléans. Jusqu'au 15 octobre. Tél. : 38-53-39-22. 17 F.**

UNE SOIRÉE À PARIS

Pascal Obispo
Voix posée, distance efficace, cordes et influences de la pop anglaise, le chanteur rennais a aussi écouté Marquis de Sade ou Marc Seberg, avant de se créer une esthétique des années 90.
La Cigale, 120, boulevard Rochechouart, Paris 18e. Mo Pigalle. 20 heures le 11. Tél. : 42-23-15-15. Location Fnac. 130 F.

Béjart Ballet Lausanne
Après *A propos de Shéhérazade* traversé par les guerres et l'islam, les programmes consacrés aux *Pas de deux*, Béjart nous livre son *Journal* (chapitres 1 et 2). Maïa Plissetskaïa, *ballerina assoluta*, et Patrick Dupond, étoile de l'Opéra de Paris, sont ses premiers invités. Ensemble, ils danseront *Kurozuka*, un ballet inspiré d'une légende japonaise *(lire « Le Monde des livres » du 15 septembre.)*
Théâtre national de Chaillot, 1, place du Trocadéro, Paris 16e. Mo Trocadéro. 20 h 30, les 11, 12, 13 et 14 ; 15 heures, le 15. Tél. : 47-27-81-15. Location Fnac. 230 F.

Ute Lemper
Après la sortie de son dernier album *City of Strangers* (chez Decca), voici le nouveau récital de Ute Lemper entre Weil/Sondheim, Prévert/Kosma, Lennon/Mac Cartney et Edith Piaf. Lumières (François Austerlitz) et mise en scène (Ute Lemper) soignées, avec, toujours, l'esprit du cabaret, version sophistiquée.
Théâtre national de Chaillot, 1, place du Trocadéro, Paris 16e. Mo Trocadéro. 20 h 30, jusqu'au 28 octobre. Relâche dimanche et lundi. Tél. : 47-27-81-15. 160 F.

Clara Finster
Une jeune chanteuse et comédienne à découvrir, dans une salle, le Sentier des Halles, qui a le courage de regarder là où personne n'a encore voulu s'aventurer.
Sentier des Halles, 50, rue d'Aboukir, Paris 2e. Mo Sentier. 20 heures, jusqu'au 21 octobre. Relâche dimanche et lundi. Tél. : 42-36-37-27. Location Fnac, Virgin. De 60 F à 80 F.

MUSIQUE

Une sélection de concerts de jazz, rock, chanson et musique du monde à Paris et en Ile-de-France

JAZZ

Paris

Tommy Flanagan Trio
Latitudes Saint-Germain, 7, rue Saint-Benoît, Paris 6e. Mo Saint-Germain-des-Prés. 20 h 30 et 23 heures, les 11, 12, 13, 14 et 17. Tél. : 42-61-53-53. 160 F.

Christian Escoudé Trio
Sunset, 60, rue des Lombards, Paris 1er. Mo Châtelet. 22 heures, les 11 et 12. Tél. : 40-26-46-60.

Mr Jaster X
Fnac Montparnasse, 136, rue de Rennes, Paris 6e. Mo Montparnasse-Bienvenüe. 17 h 30, le 12. Entrée libre.

Jean-Michel Kajdan Trio
Baiser salé, 58, rue des Lombards, Paris 1er. Mo Châtelet. 22 heures, les 12, 13 et 14. Tél. : 42-33-37-71.

Laurent De Wilde
Fnac Montparnasse, 136, rue de Rennes, Paris 6e. Mo Montparnasse-Bienvenüe. 17 h 30, le 13. Entrée libre.

Debora Seffer Quartet
Hot Brass, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris 19e. Mo Porte-de-Pantin. 21 heures, le 13. Tél. : 42-00-14-14.

Romane Sextet
Sunset, 60, rue des Lombards, Paris 1er. Mo Châtelet. 22 heures, les 13 et 14. Tél. : 40-26-46-60.

Henry Threadgill Very Very Circus
Hot Brass, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris 19e. Mo Porte-de-Pantin. 21 heures, les 14 et 15. Tél. : 42-00-14-14. 100 F.

Simon Spang-Hanssen, Maneklar (1)
Vincent Courtois Pendulum Quartet (2)
Les Etoiles, 61, rue du Château-d'Eau, Paris 10e. Mo Château-d'Eau. 20 h 30 (1), 22 heures (2), le 17. Tél. : 47-70-60-56.

Jacques Vidal Quintet
Au duc des Lombards, 42, rue des Lombards, Paris 1er. Mo Châtelet. 22 heures, le 17. Tél. : 42-33-22-88.

Ile-de-France

Cache-cache & Ed Sarath
Montreuil (93). Instants chavirés, 7, rue Richard-Lenoir. 20 h 30, le 12. Tél. : 42-87-25-91. De 35 F à 80 F.

Aka Moon
Montreuil (93). Instants chavirés, 7, rue Richard-Lenoir. 20 h 30, le 13. Tél. : 42-87-25-91. De 35 F à 80 F.

Orchestre national de jazz de Laurent Cugny
Rambouillet (78). Théâtre du Nickelodéon, 50, rue du Muguet. 21 heures, le 14. Tél. : 30-41-82-77. 160 F.

ROCK

Paris

Prohibition, Condense, Headcleaner
Arapaho, 30, avenue d'Italie (Centre Italie II), Paris 13e. Mo Place-d'Italie. 20 heures, le 11. Tél. : 53-79-00-11.

Sue Foley
Chesterfield Café, 124, rue La Boétie, Paris 8e. Mo Saint-Augustin. 23 h 30, les 11, 12, 13 et 14. Tél. : 42-25-18-06.

Gavin Friday
Café de la danse, 5, passage Louis-Philippe, Paris 11e. Mo Bastille. 20 heures, le 12. Tél. : 47-00-57-59. 110 F.

Black Sabbath
Elysée-Montmartre, 72, boulevard Rochechouart, Paris 18e. Mo Anvers. 18 h 30, le 13. Tél. : 42-31-31-31. 125 F.

Toots and the Maytals
Elysee-Montmartre, 72, boulevard Rochechouart, Paris 18e. Mo Anvers. 19 heures, le 14. Tél. : 42-31-31-31.

Little Texas
Arapaho, 30, avenue d'Italie (centre Italie II), Paris 13e. Mo Place-d'Italie. 20 heures, le 17. Tél. : 53-79-00-11.

Björk
Zénith, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris 19e. Mo Porte-de-Pantin. 20 h 30, le 17. Tél. : 42-08-60-00. Location Fnac, Virgin. 165 F.

Mister Gang
Sentier des Halles, 50, rue d'Aboukir, Paris 2e. Mo Sentier. 22 h 30, du 17 au 21. Tél. : 42-36-37-27. 50 F.

Southside Johnny
Chesterfield Café, 124, rue La Boétie, Paris 8e. Mo Saint-Augustin. 23 h 30, du 17 au 28. Relâche dimanche et lundi. Tél. : 42-25-18-06.

Ile-de-France

MC Relou
Ris-Orangis (91). La Dame bleue, 1, rue Edmond-Bonté. 22 heures, le 13. Tél. : 69-43-41-09. 30 F.

Wayne Kramer
Ris-Orangis (91). Le Plan, avenue de l'Aunette. 20 h 30, le 14. Tél. : 69-43-03-03.

CHANSON

Paris

Jazzy Josie B
Trianon, 80, boulevard Rochechouart, Paris 18e. Mo Anvers. 15 heures, les 11, 15, 18 et 22 ; 20 h 30, les 12, 13, 14, 17, 19, 20, 21 et 24. Jusqu'au 2 novembre. Tél. : 44-92-78-04. Location Fnac, Virgin. De 190 F à 220 F.

Les Amuses-Girls
Théâtre de la Potinière, 7, rue Louis-le-Grand, Paris 2e. Mo Opéra. 19 heures, les 11, 12, 13 et 14 ; 15 heures, le 15. Tél. : 42-61-44-16. De 70 F à 90 F.

Michel Fugain
Casino de Paris, 16, rue de Clichy, Paris 9e. Mo Trinité. 20 h 30, du mardi au samedi, 17 heures, le dimanche. Jusqu'au 5 novembre. Tél. : 49-95-99-99. Location Fnac. De 160 F à 230 F.

Georges Moustaki, Francis Lemarque, Pierre Perret
Théâtre du Jardin, Jardin d'acclimatation-bois de Boulogne, Paris 16e. Mo Sablons. 20 h 30, le 11. Tél. : 40-67-97-86.

Guy Marchand et Christian Gaubert Group
Petit Journal Montparnasse, 13, rue du Commandant-René-Mouchotte, Paris 14e. Mo Gaîté, Montparnasse-Bienvenüe. 21 heures, les 11 et 12. Tél. : 43-21-56-70. De 100 F à 150 F.

Zizi Jeanmaire
Zénith, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris 19e. Mo Porte-de-Pantin. 20 h 30, les 12, 13 et 14. Tél. : 44-78-25-08. De 150 F à 180 F.

Enzo Enzo
Théâtre de la Ville, 2, place du Châtelet, Paris 4e. Mo Châtelet. 20 h 30, les 16 et 17. Tél. : 42-74-22-77. 80 F.
A Bonneuil (94), salle Gérard-Philipe le 13 et à Clamart (92), au Centre culturel Jean-Arp, le 14.

Sacha Distel et les Collégiens
Petit Journal Montparnasse, 13, rue du Commandant-René-Mouchotte, Paris 14e. Mo Gaîté, Montparnasse-Bienvenüe. 21 heures, les 17, 18 et 19. Tél. : 43-21-56-70. De 100 F à 150 F.

Ile-de-France

Festival des musiques à Saint-Germain-en-Laye
Programme pour les enfants (le 11) ; Les Nonnes Troppo, L'Affaire Louis Trio (le 13) ; Ludwig von 88 et Bal avec le Grand Orchestre de l'Elysée-Montmartre (le 14).
Jusqu'au 14 octobre. Renseignements : 30-87-07-07.

9e Festival de Marne
« Du Québec dans l'air »
Lofofora, Dirty District, Oneyed Jack, Robert Charlebois, Ducky Smokton (le 12) ; TSF, Alain Lamontagne, Enzo Enzo, Jim Corcoran, NTM, Alliance Ethnik, Timide & Sans Complexe, Graeme Allwright, Edith Butler (le 13) ; Richard Desjardins, Anne Pekoslawska, Pierre Louki, Hélène Maurice, La Bande Magnetik, Beau Dommage (le 14) ; Jacques Higelin (le 15).
Jusqu'au 15 octobre. Renseignements : 45-15-07-07.

MUSIQUE DU MONDE

Paris

Flamenco à la Cité de la musique
Moraito De Jerez, Manuel Silberia (le 12) ; les lauréats du concours de flamenco de Nîmes (le 13) ; Enrique Morente (le 14) ; Pepe Habichuela, Angelita Vargas, Juan Carmona (le 15).
Cité de la musique, 221, avenue Jean-Jaurès, Paris 19e. Mo Porte-de-Pantin. Du 12 au 15 octobre. Tél. : 44-84-44-84. De 35 F à 160 F.

Gheorghe Zamfir
Sainte-Chapelle, 4, boulevard du Palais, Paris 1er. Mo Cité, Saint-Michel, Châtelet. 19 heures, le 11. Tél. : 48-01-91-35. Location Fnac, Virgin. De 90 F à 150 F.

Djamel Allam
Sentier des Halles, 50, rue d'Aboukir, Paris 2e. Mo Sentier. 22 h 30, les 11, 12, 13 et 14. Tél. : 42-36-37-27. De 70 F à 100 F.

Joao Bosco e Grupo
New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris 10e. Mo Château-d'Eau. 20 h 30, le 12. Tél. : 45-23-51-41.

Sharkiyyat
Institut du monde arabe, 1, rue des Fossés-Saint-Bernard, Paris 5e. Mo Jussieu. 20 h 30, les 13 et 14. Tél. : 40-51-38-37. De 80 F à 100 F.

Chung Jae-Kook, Kim Jin-Sung, Heo Yoon-Jeong
Musée Guimet, 6, place d'Iéna, Paris 16e. Mo Iéna. 20 h 30, le 13. Tél. : 47-20-84-15.

Chaurasia
Théâtre de la Ville, 2, place du Châtelet, Paris 4e. Mo Châtelet. 17 heures, le 14 ; 11 heures, le 15. Tél. : 42-74-22-77. 80 F.

Celia Cruz, Oscar d'Leon
Aquaboulevard de Paris, 4, rue Louis-Armand, Paris 15e. Mo Balard. 22 heures, le 14. Tél. : 48-59-79-23. Location Fnac, Virgin. De 160 F à 180 F.

Septeto National Ignacio Pineiro
New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris 10e. Mo Château-d'Eau. 20 h 30, le 16. Tél. : 45-23-51-41. Location Fnac, Virgin. De 110 F à 130 F.

Les Frères Bebey
Baiser salé, 58, rue des Lombards, Paris 1er. Mo Châtelet. 22 heures, le 16. Tél. : 42-33-37-71.

Los Van Van
New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris 10e. Mo Château-d'Eau. 20 h 30, le 17. Tél. : 45-23-51-41.

Monica Lypso Combo
La Coupole, 102, boulevard du Montparnasse, Paris 14e. Mo Vavin. 21 h 30, les 17 et 24, jusqu'au 26 décembre. Tél. : 43-20-14-20. 90 F.

Ile-de-France

Ozan Firat
Nanterre (92). Maison de la musique, 8, rue des Anciennes-Mairies. 16 h 30, le 15. Tél. : 41-37-94-20. De 70 F à 120 F.

Idir
Ris-Orangis (91). Centre Robert-Desnos, plaine des Jeux-des-Enfants. 20 h 45, le 14. Tél. : 69-02-72-72. De 60 F à 120 F.

Trio Esperança
Savigny-le Temple (77). MPT Jacques-Prévert, le Miroir d'eau, qu. de Plessis. 21 heures, le 14. Tél. : 60-63-28-24. De 100 F à 125 F.

Ando Drom
Suresnes (92). Théâtre Jean-Vilar, 16, place Stalingrad. 21 heures, le 13. Tél. : 46-97-98-10.

The Klezmatics
Suresnes (92). Théâtre Jean-Vilar, 16, place Stalingrad. 21 heures, les 15, 16 et 17. Tél. : 46-97-98-10.

Bratsch
Le Vésinet (78). Théâtre, 59, boulevard Carnot. Mo Le Vésinet-Centre. 21 heures, le 13. Tél. : 34-80-19-69. 150 F.

CINÉMA

Tous les nouveaux films de la semaine, une sélection des films en exclusivité et les reprises

NOUVEAUX FILMS

À LA VIE, À LA MORT !
Film français de Robert Guédiguian, avec Ariane Ascaride, Jacques Boudet, Jean-Pierre Darroussin, Jacques Gamblin, Gérard Meylan, Jacques Pieiller (1 h 40).
14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LES ANGES GARDIENS
Film français de Jean-Marie Poiré, avec Gérard Depardieu, Christian Clavier, Eva Grimaldi, Yves Rénier, Alexandre Eskimo, Olivier Achard (1 h 50).
Gaumont les Halles, dolby, 1er (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont les Halles, dolby, 1er (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Rex, dolby, 2e (36-68-70-23) ; Rex, dolby, 2e (36-68-70-23) ; Bretagne, dolby, 6e (36-65-70-37 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Odéon, dolby, 6e (36-68-37-62) ; UGC Montparnasse, dolby, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Publicis Champs-Elysées, dolby, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Lyon Bastille, dolby, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Passy, dolby, 16e (36-68-48-56 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, THX, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation : 40-30-20-10).

LE CAPITAINE DE LA FORÊT
Dessin animé hongrois, d'Attila Dargay (1 h 12).
VF : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02).

LE CONFESSIONNAL
Film canadien-britannique-français de Robert Lepage, avec Lothaire Bluteau, Patrick Goyette, Kristin Scott-Thomas, Jean-Louis Millette (1 h 40).
14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (36-68-69-23) ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; Elysées Lincoln, dolby, 8e (43-59-36-14) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Escurial, 13e (36-68-48-24) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (43-20-32-20).

DOLORES CLAIBORNE
Film américain de Taylor Hackford, avec Kathy Bates, Jennifer Jason Leigh, Christopher Plummer (2 h 12).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, 1er (36-68-68-58) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; UGC Normandie, dolby, 8e (36-68-49-56) ; UGC Opéra, dolby, 9e (36-68-21-24) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Bienvenüe Montparnasse, dolby, 15e (36-65-70-38 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22).
VF : Rex, dolby, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Convention, dolby, 15e (36-68-29-31).

L'ENFANT NOIR
Film franco-guinéen de Laurent Chevallier, avec Baba Camara, Madou Camara, Kouda Camara, Moussa Keïta, Koumba Doumbouya, Yaya Traoré (1 h 32).
VO : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LE PETIT MUSÉE DE VÉLASQUEZ
Film canadien de Bernar Hébert, avec Louise Le Cavalier, la troupe Lalana Human Steps (50 min).
Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

SWIMMING WITH SHARKS
Film américain de George Huang, avec Kevin Spacey, Franck Whaley, Michelle Forbes (1 h 30).
VO : 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (36-68-69-23) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60).

SÉLECTION

BRAVEHEART
de Mel Gibson, avec Sophie Marceau, Mel Gibson, Patrick McGoohan, Catherine McCormack.
Américain (2 h 45).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; Publicis Saint-Germain, dolby, 6e (36-68-75-55) ; UGC Danton, dolby, 6e (36-68-34-21) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-41-45) ; Biarritz-Majestic, dolby, 8e (36-68-48-56 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; George-V, dolby, 8e (36-68-43-47) ; UGC Opéra, 9e (36-68-21-24) ; Gaumont Gobelins Rodin, dolby, 13e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10).

BYE-BYE
de Karim Dridi, avec Sami Bouajila, Nozha Khouadra, Philippe Ambrosini, Ouassini Embarek.
Français (1 h 45).
Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07).

ÇA TOURNE À MANHATTAN
de Tom DiCillo, avec Steve Buscemi, Catherine Keener, Dermot Mulroney, Danielle von Zerneck, James Le Gros.
Américain (1 h 30).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42 ; réservation : 40-30-20-10).

LA CÉRÉMONIE
de Claude Chabrol, avec Isabelle Huppert, Sandrine Bonnaire, Jacqueline Bisset, Jean-Pierre Cassel.
Français (1 h 51).
14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (36-68-69-23) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, dolby, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Miramar, 14e (36-65-70-39 ; réservation : 40-30-20-10).

LE COUVENT
de Manoel de Oliveira, avec Catherine Deneuve, John Malkovich, Luis Miguel Cintra, Leonor Silveria, Duarte D'Almeida, Heloisa Miranda.
Franco-portugais (1 h 30).
VO : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Reflet Médicis, salle Louis-Jouvet, 5e (36-68-48-24).

CYCLO (*)
de Tran Anh Hung, avec Le Van Loc, Tony Leung-Chiu Wai, Tran Nu Yên Khé, Nguyen Nhu Quynh, Nguyen Hoang Phuc.
Franco-vietnamien (2 h).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; La Pagode, dolby, 7e (36-68-75-07 ; réservation : 40-30-20-10) ; Publicis Champs-Elysées, dolby, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Gaumont Gobelins Rodin, dolby, 13e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (43-20-32-20) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22).

DIAS CONTADOS
d'Imanol Uribe, avec Carmelo Gomez, Ruth Gabriel, Javier Bardem.
Espagnol (1 h 33).
VO : Latina, dolby, 4e (42-78-47-86).

LA FLEUR DE MON SECRET
de Pedro Almodovar, avec Marisa Paredes, Juan Echanove, Imanol Arias, Carmen Elias, Rossy De Palma, Chus Lampreave.
Espagnol (1 h 42).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (36-68-69-23) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; UGC Odéon, dolby, 6e (36-68-37-62) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; UGC Champs-Elysées, dolby, 8e (36-68-66-54) ; UGC Opéra, dolby, 9e (36-68-21-24) ; Majestic Bastille, dolby, 11e (36-68-48-56) ; UGC Gobelins, dolby, 13e (36-68-22-27) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (43-20-32-20) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Majestic Passy, dolby, 16e (36-68-48-56 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22).

LA FOLIE DU ROI GEORGE
de Nicholas Hytner, avec Nigel Hawthorne, Helen Mirren, Ian Holm, Amanda Donohoe, Rupert Graves, Rupert Everett.
Britannique (1 h 45).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, 1er (36-68-68-58) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; La Pagode, 7e (36-68-75-07 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Champs-Elysées, dolby, 8e (43-59-04-67 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (36-68-75-13 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Bienvenüe Montparnasse, dolby, 15e (36-65-70-38 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34).

LE HUSSARD SUR LE TOIT
de Jean-Paul Rappeneau, avec Juliette Binoche, Olivier Martinez, Jean Yanne, Pierre Arditi, François Cluzet, Claudio Amendola.
Français (2 h 15).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; UGC Danton, dolby, 6e (36-68-34-21) ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e (36-68-49-56) ; La Bastille, dolby, 11e (43-07-48-60) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (36-68-75-13 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Miramar, dolby, 14e (36-65-70-39 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Gaumont Kinopanorama, dolby, 15e (43-06-50-50 ; 36-68-75-15 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Passy, dolby, 16e (36-68-48-56 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation : 40-30-20-10).

JUSQU'AU BOUT DE LA NUIT
de Gérard Blain, avec Gérard Blain, Anicée Alvina, Gamil Ratib, Paul Blain, Frédéric Marbœuf.
Français (1 h 20).
Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

LAND AND FREEDOM
de Ken Loach, avec Ian Hart, Rosana Pastor, Iciar Bollain, Tom Gilroy, Marc Martinez, Frederic Pierrot.
Britannique (1 h 49).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (43-54-15-04) ; L'Arlequin, dolby, 6e (36-68-48-24) ; UGC Rotonde, dolby, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-41-45) ; Le Balzac, dolby, 8e (45-61-10-60) ; Max Linder Panorama, THX, dolby, 9e (48-24-88-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; La Bastille, dolby, 11e (43-07-48-60) ; Escurial, dolby, 13e (36-68-48-24) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22).

LE REGARD D'ULYSSE
de Theo Angelopoulos, avec Harvey Keitel, Maïa Morgenstern, Erland Josephson, Thanassis Vengos, Yorgos Michalakopoulos, Dora Volanaki.
Grec (2 h 56).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; Saint-André-des-Arts II, dolby, 6e (43-26-80-25) ; Le Balzac, dolby, 8e (45-61-10-60) ; Majestic Bastille, dolby, 11e (36-68-48-56).

LES SABOTS EN OR
de Nouri Bouzid, avec Hichem Rostom, Michket Krifa, Hamadi Zarouk, Fathi Heddaoui.
Franco-tunisien (1 h 44).
VO : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).

SUR LA ROUTE DE MADISON
de Clint Eastwood, avec Clint Eastwood, Meryl Streep, Annie Corley, Victor Slezak, Jim Haynie, Sara Kathryn Schmitt.
Américain (2 h 15).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-41-45) ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e (36-68-49-56) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24).

USUAL SUSPECTS
de Bryan Singer, avec Stephen Baldwin, Gabriel Byrne, Chazz Palminteri, Benicio Del Toro, Kevin Pollack, Kevin Spacey.
Américain (1 h 48).
VO : UGC Forum Orient Express, dolby, 1er (36-65-70-67) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; UGC Triomphe, dolby, 8e (36-68-45-47) ; Saint-Lambert, dolby, 15e (45-32-91-68).

VIVE L'AMOUR
de Tsai Ming-Liang, avec Yang Kuei-Mei, Chen Chao-Jung, Lee Kang-Sheng.
Chinois (1 h 58).
VO : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

REPRISES

LE LIVRE DE LA JUNGLE
de Zoltan Korda, avec Sabu, Joseph Calela, John Qualen, Frank Puglia, Rosemary De Camp, Patricia O'Rourke.
Britanique, 1940 (1 h 44).
VO : Grand Action, 5e (43-29-44-40 ; 36-65-70-63).

LE ROMAN D'UN TRICHEUR
de Sacha Guitry, avec Sacha Guitry, Serge Grave, Marguerite Moreno, Rosine Deréan, Jacqueline Delubac, Pauline Carton.
Français, 1936, noir et blanc (1 h 20).
Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (43-54-51-60).

(*) Films interdits aux moins de 12 ans.

Un jugement légitime le droit de critique

LE QUOTIDIEN DU MÉDECIN a été débouté, mercredi 4 octobre, par le tribunal de grande instance de Paris. Il reprochait au *Guide de la presse,* sélection et analyse de 2 900 journaux et périodiques, d'avoir tenu des propos *« dénigrants »* en affirmant que l'information qu'il contient *« n'est ni scientifique ni objective, mais obéit à un critère bassement lucratif »*, et lui réclamait 500 000 francs de dommages et intérêts. Tout en soulignant le *« sérieux »* de certaines rubriques du quotidien médical, le guide publié par la société Alphom le présentait ainsi : *« Peu d'événements de caractère médical ou professionnel échappent à son attention... surtout quand il y a de la publicité à la clef* (...). Le Quotidien du médecin *est l'exemple type du dévoiement de notre presse médicale. »*
Le tribunal a jugé que le *Guide de la presse* avait *« opéré sans intention malveillante et avec la prudence nécessaire »* et que la présentation du *Quotidien du médecin* relevait de *« l'expression d'une opinion, le droit de critique autorisant des appréciations sévères »*.

■ **DISTRIBUTION : le coût d'intervention** des Nouvelles Messageries de la presse parisienne va baisser de 2 points. Le conseil de gérance des NMPP, présidé par Jean de Montmort, a décidé que cette nouvelle diminution sera applicable dès janvier. Le coût d'intervention passera ainsi de 14 % (taux du début de 1994) à 9 %, grâce à une accélération du plan quadriennal de modernisation 1994-1997. Les économies dégagées sont reversées aux éditeurs et aux diffuseurs, un point d'intervention représentant 160 millions de francs. *« Cette nouvelle diminution témoigne de la détermination du conseil de gérance de parvenir rapidement à un coût d'intervention n'excédant pas 8 points »*, souligne la direction des NMPP.
■ **SOCIAL : le préavis de grève** des services techniques de France 2, déposé pour jeudi 12 octobre par la CFDT Radio-télé et la CGC, a été levé, le projet de réorganisation du service ayant été *« différé »* et la direction voulant privilégier *« une large concertation »*. Les syndicats ont toutefois demandé une expertise des comptes de France 2, qui pourrait être examinée par le comité d'entreprise du mercredi 11 octobre.
■ **TÉLÉVISION : Le résultat net du groupe TF 1** pour le premier semestre de 1995 s'établit à 401 millions de francs, en hausse de 9,3 % par rapport à la même période de 1994 (367 millions de francs). Avec 4,604 milliards de francs, le chiffre d'affaires semestriel de la chaîne privée enregistre une hausse de 7,6 % (4,277 milliards de francs en 1994). Les recettes publicitaires générées par TF 1 entrent pour 3,807 milliards de francs dans le chiffre d'affaires du groupe.
■ **SATELLITE : selon Rupert Murdoch**, président du groupe News Corp et propriétaire de Star TV, la chaîne asiatique devrait enregistrer une perte d'au moins 80 millions de dollars (environ 400 millions de francs) pour l'exercice en cours.

France Télévision prépare son « bouquet » numérique

Jean-Pierre Elkabbach vient d'annoncer que ses programmes diffusés par satellites seront disponibles dans les prochains mois

CANNES
de notre envoyé spécial

Les Français n'auront que l'embarras du choix. Après Canal Plus, la Compagnie luxembourgeoise de télédiffusion (CLT) et l'ensemble Arte - La Cinquième, c'est au tour de France Télévision d'annoncer le prochain lancement du « bouquet » de chaînes de télévision diffusés par satellite et en numérique sur la France et l'Europe francophone à partir de 1996-1997. Jean-Pierre Elkabbach, président de France Télévision, a annoncé, mardi 10 octobre, au Marché international des programmes de télévision (MIP-COM), qui s'est ouvert à Cannes, que le pôle de chaînes publiques qu'il préside avait *« pris une option sur le futur satellite Hot Bird III d'Eutelsat, pour diffuser entre cinq et huit chaînes sur la France et le reste de l'Europe »*.

Outre France 2, France 3 et France Supervision, la chaîne pour écran 16/9, Jean-Pierre Elkabbach souhaite diffuser aussi la chaîne francophone TV5, la chaîne d'informations en continu Euronews, ainsi que la chaîne Histoire – en cours de réalisation avec l'Institut national de l'audiovisuel (INA) – et la chaîne Fiction, elle aussi en cours de fabrication avec la Sept-Arte. La chaîne civique et parlementaire, commanditée par l'Assemblée nationale et le Sénat, devrait compléter cet ensemble. L'importante annonce du président de France Télévision soulève toutefois un certain nombre de problèmes.

Première évidence : le service public de télévision part en ordre dispersé dans la bataille du numérique. Jérôme Clément, président d'Arte, s'est vu confier par les pouvoirs publics la mission de créer un « bouquet » de chaînes en numérique diffusées par satellite à partir de 1996-1997. Avec celui de France Télévision, la France aura donc deux panoplies de chaînes montées pour le secteur public, le tout sans coordination.

Deuxième évidence : ce petit marché linguistique constitué par la France et l'espace francophone en Europe seront dotés de quatre bouquets de chaînes en numérique – deux privés (Canal Plus et la CLT) et deux publics (Arte et France Télévision). Les Etats-Unis, quant à eux, n'ont qu'un seul « bouquet » de cent cinquante canaux en numérique, qui ne souffre, à moyen ou à long terme, aucun concurrent.

Troisième évidence : cette pléthore risque de troubler le consommateur, d'autant que toutes ces chaînes seront diffusées sur deux positions orbitales non complémentaires – Astra pour les chaînes privées, et Eutelsat pour les deux pôles publics. Le problème technique que cela pose actuellement (antenne double-tête plus coûteuse) devrait néanmoins être résolu dans un proche avenir. Il restera alors aux opérateurs à s'entendre sur le choix d'un décodeur unique valable pour les programmes qui facilitera l'accès des consommateurs.

Enfin, qui va commercialiser tous ces bouquets ? Actuellement, seul Canal Plus dispose d'une structure de distribution, celle de Canal Satellite. A son tour, la CLT vient de créer la sienne (Club RTL). Mais *quid* des chaînes publiques ? Accepteront-elles d'être commercialisées par le groupe luxembourgeois, comme celui-ci l'a publiquement proposé lors du dernier Médiaville en septembre, ou monteront-elles leur propre structure ? Canal Plus n'entend pas partager son avance logistique.

Reste encore à connaître la composition du « bouquet » de France Télévision. Actuellement la société publique ne détient que 13 % du capital de la chaîne Histoire, au sein de laquelle la Sept-Arte, l'INA et Pathé sont majoritaires. Sa diffusion devrait donc être plutôt faite par le satellite Astra que par Eutelsat retenu par France Télévision. Jean-Pierre Tessier, le président de l'INA, négocie d'ailleurs avec Canal Plus. Soucieux d'amortir son investissement (plusieurs dizaines de millions de francs), le président de l'INA aura besoin, au minimum, de 2 millions de foyers payants. La rentabilité immédiate devrait donc l'emporter sur l'intérêt du service public.

Quant à la chaîne parlementaire, elle devait à l'origine compléter le « bouquet » numérique de Canal Plus sur Astra. Jean-Pierre Elkabbach se bat pour l'agglomérer à son ensemble de programmes. Actuellement, l'issue de cette bataille reste incertaine.

Yves Mamou

Pierre Grimblat honoré

L'un des célèbres producteurs français de télévision, Pierre Grimblat, PDG de Hamster, société qui a produit notamment *Navarro, Le Château des oliviers, L'Instit* ou *Les Cœurs brûlés*, a été nommé « Homme de l'année » au MIP-COM, mardi 10 octobre. A soixante-huit ans, il succède au palmarès à des dirigeants de chaîne comme André Rousselet, Ted Turner ou Silvio Berlusconi.

Pierre Grimblat a exploré tous les domaines de l'audiovisuel et du cinéma. Il fut auteur et réalisateur de cinéma (*L'Empire de la nuit* en 1962, *Slogan* en 1969, *Dites-le avec des fleurs* en 1976) et de télévision (pour la « Série noire »). Il a ensuite été producteur, pour TF 1 ou France 2 et pour des chaînes européennes, 30 % du chiffre d'affaires de sa société, Hamster, est réalisé à l'international. Spécialisée dans la fiction haut de gamme, Hamster, créée en 1981, a pour actionnaire Disney-ABC (33,33 %). La société doit participer à la coproduction de dessins animés, avec l'américain DIC.

MERCREDI 11 OCTOBRE

TF 1

12.50 Magazine : A vrai dire.
13.00 Journal, Météo.
13.38 Magazine : Femmes.
13.40 Feuilleton : Les Feux de l'amour.
14.35 Club Dorothée.
17.20 Série : Les Années fac.
17.55 Sport : Football. Eliminatoires de l'Euro 96 : Roumanie-France, en direct de Bucarest; 18.00, Coup d'envoi ; 18.45, mi-temps ; 19.00, 2e période.
19.50 ▶ Les Pourquoi de M. Pourquoi.
20.00 Journal, La Minute hippique, Météo.

20.50 Divertissement : Pour la vie. Présenté par Valérie Pascal et Fabrice.
22.55 ▶ Magazine : 52 sur la Une. Présenté par Jean Bertolino. Quintuplés, sextuplés et plus, de Marion Desmarres, Guy Galluffo et Bernard Cazedepats.
23.55 Magazine : Ushuaïa. Présenté par Nicolas Hulot. Au pays des hommes bleus. Les Blue Angels, de Pierre-Alain Touge ; Le Vagabond des glaces, de Jérôme Dal Santo ; Les Ailes du Lituanica, de R. Verda ; Barefoot sur neige, de Bernard Guerrini ; Australia.
0.55 Journal, Météo.
1.10 Série : Intrigues (et 4.10).
1.35 Programmes de nuit. TF 1 nuit (et 2.35, 3.20, 4.00, 4.30) ; 1.45, Histoire des inventions ; 2.45, Mésaventures ; 3.30, Histoires naturelles (et 5.05) ; 4.40, Musique.

FRANCE 2

12.55 Météo (et 13.40).
12.59 Journal.
13.45 Téléfilm : Fou de foot. De Dominique Baron.
15.15 Couleur Maureen (et 16.05, 16.40).
15.20 Série : Hartley cœurs à vif.
16.10 Série : Seconde B.
17.10 Série : Les Premières fois.
17.40 Série : Génération musique.
18.10 Série : Le Prince de Bel-Air.
18.40 Jeu : Que le meilleur gagne.
19.15 Bonne nuit les petits.
19.20 Studio Gabriel (et 1.40).
19.50 Loto (et 20.45).
19.59 Journal, Météo.

20.50 Téléfilm : Le Parasite. De Patrick Dewolf, avec Michel Aumont. *Un homme, tout juste sorti de prison et connu pour être « le roi des casses foireux », s'incruste chez son fils qui menait jusqu'alors une vie paisible avec sa femme et ses enfants.*
22.25 Magazine : Bas les masques. Attention jeux dangereux. *Les Jeux de rôles en question.*
23.40 Journal, Météo.
23.50 Les Films Lumière.
23.55 Le Cercle de minuit. Présenté par Laure Adler. Les dérives de la vie politique.
1.15 Programmes de nuit. Histoires courtes : L'eau qui dort ; 2.10, Emissions religieuses (rediff.) ; 3.30, Soko ; 4.15, 24 heures d'infos ; 4.25, Jeu : Les Z'amours ; 5.00, Outremer (rediff.) ; 5.50, Dessin animé.

FRANCE 3

12.00 Télévision régionale.
12.45 Journal.
13.05 Jeu : Tout en musique.
13.40 Série : Magnum.
14.30 Dessin animé. Popeye.
14.45 Le Magazine du Sénat.
14.55 Questions au gouvernement. En direct de l'Assemblée nationale.
16.05 Dessins animés. Woof ; Roger Ramjet.
16.40 Les Minikeums.
17.50 Série : Les deux font la loi.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. *La Pêche à la truite*, de Philip White.
18.55 Le 19-20 de l'information. 19.08, Journal régional.
20.05 Jeu : Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.45 Consomag.

20.50 La Marche du siècle. Présenté par Jean-Marie Cavada en collaboration avec l'hebdomadaire *VSD*. La Déprime en chantant.
22.25 Météo, Journal.
23.00 Un siècle d'écrivains. Documentaire présenté par Bernard Rapp. Maurice Barrès, de Jean-Claude Lamy et Claude Vagda.
23.50 Les Quatre Dromadaires (rediff.). Chronique de l'Afrique sauvage. [5/12] L'Héritage.
0.45 Feuilleton : Dynastie.
1.35 Musique Graffiti. Récital Catherine Ribeiro aux Bouffes du Nord (2e partie) (15 min).

M 6

12.30 Série : La Petite Maison dans la prairie.
13.25 Magazine : M 6 Kid. La Sculpture. 13.30, Crypte Show ; 14.00, Les Aventures de Tintin (Les Cigares du pharaon [2/2]) ; 14.30, Draculito ; 15.00, 20 000 lieues dans l'espace ; 15.30, Rahan ; 16.00, Highlander.
16.30 Variétés : Hit Machine.
17.00 Fanzine (et 0.55, 5.15).
17.30 Série : Classe mannequin.
18.00 Série : Highlander.
19.00 Série : Loïs et Clark, les nouvelles aventures de Superman. Un homme étrange venu d'ailleurs.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Jeu : Le Grand Zap.
20.35 Magazine : Ecolo 6. Présenté par Michel Cellier. Amiante : dépistage et déflocage.

20.40 Téléfilm : L'Ombre du soir. De Cinzia Th. Torrini, avec Robin Renucci, Laura Morante.
22.30 Téléfilm : New York, alerte à la peste. De Sheldul Larry.
0.20 Secrets de femmes.
1.25 Boulevard des clips (et 5.40).
2.30 Rediffusions. Fréquenstar (Christian Clavier) ; 3.25, E = M 6 ; 3.50, Stamews ; 4.15, Mirage 2000.

CANAL +

— En clair jusqu'à 13.45 —
12.30 La Grande Famille. Présenté par Alexandre Devoise et Philippe Vecchi.
13.40 Magazine : Le journal de l'emploi.
13.45 Décode pas Bunny.
14.40 Documentaire : National Geographic. L'Arctique, royaume des glaces, de Lisa Truitt.
15.30 Téléfilm : Une lumière dans la jungle.
17.05 Sport : Football américain.
17.50 Surprises.
17.55 Dessin animé : Les Multoches.
18.00 Le Dessin animé. Iznogoud.
18.25 Sport : football. En direct, deuxième mi-temps du match Slovaquie-Pologne.
— En clair jusqu'à 21.00 —
19.20 Nulle part ailleurs. Présenté par Philippe Gildas, Bruno Gaccio et Valérie Payet.
19.30 Flash d'informations (et 22.30).
19.55 Les Guignols.
20.30 Le Journal du cinéma. Présenté par Isabelle Giordano.

21.00 Cinéma : Le Concierge du Bradbury. ■ Film américain de Barry Sonnenfeld (1993).
22.40 Cinéma : A la folie. □ Film français de Diane Kurys (1994).
0.10 Cinéma : Tom est tout seul. □ Film français de Fabien Onteniente (1994).
1.40 Cinéma : Rue Princesse. □ Film ivoirien de Henri Duparc (1994, 85 min).

LA CINQUIÈME

12.30 Atout savoir. La Rentrée universitaire.
13.00 Documentaire : Arctique, nomades de la glace.
13.30 L'Esprit du sport.
13.25 Le Journal du temps (et 18.57).
14.30 A tous vents.
15.30 Qui vive ! L'Andrologie.
15.45 Allô ! La Terre. Le Temps [3/5].
15.55 Inventer demain. Jean-François Minster, géographe (3/5).
16.00 La Preuve par cinq. La Ville [3/5].
16.30 Pareil, pas pareil. Berlin.
17.00 Rintintin. La Dernière Chance.
17.30 Les Enfants de John.
18.00 Affaires publiques. Le Ministre.
18.15 L'Œuf de Colomb. Le Train.
18.30 Le Monde des animaux.

ARTE

19.00 Série : Ivanohé. [3/25] Le Chevalier teuton, de Lance Comfort.
19.25 Documentaire : Bionique, les inventions de la nature. [2/4] Le Secret du mouvement, de Thomas Brodbeck.
20.20 Le Dessous des cartes. Chronique de géopolitique, de Jean-Christophe Victor. Les mines antipersonnel.
20.30 8 1/2 Journal.

20.40 Documentaire : Les Mercredis de l'Histoire. Liban, nos guerres imprudentes, de Randa Chahal Sabbag.
21.45 Ennio Morricone. Documentaire de David Thompson.
22.40 Documentaire : Concert des séducteurs. Musique classique et publicité, de Horst Brandenburg.
23.20 Musica Journal.
23.55 Cinéma, de notre temps : Chahine and Co. De Jean-Louis Comolli.
0.50 Cinéma : La Chambre de Buster. ■ Film allemand de Rebecca Horn (1990, rediff. du 10 octobre, 100 min).

CÂBLE

TV 5 19.00 Paris lumières. 19.25 Météo des cinq continents (et 21.55). 19.30 Journal de la RTBF. En direct. 20.00 Faut pas rêver. 21.00 Strip-tease. 22.00 Journal de France 2. Edition de 20 heures. 22.40 Série : Emilie, fille de Caleb. 23.30 Jours de guerre. [1/6] Janvier 1945. De Bill Binnemans. 0.30 Journal de France 3. Edition Soir 3. 1.00 Visions d'Amérique (15 min).
PLANÈTE 19.40 Watergate. [1/5] De Mick Gold. 20.35 Sida, paroles de familles. [2/2]. De Paule Muxel et Bertrand de Solliers. 21.30 Les Hauts Lieux spirituels français. [10/10] Paray-le-Monial. De Véronique Sartre. 22.00 Nautilus. [3/5] Chausseurs et chasses. D'Anita Lowenstein. 22.50 Naître, des histoiresbanales mais belles. De Christophe de Ponfilly. 23.45 Mourtala Diop,voyageur de l'art. De Laurence Attali. 0.35 La Hague au quotidien. De Paule Zajdermann et Françoise Zonabend (55 min).
PARIS PREMIÈRE 19.30 Stars en stock. 20.00 20 h Première. 21.00 Paris modes. 21.55 Aux arts et caetera. 22.20 Quadrille. ■■ Film français de Sacha Guitry (1937, N.). 0.00 Paris dernière. 0.50 Première loges.
CANAL J 17.25 Le Cristal magique. 17.50 Les Fables géométriques. 18.00 Soirée Cajou. 18.05, La Super Finale de rébus ; 18.15, Dodo, le retour ; 18.20, T'es pas cap ; 18.25, La Leçon de cinéma ; 18.30, Sport ; 18.35, Coup de cœur livre ; 18.40, Le Mordu ; 18.45, La Cuisine ; 18.50, Les Mission du Capt'ain J ; 19.00, Cajou l'invité : le basketteur Richard Dacoury ; 19.30, Série : Mission top secret ; 19.50, Au revoir.
CANAL JIMMY 20.00 Série : Elvis,Good Rockin'Tonight. Bodyguards. 20.25 Série : Route 66. Larmes sèches. 21.20 Série : Au cœur du temps. Billy the Kid. 22.05 Chronique de mon canapé. 22.10 Série : Seinfeld. Soirée gâchée. 22.35 Série : Les Incorruptiblesde Chicago. La star fait son cinéma. 23.25 Série : Liquid Television. 23.55 T'as pas une idée ? Invitée : Guesh Patti. 0.50 Série : Dream On. Le Visiteur (30 min).
SÉRIE CLUB 19.00 Série : Chapeau melon et bottes de cuir (et 23.15). L'Heure perdue. 19.50 Série : Cher oncle Bill. Jalousie d'enfant. 20.15 Série : Skippy le kangourou. Nuit d'orage. 20.45 Série :The Thunderbirds (et 0.00). Au feu ! 21.40 Série : Les Espions. Le Tigre. 22.30 Série : 200 dollarsplus les frais. La terre qui baignait dans le sang. 0.45 Série : Mission impossible. Elections à Valeria (45 min).
MCM 19.00 Zoom zoom (et 19.45). 19.10 Mangazone (et 23.25). 19.15 L'invité de marque. Le Trio Esperança. 21.00 MCM découvertes. 21.30 MCM Rock Legends. 22.30 Cinémascope. 22.45 Private Jack. 23.00 MCM Mag (et 0.30). 23.30 Blah-Blah Groove. 0.00 Passion cinéma. 1.00 Clips non-stop (30 min).
MTV 20.00 Greatest Hits. 21.00 Most Wanted. 22.30 Beavis and Butt-head. 23.00 News at Night. 23.15 CineMatic. 23.30 The State. 0.00 The End 7 (90 min).
EUROSPORT 19.00 Formule 1 Magazine (et 0.00). 19.30 Eurosportnews (et 1.00). 20.00 Prime Time Magazine. Boxe. 21.00 Course de camions. Trial Europa. 4e manche. A Voitsberg (Autriche). 22.00 Football. En différé. Euro 96. Qualifications. 0.30 Moto Magazine (30 min).
CINÉ CINÉFIL 19.05 Le Trouble-fête. ■ Film américain de Theodore Flicker (1964, N., v.o.). 20.30 Léon Morin, prêtre. ■ Film français de Jean-Pierre Melville (1961, N.). 22.25 L'Aventurede Madame Muir. ■■■ Film américain de Joseph L. Mankiewicz (1947, N., v.o.). 0.05 La Chasse à l'homme. ■ Film français d'Edouard Molinaro (1964, N., 90 min).
CINÉ CINÉMAS 18.50 Le Prix d'une vie. □ Film franco-italien de Domenico Campana (1989). 20.30 Edith et Marcel. ■ Film français de Claude Lelouch (1983). 23.05 French Lover. ■ Film américain de Richard Marquand (1983, v.o.). 0.40 Documentaire (55 min).

RADIO

FRANCE-CULTURE 20.00 Musique :Le Rythme et la Raison. Cinq compositeurs chinois de la nouvelle génération. 3. Les compositeurs Ge Ganru et Guo Wenjing. 20.30 Tire ta langue. Le serbo-croate. 21.28Poésie sur parole. Des poètes et des peintres (3). 21.32 Correspondances. Des nouvelles de la Belgique, du Canada et de la Suisse. 22.00 Communauté des radios publiques de langue française. Rencontres avec Paul Willems, écrivain et auteur de théâtre (1). 22.40 Les Nuits magnétiques. Question d'écoute : l'écologie sonore. 2. Le bruit et la nuisance sonore. 0.05 Du jour au lendemain. Jean-Marie Laclavetine (Demain la veille). 0.50 Musique : Coda. Les couleurs de la nuit (3). 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.).
FRANCE-MUSIQUE 20.00 Concert. Festival de Schwetzingen. Donné le 18 mai au Théâtre Rokoko, par l'Ensemble Varianti, dir. Dietrich Fischer-Dieskau : Œuvres de Hindemith : Der Dämon op. 28 ; Kammermusik no 2 pour piano et douze instruments solistes op. 36 no 1 ; Hérodiade pour récitant et petit orchestre ; Kammermusik no 1 pour petit orchestre op. 24 no 1. 22.25 Dépêche-notes. 22.00 Soliste. Thomas Hampson, baryton. 22.30 Musique pluriel. Sonate pour violon et piano, de Corigliano ; Canticum, de Werner. 23.05 Ainsi la nuit. Sonate pour piano no 31 op. 110, de Beethoven ; Trio pour violon, violoncelle et piano op. 15, de Smetana, par le Trio Suk. 0.00 Jazz vivant. Festival du Théâtre de Boulogne-Billancourt : Le saxophoniste et compositeur Henry Threadgill et son Very Very Circus Band. 1.00 Les Nuits de France-Musique. Programme Hector.
RADIO-CLASSIQUE 20.40 Les Soirées de Radio-Classique. Tosca, opéra en trois actes, de Puccini, par le Chœur symphonique de Westminster, le Chœur de Garçons de Philadephie et l'Orchestre de Philadelphie, dir. Riccardo Muti, sol. Carol Vaness (Floria Tosca), Giuseppe Giacomini (Mario Cavaradossi), Giorgio Zancanaro (Le baron Scarpia), Piero de Palma (Spoletta), Danilo Seraiocco (Cesar Angelotti), Orazio Mori (Sciarrone), Charles Austin (un geôlier), Alfredo Mariotti (le sacristain), Jeffrey Smith (un berger). 22.40 Les Soirées... (Suite). Maria Egiziaca, triptyque de concert en trois épisodes, Respighi, par le Chœur de la RTV hongroise et l'Orchestre d'État de Hongrie, dir. Lamberto Gardelli, sol. Veronika Kincses, soprano, Janos Nagy, ténor, Lajos Miller, baryton, Maria Zempleni, soprano, Ildiko Komlosi, mezzo-soprano, Mihaly Kalmandi, baryton, Katalin Farkas, soprano. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles :
▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique. ♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

Les noctambules de Paris Première

Thierry Ardisson, l'enfant terrible du petit écran, renoue avec ses premières émissions en proposant sur la chaîne câblée de la capitale une « plongée dans la nuit »

UNE RENCONTRE avec Charlebois au bar du Bristol, un rendez-vous discret chez une maîtresse sado-masochiste, un travelling dans la nuit et un dernier verre dans une boîte de Pigalle : c'est « Paris dernière ». On reconnaît la voix de Thierry Ardisson, mais on ne le voit pas. L'émission est filmée de façon subjective et la caméra épouse le regard d'un noctambule en virée.

« *Cette plongée dans la nuit est un retour aux origines, à « Bains de minuit »*, explique Thierry Ardisson. *Sauf qu'à l'époque, lorsque j'invitais des personnalités à venir bavarder dans une boîte de nuit, je les sortais de leur milieu. Cette fois, c'est moi qui vais les surprendre dans leur cadre de vie. Ils sont mes guides et je les suis, avec les moyens du bord. J'ai toujours soigné les cadrages, les éclairages et les montages dans les moindres détails. Là, je me promène avec une équipe légère et une seule caméra. Je ramène des images qui tremblent et des plans qui bougent. Cela me permet d'inventer une écriture de télévision plus simple, plus naturelle.* »

La force du créateur de « Double jeu » est dans cette capacité à rebondir pour transformer un purgatoire en laboratoire. C'est en effet sur la chaîne câblée Paris Première qu'il officie ainsi, jouant de sa propre image avec le même enthousiasme que naguère sur France 2. Mais l'homme est serein : même s'il regrette au passage que le service public n'ait pas investi sur cette émission *« d'avant-garde »*, il a su multiplier ses activités. *« Il y a un peu plus d'un an*, raconte-t-il, *l'animateur que j'étais a eu l'impression que la messe était dite. J'avais tenu dix ans à l'écran, mais il fallait que je trouve un nouveau métier. J'ai cherché alors celui qui m'ennuyait le moins. Associé à Hachette, j'ai décidé de développer Ardisson et Lumières, ma maison de production, qui fonctionnait jusqu'ici sur un mode artisanal.* »



« SANS RANCUNE »

Avant ce revirement, Ardisson posait en enfant terrible de la télévision, trublion régulièrement révolté, et viré. Certes, il avait déjà mis son talent de producteur au service d'autres personnalités, comme Christine Bravo, mais les objectifs qu'il s'est fixés depuis sur le marché de l'audiovisuel sont plus ambitieux. Il se veut un prestataire de services traitant avec les dirigeants des chaînes. *« Ces derniers ont besoin de producteurs avec lesquels ils puissent mettre en place de nouveaux divertissements. Nous ne sommes pas nombreux sur ce créneau. Mais il faut être cohérent, et c'est pour cette raison que je vends* Entrevue. *Au fil des numéros, ce magazine a pris pour cible la télévision et ses dirigeants. Je ne peux plus attaquer mes interlocuteurs.* »

La première expérience d'Ardisson et Lumières n'a cependant guère été concluante, puisqu'il s'agissait des « Niouzes », présentées sur TF 1. « Au bout d'une semaine, explique Ardisson, *l'audience était mauvaise, l'image déplorable et la presse se déchaînait. J'ai préféré arrêter. TF 1 a repris « Alerte à Malibu » et tout est rentré dans l'ordre. Mais nous travaillons sans rancune avec la chaîne sur un 20 h 30.* »

Entre-temps, d'autres projets ont mûri, notamment pour M 6. En attendant « Rayon X » – un magazine « *entre « Beverly Hills » et « Envoyé spécial* », selon Ardisson –, sa nouvelle émission, « Flash back », sous-titrée « Les années love, 1965-1975 », a débuté fin septembre. On y boit, on fume, on rit fort, et chaque invité y va d'une petite anecdote qui tourne autour du sexe. Bref, tout se passe comme dans une émission d'Ardisson, sauf que c'est Laurent Boyer qui mène la partie.

L'ancien animateur est dans le car-régie et joue les producteurs. Ce divertissement, qui compile, à travers témoignages et reportages, la chanson, le cinéma, la télévision ou la publicité d'une période, n'est pas révolutionnaire, mais Ardisson-producteur se frotte les mains. Consacrée aux années disco, la première de « Flash back » a battu les records d'audience de la chaîne. La deuxième, le 3 octobre, avait tout pour plaire, elle aussi, puisqu'elle était dédiée à 1969, année érotique...

Jean-Louis André

★ « Paris dernière » sur Paris Première, mercredi 11 octobre à minuit, samedi 14 à 22 h 30 et lundi 16 à 0 h 10.

Fonctionnaire, mon amour... *par Luc Rosenzweig*

JACQUES DUTRONC est de retour, avec de nouvelles chansons. C'est l'occasion de fredonner ses succès d'antan, dont l'un se rappelait à nous mardi soir avec l'insistance d'une ritournelle : *« J'aime les filles qui font la grève... »* Des filles et des garçons en grève, cela ne manquait pas, et il nous fut donné tout loisir de mettre des visages sur ces bulletins de paye que le gouvernement veut tenir serrés.

L'infirmière, le facteur, l'instit, le cheminot et même le flic semblaient avoir conquis les cœurs des non-fonctionnaires, plus connus comme usagers, qui en bonne logique auraient dû râler contre ces planqués, ces nantis, ces budgétivores. Etait-ce le soleil de l'été indien ? Ou bien une réaction de bonne humeur face à une campagne qui noircissait à l'excès les employés des services publics ? Toujours est-il qu'en dépit de la marche forcée, des retards, des rendez-vous manqués, l'usager avait plutôt le sourire. Les équipes de reportage ont eu du mal à trouver le râleur type, l'anti-fonctionnaire viscéral au fond d'un bistrot.

Non, l'ambiance était plutôt à la compréhension des problèmes des salariés concernés. Il y a là un mystère dont les sociologues ou les sondeurs vont sans doute bientôt nous livrer les clés, mais qui montre combien les Français sont des gens difficiles à gouverner. Cela fait longtemps qu'ils désertent les rangs des syndicats, qu'ils manifestent leur défiance devant tout ce qui peu ressembler à l'embrigadement dans une action collective ou au militantisme utopique, et puis, un beau jour, sans crier gare, ils s'y remettent...

Puisqu'il est de bon ton, désormais, de revendiquer sans passer pour un ronchon, profitons-en, et faisons valoir à qui de droit ce qui ne peut plus durer dans le paysage audiovisuel français. Première banderole : *« Halte à l'augmentation automatique du son pour les pubs ! »* C'est vrai, c'est la barbe ! Le niveau sonore familial est bien souvent le résultat d'un compromis difficile entre les tympans du foyer que la réclame criarde vient grossièrement remettre en cause. Deuxième banderole : *« Ras le bol de la promotion dans les informations ! »* On attend de MM. Poivre d'Arvor et Masure qu'ils nous donnent des nouvelles de France et du monde, qu'ils nous expliquent l'inattendu, le contingent, la vie ou la mort qui va, et pas du tout qu'ils se transforment en clé de voûte du plan média de MM. Jean-Marie Poiré ou Jacques Attali, comme c'était le cas mardi soir, comme c'est d'ailleurs le cas tous les soirs pour ces matraquages proto-publicitaires. Gérard Depardieu, qui devait en être à sa quatre-vingt-dix-huitième prestation promotionnelle des *Anges gardiens*, arborait un air si las et ennuyé qu'on le croyait en train de présenter le dernier film de Marguerite Duras. Mais que fait donc le gouvernement ?

JEUDI 12 OCTOBRE

TF 1

12.50 Magazine : A vrai dire.
13.00 Journal, Météo.
13.38 Magazine : Femmes.
13.40 Feuilleton : Les Feux de l'amour.
14.25 Feuilleton : Dallas.
15.25 Série : La loi est la loi.
16.15 Jeu : Une famille en or.
16.45 Club Dorothée. Salut les Musclés ; Clip ; Jeux.
17.20 Série : La Philo selon Philippe.
17.55 Série : Les Nouvelles Filles d'à côté.
18.25 Série : Le Miracle de l'amour.
19.50 ▶ Les Pourquoi de M. Pourquoi.
20.00 Journal, Tiercé, La Minute hippique, Météo.

20.50 Série : Navarro. L'Ombre d'un père, de Nicolas Ribowski. *Enquête sur le meurtre par asphyxie d'une jeune fille victime d'un tueur en série au sac plastique.*
22.25 Magazine : J'y crois, j'y crois pas. Présenté par Tina Kieffer. A quoi servent les aristocrates ?
0.40 Journal, Météo.
0.50 Programmes de nuit. Concert. Ensemble instrumental de Basse Normandie : Haydn ; 2.25, TF 1 nuit (et 3.25, 4.00) ; 2.35, Histoire des inventions ; 3.35, Histoires naturelles (et 5.05) ; 4.10, Série : Mésaventures ; 4.40, Musique.

FRANCE 2

12.55 Loto, Journal.
13.45 Série : Derrick.
14.50 Série : Soko.
15.40 Tiercé, à Longchamp.
15.55 Variétés : La Chance aux chansons (et 5.20). *Chanter en Bretagne.*
16.40 Jeu : Des chiffres et des lettres.
17.05 Série : Les Premières fois.
17.40 Série : Génération musique.
18.10 Série : Le Prince de Bel-Air.
18.40 Jeu : Que le meilleur gagne.
19.15 Bonne nuit les petits. Là... j'éteins la lumière.
19.20 Studio Gabriel (et 2.55).
19.59 Journal.
20.15 Invité spécial. Alain Madelin.
20.50 Météo, Point route.

21.00 Magazine : Envoyé spécial. Patarroyo : le croisé du palu ; Massacre à Srebrenica ; Belles de nuit.
23.00 Expression directe. CFDT.
23.10 Cinéma : L'Arnaqueur. ■■■ Film américain de Robert Rossen (1961, N.). Avec Paul Newman.
1.17 Les Films Lumière.
1.20 Journal, Météo.
1.35 Le Cercle de minuit. Cinéma. Avec Chantal Ackerman, Robert Guediguian, Laurent Chevallier, Dominique Nora.
3.30 Programmes de nuit. 3.30, Bas les masques (rediff.) ; 4.40, 24 heures d'infos ; 4.50, Jeu : Les Z'amours ; 6.00, Dessin animé.

FRANCE 3

12.00 Télévision régionale.
12.45 Journal.
13.05 Jeu : Tout en musique.
13.40 Magazine : Si vous parliez.
14.50 Série : Simon et Simon.
15.40 Série : Magnum.
16.30 Dessin animé : Roger Ramjet.
16.40 Les Minikeums.
17.50 Série : Les deux font la loi.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. *Morny, un voluptueux au pouvoir*, de Jean-Marie Rouart.
18.55 Le 19-20 de l'information. 19.08, Journal régional.
20.05 Jeu : Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.45 Keno.

20.50 Cinéma : L'Epreuve de force. ■■ Film américain de Clint Eastwood (1977). Avec Clint Eastwood.
22.40 Météo, Journal.
23.10 Magazine : Ah ! Quels titres ! Présenté par Philippe Tesson. Dans les coulisses du pouvoir. Invités : Thierry Pfister (*Le Mort qui parle*) ; Stéphane Denis (*Histoire de France*) ; Jacques Attali (*Verbatim III*).
0.10 Espace francophone. Raphaël Confiant, portrait d'une île.
0.40 Feuilleton : Dynastie.
1.30 Musique Graffiti. *Sonate K 526*, de Mozart, par Gérard Wyss, piano, Raphaël Oleg, violon (15 min).

M 6

12.30 Série : La Petite Maison dans la prairie.
13.25 Série : Drôles de dames.
14.20 Série : Wolff, police criminelle.
15.15 Boulevard des clips. (et 1.20, 5.25).
17.00 Variétés : Hit Machine.
17.30 Série : Classe mannequin.
18.00 Série : Highlander. *Une collection convoitée.*
19.00 Série : Loïs et Clark, les nouvelles aventures de Superman. *Le Choix des armes.*
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Jeu : Le Grand Zap.
20.35 Magazine : Passé simple. Présenté par Marielle Fournier. L'avortement. *Il y a un peu plus de vingt ans était mise en place la loi Weil, autorisant l'interruption volontaire de grossesse (IVG).*

20.45 Cinéma : La Gifle. ■ Film français de Claude Pinoteau (1974). Avec Lino Ventura, Annie Girardot, Isabelle Adjani.
22.40 Cinéma : Apology. ■ Film américain de Robert Bierman (1986). Avec Lesley Ann-Warren, Peter Weller, John Glover.
0.25 Magazine : Fréquenstar. Christian Clavier.
2.30 Rediffusions. Culture pub ; 2.55, Broadway Magazine ; 3.40, Fanzine ; 4.05, Jazz 6 ; 5.00, Starnews.

CANAL +

En clair jusqu'à 13.45
12.30 La Grande Famille.
13.40 Magazine : Le journal de l'emploi.
13.45 Cinéma : Une passion d'été. □ *Film américain de C. Bolotin (1993).*
15.10 Dessin animé : Les Simpson.
15.35 Cinéma : Le Temps de l'innocence. ■■ Film américain de M. Scorsese (1993).
17.45 Surprises.
17.55 Dessin animé : Les Multoches.
18.05 Le Dessin animé.
18.30 Magazine : Cyberflash.
En clair jusqu'à 20.35
18.40 Magazine : Nulle part ailleurs. Présenté par Jérôme Bonaldi ; 19.10, par Philippe Gildas, Bruno Gaccio et Valérie Payet.
19.30 Flash d'informations (et 22.10).
19.55 Les Guignols.
20.30 Le Journal du cinéma.

20.35 Téléfilm : Les hommes et les femmes sont faits pour vivre heureux... mais pas ensemble. De Philippe de Broca, avec Bernard Le Coq, Fanny Cottençon.
22.15 Cinéma : Hot Shots 2. □ Film américain de J. Abrahams *(1993, v.o.)*.
23.40 Cinéma : Cujo. ■ Film américain de L. Teague (1983).
1.15 Cinéma : Les Parapluies de Cherbourg. ■■■ Film français de J. Demy (1963).
2.45 Surprises (15 min).

LA CINQUIÈME

12.30 Atout savoir.
13.25 Le journal du temps (et 18.57).
13.30 Documentaire : Les Bactéries au service de l'environnement.
14.30 Arrêt sur images.
14.30 Les Grands Maîtres du cinéma.
15.30 Qui vive !
15.55 Inventer demain. Jean-François Minster, géographe (4/5).
15.45 Allô ! La Terre.
16.00 La Preuve par cinq.
16.30 Documentaire : Arctique, nomades de la glace.
17.00 Rintintin.
17.30 Les Enfants de John.
18.00 Ma souris bien-aimée.
18.15 Alphabets de l'image.
18.30 Le Monde des animaux.

ARTE

19.00 Série : Ivanohé.
19.30 Documentaire : La Dernière Danse.
20.30 8 1/2 Journal.

20.40 ▶ De quoi j'me mêle : Sport, un monde sans pitié.
20.45 Documentaire : Prolongations d'enfer.
21.35 Débat (et 23.05).
22.15 Documentaire : Dopage, le mur du silence.
23.45 Légende du jazz : Steve Lacy.
0.45 Documentaire : Une mort programmée.
2.00 Cinéma : Le Danseur mondain Guéridon noir. ■ Film allemand de R. Horn (1978, v.o., rediff. du 10 octobre, 44 min).

CÂBLE

TV 5 19.00 Paris lumières. 19.25 Météo des cinq continents (et 21.55). 19.30 Journal de la RTBF. En direct. 20.00 Train d'enfer. ■ Film français de Roger Hanin (1984). 21.20 30 millions d'amis. 22.00 Journal de France 2. Edition de 20 heures. 22.40 Correspondances. *22.50* La Marche du siècle. *0.05* Tell quel. 0.30 Journal de France 3. Edition Soir 3 (30 min). 1.00 Visions d'Amérique (15 min).

PLANÈTE *19.45 Sur le sentier de la guérison.* D'Alain Bornet. 20.35 Lonely Planet. Sur les traces des mayas. De Paul McGuigan. 21.20 Watergate. [1/5] De Mick Gold. *22.15 Sida, paroles de familles.* [2/2] De Paule Muxel et Bertrand de Solliers. 23.10 Les Hauts Lieux spirituels français. [10/10] Paray-le-Monial. De Véronique Sartre. *23.40 Nautilus.* [3/5] Chasseurs et chasses. D'Anita Lowenstein. 0.30 Naître, des histoires banales mais belles. De Christophe de Pontfilly (55 min).

PARIS PREMIÈRE *19.30 Stars en stock.* 20.00 20 h Première. 21.00 Le Beau Brummel. ■ Film américain de Curtis Bernhardt (1954, v.o.). 22.50 Totalement cinéma. *23.20 Concert : Symphonie nº 8 d'Anton* Dvorak. Enregistré à Berlin. 0.00 Musiques en scènes. 0.30 Concert : Ruben Blades. Enregistré à Barcelone en 1986 (50 min).

CANAL J 17.25 *Le Cristal magique.* 17.50 Les Fables géométriques. 18.00 Soirée Cajou. 18.05, Rébus ; 18.10, Dodo, le retour : La Chauve-souris ; 18.15, C'est vous qui le faites : SOS Tips ; 18.20 ; Série : Les Aventures de Black Beauty ; 18.50, Tip top clip ; 19.00, Atomes crochus ; 19.15, La Revue de presse ; 19.20, Codes secrets ; 19.30, Série : Mission top secret ; 19.55, La Mode et Au revoir.

CANAL JIMMY 20.00 L'Amour avec des si... ■ Film français de Claude Lelouch (1966, N.). 21.20 Série : Seinfeld. Soirée gâchée. 21.50 Road Test. 22.10 Chronique du front. 22.15 Burn'Em Up O'Connor. ■ Film américain d'Edward Sedgwick (1939, N., v.o.). 23.25 Souvenir. Les Vénusiennes. 0.05 Série : Au cœur du temps. Billy the Kid. 0.55 Destination séries (30 min).

SÉRIE CLUB 19.00 Série : Chapeau melon et bottes de cuir (et 23.15). Meurtre par téléphone. 19.50 Série : Cher oncle Bill. M. Félix amoureux. 20.15 Série : Skippy le kangourou. 20.45 Série : Allô Béatrice (et 0.10). Charmant week-end. 21.40 Série : Les Espions. 22.30 Série : 200 dollars plus les frais. Ciao, Prentiss Carr. 0.00 Le Club. 1.00 Série : Mission impossible. Le Médium (45 min).

MCM 19.00 Zoom zoom (et 20.15). 19.10 Mangazone (et 23.25). 19.15 Passengers. 21.00 MCM découvertes. 21.30 MCM Rock Legends. 22.30 L'Invité de marque. Le Trio Esperança. 23.00 MCM Mag (et 0.30). 23.30 Blah-Blah Groove. 0.00 Cinémascope. 0.15 Clips non-stop (15 min).

MTV *20.00 Greatest Hits. 21.00 Most Wanted.* 22.00 Oddities featuring The Head. 22.30 Beavis and Butt-head. 23.00 News at Night. 23.15 CineMatic. 23.30 Série : Aeon Flux. 0.00 The Pulse. 0.30 The End ? (60 min).

EUROSPORT 19.30 Eurosportnews (et 1.00). 20.00 Sportel. 20.15 Sumo. Championnats d'Europe, à Ingolstadt (Allemagne). 21.00 Catch. 22.00 Football. En différé. Euro 96. Qualifications (120 min).

CINÉ CINÉFIL 18.55 La Chasse à l'homme. ■ Film français d'Edouard Molinaro (1964, N.). 20.30 Le Trouble-fête. ■ Film américain de Theodore Flicker (1964, N., v.o.). 21.50 La Colline des hommes perdus. ■■ Film américain de Sidney Lumet (1965, N., v.o.). 23.55 Le Club (75 min).

CINÉ CINÉMAS 18.50 L'Ascenseur. ■ Film néerlandais de Dick Maas (1983). 20.30 L'Extraordinaire Evasion. ■ Film britannique de Michael Winner (1968). 22.10 L'Intrus. ■ Film français d'Irène Jouannet (1983). 23.30 ▶ Buffalo Bill et les Indiens. ■■ Film américain de Robert Altman (1976, 125 min).

RADIO

FRANCE-CULTURE 20.00 Musique : Le Rythme et la Raison. Cinq compositeurs chinois de la nouvelle génération. 4. Le compositeur Qu Xiaosong. 20.30 Fiction. Avignon 95. Cinémaquette : Projets de films non réalisés (2). 21.28 Poésie sur parole. Des poètes et des peintres (4). 21.32 Profils perdus. Ernest Labrousse. 2. L'enseignement. 22.40 Les Nuits magnétiques. Question d'écoute : l'écologie sonore. 3. Défendre l'écoute. 0.05 Du jour au lendemain. Patrick Reumaux (Inamorata). 0.50 Musique : Coda. Les couleurs de la nuit (4). 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.). Jules César, le guerrier de Vénus ; 2.25, Raymond Boissy (L'Ane de gloire ou le cheminement vers l'autre voie sacrée de Verdun) ; 2.56, Le combat des femmes albanaises ; 3.56, Noms et renoms : les changements d'appellation ; 4.56, Savannah Bay, de Marguerite Duras ; 5.57, Brancusi (3).

FRANCE-MUSIQUE 20.00 Concert. Festival Mahler. Donné le 15 mai, au Concertgebouw d'Amsterdam, par l'Orchestre philharmonique de Berlin, dir. Claudio Abbado : Œuvres de Mahler : Des Knaben Wunderhorn : Rheinlegendchen ; Das irdische Leben ; Des Antonius von Padua ; Fischpredigt ; Wo die schönen Trompeten blasen ; Symphonie nº 9. 22.00 Soliste. Thomas Hampson, baryton. 22.25 Dépêche-notes. 22.30 Musique pluriel. Œuvres de Kurtag : Messages de feu demoiselle RV ; *Troussova (extraits), par l'Ensemble Inter-*Contemporain, dir. Pierre Boulez ; Six bagatelles pour quintette à vents, de Ligeti, par l'Ensemble Wien-Berlin. 23.05 Ainsi la nuit. Quatuor à *cordes nº 22 K. 589 Prussien, de Mozart*, par le Quatuor Amadeus ; Sonate pour piano nº 32 op. 111, de Beethoven ; Auch kleine Dinge, de Wolf. 0.00 Tapage nocturne. 1.00 Les Nuits de France-Musique. Programme Hector.

RADIO-CLASSIQUE 20.40 Les Soirées de Radio-Classique. Concert enregistré le 13 avril, au Théâtre des Champs-Elysées, par l'Orchestre philharmonique de St Pétersbourg, dir. Youri Temirkanov, avec la participation du London Symphony Chorus et de la soliste Eugénie Gorokhovskaïa, mezzo-soprano : Œuvres de Prokofiev : Lieutenant Kijé suite symphonique op. 60 ; Symphonie nº 1 classique. 22.30 Les Soirées... (Suite). Le violoncelliste Leonard Rose. Sonate BWV 1028, de Bach, sol. Glenn Gould, piano ; Concerto op. 129, de Schumann, par l'Orchestre philharmonique de New York, dir. Leonard Bernstein ; Trio Hob XV : 10, de Haydn, sol. Eugene Istomin, piano, Isaac Stern, violon ; Quatuor pour flûte et cordes K. 285, de Mozart, sol. Jean-Pierre Ampla, flûte, Isaac Stern, violon, Alexander Schneider, alto ; Schelomo, de Bloch, par l'Orchestre de Philadelphie, dir. Eugene Ormandy. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Le Monde

JEUDI 12 OCTOBRE 1995

Vide-poches

par Pierre Georges

TOURNEURS, fraiseurs, guillocheurs de la région de Saint-Lupicin, Jura. Emouleurs, polisseurs et trempeurs de Thiers. Ourdisseurs, bobineurs et caneteurs du Cambrésis. Scaphandriers, mineurs, horlogers forestiers. Passementiers et guimpiers du Sud-Est. Limeurs de cadre de bicyclette. Internes des hôpitaux de Paris. Polisseurs de pipes de Saint-Claude. Mannequins, journalistes, tricoteurs du Var, VRP, ouvriers bottiers, petites mains, artistes, choristes, régisseurs, musiciens, aviateurs, marins d'eau douce ou salée, debout les damnés du fisc !

Ils sont tentés. Ils ont proposé. Ils vont oser ! Le féroce complot, le méchant coup en vache. La commission des finances de l'Assemblée nationale sur proposition des députés Marc Le Fur, Gilles Carrez, Charles de Courson et Yves Fréville, tous peu ou prou RPR ou UDF et dûment identifiés ici, vient de voter l'amendement sacrilège, l'abolition qui tue, la fin des privilèges fiscaux accordés par l'Histoire, le peuple, que dit-on, par la France à 116 honorables professions.

La vertu leur est venue, à ces quatre conjurés, au prétexte fallacieux que ces déductions spéciales, entre 5 et 40 %, ne se justifiaient plus vraiment. Ils ont fait le constat comptable que ces petits accommodements avec le fisc, même plafonnés à 50 000 francs, coûtaient au Trésor et à l'Etat la bagatelle de 3 milliards de francs l'an. Et ils ont donc décidé que, par les temps et les déficits qui courent, ces 3 milliards feraient joli dans le paysage.

Ah ! le danger rôde quand la vertu fiscale triomphe. Bien sûr, la messe n'est pas dite, la quête pas faite. Il reste aux deux Assemblées à adopter l'amendement vide-poches. Et nous, du club des 116, avons nos alliés dans la place. les fonctionnaires et agents des Assemblées parlementaires qui roulent aux 20 % et dont il faut espérer qu'ils sauront, par les mesures de rétorsion les plus élémentaires, ramener les parlementaires à la raison. Mais sans trop y croire, hélas. L'Etat a besoin d'argent et fait feu de toutes recettes. Et voilà bien pourquoi l'article 5, section II de l'annexe IV du Code général des impôts qui régentait tout cela, noir sur blanc, doré sur tranche, semble singulièrement jauni ! Nous allons payer. Du moins si nous restons solvables, ce qui resterait à démontrer, avec de vieilles et coupables habitudes.

Ce funeste mardi, jour de grève, jour de zèle aussi, aurait d'ailleurs été un jour à, fiscalement, rester sous la couette. Les sieurs de Courson et Le Fur, tout à leur insatiable appétit de recettes rebaptisé morale fiscale, ont récidivé. Ils ont mitonné un bel et bon amendement, de derrière les fagots, assimilant au regard de l'impôt sur le revenu les couples vivant en concubinage aux couples mariés.

Parfaitement logique ! Parfaitement tragique aussi. Imaginez, cela existe, deux journalistes unis par un même métier et une même passion amoureuse. Le bingo fiscal ! En un jour, un univers qui s'effondre, la banqueroute ordinaire. Ils perdent leurs 30 % et le doux privilège fiscal de vivre ensemble, sans avoir mis leurs noms, même de plume, au bas d'un parchemin. C'est trop dur dans un monde trop cruel, immoral. Quand on pense, messieurs de Courson et Le Fur, que, pendant ce temps-là, O. J. Simpson pourrait se remarier aux îles Fidji avec une présomptueuse nommée Paula Barbieri !

L'élection de Lionel Jospin à la tête du PS a pris l'allure d'un plébiscite

L'ancien candidat à la présidentielle obtiendrait 95 % des voix

L'ÉLECTION de Lionel Jospin à la tête du PS a toutes les apparences d'un triomphe. L'ancien candidat à l'élection présidentielle s'achemine vers un score avoisinant les 95 % des voix parmi les militants. Si un tel plébiscite était attendu – M. Jospin, seul candidat à la succession d'Henri Emmanuelli, bénéficiant à la fois de l'effet de son bon résultat à l'élection présidentielle et de l'unanimité qui s'est instaurée autour de lui dans le parti –, l'ampleur est plus forte que prévu et, surtout, ce succès n'est pas tempéré par le niveau de la participation.

Mercredi 11 octobre au matin, sur des résultats recouvrant environ 75 % des sections, la participation se situait *« entre 65 % et 70 % »*, selon Jean-Pierre Bel, secrétaire national chargé des fédérations, l'entourage de M. Jospin avançant les mêmes chiffres. On s'approcherait ainsi, malgré l'absence de véritable enjeu, de la participation du scrutin du 3 février (72,98 %), lors de la désignation de M. Jospin comme candidat à l'élection présidentielle.

Une certain prudence s'impose toutefois. Si le vote a eu lieu dans la plupart des sections lundi 9 octobre, environ 20 % des sections avaient maintenu la date initiale du 10 octobre au soir. Certaines fédérations ont étalé le dépouillement sur plusieurs jours, avec en final l'organisation de conventions fédérales le 11 ou le 12 octobre. Les résultats définitifs ne seront communiqués que samedi 14 octobre, lors de la convention nationale qui doit désigner officiellement M. Jospin, avec la réunion d'une *« commission de récolement »* qui doit se prononcer sur les inévitables contentieux électoraux. Enfin, la comptabilisation des inscrits est délicate. Si le scrutin était ouvert aux adhérents à jour de cotisation au 30 septembre 1995, certains fichiers ne prenaient en compte que le surcroit d'adhésions consécutif à l'élection présidentielle (environ 5 000). En février, le chiffre d'inscrits était de 113 118.

Compte tenu de ces précautions, le taux de participation serait donc proche de 70 %, avec des variations selon les départements. Les fluctuations du score de M. Jospin lui garantissent partout un niveau extrêmement élevé : près de 100 % en Charente-Maritime, 91 % en Gironde, près de 98 % dans le Morbihan et dans le Nord, mais *« seulement »* 84,5 % dans la Haute-Vienne.

Dans le Doubs, où se déroulait aussi une élection au suffrage direct du premier secrétaire fédéral – Pierre Moscovici, un proche de M. Jospin, élu le 15 septembre, étant confirmé par 90 % des militants –, l'ancien ministre se situerait à son niveau national de 95 %. Le « oui » l'emporte aussi pour les dix-sept autres questions auxquelles les militants devaient répondre, mais avec des pourcentages de « non » plus élevés sur la suppression du délai de six mois d'adhésion pour voter (près de 40 %) et sur l'objectif de parité femmes-hommes (entre 20 % et 25 %).

En tout cas, M. Jospin a gagné son pari. Dans son entourage, on tire plusieurs leçons de ces premières tendances. En premier lieu, les adhérents ne se sont pas démobilisés par rapport à février. En deuxième lieu, toujours selon l'entourage de M. Jospin, les militants du PS souhaitent tourner la page des crises et des divisions au sein du parti. Enfin, en manifestant une forte envie de changement, ils veulent que M. Jospin ait les coudées franches pour mener à son terme, au-delà de cette première étape, la rénovation ainsi engagée. La difficulté pour M. Jospin, au lendemain d'un tel triomphe électoral, sera de ne pas décevoir une espérance qui révèle aussi, chez une partie des militants, une réelle impatience à voir leur parti changer.

Michel Noblecourt

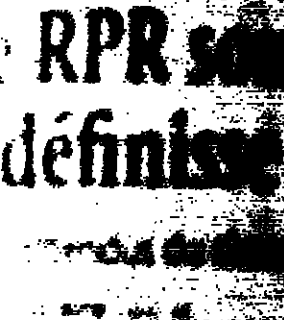
Nouvelle offensive des talibans vers Kaboul

LE MOUVEMENT des talibans, qui contrôle les zones pachtounes de la moitié méridionale de l'Afghanistan, a lancé une attaque éclair, dans la nuit de mardi 10 à mercredi 11 octobre, contre les forces présidentielles déployées au sud de Kaboul. Selon l'AFP et Reuter, les « étudiants en religion » se sont emparés de Charasyab, une position stratégique située à 25 kilomètres au sud de la capitale, et ont percé les lignes de défense présidentielles à Arghandeh, à 15 kilomètres au sud-ouest de Kaboul, ainsi qu'à Paghman, à l'ouest. Les forces loyales au président Burhanuddin Rabbani ont dû battre en retraite et sont à présent retranchées à 5 kilomètres au nord de Charasyab.

La prise de Charasyab bouleverse à nouveau la carte politico-militaire de l'Afghanistan, car elle met Kaboul – qui connaissait une trêve depuis le printemps – à portée des roquettes des talibans. Quiconque contrôle Charasyab fait peser une menace permanente sur la capitale. C'est de ce verrou stratégique que le chef intégriste du Hezb-e-Islami, Gulbuddin Hekmatyar, avait deversé, en 1994, un déluge de roquettes sur Kaboul avant d'être bouté hors de cette localité par les forces de MM. Rabbani et Massoud en février.

Cette percée des talibans est le prolongement d'une offensive militaire qui a démarré, début septembre, avec la conquête de Hérat, ville située à proximité de la frontière iranienne et qui était jusqu'alors solidement tenue par un allié du camp présidentiel. Le subit retour en force des talibans avait surpris la plupart des observateurs de la scène afghane, qui soulignaient au contraire les graves insuffisances d'un mouvement en état de démobilisation apparente après ses échecs militaires du mois de mars sur Kaboul.

Prises de court, les autorités de Kaboul ont aussitôt accusé le Pakistan de financer et d'armer les talibans. Le lendemain de la chute d'Hérat, une foule de manifestants progouvernementaux avait mis à sac l'ambassade pakistanaise à Kaboul. En représailles, le gouvernement de Mme Bhutto expulsait, le 21 septembre, treize diplomates afghans en poste à Islamabad, provoquant ainsi une crise ouverte entre les deux capitales.



Xavier Emmanuelli présente un « plan d'urgence pour l'hiver » en faveur des sans-abri

XAVIER EMMANUELLI, secrétaire d'Etat à l'action humanitaire d'urgence, a présenté, lors d'une communication au conseil des ministres du 11 octobre, les dispositions d'un *« plan d'urgence pour l'hiver »* en faveur des sans-abri. Avancé cette année au 15 octobre (au lieu du 15 novembre), ce plan a été décrit comme *« le moment fort d'une action permanente »*. Ainsi, il ne sera pas arrêté, comme auparavant, au 15 mars. Il est demandé aux préfets de maintenir au-delà de cette date les structures d'hébergement des sans-abri, et de préparer dès maintenant *« des réponses adaptées »*, afin d'accueillir, durant la période estivale, les jeunes de passage, notamment dans les régions festivalières. Cela pour éviter les polémiques de cet été, provoquées par les arrêtés de certains maires contre la mendicité.

M. Emmanuelli a précisé que 59 millions de francs supplémentaires, dégagés par la loi de finances rectificative du 4 août, seront attribués aux DDASS (directions départementales des affaires sanitaires et sociales) *« courant octobre »*. Cinq cents places supplémentaires dans les CHRS (centres d'hébergement et de réadaptation sociale) ont été créées en 1995 et un nombre équivalent le sera en 1996. La nécessité, affirmée par le secrétaire d'état, de *« dépasser l'urgence »* suppose d'instaurer des moyens permanents. Le réseau des « boutiques de solidarité » va être étendu, afin que chaque chef-lieu de département soit doté *« d'au moins une structure d'accueil »*.

« BOUTIQUES DE SOLIDARITÉ »

Une centaine de « boutiques » existent actuellement. De même, la qualité de l'accueil dans les centres d'hébergement d'urgence doit être améliorée : *« On ne devrait plus*, a assuré M. Emmanuelli, *être obligé de se présenter à 17 heures ni de se retrouver à la rue à 6 heures du matin. »* Confirmant les actions prévues pour faciliter l'accès aux soins des plus démunis et le fonctionnement du SAMU social parisien 24 heures sur 24 (*Le Monde* daté 8-9 octobre), M. Emmanuelli a souhaité qu'une structure de ce type soit mise en place dans chaque grande agglomération. Actuellement, le SAMU social – ou une opération similaire – n'existe que dans une trentaine de départements.

M. C.

SOMMAIRE

SERVICES

BOURSE

TOUTE LA BOURSE EN DIRECT 3615 LEMONDE

Cours relevés le mercredi 11 octobre, à 10 h 15 (Paris)

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES

Tokyo Nikkei	—	—	– 9,28
Honk Kong index	9730,92	– 1,34	+ 18,79

Tokyo Nikkei sur 3 mois

18176,30

19 juil. 29 août 11 oct.

OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES

	Cours au 10/10	Var. en % 09/10	Var. en % fin 94
Paris CAC 40	1777,96	– 0,43	– 5,48
Londres FT 100	3484	– 0,75	+ 13,65
Zurich	—	—	+ 13,70
Milan MIB 30	—	—	– 6,82
Francfort Dax 30	2157,82	– 0,50	+ 2,43
Bruxelles	1429,05	– 0,27	+ 2,83
Suisse SBS	—	—	+ 32,55
Madrid Ibex 35	—	—	– 3,28
Amsterdam CBS	—	—	+ 8,99

DEMAIN dans « le Monde »

LE SUMO, SPORT NATIONAL AU JAPON : ils mènent une vie très dure avant que quelques élus ne parviennent au rang de vedette. Les sumotoris nippons baignent dans un monde où le rituel et la componction formaliste règnent en maîtres.

Tirage du Monde du mercredi 11 octobre : 471 574 exemplaires.

Michel Bernard est nommé directeur général de l'ANPE

MICHEL BERNARD, cinquante-deux ans, a été nommé, mercredi 11 octobre, en conseil des ministres, directeur général de l'ANPE. Il succède à Michel Bon, qui a été porté récemment à la présidence de France-Télécom. Polytechnicien et ingénieur général de l'aviation civile, M. Bernard a fait toute sa carrière dans l'aviation et l'aéronautique. Après des débuts à Aéroports de Paris, puis un passage à la Direction générale de l'aviation civile (DGAC), il revient à Aéroports de Paris comme directeur du personnel. Nommé directeur pour les relations du travail à la Snecma (moteurs d'avions) en 1989, il devra panser les plaies d'un conflit très dur sur les restructurations et les salaires.

En 1992, il devient directeur général adjoint d'Air Inter, puis PDG au moment où les restructurations du groupe Air France et l'ouverture des lignes intérieures à la concurrence ébranlent la compagnie.

16 000 SALARIÉS

Il tiendra vingt et un mois avant de démissionner, en mai 1995, sans avoir pu éviter des grèves à répétition. Il partira en dénonçant *« ceux qui s'entêtent dans les voies utopiques ou aventureuses, ou s'accrochent à des protections catégorielles, passéistes »*.

Le gouvernement cherchait un patron *« qui ait une expérience de l'entreprise, mais aussi du service public »* pour gérer une agence de 16 000 salariés en première ligne dans la lutte contre le chômage.

Jean-Michel Bezat